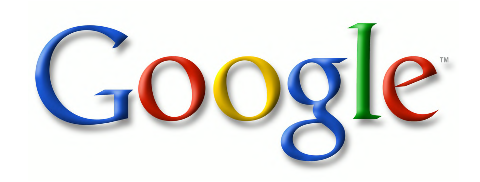








Lebeuf

Doc

HISTOIRE

DU DIOCESF

DE PARIS;

TOME VIII.

Page 337 dn Tome ſeptiéme.

MONTREUIL PRE'S VERSAILLES.

CE nom de Montreuil qui est dérivé de *Monasteriolum*, & qu'on a corrompu en celui de *Monsterolium*, & *Monstrolium* désigne sûrement qu'il y a eu dans ce lieu-là autrefois un petit Monastere, ou au moins un Hermitage & une Chapelle. On ne peut douter, que ce n'ait été un endroit très-propre pour des Moines ou pour des Solitaires; lorsqu'on fera attention que tous ces cantons-là ont été couverts de bois, & que la forêt d'Iveline & celle de Cruye se réunissoient dans ces quartiers-là : mais je parle d'il y a onze ou douze cent ans. C'est à peu près le siécle où vivoit saint Germain Evêque de Paris, que je pense avoir été auteur de ce petit Monastere, fondé sur le nom de saint Symphorien d'Autun qui est resté à l'Eglise de ce lieu, auquel saint Martyr ce Prélat portoit une grande dévotion comme ayant répandu son sang pour la foi dans le pays d'où il étoit. Au reste, il faut sçavoir que ces petits Monasteres dépendant entierement des Evêques, n'ont pas subsisté pendant beaucoup de siécles, & que les Evêques en ont retiré les Religieux à mesure que les Monasteres ont été fondés dans les Villes ou auprès des Villes; auquel cas les chapelles ou oratoires de ces petites solitudes ont été réservés pour servir d'Eglise Paroissiale aux paysans qui ont défriché la terre; & souvent le nom de Monstreuil est resté, quoique la chose signifiée par ce nom n'existât plus. Montreuil près Versailles est dans ce cas. Il faut que le Monastere ait cessé vers le tems

HISTOIRE
DU DIOCESE
DE PARIS,
TOME HUITIÉME.

Contenant la ſuite des Paroiſſes du Doyenné de Châteaufort.

Avec un détail circonſtancié de leur Territoire, & le Dénombrement de toutes celles qui y ſont compriſes, enſemble quelques remarques ſur le Temporel deſdits lieux.

Par M. l'Abbé LEBEUF, *de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres.*



A PARIS,

Chez PRAULT Pere, Quay de Gêvres, au Paradis.

M. DCC. LVII.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

MONTREUIL
PRE'S VERSAILLES.

CE nom de Montreuil qui est dérivé de *Monasteriolum*, & qu'on a corrompu en celui de *Monsterolium*, & *Monstrolium* désigne sûrement qu'il y a eu dans ce lieu-là autrefois un petit Monastere, ou au moins un Hermitage & une Chapelle. On ne peut douter, que ce n'ait été un endroit très-propre pour des Moines ou pour des Solitaires ; lorsqu'on fera attention que tous ces cantons-là ont été couverts de bois, & que la forêt d'Iveline & celle de Cruye se réunissoient dans ces quartiers-là : mais je parle d'il y a onze ou douze cent ans. C'est à peu près le siécle où vivoit saint Germain Evêque de Paris, que je pense avoir été auteur de ce petit Monastere, fondé sur le nom de saint Symphorien d'Autun qui est resté à l'Eglise de ce lieu, auquel saint Martyr ce Prélat portoit une grande dévotion comme ayant répandu son sang pour la foi dans le pays d'où il étoit. Au reste, il faut sçavoir que ces petits Monasteres dépendant entierement des Evêques, n'ont pas subsisté pendant beaucoup de siécles, & que les Evêques en ont retiré les Religieux à mesure que les Monasteres ont été fondés dans les Villes ou auprès des Villes ; auquel cas les chapelles ou oratoires de ces petites solitudes ont été réservés pour servir d'Eglise Paroissiale aux paysans qui ont défriché la terre ; & souvent le nom de Monstreuil est resté, quoique la chose signifiée par ce nom n'existât plus. Montreuil près Versailles est dans ce cas. Il faut que le Monastere ait cessé vers le tems

des guerres des Normands. On ne voit pas d'où M. de Valois a tiré que ce Montreuil voisin de Versailles a été & est encore surnommé *ad Leones* Montreuil aux Lions. J'entrevois qu'il l'a confondu avec un Montreuil aux Lions qui est situé dans le Diocèse de Soissons, à deux lieues de Château-Thierry du côté de l'occident. Pour ce qui est du nom de Montreuil au Val de Galie, il est très-vrai que c'est un des noms qu'on lui a donné, même dans les anciens Synodes, pour le distinguer de Montreuil proche Vincennes & de plus de trente autres qui sont en France, & cela parce qu'il est situé dans le canton du Diocèse de Paris appellé Galie, aussi-bien que Versailles, Noisy & plusieurs autres dont quelques-uns sont du Diocèse de Chartres.

Notit. Gall. p. 23. col. 2.

Synod. Par. 6 Oct. 1459.

Ce Village est bâti à trois lieues & demie de Paris sur une espece d'éminence au bas de laquelle est le grand chemin de Versailles, & le petit Montreuil qui le borde. Comme le pays est un peu aquatique, quoiqu'en pente vers le midi, il n'y a pas beaucoup de vignes; on y voit des prairies, des labourages & quelques petits bois. D'ailleurs la grande rue de ce Village s'étend jusqu'à l'entrée de Versailles, ce qui pourroit bien l'en faire regarder comme le fauxbourg; & c'est le plus court chemin pour venir de Paris à l'ancienne Paroisse de cette Ville dans la saison de l'été. Viroflai qui est vis-à-vis, & de l'autre côté du vallon, étoit autrefois de cette Paroisse: mais comme il fait maintenant un article particulier dans les Rôles de l'Election, les rédacteurs de ces Rôles se sont accoutumés à appeller ce Montreuil-ci, Montreuil hors Viroflay, comme si c'étoit Montreuil qui fût détaché de Viroflay, tandis que c'est le contraire. Ce Montreuil ainsi désigné dans le

Dénombrement de l'Election de Paris qui fut imprimé en 1709, avoit alors 180 feux. Celui qui a paru en 1744 y en marque 301. Le Dictionnaire Universel de la France, & qui se sert des noms tels que les Livres de l'Election les employent, assure qu'il y avoit alors à Montreuil hors Viroflay 1360 habitans. Les Rôles des Décimes & des Départemens des Vicaires-Généraux, n'appellent point ce lieu autrement que *Montreuil près Versailles*.

L'Eglise est dédiée, comme j'ai dit, sous l'invocation de saint Symphorien, & très-petite pour le nombre des habitans. Cette petitesse marque qu'il y avoit bien moins d'habitans quand elle a été bâtie. Comme elle est sans aucuns ornemens d'architecture ni de sculpture, enduite seulement de plâtre, & avec une tour de même goût & sans aîles, on ne peut connoître le tems auquel elle a été bâtie. Il y a apparence qu'elle n'a gueres que deux cent ou deux cent cinquante ans. Cè qui s'accorde assez avec ce qu'on lit dans les Registres de l'Evêché au 14 Avril 1472, que l'Eglise de saint Symphorien de Montreuil étant ruinée par les guerres : les Célestins de Paris obtinrent de l'Evêque une concession d'Indulgences de quarante jours pour tous ceux qui contribueroient à la rétablir. Quoiqu'on y voie dans le chœur une tombe dont l'inscription est d'un ancien gothique, on ne doit pas inférer de-là que cette Eglise est de cinq cent ans, parce qu'elle peut avoir été conservée de l'Eglise précédente, ou avoir été apportée de Versailles lorsqu'on détruisit l'ancienne Paroisse & Prieuré de S. Julien. Il semble que c'est un Prêtre qui y est représenté. Le latin de l'inscription est inintelligible. La Cure est marquée à la nomination

de l'Evêque de Paris dans le Pouillé du XIII siécle sous le nom de Mosterul. Ceux du quinziéme & du seiziéme siécles disent la même chose & l'appellent *Monsterolium*. Celui de l'an 1626 y est conforme, mais il ajoute, que la Cure de Chaville y est annexée. Dans celui de 1648 c'est à l'Archevêque à la conferer *pleno jure*: de maniere que le Pelletier est le seul qui dise, dans son Pouillé imprimé en 1692, qu'elle est à la nomination des Célestins de Paris. Il a voulu dire qu'ils sont Seigneurs de la Terre. Ce qu'il y a de certain est que la Paroisse de Montreuil étoit autrefois si étendue, que Chaville & Viroflai en ont été formés. A l'égard de Chaville, lorsque cette Cure fut unie pour un tems le 9 Août 1475 à celle de Montreuil, le Curé de Montreuil prouva qu'elle n'avoit été autrefois qu'une Chapelle à Chaville, que dans les bons tems on y établit une Cure, mais que le revenu en étoit fort diminué. Viroflai a été une Succursale de Montreuil jusque bien avant dans le seiziéme siécle. Les provisions qui furent accordées de cette Cure le 6 Novembre 1504 à François de Poncher Clerc Tourangeau, Bachelier en Droit, Chanoine de Paris & depuis Evêque de la même Ville, marquent Montreuil *cum suo Succursu* de Viroflai. Artur de Poncher en fut Curé depuis lui, & ne fit sa démission qu'en 1530.

Regist. Ep. Par.

Regist. Ep. Par. 1504 & 19 *Fevrier* 1530.

Le seul vestige ancien qui reste des Seigneurs de Montreuil du Val de Galie au douziéme & treiziéme siécles, consiste 1°. dans une donation que Jean de Montreuil Chevalier, fils de Frogen Chambrier, fit d'une rente au Monastere de saint Magloire, sous le témoignage de l'Evêque Maurice de Sully avant l'an 1194. 2°. Dans un acte du Cartulaire de Notre-Dame des Champs, qui est de ces

Gall. Christ. Tom. 7. col. 813.

Chartul. B. Mariæ à Campis, fol. 20.

tems-là. On y apprend que Udon de saint Cloud donna à ce Prieuré une censive située *apud Monsterle*, & que Hugues de Crespieres (*a*) prétendit qu'elle étoit de son fief. Udon de saint Cloud avoit un fils nommé Raoul, lequel offrit le duel pour prouver qu'elle n'étoit pas du fief de Hugues. Les Religieux du Prieuré, pour empêcher le combat des champions, payerent à Hugues la somme de quinze sols : ce qui le fit désister de ses prétentions.

Nous ne trouvons plus rien concernant les Seigneurs de Montreuil-lès-Versailles, que dans l'Histoire de Charles VI. Je dis, Montreuil-lès-Versailles, parce qu'il est nommé ainsi dans un Registre du Trésor des Chartes de l'an 1375, où il est dit être de la Châtellenie de Château-Fort (*b*). Porché-fontaine étoit alors le Château Seigneurial de Montreuil. Pierre de Craon Seigneur de la Cour de Charles VI en étoit le possesseur en 1392. Ayant voulu faire assassiner le Connêtable de Clisson la même année, il fut arrêté & ses biens furent confisqués pour le Roi. Ce Prince donna Porché-fontaine belle & forte Maison, ses dépendances (*c*), & son revenu au Duc d'Orleans son frere, qui depuis en fit présent aux Célestins de Paris pour la fondation de la Chapelle qu'il bâtit dans leur Couvent. Si cependant il n'y a pas faute dans un autre Re-

Histoire de Charles VI du Sr Le Laboureur, p. 215.

(*a*) Crespieres est une Paroisse du Diocèse de Chartres, à quatre lieues de Montreuil vers l'occident.

(*b*) C'est à l'occasion d'une grace accordée à un homme de Montreuil, pour vol commis à la Boulie. *Regist. 107. Pièce 23.*

(*c*) Ces dépendances sont ainsi nommées dans la Charte de confirmation de 1695 *de Monsterolio, de Satorreyo*, de la Boulye, *de Villetano, de metis* de Sévre, *de Castro-Forti* & de Vaühellant, & un fief assis à Glatigny.

Regist 145. Piéce 437. gistre des Chartes, il se trouvera que le Roi Charles V avoit joui des Terres de Porché-fontaine & de Montreuil, puisque ce furent les plus considérables sur lesquelles il assit les cent livres de rente qu'il assigna aux Célestins de Paris, & qui ne furent amorties qu'en 1393: *Super domo sive hospitio & terrâ ac pertinentiis de Porche-fontaine una cum locis & terris de Monstruelio.* Je crois pouvoir conjecturer que Porché-fontaine étoit originairement une Terre sans nom située sur la Paroisse de Montreuil, & qu'ayant été acquise vers l'an 1350 par Etienne Porcher Sergent d'armes du Roi Jean & son Pourvoyeur de vins, cet Officier lui donna en y bâtissant le nom qu'il portoit, & celui des sources qui en faisoient la beauté; & que par la suite il en auroit fait don au Roi Charles V, qui l'avoit annobli la premiere année de son regne, c'est-à-dire au mois de Juin 1364, & que Pierre de Craon l'auroit eu de sa libéralité. En 1395 il y avoit cinq étangs à Porché-fontaine, un fief à Glatigny, des terres à Champtibourst, & un bois à Montberon en dépendoient. Les dixmes de pain appartenoient, la moitié au Curé, un quart au Chantre de saint Cloud, un huitiéme à l'Abbaye de saint Cyr, le reste au Seigneur. Un Patriarche d'Alexandrie avoit beaucoup augmenté cette Terre. Elle avoit aussi été possédée par Etienne Boileau, Bernard Gerbaud & Robert de Boisginol Ecuyer. Elle étoit chargée de diverses petites redevances envers l'Eglise de Montreuil pour des prieres, & elle devoit quatre miniers de seigle à la Maladerie de Versailles. Ce qui reste de plus assuré touchant ce lieu, est que les troupes Calvinistes du Prince de Condé ayant pris le Château de Busenval de la Paroisse de Ruel au mois d'Octobre 1557, pour

Descente généalogique d'Etienne Porcher, in-quarto Paris 1550, chez Boisset, page 103.

Charta Caroli VI. ann. 1395.

continuer d'empécher qu'il ne vint des provisions à Paris par la route de Versailles, se présenterent devant ce lieu, que leur Historien appelle par erreur le Château de saint Porcien, en même-tems qu'il le dit situé à demie lieue de Versailles & appartenant aux Célestins de Paris. Ce Château, dit-il, étoit bâti sur une plaine sans aucune force ni défense que des étangs & des lieux aquatiques dont il est environné. Ces soldats Protestans trouvant que ce Château n'étoit gardé que par un seul valet, ils l'intimiderent si fort, qu'il ouvrit la porte aux gens de la troupe, qui s'en saisirent, & y mirent en garnison trente arquebusiers à cheval. On ignore quand & comment ce Château fut rendu aux Célestins : mais on sçait qu'en 1581 ils obtinrent du Roi la haute-Justice de ce lieu & d'autres Terres situées au Val de Galie. Les mémes Registres qui enseignent ce fait, rapportent à l'an 1685 le don que le Roi Louis XIV fit à Madame de Montespan des terres qui lui appartenoient en la Paroisse de Montreuil.

La Popeliniere, Livre 12. p. 26.

Regist. du Parl. 15 Avr. 1581.

Ibid. 2 *Janv.* 1685.

La Chapelle de saint George & saint Blaise dans l'Eglise de Paris, a été dotée par Thomas le Noir Archidiacre de Bar en partie, de trente arpens de terre assis à Montreuil au Val de Galie.

Collect. mss. Du Bois, T. 5 ad calcem.

En 1722 M. le Régent fit dresser un Camp à Porché-fontaine, & bâtir un Fort à Montreuil pour exercer Louis XV au métier de la guerre. On peut voir le Journal de ce siége dans les Journaux de cette année-là. Il y a méme eu un Livre exprès qui en rapporte le détail imprimé la méme année à Paris chez Langlois.

Merc. Sept. 1722.

Porché-fontaine & Villedavray sont les lieux dans lesquels les Auteurs des premiers

Dialogues de paysans qui parurent dans les plus anciens Mercures Galans, prirent leurs Interlocuteurs, & cela par rapport aux voisinage de Versailles.

Il y avoit en 1658 sur le territoire de ce Montreuil une Maison dite La Tour, qui appartenoit à François de saint Sauveur Ecuyer.

VIROFLÉ.

C'EST ici l'un des noms les plus défigurés par le changement d'une lettre essentielle, mais dont on a des exemples. Les plus anciens titres qui font mention de ce lieu, lesquels sont du treiziéme siécle, l'appellent *Villa Osleni* ou *Vil Oslen*. Il est aussi écrit *Vil Osslain* dans un acte de l'an 1351 : mais de méme que de *Luscinicla* on a fait rossignol, d'*Olina* riviere de Caën *Orne*, aussi de *Villa Offleni*, après avoir fait Ville-oslen, Viloslen, on en a fait Viroslen, & par retranchement de la derniere lettre, Viroslé : on peut méme compter que ce mot n'en restera pas là. Déja la ressemblance de ce nom avec celui d'une fleur très-connue, met dans la bouche de quelques paysans le mot *Giroflé*. Ce petit Village étoit donc primitivement une Terre appartenante à un nommé *Oslenus*, mais il est impossible de deviner qui il étoit, ni quand il vivoit : sûrement il a vécu avant le treiziéme siécle. Ce lieu étoit un simple hameau de la Paroisse de Montreuil. Il n'en est éloigné que d'un quart de lieue; mais comme il se trouve un vallon entre les deux, les chemins étant fort mauvais presqu'en tout tems, surtout à cause du terrein de la côte de Montreuil presque toujours humide, ce hameau

Visit. Lepres. Diœces. Paris.

fut érigé en Paroisse il y a deux cent ans. Il faut sçavoir d'abord, qu'il y avoit eu en ce lieu une Chapelle du titre de saint Denis, qui existoit dès l'an 1343, & qui avoit ses Marguilliers, suivant l'ancien Calendrier de Montreuil inséré dans une Charte de Charles VI de l'an 1295, qui appelle ce lieu Viroflain: que cette Chapelle ayant été rebâtie & aggrandie, Eustache du Bellay, Vicaire Général en 1543, permit à l'Evêque de Megare d'en faire la Dédicace & d'en bénir le contour, sauf le droit du Curé de Montreuil. L'acte du 18 Mai porte expressément qu'elle sera dédiée sous le titre de saint Eustache, soit que cela fût venu de la part du Vicaire-Général ou autrement. Trois ans après sur la requête de Jean Aimery Lieutenant du Bailly Royal du Palais, Seigneur de ce lieu, & des habitans, représentant la difficulté d'aller à l'Eglise de Montreuil, & information faite par Adrien Tabary Vicaire-Général, pour voir s'il convenoit d'ériger la Chapelle en Paroisse, l'affaire fut conclue pendant l'hiver de l'an 1546. Anselme Carreau Curé de Montreuil fit sa démission le 21 Février: & l'Evêque conféra le même jour la Cure de Viroflai à Robert Tiercelin Prêtre Manceau, Conseiller au Parlement, & celle de Montreuil à François Tiercelin Clerc du Diocèse de Poitiers.

Trésor des Chartes. Reg. 162. n. 1.

Reg. Ep. Par.

Ibid.

Ibid.

Viroflé est à trois lieues de Paris, vers le couchant, à la gauche du chemin de Versailles, un peu au-delà de Chaville, dont il n'est séparé que par une avenue. Il est placé sur un petit côteau dont l'aspect est au levant d'été & au nord. C'est un pays de bois & bocages.

On y comptoit 56 feux en 1709, suivant le Dénombrement de l'Election de Paris imprimé alors. Celui que le Sieur Doisy a donné

au Public en 1745 y en marque 109. Le Dictionnaire Universel de la France imprimé en 1726, y met 500 habitans. Le voisinage de la ville de Versailles, qui n'en est qu'à trois quarts de lieue ou une lieue, a beaucoup servi à peupler ce lieu.

L'Eglise de cette Paroisse n'a rien d'ancien ni de remarquable, qu'une tour qui est assez belle pour la campagne. Elle est sous le vocable de saint Eustache Martyr. L'Abbaye-au-Bois, qui a la Seigneurie de Giry près Biévre, doit à l'Eglise de Viroflé pour la dixme une certaine quantité de grain, qui est offerte chaque année au pied de la Croix ; cela doit s'entendre de l'Abbaye du Val-de-Grace qui étoit anciennement proche Biévre. La Cure est à la pleine collation de l'Ordinaire, comme l'est celle de Montreuil dont elle a été détachée. On ne la trouve point dans les Pouillés avant celui qui fut imprimé en 1626.

Ives de Viloflen & Jean *de Villa Ofleni*, sont mentionnés dans des titres du treiziéme siécle. Le prémier paroît au commencement du Cartulaire de l'Evêque de Paris, parce qu'il tenoit de ce Prélat un bien à Orcines en arriere-fief, que Gui de Versailles, qui l'avoit immédiatement de l'Evêque, lui avoit cedé. Pour ce qui est du second, il est nommé dans un titre du Chapitre de saint Cloud, du tems du Doyen Hernald, parce qu'il tenoit pareillement une Terre des mêmes Chanoines. Il y a apparence que l'un & l'autre furent successivement Seigneurs de Viroflé. Dans le rôle des sommes ramassées pour secourir la Terre-Sainte en 1333, j'ai trouvé ces mots : *De legato Guillelmi de Villoflani juxta Versalias armigeri XXS.*

Cod. Reg.

Fragment. Recueil. sancti Clodoaldi in Bibl. Reg.

Cod. Sorb. 1395. n. 15.

Sous le regne de Louis XI cette Seigneurie étoit entre les mains de François Hallé, au-

quel ce Prince fit don de la haute-Justice, selon qu'on l'apprend par des Lettres registrées à la Chambre des Comptes le 8 Juin 1475. Depuis, cette même Terre appartint à Jean Aymery Chanoine de Paris, Archiprêtre de saint Severin & de la Magdelaine, qui décéda le 11 Juin 1517. Ensuite à Claude Aymery Contrôleur du Grenier à Sel de Paris, puis à Jacqueline Chevalier sa veuve, qui mourut en 1540. Jean Aymery possédoit la Terre de Viroflai en 1546, suivant la requête pour l'érection de la Cure. Après cela fut Seigneur de Viroflé Olivier Aymery Général des Monnoies. Françoise Aymery tutrice de ses enfans parut à la Coutume de Paris de l'an 1580, avec Jean Aymery, qui y est dit tuteur d'Anne Aymery, tous Seigneurs par indivis dudit Viroflay au Val de Galie. Je trouve ailleurs un Seigneur de ce lieu dit Nicolas Aymon Ecuyer au seiziéme siécle. Il avoit épousé Anne Le Grain. Peut-être faut-il lire Aymery. M. le Chancelier Le Tellier a vendu au Roi Louis XIV cette Terre, excepté le fief Aymery qui appartient à ceux de ce nom; sçavoir, les maisons & lieux qui environnent l'Eglise.

Tab. Cam. Comp.

Collection d'Epitaphes de N. D. de Paris.

Epitaph. de S. Jacques de la Boucherie.

Procès-verbal de la Coutume 1580. édition 1678. p. 641.

Moréri, supplém. au mot *Grain*. p. 70.

Ex Curato loci 1751.

On a remarqué dans le Dictionnaire de Moréri, que M. Vassoult, auteur de plusieurs Livres de piété, est décédé chez le Curé de cette Paroisse en Avril 1745.

Suppl. mot *Vasson*.



CHAVILLE.

S'IL falloit s'en rapporter à M. de Valois, on croiroit que ce Village n'est dans aucun des anciens Catalogues des Cures du Diocèse de Paris. C'est ce qu'il assure, marquant qu'il en est étonné. Mais il faut reconnoitre qu'il a été trompé par le faux nom latin qu'il a cru qu'avoit porté cette Paroisse. Il l'appelle *Caput villa*, sans citer aucun titre où ce nom soit usité, pendant que le Pouillé Parisien du treiziéme siécle la nomme *Cativilla*, & que communément les actes de ce même siécle, qui sont les premiers monumens où il en soit fait mention, l'appellent en latin *Chavilla*. Il paroît donc que l'étymologie rendue par *Caput villa* est fort avanturée; & de quel Village prétendroit-on que Chaville eût été le chef? Ainsi, il est plus probable que *Cha*, premiere syllabe de ce nom, est le nom du fondateur de ce lieu ou d'un possesseur notable. Les noms de *Chado*, de *Chadus* & semblables, n'étoient pas inconnus parmi les anciens François; non plus que celui d'*Inchadus* qui a été porté par un Evêque de Paris au neuviéme siécle: par conséquent Chaville n'est autre chose que *Chadi-villa* ou *Inchadi-villa*; qui a été rendu par *Cati-villa* au treiziéme siécle.

Notit. Gall. p. 412. col. 2.

Diplomat. Mabill. pag. 298. 306. 467. 469. 611.

Matyrol. Univ. Chastelain, 28 Décemb.

Cette Paroisse est à trois lieues de Paris, vers le couchant, à la gauche du chemin de Versailles: sa situation est sur une pente qui regarde pareillement le couchant. Le pays est fort couvert de bocages & très-agréable pendant l'été, étant dans un sol assez froid.

Le Dénombrement de l'Election de Paris imprimé en 1709, marque qu'il y avoit 85

feux : ce qui est une erreur de chiffre qui doit être réformée par le Dénombrement publié en 1745 par le Sieur Doisy, où il n'y en a que 35. Aussi le Dictionnaire Universel de la France, qui parut en 1726, y marque-t-il seulement 155 habitans ou communians.

L'Eglise Paroissiale, du titre de Notre-Dame, quoique rebâtie dans le dernier siécle, est restée orientée comme l'ancienne, c'est-à-dire régulierement. Elle est petite, mais propre & en simple forme de Chapelle. On y voit au frontispice les armes de MM. Le Tellier. On lit que dès l'an 1654 Michel Le Tellier Secretaire ordinaire des Commandemens du Roi, en avoit fait rebâtir le choeur avec des augmentations. *Regist. Archiep. Paris. 18 Maii.*

La Cure est à la pleine collation de l'Archevêque, ainsi qu'elle avoit toujours été. Le Pouillé du XIII siécle la met dans ce rang, sous le nom de *Cativilla*, dans le Doyenné de Château-Fort. Les Pouillés suivans y sont conformes : mais celui de l'an 1626 observe qu'alors cette Cure étoit annexée à celle de Montreuil, qui en est voisin. Cette réunion avoit déja eu lieu quelquefois dans les anciens tems. Le Curé de Montreuil ayant représenté en 1475 que le revenu de cette Cure de Chaville étoit fort modique, & même que Chaville n'avoit été qu'une Chapelle jusqu'au tems de Roger de Chaville, qui profita du bon état où se trouva de son tems le Val de Galie, pour y établir une Cure, la fit annexer à la sienne le 9 Août de cette année-là, disant même qu'elle étoit située sur le territoire de sa Paroisse. Mais lorsque l'Evêque de Paris fut informé en 1482 qu'il y avoit à Chaville un revenu suffisant pour un Curé, il cassa cette union. Aussi trouve-t-on que dans le Pouillé du seiziéme siécle & dans celui de

Pouillé 1626. p. 40.

Regist. Ep. Par. 3 Aug.

Ibid. 8 Maii 1482.

1648, elle est marquée Cure absolument. Au reste, il paroît qu'une partie du territoire pour former la Paroisse de Chaville, avoit été anciennement pris sur celui d'Ursines : car le Curé d'Ursines conservoit encore en 1286 un droit de dixmes, de grains & d'autres effets dans la grange que l'Hôtel-Dieu de Paris avoit à Chaville, duquel droit il fit échange pour d'autres biens. Comme le revenu de la Cure de Chaville étoit modique, on y a réuni au siécle dernier celui d'une Chapelle de saint Vincent située proche Villepreux. Ce fut François Niquet Curé de Chaville, qui en étant titulaire, fit faire cette réunion en 1670, s'engageant & ses successeurs à entretenir la Chapelle & à en acquitter les *Messes*. Cette même Eglise avoit eu anciennement une rente de cinq sols assise sur la Terre de Surênes. Guillaume Prêtre du lieu la vendit en 1259 à Renaud Evêque de Paris.

Ex autographo.

Regist. Archiep. Par. 4 Maii 1670.

Chart. maj. Ep. Par. fol. 268.

Le même acte, dont ces derniers faits du treiziéme siécle sont tirés, fait mention d'un canton de terrein dit Courcelles, *territorium de Courcellis*, lequel étoit contigu à celui de Chaville. Un autre titre parle d'un lieu dit Fayel sur la même Paroisse de Chaville ; auquel lieu étoit situé un pré, que Jeanne la Meresse *de Occinis*, c'est-à-dire la femme du Maire d'Urcines, légua en 1296 à l'Abbaye de Livry.

Chartul. Liviac. f. 28.

DOISU situé sur la Paroisse de Chaville, n'est point connu dans les anciens titres. Il appartenoit en 1665 à René Le Tellier Conseiller en la Cour des Aydes, & à Françoise Briçonnet sa femme. Dans quelques cartes ce lieu est écrit Doüiesu ; ce que d'autres ont rendu plus mal par Dovesu. Dans Moreri il y a Oisu.

Regist. Archiep. Paris. 27 Aug. Permiss. cap. domest.

Pour ce qui est de la Seigneurie de Cha-

ville, on vient de voir que l'Hôtel-Dieu de Paris avoit une Ferme en ce lieu : mais il paroit par un acte postérieur, qu'il en étoit aussi Seigneur en partie. Je serois porté à croire que cette Seigneurie lui auroit été donnée par l'Evêque Inchad, dont le Village a pris le nom ; car les Lettres de ce Prélat, qui sont imprimées, marquent clairement le zele qu'il avoit pour le bien de l'Hôtel-Dieu de son Eglise. Peut-être même avoit-il donné toute la Terre, & que c'est par un effet de quelque aliénation que cette Maison n'en eut plus plus qu'une partie. Il m'a semblé appercevoir dès l'an 1129 un Seigneur de Chaville nommé *Radulfus de Cativilla*, lequel avoit un fief à Clamart, puis un autre en 1218. Ce second étoit Bailli du Roi, & est nommé simplement Nicolas de Chamvile dans le titre qui me le fournit. En 1269 Roger de Ville-d'Avray étoit en partie Seigneur de Chaville. Du moins il y possédoit une Maison en fief ; & pour cette raison il en fit hommage à l'Evêque de Paris : c'est ce qui confirme encore que cette Terre pouvoit venir d'Inchad Evêque de Paris, sous Louis-le-Débonnaire. Ce Roger pouvoit être le même que Roger de Chaville, du tems duquel avoit été érigée la Cure de ce lieu, suivant l'exposé du Curé de Montreuil de l'an 1475 allegué ci-dessus. Mais au lieu d'un simple fief à Chaville, l'Evêque y en avoit deux en 1533, suivant que nous l'apprend une sommation faite alors pour reddition d'hommage. L'un de ces fiefs épiscopaux comprenoit entre autres choses, le four & le moulin du lieu.

Hist. Eccl. Par. T. 1. p. 349.

Hist. sancti Mart. a Campis, p. 166.

Chartul. S. Genov. ad an. 1218 in Palaiseau.

Chartul Ep. Par. in Bibl. Reg. p. 63.

Tabul. Ep. Par. in feodis.

Comme on ne connoit en France aucun autre Village du nom de Chaville que celui-ci, c'est sans doute de ce lieu que tiroit son nom, ou étoit natif, le Chevalier Jean de

Chroniq. de saint Denis à 1370.

Chaville, dit Sieur de Hase, lequel ramena le Pape Urbain V. de Rome à Avignon au mois de Septembre 1370. Je n'ose pas assurer qu'il en fut Seigneur. En 1401 la Seigneurie de Chaville étoit possédée par Jean l'Asne Valet de Chambre du Roi, excepté la portion qu'en avoit l'Hôtel-Dieu de Paris. Ces deux Seigneurs se réunirent alors, pour demander que ce Village fut exempté de la Jurisdiction de Château-Fort & soumis à celle de Paris : ce qu'ils obtinrent. Leur requête portoit que ce Village, qui autrefois avoit été de cent feux, étoit réduit à sept, & qu'il étoit situé sur le grand chemin de Normandie & de Bretagne.

Livre rouge ancien du Châtelet, fol. 19.

Sur la fin du seiziéme siécle la Terre de Chaville étoit tenue par Michel Le Tellier Maître des Comptes, qui décéda en 1608 & fut inhumé à saint Eustache. Son fils Michel Le Tellier lui succéda dans cette Terre. Il fut Conseiller en la Cour des Aydes, épousa Claude Chauvelin & mourut en 1617, laissant son fils Michel âgé de 14 ans. Ce dernier personnage devint si illustre par les charges dont il s'acquitta dignement, de Conseiller d'Etat, Secretaire d'Etat, Trésorier des Ordres du Roi, qu'il mérita d'être élevé en 1677 à la dignité de Chancelier de France. Mais en ne le considérant ici que comme Seigneur de Chaville, je me borne à dire que c'est lui qui rendit ce lieu célebre, & plus distingué qu'il n'avoit été jusqu'alors. Dès l'an 1651 le Roi lui fit don de la Justice en cette Terre par Lettres qui furent vérifiées en Parlement le 21 Août. Il en fit construire le Parc à grands frais. Pour cet effet il obtint du Roi en 1658 que le grand chemin qui alloit de Paris à Montfort l'Amaury & en Normandie, & traversoit le village de Chaville, fût fait à travers

Recueil des Epitaph de Paris. Epitaphes à saint Eustache.

vers les terres qui lui appartenoient au-dessous de son Parc, & que le vieux chemin fût enfermé dans le même Parc. En 1675 il obtînt du même Prince le pouvoir de faire clore de murs huit cent arpens de terre, prés & bois près le Parc de Chaville. Depuis qu'il fut Chancelier, le Roi lui accorda encore de pouvoir changer le chemin dans sa Terre de Chaville, & en augmenter la clôture. Le Château, qui est situé dans le bas, passe pour avoir été bâti sous les ordres de M. de Louvois son fils, Ministre & Secretaire d'Etat: Brice assure que Chamois en a été l'Architecte.

Regist. du Parl. 5 Juill. 1658

Regist. du Parl. 13 Février 1677.

Regist. du Parl. 4 Avril 1686.

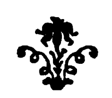
G. Brice T. 4. p 382.

Santeuil ayant composé en vers latins l'éloge du Chancelier Le Tellier, il en parut en 1679 une espece de traduction en vers françois, sous le titre de *La Nymphe de Chaville*.

Merc. Avril 1679. p. 150.

Ce que j'ai trouvé en dernier lieu touchant ce Village, m'a été fourni par des Lettres-Patentes enregistrées le 21 Janvier 1696. Ces Lettres portent vérification de l'échange faite par Louis XIV avec Elisabeth Turpin veuve de Michel Le Tellier Chancelier, & avec le Sieur Abbé Le Tellier, des Terres & Seigneuries de Chaville, Viroflay, Villacoublay, Ursines, à la condition de la donation faite par le Roi à M. le Dauphin par donation entre-vifs.

Regist. du Parl.



VELIZY,

FORMÉ DE LA PAROISSE D'URSINES.

ON ne peut donner l'Histoire de la Paroisse de Velizy, qu'en commençant par celle d'Ursines, parce que cette Paroisse a été formée de l'autre qui a été détruite dans le siécle dernier; ensorte que Velizy qui n'étoit qu'un hameau d'Ursines, a succédé à ce Village détruit, dans le privilége d'avoir une Eglise Paroissiale, & que l'on ne voit plus de marques de l'Eglise d'Ursines, que quelques pierres qui restent dans le Parc de Chaville contigu à celui de Meudon.

La premiere mention qui soit faite du lieu d'Ursines dans les titres du Diocèse de Paris, se trouve dans le Cartulaire du Prieuré de Notre-Dame des Champs. On y lit la donation que fit l'an 1084 Geoffroy Evêque de Paris, de quatre autels aux Moines de Marmoutier. Le dernier est exprimé en ces termes: *Quartum verò in vico qui dicitur Uncinas in honore B. Dionysii Martyris consecratum.* Après quoi au treiziéme siécle on le trouve nommé en latin *Urxina*, *Onccina*, *Occina*, *Ocina* & quelquefois en langage vulgaire, (quoique les titres soient latins) Ocines, Occines ou Orchines. Mais depuis deux à trois cent ans, il est nommé Ursines dans les titres, quoique deux ou trois cartes géographiques du dernier siécle l'écrivent encore Orsine ou bien Lorsine. Il n'y a point de doute que le mot Ursine ne soit une altération du nom faite à l'occasion de la ressemblance du nom d'Uncines avec celui de l'Oursine, quartier de Paris du fauxbourg saint Marceau. Ainsi il

Chartul. B. Mariæ à Campis fol. 34.

Carte du Dioc. de Paris par Samsom, vers 1630. Carte de P. Duval.

ne faut point penser à tirer l'origine du nom que portoit ce Village détruit, de la famille des Ursins. *Uncina* étoit un dérivé d'*Uncia*; car on appelloit encore quelquefois dans l'onziéme siécle du nom d'*Uncia terræ*, la douziéme partie d'un arpent de terre. Il semble donc qu'Oncines étoit d'abord un lieu où l'on avoit partagé beaucoup d'arpens de terrein, soit en bois, soit autrement en douze morceaux, faisant chacun un douziéme d'arpent: car les partages des biens se faisoient aux paysans serfs suivant la volonté des Seigneurs. Mais quoique ce Village soit détruit, cela ne doit pas empêcher de rapporter ce qu'on en sçait. Il subsiste toujours dans les Dictionnaires, & dans les Rôles de l'Election de Paris, dans celui des départemens des Vicaires Généraux de M. l'Archevêque de Paris; ensorte que l'article de Velizy renferme toujours en premier lieu celui d'Ursines, & est tourné ainsi: Ursines & Velizy. Le premier Rôle des Décimes (imprimé) où Ursines ne paroît plus, mais seulement la Cure de Velizy, n'est que de l'an 1741.

Gloss. Cangii voce Uncia 2.

L'Eglise Paroissiale d'Urcines du titre de saint Denis (a), étoit directement à demie lieue de celle de Chaville vers le midi. Le presbytere étoit auprès avec quelques maisons. La situation de ce lieu étoit dans une espece de fond, où M. de Louvoy Seigneur de Chaville conçut le dessein de former des étangs, lorsqu'il vit l'état de l'Eglise & la

(a) C'est ainsi qu'on auroit dû l'écrire en voulant même conserver la prononciation, & M. l'Abbé Chastelain l'écrit de cette façon dans sa Table de lieux, à la fin de son Martyrologe Universel, page 1066, où il ne se trompe qu'en plaçant ce lieu proche Château-Fort, dont il est éloigné de deux grandes lieues, tandis qu'il n'est qu'à demie lieue de Meudon, & à une lieue de Versailles.

ſituation du preſbytere. Mais auparavant il fit conſtruire une autre Egliſe dans le hameau de Velizy hors ſon Parc de Chaville, pour ſervir de Paroiſſe aux habitans. Les étangs qui furent faits ſubſiſtent toujours, ſinon que celui qui ſe trouve à l'endroit où étoit l'Egliſe, & qui s'étend du levant au couchant, étoit preſque à ſec lorſque je le vis en 1739 : j'y apperçus encore alors proche la clef de la bonde l'épitaphe d'un Receveur de Velizy du dernier ſiécle, & l'on me fit remarquer au midi de cet étang, qui étoit auſſi le côté méridional de l'Egliſe, un bois taillis à l'endroit où avoit été le cimetiere. Les habitans, lors de la deſtruction, ſe retirent à Velizy ou ailleurs, de maniere qu'on ne voit plus dans cette profondeur qu'une ſeule Ferme qui appartient au Roi. A l'égard de l'année de ces changemens, on peut la fixer à celle de la mort de M. Le Tellier alors Seigneur de Chaville : parce que les payſans aſſurent avoir ouï dire à leurs peres, que ce Seigneur mourut la même année, auſſi-bien que le Curé de Meudon, qui avoit tranſporté le ſaint Ciboire à Velizy.

Quoique l'Egliſe d'Urcines eût été donnée en 1084 aux Moines de Marmoutier établis aux Prieuré de Notre-Dame des Champs proche Paris, elle ne leur reſta pas. Il y eut quelque traité, en conſéquence duquel elle appartint à ceux de ſaint Magloire avec celle de Verſailles. Auſſi eſt-il marqué dans le Pouillé Pariſien du treiziéme ſiécle, que la nomination en appartient à l'Abbé. C'eſt-là qu'elle eſt dite *Eccleſia de Ocinis*. Les Pouillés ſubſéquens marquent la même choſe : & ſi dans celui de 1648 Urcines eſt dit une Cure où l'Archevêque pourvoit *pleno jure*, c'eſt à cauſe que l'Abbaye de ſaint Magloire étoit

alors réunie à l'Archevêché. M. Grancolas parlant du don fait primitivement de cette Eglise aux Moines de Marmoutier, l'appelle l'Eglise de saint Denis de Roncy : ce qui est un nom mis à tout hasard. Les monumens du treiziéme siécle font mention du Village *de Uncinis* voisin de Paris, à l'occasion du Curé de ce lieu nommé Jean, lequel fut un de ces fanatiques qui donnerent dans les visions d'Amaulry, & qui en furent les propagateurs. Césaire d'Histerbach rapporte les punitions qu'ils subirent. Cet événement est de l'an 1209 ou 1210.

Histoire de l'Egl. de Paris, T. 2. p. 288.

Hist. Univ. Parisf. T. 3. pag. 5.

Hist. Eccl. Parisf. T. 2, pag. 246.

Thesf. anecd. Tom. 4. pag. 165.

Un autre Curé d'Ureines, dom le nom n'est pas spécifié, fit en 1286 un traité avec le Maître & les Freres de l'Hôtel-Dieu de Paris, au sujet des grains qu'il avoit droit de recevoir dans leur grange de Chaville avec la dixme d'agneaux & de veaux, &c. au méme lieu de Chaville, sur quoi il y avoit eu procès : ces droits furent échangés pour plusieurs pieces de bois, & quelques menus cens qu'on lui céda : & cette échange fut agréée par le Chapitre de Paris. Etienne Rose qui étoit Curé d'Ursines au milieu du siécle dernier, obtint le 9 Août 1654 une Sentence du Châtelet qui regla la grosseur & le nombre des gerbes qui doivent être levées ; sçavoir, quatre par arpent, chacune de quatre pieds & demie de tour.

Ex autographo. Confir. Capituli Par.

Code des Curés, T. 1. p. 48.

Cette Terre a eu ses anciens Seigneurs. Un nommé *Paganus de Uxinis* ou *Uncinis* fut l'un des premiers bienfaicteurs de l'Abbaye de Porroy, dite Porroyal : il donna en 1204 aux Religieuses, pour leur fondation, ce qu'il avoit auprès du ruisseau qui passe en ce lieu. L'Evêque de Paris étoit en ce tems-là Seigneur suserain d'une partie de la Paroisse : mais il avoit donné ce qu'il y possédoit, en

Lettres de Salomon Doyen de Châteaufort 1204.

Chart. Ep. Par. initio. fief à Gui de Versailles, qui l'avoit cédé en arriere-fief à Ives de Viloflen. Quoique la Paroisse comprît Velizy & Villeaccoublay, il y a plus d'apparence que ce fief étoit proche Viroflei.

Après un vuide de deux siécles, on trouve la Terre d'Urcines entre les mains de Gilles ou Guillaume Luillier, dont la fille appellée Magdelaine épousa Jacques Olivier Sieur de Leuville, & fut mere du Chancelier Olivier. (Généalogie des Oliviers.) Jacques mourut premier Président du Parlement en 1519. Son fils du même nom qui lui succeda, ajouta à ce qu'il avoit à Urcines, le droit de haute-Justice, dont la vente & adjudication lui fut faite en 1522 lorsqu'il étoit Conseiller au Grand-Conseil, moyennant quatre-vingt livres par Roger Parme Président au Parlement & Jean Briçonnet Chevalier. (II Volume desBannieres du Châtelet, fol 145.) Il fut fait Maître des Requêtes en 1523. (Hist. des Maîtres des Requêtes.)

Velizy seroit peut-être resté dans l'obscurité où se trouvent tant d'hameaux, si l'Eglise d'Urcines eût subsisté. Ce lieu fut choisi comme n'étant éloigné d'Urcines que d'un quart de lieu, pour y faire la translation de la Paroisse & du service divin. Cette translation avoit été demandée par les habitans, qui avoient exposé à l'Archevêque la vieillesse de leur Eglise, sa situation dans un lieu humide, l'air mal-sain du presbytere qui faisoit que les Curés vivoient peu, & elle leur avoit été accordée le 15 Avril 1674. (*Regist. Archiep. Par.*) Le lieu où la translation fut faite est situé dans une plaine, où l'on ne voit que des terres labourables & point de vignes, en bon air, hors du Parc. L'Eglise que M. Le Tellier y fit bâtir à neuf, (car il n'y en avoit jamais eu en ce lieu) est une espece de grande Chapelle presque tournée vers le septentrion, au frontispice de

laquelle sont ses armoiries. Elle a été bénite sous le nom de saint Denis, Patron de l'ancienne Paroisse d'Urcines. Ces deux lieux, Urcines & Velizy avec leurs dépendances, étoient comptés dans le dénombrement de l'Election de Paris imprimé en 1709, pour 33 feux. Ce même Dénombrement réimprimé en 1745 n'en met plus que 18. On m'a assuré dans le pays en 1739 qu'il y en avoit 24. Le Dictionnaire Universel de la France marque qu'il y a en tout 82 habitans ou communians. La Cure est restée à la nomination Archiépiscopale.

On apprend par le Nécrologe de l'Eglise de Paris, que le Chapitre jouissoit au treiziéme siécle de la Terre de Velizy: mais on ne dit pas de qui elle lui venoit. Je crois l'avoir trouvé. Il en est fait mention deux fois dans ce manuscrit, & jamais le nom n'y est latinisé, mais toujours écrit Velezy ou Velesi dans deux actes de ce même siécle. Il s'y étoit écoulé en effet quatre cent ans depuis l'an 829 auquel Inchad Evêque de Paris avoit donnée aux Chanoines de son Eglise sous le nom latin *Heleriacum*, qui fut depuis défiguré (a). Dans le premier endroit du Nécrologe, le Chapitre declare avoir assigné sur les revenus de Velesi ce qui se distribuera pour l'Anniversaire de Hugues de Pontoise Chanoine, insigne bienfaicteur & instituteur de la Fête de saint Mellon en l'Eglise de Paris. Dans l'autre endroit, qui est constamment de l'an 1275, le même Chapitre déclare que le Pape Adrien V ayant donné à Notre-Dame de Paris, par son testament, un doigt de S. Jean-Baptiste & autres choses, on prendra pour

Hist. Eccl. Paris. T. 1. p. 349.

Necrol. Eccl. Par. 18 Maii.

Ibid. 11 Non. Aug.

(a) Outre que les lettres *ſ* & *r* se ressembloient au neuviéme siécle, on sçait que dans le langage vulgaire ces deux lettres se commuoient quelquefois.

faire son obit six livres sur la même Terre de Velezy. Je n'en ai plus rien trouvé dans la suite, sinon que le 8 Juin 1674 on registra en Parlement des Lettres-Patentes, qui permettoient au Chapitre de Notre-Dame d'aliéner cette Terre. Georges Maréchal premier Chirurgien du Roi, en a joui depuis.

Regist. du Parl.

Merc. Oct. 1747. p. 155.

Il y a eu un tems que l'on reconnoissoit un petit Velizy. Il est mentionné dans un acte de l'an 1654: c'est une échange que les Administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Paris firent alors de la Ferme appellée l'Hôtel-Dieu du petit Velizy avec le sieur Piot, pour une somme de mille trois cent soixante & six livres treize sols qu'il donna. Six ans après M. Le Tellier Secretaire d'Etat, possédoit ce même bien. Il obtint des Lettres du Roi qui rétablissoient le fief de la grande Maison ou Ferme de l'Hôtel-Dieu à lui appartenante, pour relever du Roi, à cause de la grosse Tour du Louvre, sans payer aucuns droits Seigneuriaux, attendu le privilége de sa charge. L'Hôtel-Dieu de Paris avoit possédé cette Ferme au moins dès le treiziéme siécle, puisqu'on lit dans l'acte d'échange fait en 1286, avec le Maître & les Freres de cette Maison par le Curé d'Urcines, que ce Curé avoit été en possession de lever la dixme non-seulement dans leur grange de Chaville, mais aussi *in quadam alia granchia sita juxta Vilisiacum.*

Regist. du Parl. 16 Juill. 1654.

Regist. du Parl. 3 Juill. 1652.

Ex autographo.

Il reste à parler d'un lieu de l'ancien territoire d'Urcines, dont le nom doit paroître scabreux; c'est celui que l'on nomme aujourd'hui Villacoublai, par quelque espece d'adoucissement. Les titres en font mention dès le douziéme siécle; mais avec bien des variétés. Il est d'abord dit Vilescoblen, & cela en langage vulgaire, puis au treiziéme *Villa Escoblen*, *Villa Escopblen*, ensuite au quatorziéme

ziéme Villescoublain ; & à la fin en retranchant la derniere lettre & en changeant une voyelle, Villeaccoublai ou Villacoublai. Il y a apparence que cette Terre portoit le nom de celui à qui elle avoit d'abord appartenu, & qui y avoit bâti le premier. Or, ce nom n'est pas facile à découvrir. Nous ne voyons gueres dans les noms Romains, que celui de *Scapula* qui auroit pu former *Scapulanus*, ou *Scapulanius*. Un Evêque d'Auxerre à la fin du septiéme siécle s'appelloit *Scopilion* (a). La situation de ce lieu est en plus bel air que n'étoit celle d'Urcines, & assez semblable à celle de Velizy dans la plaine qui est au-dessus des vallons, mais assez près de la descente qui se termine à Biévre. En voici quelques Seigneurs, dont les plus anciens sont tirés des titres de l'Eglise de Paris. *Hist. Ep. Antiss. Labb. Bibl. mss. T. 1. p. 427.*

Maurice de Sully qui tint le siége de Paris depuis 1160 jusqu'en 1196, certifia en 1169 que *Ledesmallus Miles de Vilescoblen* avoit vendu tout ce que son frere Chanoine de saint Cloud avoit de vignes, de droits pécuniaires & de pressurage : ce que Philippe son fils avoit promis de confirmer dans la premiere année qu'il seroit fait Chevalier. En 1237 vivoit un *Armiger* dit Jean *de Villa Escoblen*, lequel avec sa femme Isabelle se prétendoit premier Seigneur du tiers de la dixme de Longjumeau & de Balainvilliers. On trouve dans l'Histoire manuscrite de l'Abbaye de saint Victor de Paris au quatorziéme siécle un Jean de Villescoublain, autrement dit Jean le Grand. Il pouvoit descendre de l'Ecuyer ci-dessus. Il étoit Notaire Apostolique en 1340, & publia des Constitutions du *Chart. Ep. Paris. Bibl. Reg. fol. 27.* *Magn. Pastorale, f. 45.*

(a) Parmi les Francs au sixiéme siécle, un Capitaine du Roi Gontran s'appelloit *Beppolinus*, selon Grégoire de Tours à l'an 590.

Pape Benoît XIII en différens Chapitres de Chanoines Réguliers. Il fut ensuite Doyen de saint Thomas du Louvre. Il mourut en 1352, après s'être fait Chanoine de saint Victor *ad succurrendum* (a). Il est en sa qualité de Doyen de saint Thomas dans le Nécrologe ancien de Sorbonne au 17 Octobre. Vers l'an 1410 un nommé Jean de Livres joignoit en sa personne la Seigneurie de Villacoublay à celle de Clamart. Sur la fin de ce siécle ou au plus tard dans le commencement du suivant, la Terre de Villacoublay étoit possédée par une famille nommée de Monceaux. C'est ce qui s'infere de ce qu'on lit dans l'Histoire de saint Germain des Prés sçavoir, qu'au bout de la nef de cette Eglise vers le septentrion, est la tombe de François de Monceaux, fils de François de Monceaux Chevalier Sieur de Villeacoublay & de Catherine de la Broye Dame de Carnoy; qui mourut en 1535. Celui à qui appartint cette Terre après les deux premiers, s'appelloit aussi François de Monceaux, si l'Auteur de la vie du fameux Dumoulin ne s'est pas trompé, disant que lorsque ce Jurisconsulte se retira à Villacoublay pendant sa maladie de l'automne de l'an 1538, cette Terre de franc-alleu-noble appartenoit à François de Monceaux Ecuyer, son ancien ami. On trouve ailleurs que vers l'an 1540, Villeaccoublay appartenoit à Jean de Monceaux. Le même, ou son fils appellé comme lui, comparut au Procès-verbal de la rédaction de la Coutume de Paris en 1580. Il y

Hist. de S. Germain, p. 321. & Du Breul, L. 2. p. 286.

Vie de Dumoulin, page 32. Mercure Avril 1740. p. 651.

Histoire des Présidens, p. 117.

(a) Monsieur Gourdan en son Hist. de S. Victor, veut que ce soient deux hommes différens. Un l'Isle-Adam étoit Seigneur de Villacoublay; il avoit épousé Jeanne de Belloy; laquelle fit son testament en 1453. Ils eurent de leur mariage Jeanne, qui fut Dame de Villacoublay, & de Clichy la Garenne. Généalogie de Belloy, p. 67.

est qualifié Chevalier & Seigneur de Villacoubley. Mornac nous apprend pour la suite, que le *Pratorium* de Villacoubley avoit été acheté par Pierre du Lac Avoçat au Parlement. Sa fille Magdelaine épousa Abel de Sainte-Marthe Garde de la Bibliotheque de Fontainebleau. La Comtesse de Veru a joui vers ces derniers tems du Château de Villacoublay.

Ant. Mornac in Digest. *Tit. de servit. urban. prædiɑ. Leg.* 35.

A Villacoublay se voyent les débris d'une Chapelle appellée *Jérusalem*, dans laquelle il reste des figures du Sépulcre de Notre-Seigneur. Comme la Commanderie de S. Jean-de-Latran se disoit en 1580 Seigneur d'Ursine, je croirois que c'étoit de cette partie du territoire : les armoiries qu'on voit au mur extérieur de cette Chapelle vers le midi, sont écartelées d'échiquier en bosse & en creux alternativement.

Procès-verbal de la Coutume 1580.

Cette Chapelle auroit-elle plutôt appartenu aux Religieuses de Valprofonde qui eurent en ce lieu quarante arpens de terre l'an 1204, du don de Roger de Baaly & de Melisende sa femme?

Gall. Christ. Tom. 7. *pag.* 581.

Il y a eu aussi autrefois à Villacoublay un étang : il en reste la chaussée, mais il est converti en pré.

La Terre de Villeaccoublay a été érigée en franc-alleu : il y a haute, moyenne & basse-Justice.

Affiche de l'an 1748.



MEUDON.

PLUSIEURS Sçavans ont donné au village de Meudon beaucoup plus d'antiquité qu'on ne lui en connoît, & qu'il n'en a réellement. Samson a cru que ce lieu étoit le *Metiosedum* des Commentaires de César, & le prouve par des raisons qui ont paru bonnes à M. de Valois. On dit que l'Abbé Chastelain Chanoine de Notre-Dame de Paris, chargé par M. le Cardinal de Noailles de trouver les dénominations latines de toutes les Cures de son Diocèse, entraîné apparemment par ces autorités, donna pareillement le nom de *Metiosedum* à Meudon, ensorte que depuis ce tems-là, dans les Provisions de la Cure, on met *S. Martini de Metiosedo*, au lieu qu'auparavant on se contentoit de mettre *S. Martini de Meudon*. Je ne sçais pas si ce qu'on attribue à M. Chastelain est véritable. S'il fut d'abord de ce sentiment, il est certain qu'il l'abandonna, puisque dans la Table des noms de lieu de son Martyrologe Universel imprimée en 1709, trois ans seulement avant sa mort, il met à l'article de Meudon, que c'est *Moldunum* en latin. Quant à Messieurs Samson & de Valois, je croi avoir suffisamment réfuté leur opinion, en montrant dans un de mes Ecrits imprimé en 1738, que *Metiosedum* étoit au-dessus de Paris relativement au cours de la Seine, selon les expressions mêmes de César. Il y a encore un autre sentiment qui est en voie de s'établir, puisque je le trouve dans un Mémoire du Curé pour M. Lancelot. On y lit que lorsque le Roi Childebert fonda l'Abbaye de saint Vincent, dite depuis saint Germain des Prés, le revenu du village de

Mémoire d'un ancien Curé de Meudon envoyé à M. Lancelot. Mémoire de l'Acad. des Inscript. T. 6. p. 660.

Recueil de div. Ecrits, Paris chez Barois, T. 2. p. 142.

Meudon fut donné aux Religieux, & que du tems de l'ancienne Eglise leur métairie bâtie il y a douze cent ans & plus subsistoit auprès. Je ne puis me dispenser d'exposer sur quel fondement cette tradition a couru parmi les anciens Religieux de S. Germain. La Charte de fondation de Childebert ne parle que de la Terre d'Issy; c'est un peu l'étendre que de lui donner, outre tout le terroir qui est du fauxbourg de Paris à Issy, encore celui de Meudon qui s'étend jusqu'à une lieue par-delà: mais les anciens avoient lû dans le Livre de l'Abbé Irminon ces lignes en parlant du Monastere : *Habet in Comitatu Witranni in Pinciacensi pago villam quæ vocatur Magedon: & in ipsa villa habet mansum Dominicatum. Pertinent XXIIII ospitia, cum Ecclesia indominicata, culturis, pratis, vineis, cum uno farinario.* La ressemblance du nom Magedon avec celui de Meudon, fit croire à ceux qui vécurent au quatorziéme & quinziéme siécle, depuis que l'Abbaye de saint Germain des Prés eut du bien à Meudon, qu'il étoit venu de ces tems reculés, puisqu'il étoit marqué dans un Livre rédigé au neuviéme siécle. Mais sa position dans un canton du Pincerais qui étoit soumis à un Comte particulier, & la mention qui en est faite parmi d'autres Terres voisines du Pincerais, fait voir que c'est Medan situé sur la Seine, une lieue plus bas que Poissy, qu'il faut regarder comme le Magedon de ce Livre censier d'Irminon Abbé de saint Germain des Prés, d'autant plus que c'est saint Germain Evêque de Paris qui est Patron de l'Eglise Paroissiale de ce lieu.

Il résulte de tout ceci, que l'antiquité de Meudon n'est pas si reculée. Aussi n'y a-t-il de titres certains qui en fassent mention, que depuis la fin du douziéme siécle ou le com-

mencement du treiziéme. Dans ces titres, ce lieu est appellé *Meodum*, ou *Meudon*, ou bien *Meudun*: de maniere qu'il est visible qu'on ne sçavoit alors comment le latiniser, ce qui a duré pendant presque tout le treiziéme siécle: car dans le Pouillé écrit vers le milieu de ce siécle, la Cure est encore simplement dite Modun. M. de Valois a cru y lire *Modunum*. Mais si l'on n'a point d'époque sûre pour Meudon, il est aussi vrai de dire qu'on ne peut en donner entierement l'étymologie; il est certain que la fin du mot venant de Dun terme Celtique, fait allusion à l'élévation & à la profondeur correlative du Château & du Village. En Anglosaxon, Anglois & Flamand *Mou*. & *Mul* signifie sable, poussiere; c'est tout ce qu'on peut dire de plus approchant.

Ce Village est à deux petites lieues de Paris vers le couchant. Sa situation est presque dans le fond d'un vallon, sur la partie de la côte qui regarde l'orient; celle du Château sur une éminence extraordinaire. Le territoire abonde en vignes; excepté dans le Parc. Il y passe au bas de la vallée un petit ruisseau qui n'a point de nom, & qui fait tourner quelques moulins avant que de se jetter dans la Seine. Les Seigneurs de cette Paroisse sont connus depuis environ quatre cent ans. J'en donnerai ci-après le détail. Le nombre des habitans est mêlé avec ceux de Fleury dans les Rôles de l'Election, quoique tout le hameau de Fleury ne soit pas de cette Paroisse. Meudon & Fleury dans le Dénombrement de l'an 1709 formoient 200 feux. Dans celui que le Sieur Doisy a donné au Public en 1745, ces deux lieux ensemble 305 feux. Dans le Dictionnaire Géographique de tout le Royaume imprimé en 1726, on compte à Meudon, compris Fleury, 1380 habitans.

L'Eglise Paroissiale est bâtie dans le goût d'architecture qui succéda au gothique : aussi n'est-elle que d'environ l'an 1570. Elle reconnoit saint Martin pour son Patron. Les habitans y ont aussi joint saint Blaise. Le Dictionnaire Universel de la France marque que M. le Dauphin fils de Louis XIV l'a fait rebâtir avec un clocher : ce qui ne paroît point exact. Ce qui est véritable, c'est que ce Prince ayant échangé sa Terre de Choisi-sur-Seine contre celle de Meudon, voulut d'abord témoigner sa piété envers saint Martin Patron du lieu. Il fit orner l'Eglise de très-belles tapisseries & offrit le Pain béni. Mercure de Novembre 1695.

Dans tous les Pouillés du Diocèse de Paris, cette Cure est dite être à la pleine collation de l'Evêque Diocésain. Le premier où cela se trouve est celui du treiziéme siécle. Dans ce même siécle l'Abbé & Religieux de saint Germain des Prés se disoient gros Décimateurs de Meudon ; ce fut en cette qualité qu'ils céderent en 1244 au Prieur de saint Martin des Champs, gros Décimateur de Clamart, le droit de reportage des dixmes de terres cultivées sur Clamart par les habitans de Meudon. Voyez l'article de Clamart. On regarde comme une chose singuliere qu'environ l'an 1520 Antoine Sanguin Seigneur de Meudon, voulut bien être Marguillier de cette Eglise. Il s'y conserve un compte ainsi intitulé : « Compte de noble » homme M. Antoine Sanguin Seigneur de » Meudon, Marguillier de l'Œuvre & Fa» brique Monsieur saint Martin de Meudon, » que rend ledit Sanguin à Jehan Guyard, à » présent Marguillier de ladite Fabrique & » aux Paroissiens manans & habitans d'icelle » Eglise, qui commence le 20 jour de Dé» cembre 1524 & finit le 20 jour de Décem» bre 1525, touchant les receptes des rentes,

» loyers, questes, &c. en ladite année. » Il fut depuis Evêque d'Orléans, ensuite Archevêque de Toulouse & Cardinal. Ce fut lui qu'on appella le Cardinal de Meudon.

Quelques Curés de Meudon sont devenus mémorables; sur-tout le fameux François Rabelais que Jean Ursin Vicaire-Général de l'Evêque de Paris tira du Chapitre de saint Maur-des-Fossés pour lui donner cette Cure, sur la démission simple de Richard Berthe. Les Provisions, qui sont datées du 18 Janvier 1550, mettent: *Francisco Rabelay, Clerico, Doctore Medico, Turonensis Diæcesis*. Sa vie écrite par Antoine le Roy Chanoine de Sens en 1649, marque qu'il y fut fort exact à instruire son peuple, & qu'il se plaisoit à enseigner le plain-chant qu'il possédoit parfaitement; que sa maison étoit ouverte à tout le monde, excepté aux femmes; qu'il y rassembloit souvent des Sçavans pour s'entretenir avec eux; & que les misérables y trouvoient du secours dans sa bourse: qu'il étoit d'une si grande intégrité, que jamais on ne l'a trouvé manquer de parole à personne; que sa connoissance dans la Médecine le rendit doublement utile à sa Paroisse. On assure que l'on a vu long-tems sur la porte du presbytere ces deux vers qui font allusion aux différens états de sa vie:

Regist. Ep. Par.

Cordiger, hinc Medicus, tum Pastor & intus obivi:
Si quæras nomen, te mea scripta docent.

Mais il y a lieu de douter d'une partie de ce que l'Auteur de sa vie ajoute. Il paroît par les Regiſtres de l'Evêché de Paris, que Rabelais n'exerça jamais les fonctions Curiales par lui-même. Il n'est qualifié que de simple

Clerc du Diocèse de Tours dans la démission qu'il fit de cette Cure le 9 Janvier 1552, après l'avoir gardé deux ans comme Titulaire. Le même jour Jean Moreau Vicaire-Général du Cardinal du Bellay ayant admis cette démission faite par Remi Doulcin chargé de la procuration de Rabelais, conféra cette Cure à Gilles du Serres Clerc du Diocèse de Beauvais. Rabelais résidoit si peu à sa Cure, qu'Eustache du Bellay Evêque de Paris y faisant la visite au mois de Juin 1551, ne le trouva pas, mais seulement Pierre Richard son Vicaire avec quatre autres Prêtres.

Rabelais ne mourut point à Meudon, mais à Paris sur la Paroisse de saint Paul, rue des Jardins, & il fut inhumé au cimetiere l'an 1553. Un Curé de Meudon du dernier siécle a fait imprimer tout ce qui se trouve écrit à la louange de Rabelais son prédécesseur. Parmi ceux qui ont succédé à Rabelais dans cette Cure, on remarque encore particulierement Antoine Grandet Prévôt de l'Eglise de saint Nicolas du Louvre, connu par ses prédications & par ses écrits. Un Curé bien antérieur à Rabelais est Jacques de Beaulieu qui plaidoit contre les Marguilliers en 1384.

Moreri 1532.

Reg. Offic. Paris.

Quoique je ne connoisse point de titre qui fasse mention des droits de l'Abbaye de saint Germain à Meudon avant le treiziéme siécle, il faut cependant avouer que ce Monastere y possédoit une Seigneurie au moins dès le douziéme, & que sur ce territoire étoit un vignoble. Jean Abbé de saint Victor promit en 1206 que sur les vignes qu'il avoit à Meudon dans la censive de saint Germain, au lieu de deux muids de vin seulement qu'il en rendoit à saint Germain, il lui en payeroit deux muids & demi par an, à condition d'en jouir à perpétuité. En 1236 Simon Abbé de saint

Tabul. S. Germani ex Lancelot.

Hist. de S. Germain, p. 123. Germain racheta les dixmes de bled & de vin du territoire de Meudon desquelles Etienne de Meudon jouissoit. En 1238 l'Abbaye acheta le prix de 80 livres de Guy de Chevreuse & de sa femme Helisende, trois arpens de vigne situés à Meudon lieu dit Orrée en sa propre censive, dont Hervé de Chevreuse Chevalier se constitua plege. En 1245 l'Abbé Simon voulant faire plaisir à ses Religieux, retrancha de sa mense les vignes qu'il avoit achetées à Meudon & les leur donna. Aussi trouve-t-on qu'en 1245 l'Abbaye avoit un pressoir à Meudon. Par un bail passé devant Hugues Aubriot Prévôt de Paris en 1310, il paroît que l'Abbaye de saint Germain avoit une maison au petit Val de Meudon. En 1405 Jean Gruot Docteur en Droit, Chanoine & Chantre de Château-Censoir & Chanoine d'Autun, Vicaire-Géneral de l'Evêque de Senlis, Conservateur des Priviléges de l'Université de Paris, rendit une Sentence contre Guillaume Le Roux redevable à Guillaume Abbé de saint Germain d'une quarte de boisseau de féves qu'il avoit recueillies à Meudon lieu dit Perdriel. En 1406 le Prévôt des Marchands voulut saisir les mesures à grain étalonnées de la marque de l'Abbaye de saint Germain à Meudon chez un particulier nommé Adam Thobie. Il y eut une transaction entre les Parties en faveur des Religieux, laquelle fut homologuée le 28 Avril 1407. Dans le siécle suivant l'Abbaye demanda au Roi l'établissement de trois Foires & d'un Marché, & l'obtint de François I au mois de Mars 1518. La premiere Foire étoit le jour de saint Leu & saint Herbland & le lendemain; la seconde, le 3 Février & le lendemain; la troisiéme, le Mercredi de la Pentecôte & le lendemain. Le Marché devoit se tenir les Lundis. La Com-

Ex schedis Lancelot.

Hist. de S. Germ. *suprà.*

Scheda Lancelot.

Ibidem.

Ibid.

Second vol. des Bann. du Châtelet fol. fol. 79.

munauté de S. Germain consentit cinquante ans après à l'aliénation de ce qu'elle avoit de droits Seigneuriaux à Meudon, Justice haute, moyenne & basse, cens & champart, en faveur du Cardinal de Lorraine, moyennant quatre cent livres de rente, s'y réservant seulement des maisons, un pressoir, des terres, des prés & des vignes. Le Livre d'où je tire ces derniers faits, ajoute que la méme année, qui étoit 1570, le Curé du lieu intenta procès aux Religieux au sujet des dixmes qu'il prétendoit. Par la suite les Religieux se défirent de tout ce qui leur restoit à Meudon en faveur de M. Servien Surintendant des Finances, moyennant trente-six mille livres. Ceci pourra étre mis en plus grande évidence à la fin du Catalogue des Seigneurs de Meudon que je vais donner.

Histoire de S. Germain à l'an 1570.

A commencer par les anciens Seigneurs dont le nom étoit celui de Meudon même, le premier que j'ai trouvé est ERKEMBOD de MEUDON Chevalier, nommé dans une Charte de Maurice Evêque de Paris de l'an 1180. Le second est MATTHIEU de MEUDON nommé comme témoin dans des Lettres du même Evêque de l'an 1196 touchant Chatenay, & dans l'acte par lequel Pierre de Nemours, aussi Evêque de Paris, confirma en 1217 le don qu'il avoit fait au Monastere de Porroy. Les termes du titre de Porroy qui en font mention à l'an 1218, sont *Matthaeus de Meudun Miles dedit Monialibus S. Mariae de Porregio tria sextaria & totidem hybernagii in sua decima de Meudun.* Vers le même tems un Pierre de Meudon *de Moldonio* se trouve nommé parmi les Chevaliers de la Châtellenie de Montlheri qui tenoient quelques fiefs du Roi, & un Amaury *de Meudon* Chevalier étoit vivant en 1236.

Chart. min. Ep. Par. fol. 244.

Magnum Pastorale.

Gall. Christ. nova col. 90.

Gloss. Cangii voce Hybernagium.

Cod. Puteau 635.

Tabul. Ep. Par.

ETIENNE DE MEUDON eut les dixmes de bled & de vin que lui céda Amaury d'Issy, en faveur duquel la Communauté les avoit aliénées & érigées en fief. Il les revendit en 1231 le prix de cent livres parisis à Eudes Abbé de saint Germain, qui lui en conserva le fief pour lui & ses héritiers, à condition qu'il releveroit de lui; & Etienne lui en fit hommage, mais Simon successeur d'Eudes rentra dans le tout en 1236.

Histor. S. Germ. ad an. 1231. p. 121.

ROBERT DE MEUDON est connu premierement par une Charte du mois de Novembre 1303, par laquelle le Roi lui donne un mas à saint Germain-en-Laye. Il y est dit Pannetier du Roi. Dans une autre Charte de l'an 1307 outre sa qualité de Pannetier, il est dit Concierge de saint Germain. Il est connu ensuite par le Livre rouge de la Chambre des Comptes, où il est marqué que Philippe-le-Bel lui assigna en 1310 de l'avoine au lieu de cinquante livres parisis. Il fut Concierge de saint Germain-en-Laye, ou Capitaine de la Forêt en 1317. Il fut inhumé au Prieuré de Hennemont, où on lit sur sa tombe: *Cy gist Monseigneur Robert de Meudon, jadis Chevalier notre Sire le Roy & Concierge d saint Germain-en-Laye, qui trespassa l'an Mil CCC & XX.* Ameline sa femme mourut en 1328. Robert son fils aîné étoit décédé dès l'an 1325.

Trésor des Chartes. Reg. 38. chap. 91 & autres.

Portefeuille Gén. Gaign. 180. fol. 648.

HENRI DE MEUDON Chevalier vivoit en 1344. Il mourut la même année. Il étoit Grand-Veneur. Il étoit apparemment frere de Jean de Meudon Chanoine de Noyon, qui par son testament de l'an 1343, légua au Chartreux de Paris son manoir du Val de Meudon, estimé de la valeur de trente livres de rente. Ce même Chanoine de Noyon avoit été délegué en 1334 par Jean XXII avec

Catal. des Gr. Veneurs.

Necrol. Cartus. 28 Aug.

l'Abbé de sainte Genevieve, pour contraindre les Religieuses de Longchamp à admettre parmi elles certaines Religieuses. Histoire de Melun, page 691.

Une Jeanne de Meudon femme de Guillaume le Bouteiller de Senlis, mourut en 1353 & fut inhumée dans l'Eglise de l'Abbaye d'Herivaux. Hist. des Gr. Offic. T. 6. p. 259.

GARNIER DE MEUDON étoit Maître des Requêtes en 1369. Il pouvoit être fils de Robert ci-dessus. Hist. des Maîtres des Requêtes, p. 41.

JEAN DE MEUDON Chevalier, eut pour fils Bureau de Meudon Echanson du Roi, & pour fille Marguerite de Meudon, laquelle épousa Jean de Gaillonet Chevalier, Chambellan du Roi. Ces deux enfans partagerent la succession de leur pere le 11 Juillet 1391. Du tems de Jean de Meudon il y avoit un fief assis à Meudon que Guillaume Champagnolle Bourgeois de Paris reconnut tenir à foi & hommage de Philippe de Levis Seigneur de Marly en 1383. Il reste un autre hommage rendu pour la Maison des Carneaux devant le Château de Meudon, & pour quatre fiefs qui en dépendoient en 1389. Je trouve aussi Claude Sanguin avec la qualité de Seigneur de Meudon, dans un hommage que Gilles Mallet rendit au Roi Charles VI de la Vicomté de Corbeil l'an 1385. Histoire de Corbeil, pag. 62.

Ce fut dans la femme de Jean de Gaillonet (a) que cessa la race des anciens Meudon.

Les Gaillonnet n'avoient pas cependant toute la Seigneurie. On trouve en 1397 une échange de Jean de Bray héritier d'Agnès de Gonzonville avec Philibert du Saulx, du tiers du Château de Meudon & de ses dépendances; & quelques mois après une autre échange de ce tiers fait par Philibert avec Jean Voignon

(a) Je ne sçais pourquoi il est appellé dans un endroit le petit Hermite de la Faye.

pour un autre fief situé à Chingy proche Orleans. Après cela au 15 Mai 1399 donation par ce même Jean Voignon Chanoine de Notre-Dame à Jean de Coligny du Cordier son neveu, de la maison des Carneaux & autres fiefs : mais Jean Voignon ne se défit pas de ce qu'il avoit dans la Seigneurie & Château de Meudon.

Le 17 Juillet 1415 Jean de Mont-Revel époux de Jeanne de Gaillonnet, possédoit le fief noble du Château de Meudon. Du consentement de sa femme il le vendit à Augustin Ysbare.

Ex schedis Lancelot. GUILLAUME SANGUIN (si on rejette le Claude Sanguin nommé ci-dessus), fut le chef d'une famille qui posséda durant très-long-tems la Seigneurie de Meudon. Lorsqu'il en fit l'acquisition en 1426, il se qualifioit d'Ecuyer Seigneur de Malmaison. Regnaud de Saint-Lotein comme seul héritier de Jean Voignon, & les Exécuteurs testamentaires d'Augustin Ysbare lui vendirent cette Terre. Le premier ajouta à sa vente celle de l'Hôtel des Carneaux, & il en rendit hommage à Jean de Haufride Seigneur de Marly. En 1430 on comptoit que les fiefs suivans dépendoient de Meudon ; l'Hôtel des Carneaux, un fief rue des Cordeliers, & un fief à Villebon lez-Meudon ; & du Château de Meudon relevoient ceux-ci : le fief d'Aubervilliers lez-Meudon, & celui de Villebon que tenoit Etienne des Portes.

Ibid. ANTOINE SANGUIN est di[t] fils de Jean Sanguin. Ce fut à cet Antoin[e] neveu ou petit-fils de Guillaume, que la Terr[e] échut par donation dans le tems qu'il éto[it] encore sous la tutelle de son pere. Jean San[-] guin en rendit hommage aussi-bien que d[e] l'Hôtel des Carneaux, le 29 Mai 1442, ta[nt]

en son nom que comme tuteur d'Antoine à Philippe de Levis Archevêque d'Auch, Seigneur de Marly-le-Château. Pendant sa minorité Jean Sanguin son tuteur étoit quelquefois qualifié Seigneur de Meudon, comme on le trouve le 4 Juillet 1452, en 1460 & 1462 le 18 Mars : mais il jouissoit pleinement de la Terre de Meudon en 1466. Il en rendit hommage le 27 Août à Gui de Levis Seigneur de Marly, comme aussi de l'Hôtel des Carneaux. L'année suivante il est qualifié Pannetier du Roi. Le 19 Juillet 1478 il y eut un contrat de mariage passé entre lui & Marie Simon, fille de feu Jean Simon Avocat au Parlement. En 1488 ou 1489 il étoit en procès avec l'Abbaye de saint Germain des Prés, & en 1492 il plaidoit au Châtelet contre Jean de Montaigu Ecuyer demeurant à Bayonne, sur ce que ce Montaigu avoit fait donation à Antoine de Haultbois Contrôleur des Mortes-payes de Guyenne, d'un fief assis à Meudon, de celui des Moulineaux, &c.

Regist. du Parl.

JEAN SANGUIN fils d'Antoine succéda à son pere. Le 17 Novembre 1500 il fit offres au Seigneur de Marly de lui rendre hommage. En 1503 le 19 Février lors du contrat de mariage d'Anne Sanguin sa sœur avec Guillaume de Pisseleu Seigneur de Hely, lui Sanguin son frere conjointement avec Marie Simon veuve sa mere lui constitua en dot cinq mille livres. Il étoit encore qualifié Seigneur de Meudon en 1510, comme il paroît par le Procès-verbal de la Coutume de cette année. Mais apparemment qu'il mourut quelques années après.

Ex schedis Lancelot.

ANTOINE SANGUIN son frere hérita de la Terre de Meudon. Il en est dit Seigneur dans un acte du 30 Mars 1522, qui le qualifie aussi de Chanoine de la Sainte-Chapelle de

Paris. On a vu ci-dessus qu'en 1524 il fut Marguillier de la Paroisse de Meudon. Le 5 Novembre 1527 il fit donation à Anne de Pisseleu, fille d'Anne Sanguin sa sœur, de la Terre & Seigneurie de Meudon, à la réserve de l'usufruit. Elle en prit possession le 21, & préta hommage au Seigneur de Marly le 5 Décembre. Il fut fait Evêque d'Orleans en 1533. Quatre ans après, sçavoir le 3 Juin 1537, il fit une nouvelle donation à Anne de Pisseleu sa niece devenue épouse de Jean de Bretagne Duc d'Etampes, de la Terre de Meudon, sans réserve de l'usufruit, moyennant seulement la somme de douze cent livres par an: & le 5 Juillet suivant elle fit rendre foi & hommage au Seigneur de Marly. On voit par des Lettres-Patentes du même mois, que le Roi François I y vint alors. Le 7 Août Antoine de Haultbois Seigneur de Rennemoulin, quitta à la même Duchesse d'Etampes tous les droits qu'il pouvoit avoir sur la Terre de Meudon en vertu de la donation de 1402; ce que firent pareillement quelque tems après Claude Sanguin Seigneur de Rademont, & Denis Sanguin Seigneur de Liverdis & leurs femmes, à cause que cette Terre avoit appartenu à Guillaume Sanguin. Depuis ce tems-là Antoine Sanguin devenu Cardinal de Meudon étoit dit Seigneur d'Aubervilliers, Terre de la même Paroisse. Ce fut l'année suivante que l'on pensa à former un Parc à Meudon. Le 5 Juillet 1546 il y eut commission à MM. Luillier premier Président de la Cour des Aydes & Viole Maître des Comptes, pour se transporter sur les terres que le Roi avoit ordonné être renfermées dans ce Parc & les estimer aux particuliers. En 1550 le 15 Septembre le Cardinal de Meudon donna à la Duchesse d'Etampes sa niéce, quittance

Tables de Blanchard.

quittance pour les treize années de la rente de 1200 livres. Au bout de deux ans cette Terre sortit de la famille des Sanguin.

CHARLES DE LORRAINE Cardinal, Archevêque de Reims, devint en 1552 Seigneur de Meudon. Le 19 Décembre de cette année, le Cardinal de Meudon qui étoit devenu depuis deux ans Archevêque de Toulouse, lui céda tous ses droits sur cette Terre, sans autre réserve que l'usufruit. Le même jour, la Duchesse d'Etampes séparée de biens de son mari, céda à ce même Cardinal la Seigneurie de Meudon, moyennant une constitution de trois mille livres de rente sur la Baronie de Chevreuse. Le 4 Janvier suivant ce Cardinal de Lorraine rendit foi & hommage de cette Terre au Duc de Montmorency, comme mouvante en plein fief de Marly-le-Châtel, & en arriere-fief du Duché de Montmorency. Le Duc lui remit les droits. Il en fit prendre possession le 8 du même mois par Augustin de Thou Avocat en Parlement : & le 20 il fit donation au Cardinal de Meudon de la jouissance de l'usufruit sa vie durant. Les Religieux de saint Germain des Prés avoient encore alors à Meudon un fief dont ils firent échange en 1570 avec ce Cardinal. Ce fut lui qui fit bâtir par Filbert de Lorme le Château, dont la vue s'étend sur Paris & au-delà de tous les côtés, à cause de l'éminence sur laquelle il est situé.

Ex schedis Lancelot.

On trouve dans le Supplément à Du Breul un détail de l'état où il étoit originairement. Il y est parlé de très-anciennes ruines de Thermes ou se voyoient encore en 1639 de vieux cabinets qu'on croyoit avoir fait partie de ces étuves. Ce même Château est représenté deux fois dans la Topographie de Claude de Châtillon, gravée in-folio vers l'an 1610.

Edit. 1639. p. 90.

Topogr. de Chastel. f. 11.

Topogr. de Zeiller. T. 1.

Zeiller l'a aussi figuré dans la sienne qui parut à Francfort en 1655 avec la grotte & le Village. Il y avoit dans cet ancien Château une Tour dite la Tour de Mayenne, & une autre dite la Tour de Ronsart. Le Cardinal avoit fait peindre dans les salles du Château les Sessions du Concile de Trente. Le Duc de Guise son neveu, dont le nom étoit Henry de Lorraine, posséda cette Terre après la mort de ce Cardinal arrivée en 1574. Il y a apparence que c'est de lui qu'il faut entendre cette inscription qui étoit dans la Grotte: *Quieti & Musis Henrici II. Galliæ PR. PP. PPS.* Chacun sçait qu'il fut tué dans le Château de Blois en 1588. L'année d'après pendant que le Roi Henry III étoit retiré à saint Cloud où il mourut, Henry Roi de Navarre avoit son quartier à Meudon. Il faut compter ensuite pour Seigneur de Meudon Charles de Lorraine Duc de Guise son fils, qui fut marié dans le Château en 1611 avec Henriette Catherine Duchesse de Joyeuse, veuve de Henry de Bourbon Duc de Montpensier. Ce Duc mourut en 1640, & elle survécut jusqu'en 1656. Le Supplément à Du Breul imprimé en 1639, la loue du grand soin qu'elle avoit eu d'entretenir les bâtimens de ce Château & ses jardins.

Mémoire de Sully.

Henry de Lorraine, l'aîné de ses fils, Duc de Guise vivant en 1654, & alors âgé de quarante ans, fit cette même année un contrat de vente à Abel Servien Surintendant des Finances de la Baronie de Meudon, moyennant la cession de neuf mille trois cent livres de rente constituée par François de Beauvillier Comte de Saint Agnan, Antoinette Servien son épouse, & Nicolas Servien Seigneur de Montigny, le 13 Janvier 1650, &c. On assure que ce nouveau Seigneur fut le pre

mier qualifié Baron de Meudon. Au mois de Juillet 1655 il obtint Lettres-Patentes, portant permission d'étendre le Parc de Meudon & de le fermer de murailles, quoique les héritages acquis pour cet aggrandissement fussent dans le voisinage des plaisirs du Roi. Et au mois de Janvier 1656 ce même Seigneur obtint l'établissement de deux Foires franches à Meudon le premier Lundi d'Avril & le premier Lundi d'Octobre, & d'un Marché franc tous les Samedis. L'année suivante il acheta des Religieux de saint Germain des Prés ce qui leur restoit de bien à Meudon. Louis François Servien son fils, Marquis de Sable conserva cette Terre jusqu'après l'an 1680, qu'il la vendit à François Michel Le Tellier Marquis de Louvoy, Secretaire d'Etat qui avoit ordre du Roi d'en faire l'acquisition.

Regist. du Parl. 31 Août 1657.

Regist. du Parl. 21 Mai 1656.

Hist. sancti Germ.

Essai de la vie de M. de Louvoy, pag. 157.

Monsieur de Louvoy ayant acheté la Baronie de Meudon, fit quelque échange avec les habitans au mois de Mai 1682, & fit au Château des augmentations & des embélissemens ainsi qu'avoit fait M. Servien. Comme les Assemblées de l'Académie des Inscriptions n'étoient point encore fixées au Louvre, M. de Louvoy en fit tenir quelques-unes chez lui & à Meudon, vers l'an 1683. On lit que deux ans après Louis XIV & M. le Dauphin vinrent visiter ce Château. Les armes de M. Le Tellier s'y voyoient encore en 1726 en face au bas du pavillon du milieu, que l'on appelloit la calotte de Meudon. Les Ambassadeurs de Siam y étant venus en 1686, & étant montés sur la terrasse, remarquerent que la pointe du clocher de la Paroisse étoit beaucoup plus basse; d'où ils conclurent qu'elle devoit être bien élevée.

Regist. du Parl. 17 Août 1683.

Histoire de l'Acad. T. 1. p. 22.

Merc Juillet 1685.

Mercure d'Eté 1686.

Après la mort de M. de Louvoy, sa veuve le vendit à Louis XIV: & comme Mademoi-

selle d'Orleans de Montpensier avoit légué à M. le Dauphin en 1691 sa belle Maison de Choisy-sur-Seine, le Roi l'échangea pour Meudon. C'est ainsi que ce Château devint Maison Royale. M. le Dauphin à qui le Roi le donna, l'orna de tout ce que l'art peut ajouter aux dispositions de la nature; les fontaines furent augmentées des grottes ajoutées; de magnifiques avenues plantées, une terrasse qui coûte des sommes immenses. Louis-le-Grand y venoit trois ou quatre fois par an & y restoit deux ou trois jours: ce qu'il continua jusqu'à ce que M. le Dauphin y mourut le 11 Avril 1711. C'est ce Prince qui y a fait construire à l'endroit où étoit l'ancienne Grotte bâtie par Filbert de Lorme un Château neuf, dont le second étage rend de plein pied dans le jardin haut, la Chapelle qui fut bénite en 1709, &c. Du parterre on descend & l'on va en droite ligne à l'étang de Chalais de figure hexagone, & qui paroît bien avoir cent toises de diametre. Le Parc qui en a bien dix-huit cent en tout sens, est rempli de bois très-beaux, d'étangs, bassins & réservoirs. Je nommerai ci-après quelques-uns des lieux qui y ont été renfermés.

Meudon & Belleville furent choisis en 1695 pour faire les premieres expériences de la machine trouvée par Monsieur Amontons, & qui sert à faire sçavoir ce que l'on veut à un ami situé dans un lieu éloigné de huit ou dix lieues, pourvu que ce lieu soit apperçu. Monseigneur le Dauphin voulut être présent à l'expérience de Belleville, comme il l'avoit été à celle de Meudon.

Merc. Sept. 1695. p. 164.

Un lieu si remarquable par toutes sortes de beautés & de magnificences, n'a pas manqué d'être célébré par les Poëtes comme par les Historiens. M. Moreau de Mautour fit pa-

roître à ce sujet une Idille en 1696. L'Auteur de la Nymphe de Chanceaux en fit aussi mention en 1699. Mais le Poëte qui en parla le mieux fut l'Abbé Boutard, dont l'Ode composée de 92 vers commence par ces deux-ci: Merc. Mars 1696. Merc. Mai 1699.

Lætus in aërios vi blandâ transferor hortos,
Rapit serena me locorum amœnitas;

Elle fut mise en vers françois par l'Abbé du Jarry en 17 pages l'an 1703. Merc. Déc. 1703. p. 70.

Depuis que Meudon a appartenu au Roi, ce lieu a été favorisé de quelques priviléges. En 1704 on réunit au Bailliage les Prévôtés de Clamart, de Fleury & de Chaville, & il fut dit que les appellations ressortiroient nuement au Parlement. En 1726 au mois de Septembre tout le Domaine de Meudon fut réuni à la Couronne. Je croi que c'est aussi depuis 1695 qu'il y fut établi une Foire Royale fixée au premier jour de Juin. Regist. du Parl. 24 Nov. 1704. Lettres Historiq. T. 70. p. 670. Reg. de la Chambre des Comptes, 13 Novembre.

Meudon a pareillement un avantage considérable du côté de la nature. Ce sont des carrieres qui fournissent de très-belles pierres, qu'on appelle pierres à polir & à layer. C'est de ces carrieres, selon la remarque du Sieur Piganiol, qu'on a tiré les deux pierres dont la longueur est si prodigieuse qu'elles forment seules la cimaise du grand fronton de la façade du Louvre. Elles étoient d'un seul bloc, & quoiqu'on les ait scié en deux, elles ont chacune cinquante-quatre pieds de long sur huit pieds seulement de large & dix-huit pouces d'épaisseur. En 1685 on entreprit sur le territoire de Meudon proche la Seine une Manufacture de chaux avec du charbon de terre pour les bâtimens du Roi en ses Maisons Royales, à raison de 24 sols par muid mesure ordinaire rendue sur les lieux; au sujet Concord. des Brev.

Regist. du Parl. 25 Mai 1685. de quoi il y eut Lettres-Patentes données en faveur de Henry Thory, à Versailles le 8 Avril.

Tables de Blanchard. Il est vrai que les Religieux de saint Germain des Prés ne possédent plus rien à Meudon : mais il y a d'autres Ordres Religieux qui ont du revenu, ou qui y occupent du terrein. Ce sont les Chartreux de Paris, & l'Ordre des Capucins. Les premiers y jouissent toujours du manoir que Jean de Meudon Chanoine de Noyon leur légua en 1343, pour en jouir aprés la mort d'un nommé Roger & de Luce de Meudon sa femme. On appelloit autrefois ce lieu le Val de Meudon, aujourd'hui les Moulineaux sur le bord de la Seine. L'Auteur du Supplément à Du Breul parle de cette Ferme, laquelle, dit il, a un grand clos fort peuplé de bons arbres fruitiers. [Les mêmes Chartreux ont aussi dans la plaine vers Meudon le moulin des Rosiers qui leur a été donné en 1661 par Bernard Potier Marquis de Blerencourt.] La Chapelle de la Conception des Ramels à saint André des Arcs, avoit en 1548 une maison & un jardin à Meudon proche la rue des Ménétriers.

Necrol. Cartus. ad 28 Aug.

Suppl. de Du Breul, édit. 1639. p. 91.

Necrol. Cartus. 5 Nov.

Regist. Ep. Par. 8 Febr.

A l'égard des Capucins, on tient que leur Couvent de Meudon est le premier qu'ils aient eu en France. Ils en eurent le terrein de la libéralité du Cardinal de Lorraine environ l'an 1570. Sauval assure qu'il leur donna quarante arpens dans son Parc : & dans le Dictionnaire Universel de la France il est dit que leur enclos à trente arpens d'étendue, qu'ils tiennent des bienfaits de Monseigneur le Dauphin. Le Supplément aux Antiquités de Du Breul donne un grand détail des parties qui composent ce Couvent, qu'il dit situé à un demi-quart de lieue de Meudon, sur le chemin de saint Cloud, en fort belle vue. Ce

Antiq. de Paris. T. 1. p. 623.

qui est plus positif, que la maniere dont s'exprime un Auteur moderne, qui laisse à penser que ces Religieux sont logés dans le Bourg même de Meudon. Les Annales des Capucins imprimées, marquent à l'an 1627 le décès d'un Gardien de Meudon nommé Epiphane de Paris, lequel alloit à Paris avec le Quêteur & revenoit à jeun le même jour, se contentant à son retour de pain & d'eau. Monseigneur le Dauphin leur a fait l'honneur en 1744 de nommer leur cloche le jour de la Bénédiction.

Descript. de Paris 1742. T. 8. p. 66.

Annal. Capuciner. pag. 705.

Mercure 1744, pag. 1635.

Les anciens écarts de la Paroisse de Meudon sont Villebon, Aubervilliers, qui sont encore marqués dans les Cartes avec Fleury; le Val de Meudon, & les Moulineaux.

VILLEBON étoit au treiziéme siécle une grange sur laquelle Etienne de Meudon avoit cinq sextiers de grain, moitié méteil, moitié avoine, qu'il vendit en 1236 à Simon Abbé de saint Germain des Prés, aussi-bien que le droit de pressurage des pressoirs de Voües. En 1230 l'un des fiefs de Villebon étoit tenu par un nommé André Reynaud, & l'autre par Etienne du Porta Conseiller au Parlement. En 1630 Guy Robineau Seigneur de saint Forget possédoit ce domaine, qui advint en 1637 à Marie de Maugarny sa veuve. Ce qui en étoit resté en main laïque fut acheté le 12 Mars 1655, la somme de quarante mille livres de Marguerite Chaline veuve de Jean Bellehache Notaire au Châtelet, par M. Servien Seigneur de Meudon. Cette Ferme de Villebon se trouve enfermée dans le Parc. Il y a un grand jardin potager auprès duquel sont deux moulins à vent d'une invention singuliere & qui servent à élever les eaux. En 1696 M. le Dauphin avoit en ce lieu une Chapelle, dans laquelle l'Archevêque de Paris permit de célébrer.

Hist. sancti Germani, p. 12.

Ex schedis Lancelot.

Reg. Archiep. Paris. 22 *Jan.*

Mém. de Lancelot.

Piganiol, T. 8. p. 65.

Reg. Archiep. 2 *Aug.*

AUBERVILLIERS peut avoir été ainsi nommé parce qu'il auroit appartenu au même Aubert à qui étoit la Terre de ce nom, entre Paris & saint Denis. On ne le trouve point mentionné dans de plus anciens titres que du quinziéme siécle, auquel tems Arnaud de Corbie Chancelier de France le posséda, & ensuite Philippe de Corbie. Long-tems après Jacques Besleau Abbé de Cheminon fut Seigneur d'Aubervilliers, ensuite son légataire universel nommé Michel de Lauzon Conseiller du Roi, l'un des quatre Notaires Secretaires du Parlement, étoit Seigneur de ce même Aubervilliers en 1589 & 1591. Il mourut Conseiller au Parlement le 2 Novembre 1610, & il fut inhumé à saint André des Arcs devant l'autel de la Communion. Son fils de même nom & revêtu de la même Charge lui succéda dans cette Terre, & mourut en 1645. Depuis ce tems-là une Anne de Lauzon la porta au Président de Novion son mari. Catherine Potier fut héritiere d'Henri Potier Seigneur de Novion, à qui elle étoit advenue; mais Jacques Jubert Seigneur de Bouville, Maître des Requêtes son mari, la vendit, après qu'elle fut morte, à M. Servien par contrat portant six mille livres de rente du 1 Avril 1655. Dans Aubervilliers étoit compris Beauvoir, autrement dit, La Fosse-Regnault-Chaillais; d'où vient qu'un des étangs de Meudon retient encore le nom de Challais. Les Cartes modernes des environs de Paris, marquent seulement des ruines à Aubervilliers. On trouve aussi qu'il y a eu le fief du Coulombier assis au haut de Meudon lieu dit Beauvoir, & qu'il fut tenu en 1563 & 1564 par Etienne Brisse, fils de feu Martin Brisse Bourgeois de Paris, & reconnu par lui relever de la Seigneurie de Marly.

Recueil des Epitaphes de Paris.

Hist. des Présidens, p. 12.

Ex schedis Lancelot.

Ibid.

Ibid.

COTTIGNY

COTTIGNY est un fief à Meudon qui étoit possédé du tems de saint Louis par Jean de Lagny Orféyre de Paris Il le donna le premier Mars 1265 à l'Abbaye de Porroy ou Porroyal. Il consistoit en huit arpens de vignes, soixante sols parisis de menus cens, un pressoir avec trois droitures & demie. Matthieu de Marly IV du nom accorda *gratis* l'amortissement. M. Lancelot qui avoit vu un titre de cette donation, dit que le pressoir y est appellé *Torcular Comitis vel de Conteignies.* *Necrol. Porreii 1 April.*

Nous sommes informés qu'au commencement du regne de Charles VII, un riche Bourgeois de Paris appellé Jean de la Haye & surnommé Piquet, possédoit beaucoup d'héritages à Meudon, & que le Roi d'Angleterre les lui ôta pour les donner à Michel de la Tillaye & ensuite à Guillaume de Danguèil Ecuyer en 1423. Mais nous ignorons quels étoient ces biens & si c'étoient des fiefs. Sauval. Antiq. de Paris, T. 3. p. 327. *ex Regist. compot.*

FLEURY est celui des écarts de Meudon sur lequel on peut s'étendre davantage, parce qu'on trouve une suite de Seigneurs presque non interrompue. Comme une partie du hameau est de la Paroisse de Clamart, & que c'est celle où la Chapelle est située, je n'en parlerai point ici. Il est facile de distinguer ce qui regarde la partie de Fleury de la Paroisse de Meudon, par l'ancienne censive de saint Germain des Prés qui est spécifiée dans les titres. Le premier titre où je l'ai ttrouvé nommée est de l'an 1235. Guillaume Curé de saint Martial de Paris acheta alors une piece de vigne *apud villam de Flori in censiva S. Germani de Pratis, & promisit quod eandem vineam in vilenagium* (a) *prout vulgaliter dicitur ad usus & consuetudines de Flori tenebit.* Il *Ex schedis* Lancelot.

(a) C'est-à-dire à jouissance comme les paysans du lieu, en payant les redevances au Seigneur.

est clair par cet acte qu'on disoit alors Flori en langage vulgaire. L'Abbé de saint Germain étoit si réellement Seigneur à Fleury qu'en 1264 Girard qui possédoit cette Abbaye, imposa aux habitans qu'il y avoit comme à ceux d'Issy une nouvelle taille : le lieu est dit en latin *Floriacum*. Il reste encore concernant ce méme Fleury un acte de 1334, qui est une vente de maison séant à Flori, Paroisse de Meudon, censive de saint Germain des Prés ; plus d'une vigne à Flory ès Glaisieres (a) en la censive Simon Godichart, tenant à M. Jehan de l'Etoile Avocat, & aux hoirs Pierre de Hangest Bourgeois de Paris ; & enfin d'un arpent d'aunoy à Flory lieu dit Monceau-réparé, & autre lieu dit la Gouche. Mais un catalogue des Seigneurs de ce Fleury pourra être plus instructif que ce détail des cantons anciens de ce lieu. Je l'ai trouvé presque entierement rédigé par feu M. Lancelot. Le voici ci-après avec quelques supplémens.

Il y a tant de choses à rapporter sur le fief de Fleury sous Meudon, que je vais en faire un article séparé. Je tire ce qui en est dit des Mémoires de M. Lancelot.

Jean de Saint-Benoît Drapier & Bourgeois de Paris, étoit Seigneur de Fleury 10 Juin 1342.

Jean Gentian Général & Maître des *Monnoies* du Roi, avoit le fief de Fleury en 1363, 1371.

Oudart Gentian en 1391, 1399, 1401.

Milet de Biencourt Seigneur en partie de Fleury premier Août 1406.

(a) Ce lieu de Glaisiere paroît devoir être celui qui est nommé dans un titre de l'an 1229 *in Glaseria*, concernant l'Abbaye de saint Victor. *Preuve de Montmorency*, p. 401. Un *Johannes de Gleseria* est nommé parmi les Chevaliers qui en 1220 étoient de la Châtellenie de Paris & tenoient leur fief du Roi. *Cod. du Puy* 683.

Pierre Gentian Général Maitre des Monnoies en 1444.

Jean de Gentian Général Maître des Monnoies en 1444.

Guillemette la Gentien veuve de feu Jérôme Giles Ecuyer, est dite héritiere de feu Jean Gentian Général des Monnoies, Dame de Fleury 1481.

En 1490 Me. Jean Catin Avocat en Parlement, Seigneur du fief du Denier Parisis à Fleury, par échange du 5 Août avec Jean Giles Ecuyer fils de Jérôme. Item 1499.

Gilles de Biencourt Seigneur en partie de Fleury 29 Novembre 1497.

Du fief du Denier Parisis à Fleury relevent trois arriere-fiefs au même lieu de Fleury, dont est la Seigneurie de Fleury vendue par les Sieurs de Serisy à Messire Vast de Marle Seigneur de Villiers le 21 Novembre 1516, & par ledit de Marle à M. Jean de Bailly le 8 Février 1518.

Le 6 Mars 1506, aveu rendu à Catherine de Neuville veuve de feu Maitre Jean Catin. Item 1514, 1515, 1516.

Les fiefs de Fleury relevent de celui de Revillon, qui depuis environ 1340 jusqu'en 1532 a appartenu à Mrs de Saint-Benoît.

Le 20 Avril 1532 Damoiselle Andrée de Saint-Benoît veuve de Claude d'Ancienville Seigneur de Villiers, étoit Dame de Revillon.

Ici on trouve Marie de Feugerais Dame de Feury en partie, qui est qualifiée épouse de M. de Villeroy en 1551. Et en 1544 29 Janvier veuve de Noble Jean de Bailly Seigneur de Fleury lez-Meudon.

M. Lancelot nomme ensuite Jean Catin Avocat, fils aîné d'autre Jean Catin 1532 : & Jean Catin Chauffecire de la Chancellerie 1561.

Suit Jacqueline de Bailly Dame de Fleury, veuve de feu Jean Budé Sieur d'Hiere, fille de défunt Jean de Bailly Grand Rapporteur de la Chancellerie & de Dame Marie de Feugerais 24 Mars 1561.

Il a trouvé ensuite parmi les titres de Meudon quelques hommages.

Hommage rendu par M. Dreux Budé Secretaire du Roi, & l'un des quatre Greffiers du Parlement, tant pour lui que pour Pierre Budé son frere Seigneur de Fleury, héritiers de Damoiselle Jacqueline de Bailly leur mere, à Jean Catin Seigneur en partie de Clamart 15 Décembre 1566.

Autre hommage de Pierre Budé Seigneur de Fleury, à Dame Catherine Catin veuve de Nicolas de Noyon Avocat en Parlement 1575.

Hommage de Nicolas de Noyon Avocat, à Messire Louis d'Ancienville Seigneur Baron de Revillon 27 Juin 1568.

Hommage rendu à Dame Catherine Catin par M. Michel de Lauzon, l'un des quatre Notaires & Secretaires du Parlement, Seigneur d'Aubervilliers, comme Légataire universel de Messire Jacques Belleau Abbé de Cheminon & Seigneur d'Aubervilliers 28 Janvier 1589.

Hommage rendu à Messire Louis d'Ancienville Baron de Revillon, par Maître Jacques Goislard Procureur au Parlement, pour le fief du Denier Parisis acquis par lui de Messire Nicolas de Noyon Curé de S. Martin, fauxbourg saint Marcel de Paris, fils & héritier de défunt Nicolas de Noyon & Catherine Catin du 18 Mars 1598.

Ce Jacques Goislard & Marie Sevin sa femme vendirent en 16.6 ce fief à M. de Machault & à Anne Budé sa femme, lequel

Sr de Machault principal Seigneur de Fleury, acquit le 10 Août 1606 du Duc de Guise tout ce qu'il avoit & pouvoit prétendre au même lieu, se soumettant à la condition qui portoit que lesdits droits & devoirs releveroient du Duché de Chevreuse. Ceci tombe en la même année que la permission du 8 Décembre accordée à François de Machault Conseiller au Parlement, & Commissaire aux Requêtes du Palais, de faire célébrer en l'Oratoire de sa Maison située à Fleury, sur le territoire de la Paroisse de Meudon. *Regist. Ep. Par.*

Messire Paul de Machault Abbé de S. Jean de Falaise, fils aîné de M. de Machault Seigneur de Fleury & de Catherine Aymeret, avec Paul Aymeret tuteur des enfans du Sieur de Machault, céderent la Seigneurie de Fleury à M. Servien pour le prix de 4666 livres. Suppl. de Du Breul, p. 89 en bas.

François Chauvelin Avocat avoit une Maison à Fleury en 1611.

VAL DE MEUDON. C'est en ce lieu qu'étoit le manoir que Jean de Meudon Chanoine de Noyon donna en 1343 aux Chartreux de Paris, ainsi que j'ai dit ci-dessus. Raoul Spifame en ses projets d'Arrêts du Roi Henri II imprimés sous le nom de *Dicaearchia* en 1556, faisoit ordonner par ce Prince que les foux fussent placés au pied de la montagne du Château de Meudon dans la ferme & métairie des Chartreux, auquel cas le Roi leur auroit donné un autre bien ou leur auroit payé rente ; ces foux auroient été nourris du revenu de l'Hôtel-Dieu.

LA PISSOTE. En 1430 il y avoit à Meudon un lieu de ce nom. *Ex censu Versaliarum.*

Il seroit inutile de faire ici un resumé des personnes illustres que Meudon peut revendiquer. On a vu ci-dessus qu'il y en a parmi les

Seigneurs un assez grand nombre, & parmi les Curés. Je crois seulement pouvoir leur joindre Jean Le Bacle dit de Meudon Chevalier, qui étoit Prévôt de Paris en 1359, & qui gouverna jusqu'au 18 Mai 1361.

Ex schedis Lancelot.

Reg. du Châtelet intitulé : *Doulx-sire*, à la Biblioth. du Roi, n. 9350. A. 39.

En finissant ce que j'ai eu à dire sur Meudon, j'observerai que les grandes Chroniques de saint Denis (*a*) ont rapporté un fait assez remarquable concernant un Franc Archer de Meudon. Elles disent à l'an 1474 sous le regne de Louis XI, que ce Franc Archer étoit en prison au Châtelet pour plusieurs larcins commis en divers lieux, & même dans l'Eglise de Meudon. Il fut condamné à être pendu au gibet de Montfaucon, ce qui fut confirmé en Parlement. Le même jour fut remontré au Roi Louis XI par les Médecins & Chirurgiens de Paris, que plusieurs personnes étoient malades de la pierre, colique passion, & maladie de côté, dont pareillement ce Franc Archer avoit été affligé; qu'alors même M. du Bocaige en étoit fort atteint, & qu'il seroit fort à propos de voir les endroits où ces maladies sont formées dans le corps humain, ce qu'on ne pouvoit mieux apprendre qu'en faisant ouverture du corps d'un homme vivant, ce qui pouvoit bien être fait en la personne de cet homme condamné à être étranglé. Le Roi l'ayant permis, l'ouverture & l'incision fut faite au corps de ce Franc Archer, & l'on chercha dans son corps la cause des maladies ci-dessus nommées. Après qu'on les eût vû, on remit ses entrailles en leur place & il fut recousu. Louis XI ordonna de bien panser

(*a*) La partie de ces Chroniques qui regarde Louis XI, est mal-à-propos appellée *Chronique scandaleuse*. Il est faux qu'elle soit de la composition d'un Greffier de l'Hôtel-de-Ville. J'ai donné là-dessus un Mémoire à l'Académie des Belles-Lettres en 1745.

cet homme, & il fut si bien soigné, qu'en quinze jours il fut bien guéri, & eut rémission de ses crimes sans dépens. Et même on lui donna de l'argent.

CLAMART.

EN produisant le plus ancien titre qui fasse mention de ce lieu, on fournit de quoi en donner naturellement l'étymologie. Tant qu'on ne remonteroit pas plus haut que la fin de l'onziéme siécle où les Chartes du Prieuré de saint Martin des Champs en parlent, aussi-bien que les titres du douziéme siécle, on ne le trouveroit nommé que *Clamardum* ou *Clamartium* en latin, ou bien simplement en françois Clamard ou Clamart, & cela dans des titres même rédigés en latin. Mais en remontant au septiéme siécle, on trouve parmi les Diplomes de nos Rois un Traité d'échange fait entre deux Abbés ; sçavoir, Landebert Abbé de saint Germain l'Auxerrois, & Magnoald Abbé proche Beaumont sur Oise, & cet acte d'environ l'an 690, est dit passé à Claumar. Ainsi l'on peut juger qu'originairement un Romain nommé Marcus ou Marcius, ou bien un François appellé Medard & par syncope Mard, aura eu en ce lieu un clos, pour raison de quoi on auroit d'abord écrit Claus. Mais comme souvent la diphtongue *au* a été changé en *a*, Clamart est un des mots qu'on peut ajouter aux exemples de ce changement.

Ce Village est situé à une lieue & demie ou deux petites lieues de Paris vers le couchant d'hyver dans un vallon fort verdoyant : le territoire est fort étendu sur le haut de la montagne le long des murs du Parc de Meu-

don ; il va même jusqu'auprès de Biévre, de Villacoublay & Pont Maréchal : mais dans cette partie supérieure qui est vaste & de plaine campagne, il n'y a que des terres labourables & sur-tout ensemencées en menus grains & légumes. Quant aux vignes, on en voit sur le chemin de Clamart à Venves. Le Dictionnaire Universel de la France n'y compte que 209 habitans : mais il faut qu'il y ait erreur, parce que le Dénombrement de l'Election de Paris publié en 1709 y marque 254 feux, & que le dernier Dénombrement imprimé en 1745 y en trouve encore 205.

L'Eglise Paroissiale est sous l'invocation de saint Pierre & saint Paul. Le bâtiment qui subsiste aujourd'hui n'a gueres que deux cent ans d'antiquité & ne contient rien de remarquable. Il est accompagné d'une tour qui a de l'apparence. L'ancienne Eglise étoit apparemment fort vieille lorsque Matthieu d'Artigaloupe Evêque de Pamiers en fit la Dédicace le Dimanche 7 Juillet 1508, du consentement des Vicaires-Généraux de l'Evêque de Paris ; car on lit qu'en 1523 François de Poncher Evêque de Paris y voyant une nouvelle Eglise bâtie en partie, s'y transporta le 18 Mai, & en fit la consécration, aussi-bien que celle des cinq nouveaux autels, de Notre-Dame, saint Pierre & saint Paul, saint Jean, saint Jacques & sainte Barbe. Ce chœur n'avoit pas encore deux cent ans qu'il menaçoit ruine, sans les réparations qui y furent faites en 1715. Tout cela laisse à penser que le terrein du vallon n'est pas bien solide.

Regist. Ep. Paris. 1504. & 1523. & 1713, 12 Mars.

L'autel de Clamart fut un de ceux que les Moines de saint Martin des Champs demanderent à Guillaume Evêque de Paris, & qu'ils obtinrent en 1098 du consentement de

Hist. sancti Mart. p. 477. Altare villæ quæ dicitur Clamard.

l'Archidiacre. La raiſon de leur requête étoit fondée ſur ce qu'ils y poſſédoient déja quelque bien aſſez conſidérable pour figurer dans la Bulle d'Urbain II de l'an 1097 ſous le ſimple nom de *Clamardum* précédé du ſubſtantif *villa*. La Bulle de Callixte II en leur faveur, & qui eſt de l'an 1119, met *Apud Clamardum, Eccleſiam, terram, vineas & cenſum:* ce qui eſt répété dans celle d'Innocent II de l'an 1142. Pour ce qui eſt de celle du Pape Eugene III poſtérieure de cinq ans, elle porte ces mots: *Apud Clamart Eccleſiam reddentem XXX ſolidos per annum cum decima.* Les Lettres de Thibaud Evêque de Paris répetent la même choſe.

Ibid. pag. 148.

Ibid. pag. 158.

Ibid. pag. 171.

Ibid. pag. 180.

Ibid. pag. 187.

Guillaume Evêque de Paris donnant aux Religieux de ſaint Martin l'autel de Clamart, ne leur avoit pas donné toute l'Egliſe. La partie de cette Egliſe appellée en latin *capſum*, étoit tenue en fief par un nommé Hugues de Crêpy, auſſi-bien que par Vautier de Banniculs & par Hildiarde ſa femme, à qui un nommé Arnoul Seigneur l'avoit cédé en arriere-fief. Tous ces détenteurs de ce *capſum Eccleſiæ*, s'en déporterent en faveur de l'Egliſe de ſaint Martin des Champs: Hugues de Crêpy mit ſa donation ſur l'autel: les deux autres porterent Arnoul leur Seigneur, ſa femme & ſon fils, à faire la même remiſe; & ajouterent même à ce préſent un arpent de vigne ſitué au-deſſous du Bourg *ſub pago ejuſdem villæ.* On eſt partagé parmi les Sçavans ſur ce qu'il faut entendre par *capſum*, ſi c'eſt le fond de l'Egliſe autrement dit *capitium*, ou le chœur, ou même la nef. Il faut conſulter le Gloſſaire de Du Cange. Ces actes qui regardent le *capſum* ſont ſans date, mais ils reſſentent aſſez le douziéme ſiécle.

De Banniolis.

Hiſt. ſancti Mart. p. 478 & 479.

Il eſt fait mention dans le même Gloſſaire

Gloſſ. Cangii

de basse latinité du village de Clamart au mot *Reportagium*, à l'occasion de la grosse dixme de ce lieu : & on y donne l'explication de ce mot barbare tirée d'un titre de l'Abbaye de saint Germain des Prés de l'an 1245. Reportage étoit une coutume selon laquelle, par exemple, lorsque des laboureurs demeurans à Clamart avoient cultivé des terres situées sur la Paroisse de Meudon, il falloit que le gros Décimateur de Clamart perçût la moitié de la dixme de ces terres situées sur Meudon, parce que c'étoit les gens de sa Paroisse qui avoient ensemencé & fait croître les grains; & réciproquement cette coutume de reportage avoit lieu sur Clamart lorsque des laboureurs de Meudon y avoient cultivé des terres. Evrard de Grez qui étoit gros Décimateur de Clamart en sa qualité de Prieur de saint Martin des Champs, remit en 1243 ce droit à l'Abbé de saint Germain, à qui appartenoit la grosse dixme de Meudon, & réciproquement : ainsi on ne reporta plus de l'un chez l'autre.

Voye Reportagium.

La présentation à la Cure de Clamart est marquée, en conséquence de ce qui a été dit ci-dessus, appartenir au Prieur de S. Martin des Champs dans un acte de 1243, dont il sera parlé ci-après; puis dans le Pouillé de Paris récrit environ le même-tems, & ensuite dans ceux qui ont paru depuis. Ce droit avoit été reconnu bien solemnellement par Guillaume Evêque de Paris. Adam Grand Queux du Roi S. Louis avoit une Maison à Clamart. Il demanda permission à cet Evêque d'y bâtir une Chapelle & d'y entendre la Messe. Il fut statué avec le Prieur de saint Martin & le Curé qualifié *Presbyter Parochialis*, que si on y établissoit un jour dans cette Chapelle un Chapelain ou Bénéficier, ce seroit du con-

Hist. sancti Mart. à Campis, p. 479.

sentement de l'Evêque, de l'Archidiacre, du Patron & du Curé, qu'on n'y mettroit point de cloches, qu'on n'y béniroit point de Fonts baptismaux, qu'aucun Prêtre séculier ou régulier ne pourroit s'y établir ni aucune Communauté : que s'il s'y faisoit quelques offrandes en pain ou vin, en argent ou en or, ou cierges, de quelque part qu'elles vinssent, elles seroient réservées pour le Curé. Que si enfin on y établissoit un Prêtre pour la desservir en titre, la présentation en appartiendroit au Prieur de saint Martin comme celle de la Cure. Il ne reste aucun vestige de cette Maison d'Adam Grand Queux du Roi, ni de la Chapelle, à moins que ce ne soit à Fleury que l'un & l'autre aient été : car une partie de ce hameau est sur le territoire de Clamart. Je parlerai ci-après de ce lieu & de la Chapelle qui y subsiste.

Dès le treizième siécle il y avoit une Maison dans Clamart assignée pour le Prêtre du lieu & située sur la censive de saint Martin des Champs : cela se trouve marqué incidemment dans l'acte d'achat que le nommé Herbert de Clamart Prêtre fit en 1239 pardevant l'Official de Paris d'une maison qui y étoit contigue.

La relation que le Monastere de S. Martin des Champs avoit à Clamart, à raison de l'Eglise qui lui appartenoit, occasionna quelques donations qui lui furent faites. On connoît celle que Burchard Clerc dudit lieu de Clamart lui fit, de ce qu'il avoit dans le fief de Radulfe de Chaville, lorsqu'il prit l'habit de religion à saint Martin : dont Louis-le-Gros donna des Lettres en 1127. Les Moines de saint Martin avoient des Religieux en ce lieu, & la Maison qu'ils habitoient étoit appellée en 1242 *Domus Monachorum de Cla-*

Hist. sancti Mart. p. 166.

Archiv. S. Martini.

Archiv. S. Martini. *mardo.* Ils y acheterent en 1253 de Constance veuve de Renier de la Noe trois arpens de terre chargés d'une redevance de quatre deniers pour le lendemain de Noël & de deux
Ibid. chapons. Le Prieur Yves y possédoit en 1275 un arpent de vigne dans la censive de son Eglise : ce qui se connoît par le bail qu'il en fit moyennant trois sols de rente. Dans les derniers siécles ce que l'Eglise de saint Martin
Hist. sancti Mart. p. 71. des Champs avoit à Clamart avoit été attribué à l'Hôtellier du Couvent. Un Arrêt du Parlement de l'an 1516 en parle comme d'une chose déja faite.

Il étoit difficile, vû le voisinage de Paris & la quantité de vignes qui étoient en ce territoire, que d'autres Eglises n'y héritassent pas aussi de quelques biens. Helie Chabot Soudiacre du Pape, & Chanoine de Troyes, y possédoit six arpens de vigne situés sur la censive de saint Martin ; il en avoit fait l'acqui-
Chart. Liviac. fol. 52. sition en 1230 des Religieux Grammontins de Vincennes. Il les donna depuis à l'Abbaye de Livry où il se fit Chanoine Régulier. Au même siécle mourut Adam Clerc du Roi. Son neveu Pierre Chanoine de Notre-Dame de
Necrol. Paris. 9 Martii. Paris voulant que le Chapitre priât Dieu pour lui, donna à l'Eglise entre autres biens deux arpens de vigne situés à Clamart. L'ancien Livre des Anniversaires de saint Germain des
Gloss. Cangii voce Dretura. Prés cité dans le Glossaire, porte ces mots : *Apud Clamart percipimus XXVII solidos cum octo denariis minuti census in Festo S. Remigii*
Mém. de Lancelot. *cum quatuor dreturis.* J'ai aussi appris que les Céleſtins de Paris ont un fief à Clamart, & que l'Hôtel-Dieu de Paris y en a un appellé
Idem. le fief de Maudetour, qu'il vendit le 9 Mars 1583 à Jean de Cuigy Bourgeois de Paris.

A l'égard des Seigneurs de Clamart & des séculiers qui y ont possédé du bien, & qui en

ont pris le nom, voici ce que j'en ai trouvé. J'ai lû dans les préliminaires du Cartulaire de l'Evêque de Paris, qui contiennent des faits d'environ le commencement du regne de saint Louis, qu'Herchembald *de Villa dauren* tenoit alors de Guillaume Cucheni ce qu'il avoit entre Ville Escoblen & les Plessis, & dans la Paroisse de Clamart. En 1252 vivoit un Thomas de Clamart Chevalier, lequel avec Sedile sa femme donna aux Moines de saint Martin des Champs une vigne qu'il avoit dans leur censive, s'en réservant l'usufruit. En 1265 le fief de Clamart étoit possédé par Guillaume de Biévre : le Roi le saisit *pro foris banimento*, c'est-à-dire à l'occasion du bannissement de ce Seigneur. En 1277 Pierre de Clamart Ecuyer & Yllaria sa femme sont mentionnés dans les titres de l'Abbaye de Notre-Dame du Val. Un peu avant l'année 1334 existoit un autre Ecuyer nommé Gilles de Clamart, dont les héritiers sont mentionnés à cette année. Vers l'an 1410 la Seigneurie de Clamart étoit possédée par Jean de Livres qui épousa Arnaude de Corbie. Nicolas de Longueil fut Seigneur de Clamart vers 1470. Il étoit Procureur du Roi au Châtelet. Sa veuve Jeanne de Blaru est nommée dans un acte du 7 Mars 1514. Antoine leur fils jouit de la même Seigneurie. Il y avoit alors à Clamart un fief dit de Guillaume Coulomb, qui appartenoit à l'Hôtel-Dieu de Paris même avant l'an 1475; & quelque autre fief étoit tenu en 1566 par Jean Catin, qui étoit qualifié Seigneur en partie de Clamart. Mais le fief situé à Clamart que Jean de Cuigy Bourgeois de Paris acheta de cet Hôtel-Dieu en 1583, porte le nom de fief de Maudetour. On trouve ensuite Jean de Cuigy Avocat ès Conseils & au Parlement en 1600, qualifié

Archiv. S. Martini.

Reg. Parlam. Candelosa 1265.

Tabul. B. M de Valle. Gaignieres, vol. 237. p. 226.

Archiv. de Meudon.

Mém. de Lancelot.

Hist des Présidens, p. 485.

Regist. Ep. Par. 31 Decemb 1521. Regist. du Parl. 5 Mars 1626.

Seigneur en partie de Clamart en 1611, & dit Secretaire du Roi le 10 Juin 1626. Le Roi lui donna au mois d'Avril 1635 le droit de haute-Justice en ce Village. Il en fit hommage le 15 Mars 1636 comme de Justice mouvante du Château du Louvre. Le 4 Juillet 1657 il vendit conjointement avec Marie de Caen sa femme à M. Servien la Seigneurie de Clamart. Je ne veux pas omettre Robert des Prez Avocat, Echevin de Paris, nommé dans l'inscription extérieure de Belleville.

Felibien. Hist. de Paris.

Depuis ce tems-là le Roi Louis XIV acheta cette Terre avec tous les fiefs : de sorte qu'il n'en reste plus qu'un dit de Chefdeville qui dépend du Domaine de Meudon, & au sujet duquel il y eut Arrêt du Conseil d'Etat le 22 Septembre 1739 contre la veuve Dominique Barreau. La Prévôté de Clamart avec d'autres avoit été réunie par Lettres registrées le 24 Novembre 1704 au Bailliage de Meudon, en sorte que les Appels ressortiroient nuement au Parlement.

Mém de Lancelot.

Regist. du Parl.

Comme les anciens noms de côtes censives ou cantons peuvent faire plaisir aux curieux, je joindrai ici ce que j'en ai trouvé dans des Mémoires de feu M. Lancelot. Hunold d'Etaples Prévôt de Paris, donna acte en 1242 comme Almaric Durdon Bourgeois de Paris avoit vendu à André habitant de Clamart une masure avec des terres & hayes contigues, le tout sis à Clamart, dans le lieu dit le Trou-Hourri en la censive de saint Martin : il ajouta qu'Almaric avoit hypothequé ou donné en contre-plege une vigne qu'il avoit aussi à Clamart lieu dit Bellepole, dans la censive de Pierre dit Rossel Ecuyer, & des terres pareillement situées à Clamart lieu dit La Noe dans la censive de Guy de Mumans Chevalier. En 1349 Ansel Coignet demeu-

rant à Fleury-lez-Meudon, vendit à Maîtres Jean de Dormans & Guillaume de Dormans freres Avocats en Parlement, un demi-arpent de terre au *terrouer de Clamart à lieu que l'en dit La Croix Henry* mouvans de Jean Le Mercier. Les deux mêmes acquirent en 1350 sept quartiers à Clamart, au Buisson au Prêtre, proche le chemin de Paris, en la censive de Pierre de Biauveis; item au champ Fausillion en la même censive, plusieurs piéces de terre en 1352 & 1354. Enfin les mêmes Dormans donnerent en 1353 à cens des vignes qu'ils avoient à Clamart lieu dit Les Gros.

Mais sans contredit le lieu le plus mémorable sur la Paroisse de Clamart est le hameau de Fleury, quoique tout ne soit pas sur cette Paroisse, une partie étant de celle de Meudon. Fleury est un lieu déja ancien. Il en est fait mention dans un titre latin de l'an 1235, sous le nom françois Flori, comme d'un pays vignoble qui avoit ses usages & coutumes particulieres. Dans la partie qui est sur la Paroisse de Clamart avoit été d'ancienneté une Chapelle du titre de saint Claude. On ignore quel en avoit été le fondateur. Mais je soupçonne que ce fut un notable du lieu appellé Geoffroy de Fleury fils de celui du même nom qui avoit fondé en 1303 à saint Josse de Paris la Chapelle de saint Didier, à moins que ce ne soit le même. Ce Geoffroy de Flory est qualifié du titre de Trésorier du Roi dans la permission que Philippe de Valois lui donna en 1338 d'employer vingt-cinq livres en terres ou en rente pour fonder une Chapellenie. La Chapelle de Fleury avoit été démolie pendant les premiers troubles de la Ligue. Elle fut rebâtie en 1644 par les Seigneur, Bourgeois & habitans du lieu, & dédiée de nouveau sous l'invocation de saint Claude & de

FLEURY.

Tabul. Ep. Par.

Inscription dans cette Chapelle.

de sainte Anne. Cinq ans après la Confrérie de saint Claude fut approuvée par l'Archevêque avec permission de la continuer, donnée le 31 Décembre 1649 à la priere d'Anne Budé veuve de François de Machault Conseiller au Parlement, Seigneur de ce lieu. M. de Harlay Archevêque avoit permis en 1695 que le Chapelain y chantât Vêpres. Cette permission fut renouvellée en 1710 par M. le Cardinal de Noailles de l'avis des Curés de Meudon & de Clamart, à cause de l'éloignement des deux Eglises Paroissiales, excepté les Fêtes Annuelles, celle de saint Pierre Patron de Clamart, celle de saint Martin Patron de Meudon, excepté aussi les jours de sainte Anne & de saint Claude auxquels le Curé de Clamart continue d'y aller officier dès les premieres Vêpres, & d'y prêcher comme Curé & faire l'office en entier. Cette Chapelle appartient au Roi qui y nomme le Chapelain, lequel ne fait aucunes fonctions Parochiales; on y enterre les Chapelains.

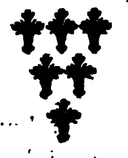
Ce lieu est communément appellé Fleury-la-ville. Il se trouve ordinairement marqué sous le simple nom de Fleury dans les Cartes des environs de Paris. Il a été omis dans la belle Carte de De Fer. M. de Valois qui n'a point connu le village de Clamart, dit que ce Fleury est situé entre Meudon & Bagneux, & que ce n'est pas un Village ancien. On vient de voir qu'il existoit dès le commencement du treizième siécle. Dans la Carte que Samson donna du Diocèse de Paris lorsqu'il n'étoit encore qu'Evêché, ce Fleury-ci y est marqué avec une Croix comme s'il avoit été Paroisse. On trouve dans le Rôle des Décimes la Fabrique de Fleury imposée immédiatement après celle de Clamart.

Notit. Gall. p. 418. col. 1.

M. Piganiol de la Force en sa Description des

des environs de Paris, dit qu'on peut voir à Clamart les Maisons de Messieurs de Witmer & de La Vienne; que la premiere est dans une des plus belles situations qu'il y ait, & contient au moins cinquante arpens d'enclos. Edition de 1742.

Il est arrivé quelquefois que les noms de Village se sont vus transportés dans Paris sans qu'on en connoisse aujourd'hui la raison. Le nom de Clamart a été donné autrefois à une Croix dans le fauxbourg saint Victor, & ce nom a passé ensuite à un vaste Cimetiere appartenant à l'Hôtel-Dieu de Paris, de maniere que dans le langage ordinaire on dit que les corps morts de l'Hôtel-Dieu sont presque tous portés à Clamart. La Croix Clamart a aussi été appellée indifféremment, la Croix de Dormans, non pas relativement à ce Cimetiere qui n'est pas si ancien: mais ce nom lui vint de ce que Messieurs de Dormans famille de Paris avoient en cet endroit une Maison de plaisance du tems de Charles VI. Et comme ces mêmes Messieurs avoient fait à Clamart tant d'acquisitions (ainsi que je l'ai rapporté en partie ci-dessus) qu'on les qualifioit aussi de Seigneurs ou Sires de Clamart, de-là vint que la même Croix & le même canton prit aussi le nom de Clamart.



PLESSIS-PIQUET, ANCIENNEMENT LE PLESSIS-RAOUL.

DANS le plus ancien titre qui fasse mention de ce Village, il est simplement appellé *Plesseium* sans rien qui le distingue, quoique dès-lors il y eût beaucoup de lieux dans le Diocèse de Paris qui portassent le nom de Plessis. Ce titre est de l'an 1196 sous le regne de Philippe-Auguste. *Radulfus de Plessio*, autrement Raoul du Plessis, paroît en qualité de caution dans une vente de dixme de Châtenay faite au Chapitre de Paris. Le même Raoul du Plessis se trouve dans le rang des Chevaliers de la Châtellenie de Paris qui tenoient leur fief du Roi. Ce fût ce Seigneur Raoul qui donna son nom au Plessis dont il s'agit ici : car comme ce mot ne signifioit qu'un enclos de terre fermé de pieux & branches d'arbres pliées, on sent qu'il devoit être aussi commun que le nom de Clos, Parc, Jardin; & qu'ainsi il étoit besoin d'y ajouter le nom du propriétaire pour le distinguer d'un autre Plessis. Par la suite le possesseur ayant changé, le surnom changea aussi : c'est ce qui va être développé. Il y a au reste environ trois cent ans qu'on a commencé à l'appeller *le* Plessis-Piquet.

Magn. Pastor. Eccl. Parisi. apud Du Bois collect. mss. T. 5. p. 141.

Cod. Putear. num. 635. Radulfus de Plesseiz.

Ce Plessis est situé à deux lieues de Paris, sur la pente d'un côteau qui regarde l'orient, à trois quarts de lieue du grand chemin d'Orleans du côté de la main droite. Ce lieu est presque tout entouré de bocages & domine sur les vallons où sont Fontenay-aux-roses,

le *Bourg-la-Reine*, Châtenay, &c. Au-dessus, est la grande plaine qui commence auprès de Clamart & de Châtillon qui n'est que de terres labourables. Dans le Dénombrement de l'Election on y marque 21 feux ou ménages. Dans celui que le Sieur Doisy a donné au Public il y en a 28 ; & dans le Dictionnaire Universel de la France de l'an 1626, on évalue le tout à 127 habitans : ce qui fait voir que c'est une assez petite Paroisse. Ces trois ouvrages imprimés n'appellent point ce lieu autrement que le Plessis-Raoul, qu'ils écrivent quelquefois le Plessis-Raould, comme s'il venoit d'un nommé *Raoldus*.

Les habitans reconnoissent sainte Marie-Magdeleine comme Patrone de leur Paroisse. L'Eglise est tout auprès du Château. Comme elle tomboit de vétusté, elle a été rebâtie par M. de la Garde Curé, ainsi qu'il est marqué sur la porte : il y eut pour cela une imposition dans le lieu en 1737. C'est un très-petit édifice qui n'a que l'apparence d'une Chapelle. La tour qui l'accompagne est de l'ancienne Eglise, & peut avoir trois cent ans de structure : elle est petite & en bon état. On a eu l'attention de transporter dans la nouvelle Eglise les tombes de l'ancienne. Sur la plus vieille qui est en lettres capitales gothiques, on lit : *Cy gist . . . Guiart du Plessis, Escuier, qui trespassa le premier jour d'Aoust l'an M. CCC. XVII. Priez pour l'ame de li. Et ici gist Damoiselle Genevieve de la Fave laquelle trespassa l'an M. CCC. XXXVI. le Mercredi de*

Les deux défunts y sont figurés. L'homme y est représenté armé.

Autre tombe en petit gothique.

Cy gist noble homme Nicolas-Charles Escuyer

Ses armes sont écartelées de deux lions grimpans & de trois molettes d'éperon & trois billetes.

Seigneur du Plessys & de Grandfontaine, lequel trespassa l'an mil V.C....

Aussi gist Damoiselle Jehanne Bochar, en son vivant femme dudit Seigneur; laquelle trespassa le XXVII jour de Décembre l'an M. Vc. Lvij.

Dans la sacristie qui est au côté méridional, & qui étoit autrefois le chœur de l'Eglise, est une tombe de marbre noir avec cette épitaphe :

Cy gist très-haut & très-puissant Seigneur Monseigneur Pierre de Montesquiou, Comte d'Artaignan, Maréchal de France, Général des Armées du Roy, Conseiller du Conseil de Régence, Gouverneur des Ville, Cité & Citadelle d'Arras, Chevalier Commendeur des Ordres de Sa Majesté, décédé dans son Château du Plessis-Picquet le 12 Août 1725, âgé de 71 ans & 6 mois. Req. in pace.

Ayant apperçu dans cette nouvelle Eglise l'inscription suivante, *Tronc pour Notre-Dame de la Quinte*, on me dit que cela signifioit; pour Notre-Dame qui guérit de la coqueluche. Je me rappellai alors certains canons qui défendent de donner ces sortes de surnoms à la sainte Vierge: mais la dévotion est si accréditée en ce Village, qu'on prétend qu'aucun des enfans du lieu ne sont atteints de cette maladie. La nomination de la Cure appartient au Chapitre de l'Eglise de Paris; & c'est le Chanoine à qui est échue la trente-septiéme partition qui y présente. Comme cette Cure n'existoit point encore à la fin du treiziéme siécle, vû qu'on ne la trouve point dans le Pouillé de ce tems-là, c'est un indice qu'elle n'est formée que d'un démembrement de quel-

que Paroisse voisine dont la Cure appartenoit d'ancienneté au Chapitre de Paris. Et comme dans quelques Pouillés elle est appellée *Plessium juxta Castanetum*, le voisinage de Châtenay si bien marqué, porte à conclure que c'est de cette Paroisse que le Plessis-Raoul, qui d'abord n'en avoit été qu'un hameau, aura été détaché. A l'égard du tems, on l'ignore. L'antiquité du clocher peut faire croire que ç'a été vers le regne de Charles VII, & apparemment lorsque la Terre vint entre les mains du Sieur de la Haye surnommé Piquet, il y a un peu plus de trois cens ans. Au reste les Pouillés manuscrits ou imprimés des années 1626 & 1648 ont continué d'appeller cette Cure *Le Plessis Radulphe*, ou *Le Plessis Rodolphe*. Le premier où elle se trouve est celui qui fut écrit vers l'an 1450. Elle y est dite *Cura de Plesseyo Radulphi juxta Castanetum*, & dans le Regiftre de 1494, *Ecclesia Paroch. S. Magdalena de Plesseio Radulphi*. En 1545 le Curé de ce lieu étoit Frere Philippe Pysart Moine de S. Germain d'Auxerre, qui mit alors en compromis l'affaire qu'il avoit touchant les dixmes avec le Chapitre de Paris. *Regist. Ep. Par. 16 Febr.*

Il n'est pas certain que dans ce quartier-là il n'y eût qu'un seul Plessis. Il pouvoit y en avoir plusieurs, dès-lors que ce nom se donnoit à certaines continences de terre fermées de branches d'arbres entrelacées de pieux. Ce qui porte à le croire, est que dans le commencement du Cartulaire de l'Evêque de Paris, où sont énoncés des feudataires d'environ l'an 1230, on lit cet article, *Herchembaldus de Villa Davrin tenet de eodem* (Willelmo Cucheni) *quod habet inter Villam Escoblen & Les Plessez*. Le lieu que nous appellons maintenant Villeaccoublei étant ici très-

reconnoissable, il est hors de doute que le Plessis en question est l'un de ceux qui sont entendus sous le nom général les Plessez, puisqu'il n'est éloigné de Villacoublay que de demie lieue: mais aussi le nom de Plessis au plurier, nous engage à chercher où pouvoit être l'autre Plessis. Je croi l'avoir trouvé aux environs de Fontenay-aux-roses: car on lit dans le Censier de sainte Genevieve rédigé vers l'an 1250, que cette Abbaye devoit aux Moines de Plesit douze deniers de cens pour une vigne qu'elle avoit à ce Fontenay. Il est clair par cet endroit, que le petit Couvent *de Plagiis* ou *de Blagiis* étoit quelquefois appellé Plessit: car ailleurs le même Livre parlant de la même rente, met *Monachis de Plegiz*. Or la fontaine *de Blagiis* étoit au couchant de Fontenay.

Lib. Cens. S. Genev. f. 45.
Monachis de Plesit.
fol. 33.

Au commencement du quinziéme siécle sous la fin de Charles VI, le Plessis-Raoul appartenoit à un Bourgeois de Paris nommé Jean de la Haye & surnommé Piquet (a). Il l'avoit acheté, mais on ignore de qui. Comme il fut attaché au Roi Charles VII, tous les biens que lui & sa femme avoient dans ce lieu & dans le voisinage furent confisqués par Henri Roi d'Angleterre devenu maître de Paris, & furent donnés d'abord à Michel de la Tillaye & à Jacquin Langlois pour trois ans: ensuite de quoi le Roi les donna le 5 Septembre 1423 à Guillaume de Dangueil Ecuyer. On avoit commencé de son tems à ne plus dire simplement le Plessis-Raoul; mais on allongeoit le nom *Le Plessis-Raoul dit Piquet*, ainsi qu'il paroît dans tous les comptes du Domaine depuis ce tems-là. Il

Comptes de la Prévôté de Paris.
Sauval T. 3. pag. 297, 327, 585.

(a) Il y a rue Piquet au cul-de-sac de Novion à Paris près les Blancmanteaux, laquelle tire son nom de lui. *Sauval. T. 3. p. 302.*

est vraisemblable que ce Jean de la Haye n'eut point d'enfans, ou qu'il n'eut que des filles. L'Auteur de l'Histoire des Maîtres des Requêtes suppose que cette Terre étoit aussi dès l'an 1423 entre les mains d'un Simon Charles Maître des Requêtes. Celui du même nom qui la possédoit en 1462 étoit Président des Comptes. La même famille des Charles en a joui durant le seiziéme & le dix-septiéme siécle. Nicolas Charles qui avoit épousé Jeanne Bochart desquels est descendu le Maréchal de la Motte Houdancourt, en fut Seigneur. Claude Charles qui n'en étoit Seigneur qu'en partie, vendit en 1609 sa part de cette Terre à Louis Potier Seigneur de Gêvres, Secretaire d'Etat. Ce qui fait qu'en 1638 Bernard Potier s'est dit Seigneur du Plessis-Piquet, aussi-bien que de Blerencourt.

Hist. des Maîtres des Requêtes, p. 144.

Hist. des Gr. Offic. T. 6. p. 340.

Vie du Pere Honoré de Champigny, p. 18.

Hist. des Maîtres des Requêtes, p. 144.

Regist. Archiep. (or. domest.) 26 *Jul.*

On se servoit encore en 1682 du nom de *Plessis-Raoul dit Piquet*. Du moins tel est le langage des Lettres-Patentes registrées le 22 Décembre de cette année; elles sont en faveur de Jean Colbert Marquis de Châteauneuf, Baron de Sceaux, Seigneur de ce lieu du Plessis, & Contrôleur Général des Finances. Elles portent confirmation du contrat passé entre lui & Louis du Tronchay Marquis de Vayres, Seigneur de la Tour de Chaumont dite Aubec, pour la translation du titre de principal manoir & lieu Seigneurial du Plessis-Raoul dit Piquet en la maison de la ferme de Normandie.

Regist. du Parl.

Le Château de ce lieu parut en 1610 à Claude Châtillon digne d'être remarqué, puisqu'il le fit graver alors dans sa Topographie in-folio. On voit sur une porte de ce Château des armoiries dont l'écu est chargé de trois cors de chasse. Piganiol se contente de dire que c'est une Maison qui a appartenu au

Topogr. de Chastillon, f. 10.

Maréchal de Montesquiou, & qui n'est pas fort considérable par elle-même, mais dont le jardin est spatieux & orné d'une parfaitement belle terrasse. Elle s'étend en effet jusqu'aux approches du bois de Verrieres dits les Bois de saint Germain, & se terminent par quelques pavillons dont la vue est très-belle & très-étendue. Ces lieux éminents qui sont apperçus du côté de Sceaux, sont faciles à reconnoître par la couleur rouge de la terre. Madame la Maréchale de Montesquiou posséde ce Château que M. le Maréchal s'étoit retenu en vendant la Terre à M. le Duc du Maine.

Il y a au Plessis-Piquet un Monastere de Feuillans qui a commencé en 1614 & 1615, en vertu du don de quelques places & de quelques rentes faites par vertueuse fille Damoiselle Estiennette Gayneau. L'établissement fut confirmé dès-lors par le Chapitre Général de l'Ordre tenu à Pinerole en Savoye, qui déclara cette Dame fondatrice de la Maison, & on y mit d'abord six Religieux. En 1625 le Noviciat fut transferé de Paris en cette Communauté. Les huit Novices y commencerent leurs exercices le premier jour d'Août; ensorte que le Monastere fut alors composé de quatorze Religieux. Mais cela ne resta pas toujours sur ce pied là. L'Eglise est sous le titre de saint Etienne, sans doute selon le desir de la Fondatrice; elle n'a été achevée qu'en 1649. Sauval qui dit un mot de cette Maison, ne la place qu'à une lieue de Paris. Mais il en faut compter deux.

Antiq. de Paris, T. 1. pag. 633.

Au bas de la montagne vers le levant est la place de deux petits étangs.

Un peu plus loin en approchant de Fontenay se trouve la Fontaine dite aujourd'hui

du

du Moulin, laquelle est sur le territoire du Plessis, & où il y a un ample bassin pour l'utilité des deux Villages. Je ne doute nullement que ce ne soit là cette Fontaine qui est appellée *Fons de Blagiis* dans les titres de Notre-Dame de Paris du treiziéme siécle, & proche laquelle il semble qu'il y avoit eu alors un petit Couvent. Voyez l'article du Bourg-la-Reine.

BIÉVRE.

ON trouve assez souvent dans les Cartes de Géographie de France, des Villages ou Bourgs qui portent le même nom que la riviere qui y passe. Sçavoir si c'est la riviere qui a donné le nom au lieu, ou si c'est ce lieu qui a communiqué le sien à la riviere, c'est ce qui n'est pas encore décidé. M. de Valois prétend que le village de Biévre a pris le nom de la riviere : M. Lancelot dans sa note manuscrite sur cet endroit de la Notice des Gaules, assure que c'est contre l'usage ordinaire, par où il fait voir qu'il croyoit que c'étoit le lieu qui avoit donné son nom à la riviere. Ce qui fait pour le sentiment de M. de Valois est que la riviere est constamment plus ancienne que le Village qui a le même nom, & que ce nom a une terminaison qui est plus orinaire pour les rivieres que pour les villages : mais lui avoit-on donné un nom avant la construction de ce Village ? C'est ce qui sera toujours ignoré. D'un autre côté si ce sont les lieux qui donnent le nom aux rivieres, pourquoi celle dont il s'agit n'a-t-elle pas été dénommée la riviere de Buc qui est le premier Village où elle passe à une lieue de sa source ? Et pourquoi l'auroit-on laissé coule trois

lieues sans lui donner de nom ? Car il y en a autant du village de Biévre à sa source. Est il naturel d'ailleurs que les habitans de Buc & de Jouy villages très-anciens s'exprimassent, en l'appellant la riviere de Biévre, comme si ç'eût été du village de Biévre qu'elle eût coulé chez eux, tandis que c'est le contraire. Je ne vois que l'expédient de dire que, quoique Buc & Jouy soient d'anciens lieux habités, ils n'étoient pas Paroisse, & que pour preuve que Jouy n'est pas d'une haute antiquité & qu'il est démembré de Biévre, c'est qu'on y a pris saint Martin pour Patron comme il l'étoit de Biévre, qui d'ailleurs étoit une Chapelle qui l'a fait appeller Biévre-le-Châtel. Biévre étant donc le premier lieu considérable depuis la source de la riviere, c'est pour cette raison que la riviere en a eu le nom. Au reste je ne déterminerai rien là-dessus non plus que sur l'étymologie de ce nom, d'autant que nous n'avons pas de titre plus ancien qui en parle, que du douziéme siécle ; & que dans la plupart des actes du même tems & du siécle suivant, les Actuaires se contentoient de mettre le mot en françois *Bevres* ou *Biesvres* dans des titres latins. Un ou deux actes dressés entre 1100 & 1150 appellent ce lieu en latin *Bevria*. Ce qui n'apprend rien, & ne fournit point de conjecture pour l'origine de ce nom. Il y a en France deux autres Villages du nom de Biévre ; l'un dans le pays Messin Duché de Carignan, l'autre dans la Picardie Diocése de Laon. Ce dernier où il y a une montagne fort roide, est réputé être le *Bibrax* des Commentaires de César, attendu que sa position y convient. Il y a aussi dans le Dauphiné une riviere du nom de Biévre. Voilà tout ce que l'on peut dire par rapport à la découverte de l'étymologie de notre Biévre qui reste à faire.

Ce Village est placé sur un côteau qui regarde le midi. Le bas du territoire est un peu marécageux & fort rempli de verdure. Le château est situé en cet endroit. Le terrein des côteaux est jaune ou tirant sur une espece de rouge qui indique qu'il y a des mines de fer dans les entrailles de la terre. Aussi y voit-on une fontaine minérale. Il y a des vignes dans les endroits moins froids, le reste est en prairies & labourages. Le Dénombrement des feux imprimé en 1709 en marque 116 à Biévre-le-Châtel, mais celui du Sieur Doisy n'y en met que 98. Dans le Dictionnaire Universel de la France, où par erreur ce lieu est nommé Biévre-le-Chastelus, le nombre des habitans étoit marqué à 441.

L'Eglise de cette Paroisse, titrée de saint Martin est fort petite & n'a point d'aîles. Cette petitesse prouve quelquefois l'antiquité d'une Eglise sur-tout lorsque le chœur est couronné par une tour ou par un clocher de pierre. Mais ici il est à côté de l'Eglise & il est bâti de gray : ce qui ne peut fixer nettement le tems de la bâtisse. Il n'y a de tombes ou épitaphes en cette Eglise que celle de George Maréchal premier Chirurgien du Roi, & de son épouse, qui sont inhumés au chœur, chacun sous une tombe noire. M. Maréchal décéda en 1736. Il étoit Seigneur de cette Paroisse. La nomination de la Cure, selon le Pouillé du treiziéme siécle, appartient de plein droit à l'Evêque de Paris. Elle s'y trouve nommée *Berlesia de Bevra*. Les Pouillés subséquens y sont conformes quant à la nomination. Il se présente ici une difficulté quant au saint Patron. Elle est fondée sur un article des Registres de l'Evêché, qui porte qu'à la priere du Curé & des Paroissiens de Biévre faite à René du Bellay Evêque du

Mans, Vicaire-Général du Cardinal Jean du Bellay Evêque de Paris, de dédier leur Eglise qui portoit les noms des saints Laurent & Preject, cet Evêque en fit la Dédicace le 2 Juillet 1536, & ordonna que l'Anniversaire seroit célébré le Lundi après la saint Martin d'été, accordant à ce jour au nom du Cardinal cent jours d'Indulgences. J'ai vû plusieurs Provisions de la Cure depuis ce tems-là & du même siécle, & dans toutes l'Eglise de Biévre est dite porter le nom de saint Martin.

Il paroît dans le Cartulaire du Prieuré de Longpont, deux ou trois Seigneurs de Biévre environ le tems de Louis-le-Gros ou de Louis-le-Jeune. Le premier fut *Garnerus de Bevria* avant l'an 1150. Il fut présent au don des dixmes de Monteclen. L'un nommé *Paganus de Bevria* est simplement témoin d'un don que Sultan de Macy fit à ce Prieuré. L'autre appellé *Fulco de Bevre*, donne en mourant à cette Maison des terres situées à Charcoy sous le témoignage de Frotger Doyen & d'Ermenald Prêtre. On doit placer après ces deux Seigneurs Jean *de Bevre*, du fief duquel étoient des terres de Chastenoy qui furent données en 1196 au Chapitre de Paris. On lit dans le Rôle des feudataires de Philippe-Auguste relevans de Montlhery, cet article : *Ivellacius est homo Regis de eo quod habet apud Biesvres* : mais cela ne marque pas absolument un Seigneur de la Paroisse. Sous le regne de saint Louis vivoit Eustache *de Bevra* qui relevoit de l'Evêque de Paris pour ce qu'il possédoit à Montrouze, & Guillaume de Biévre qui viola la fidélité à l'Evêque de Paris, & qui fut banni du Royaume. Un des Livres du Châtelet de Paris nous instruit plus particulierement sur la Seigneurie de Biévre. On y trouve le sommaire des Lettres du Roi

Chart. Longipont. f. 43.

Ibid. f. 38.

Ibid. f. 25.

Grand Pastoral, Du Bois, T. 5. *collect. mss.*

Chartul. Ph. Aug. ad calcem.

Chartul. Ep. Par. circa initium.

Regist. du Parl. Purif. 1254.

Grand Livre jaune du Châtelet, p. 127.

Charles V datées au Bois de Vincennes le 20 Novembre 1377, « par lesquels il donne » à Pierre Seigneur de Chevreuse Chevalier » & son Conseiller, toute Justice & Seigneu- » rie haute, moyenne & basse, en la ville, » hostises, terroir & Paroisse de Biévre & en » la Maison-fort de la Motte de Biévre ap- » pellée Maumolin, & ès terres, bois & dé- » pendances de ladite Maison mouvantes de » Montlhery & de Châteaufort, & tenues du » Roi à une seule foi & hommage, à celle » fin qu'il puisse instituer Baillifs, Prévosts, » Sergens & tous autres Officiers ressortissans » au lieu de Montlhery ou Châteaufort, dont » ils ont accoutumé ressortir, faire dresser » signe de Justice à deux pilliers, & lesdites » Justices estimées dix ou douze livres de » rente par an, & moyennant douze livres de » redevance au Domaine du Roi. » Dans cette Charte telle qu'elle est au Trésor des Chartes, il est positivement dit, « qu'icelle » Justice & Seigneurie sera nommée & ap- » pellée en chief de ladite Maison-fort de » la Motte dès maintenant & ou tems à » venir : » ce qui fait qu'il faut entendre de ce Château de la Motte ce qu'on lit. En 1378 le 6 Juillet le même Roi fit expédier d'autres Lettres par lesquelles il déclaroit que la connoissance & Justice des Nobles, ensemble la Justice de Villefavereux, est di- straite de la Justice donnée. Charles VI son fils & son successeur en fit encore expédier d'autres le 16 Novembre 1380, par lesquel- les il donne au même Pierre de Chevreuse toute Justice à Villefavereux en récompense de la Justice & Seigneurie de Monteclain & du moulin de Valbayen & leurs dépendances; ces lieux appartenans aux Religieux de saint Germain des Prés qui soutenoient ne pouvoir

Trésor des Chartes. Reg. cent onze. Piece 324.

Ibid.

Ibid.

être soumis à d'autre Justice qu'à celle du Roi. Il est vrai semblable que les descendans de ce Pierre de Chevreuse posséderent la Terre de Biévre durant le siécle suivant. Tant y a qu'au commencement du seiziéme siécle Nicolas le Coq en jouissoit aussi-bien que de Giry & de Villesavereuse. Il mourut le 31 Août 1528. Il avoit été Conseiller au Parlement, puis Premier Président en la Cour des Aydes. De-là cette Terre fut possédée par Charles de Dormans Conseiller au Parlement; ensuite par son fils de même nom, qui fut Maître des Comptes & Secretaire du Roi sous Charles IX. Ce fut à sa priere que ce Prince permit l'établissement de deux Foires à Biévre; sçavoir le 11 Juin & le 6 Décembre, & un Marché tous les Lundis. Il étoit encore Seigneur de cette Paroisse en 1580. Depuis lui François de la Beraudiere reçu Conseiller en Parlement l'an 1587, jouit de la Seigneurie de Biévre ayant épousé Elisabeth de Dormans sa fille: après la mort de laquelle il embrassa l'état Ecclésiastique, devint Doyen de Poitiers, & en 1614 il fut fait Evêque de Perigueux. On met sa mort vers 1646. Je trouve qu'en 1616 Charlote Fachon se disoit Dame de Biévre, Diocèse de Paris. Cette Terre a depuis appartenu à M. de Francine Maître-d'Hôtel du Roi: puis à M. Le Bas de Montarsis.

Epitaphe à saint Paul de Paris. *Recueil d'Epitaph.* Hist. des Gr. Offic. T. 2. pag. 107. *Dict. archiv. fol.* 127. Hist. des Gr. Offic. T. 6. p 335. Septiéme volume des Bannieres du Châtelet, f. 284. Procès-verbal de la Coutume de Paris. Catalogue des Conseill. p. 103. *Regist. Archiep. 23 Septemb.*

Sur la fin du dernier siécle la Terre de Biévre a été possédée par Georges Maréchal premier Chirurgien du Roi. Il avoit épousé Marie Roger en 1684. Dans les Journaux qui marquent sa mort au 13 Décembre 1736, il est qualifié Chevalier de saint Michel & dit aussi Seigneur de Velizy & de Montelin. Son fils Georges-Louis Maréchal a joui ensuite de la Terre de Biévre. Il étoit Maître-d'Hôtel

Merc. d'Octobre 1747. p. 155.

ordinaire & ancien Gentilhomme de Sa Majesté. Il épousa en 1710 Anne-Antoinette Blanchet. Leur fils Georges-François Seigneur de Biévre, Conseiller au Parlement de la premiere des Enquêtes depuis le 5 Janvier 1745, est décédé le 29 Septembre 1747.

Hameaux ou Ecarts de Biévre.

MONTECLAIN ou Monteclen situé au couchant d'été du clocher, est l'un dont le nom est le plus ancien, parce qu'il en est fait mention dans le Cartulaire de Longpont en un titre qui a dû précéder l'an 1150. Un Seigneur nommé Teulfe y avoit une dixme dont il fit part à ce Prieuré en s'y faisant Moine. Ce Monastere ne la garda pas long-tems, puisqu'avant l'an 1155 il la remit à Gilduin Abbé de saint Victor, pour tenir lieu du revenu que cette Abbaye avoit dans la Collégiale de Montlhery qui fut réunie à Longpont. Une autre Abbaye jouissoit depuis long-tems de la Seigneurie de ce lieu. C'étoit celle de saint Germain des Prés. On lit dans l'Histoire de ce Monastere à l'an 1275, qu'en cette année-là le Roi Philippe-le-Hardi déchargea l'Abbé Gerard de donner à dîner au Prévôt de Château-Fort, à raison de la Seigneurie de Monteclen, en même-tems qu'il exempta les habitans de ce hameau de l'aider à conduire les criminels à Paris, comme ils y étoient tenus auparavant. On a vû ci-dessus, que le Roi Charles V avoit accordé à Pierre Seigneur de Chevreuse la Justice & droits Seigneuriaux de Monteclain, mais que cela fut révoqué par Charles VI aussi-tôt après sa mort, attendu que les Religieux de S. Germain soutinrent qu'ils ne pouvoient être soumis à d'autre Justice qu'à celle du Roi.

Chart. Longip. fol. 431

Duchêne, T. 4. p. 761.

Hist. de S. Germain, p. 137.

VAUBAYEN dont la position est au couchant de Biévre, est connu par des actes aussi anciens que Monteclain. Le Cartulaire de Longpont témoigne que vers le regne de Louis-le-Gros, Simon d'Orcé, & Odeline sa femme donnerent à cette Maison la dixme de deux arpens de terre situés *in valle Valbuini*, dont ils avoient hérité à la mort d'un Chevalier de leurs parens. Simon étoit contemporain d'Henri qui gouverna le Prieuré depuis 1086 jusqu'en 1125. Un Seigneur nommé Teulse prenant l'habit à Longpont avant l'an 1150, y fit présent de quelques dixmes qu'il avoit *in Valle Baen*. Dom Bouillart écrit Vauboyen dans son Histoire, en parlant des prés situés en ce lieu qui furent donnés à l'Abbaye de saint Germain pour l'augmentation de la Féte de sainte Catherine, & dans un exposé fait par cette Abbaye l'an 1611 de tous les lieux ou elle a Justice, le méme Vauboyan est compris dans le nombre. Apparemment qu'elle n'étoit pas la seule qui y eût droit au quinziéme siécle, puisqu'on trouve un Odon de Creil Ecuyer Seigneur de Vauboyen & Merintou vers l'an 1425, & qu'après lui sont comptés pour Seigneurs son fils Michel, puis Nicolas de Creil, & ensuite Louis de Creil.

Chart. Longp. fol. 42.

Ibid. fol. 43.

Hist. de S. Germain, p. 117.

Du Breul, p. 249.

Catalogue des Conseillers du Parlement, p. 17.

VILLE FAVEREUX ou Ville Favreuse, & que la Carte du Diocèse par De Fer appelle simplement Favereuse, est situé au sud-ouest de Biévre. J'ai rapporté ci-dessus, que le Roi Charles V l'excepta dans la donation qu'il avoit faite l'année précédente à Pierre de Chevreuse de la Justice des dépendances de Biévre, mais que Charles VI l'y fit ensuite comprendre par des Lettres de 1380. Ce fut apparemment à l'issue de la mort d'une Dame de Pintervilliers qui possé-

doit cette Seigneurie, suivant l'inscription de sa tombe qui se voit dans l'Eglise de Saclé. Jean des Voisins inhumé dans la même Eglise, fut Seigneur de Ville Favereux au quinziéme siécle. Jean du Moulin Avocat, pere du célebre Charles du Moulin étoit en 1526 Seigneur de Migneaux & de Ville Favereuse. Dans la Coutume de Paris de l'an 1580, est nommé Jean de Picaud Conseiller au Parlement, Seigneur de Ville Favreuse, Paroisse de Biévre. Quarante ans après Marie Picart veuve de Claude Larcher Conseiller au Parlement, se qualifioit Dame de Ville Favereuse.

Tombes de l'Egl. de Saclé.

Tabul. Ep. Par.

Procès-verbal de la Coutume 1580.

Reg. Ep. Paris. 5 Jun. 1520 Chapell. domest.

GISY placé vers le septentrion de Biévre dans la plaine supérieure, seroit bien ancien s'il étoit le *Gesedum* du Diocèse de Paris dont a parlé Frodoard dans sa Chronique. Il y dit à l'an 922 qu'il y avoit quatre ans qu'il continuoit de se faire des miracles dans l'Eglise de saint Pierre du lieu dit *Gesedis* du pays de Paris, à l'occasion d'une relique du saint Apôtre qui y étoit arrivée. Gisy ne paroît jamais avoir été Paroisse. S'il étoit de celle de Clamart où saint Pierre est Patron, on pourroit dire que le titre Paroissial auroit été porté de-là à Clamart. Mais il est de celle de Biévre. Tout ce qu'on peut alleguer d'ancien au sujet de Gisy, est qu'on l'appelloit en françois Giry au douziéme siécle, & que deux Chevaliers de ce nom furent inhumés à Valprofonde Abbaye voisine en 1165. De plus on sçait que vers l'an 1357 les Registres de la Chambre des Comptes faisoient mention de la réunion de la Maison de Gisy au Domaine. Il est parlé de Gisy dans des Lettres d'Henri II qui confirment des biens du Val-de-Grace. Un réglement de l'an 1698 concernant la Sainte-Chapelle de Vincennes,

Duchêne T. 2. p. 592.

nous apprend que la Sainte-Chapelle du Vivier y avoit des terres, qui par l'extinction du Chapitre du Vivier ont été réunies à celle de Vincennes, laquelle en retiroit alors deux cent livres.

MENILLET & LES ROCHES.

La requête présentée en 1658 à l'Archevêque de Paris au sujet du premier, par Jacques Tiquet Bourgeois de Paris : & au sujet du second par M. Pi art Auditeur des Comptes en 1697, marquent que ces deux lieux sont de la Paroisse de Biévre.

Il faut peut-être ajouter à ces principaux Ecarts de la Paroisse de Biévre, un lieu dit Reaux en Biévre dans l'Histoire des Grands Officiers, & qui est qualifié de Seigneurie en 1594. Ce même lieu est appellé Roex dans la Charte par laquelle Mabille femme de Mathieu de Marly confirme en 1147 aux Religieuses de Porroyal la dixme qu'elles y avoient. Cette prononciation Roez usitée au treiziéme siécle, a été cause que la Seigneurie est appellée Ville-Roy sur une tombe de l'un des deux siécles suivans qui est dans l'Eglise de Saclé. La suite des tems a fait que de *Roex* on est venu a dire *Roy*, puis *Reaux*, & enfin *Ras*.

Tom. 6. p. 302.

Preuv. de l'Histoire de Montmor. p. 405.

Les Mémoriaux de la Chambre des Comptes m'ont fourni un autre lieu. On y lit à l'an 1362 que l'Hôtel des Demoiselles près Biévre est un bien des Mathurins de Paris. Ils y ont encore aujourd'hui une Chapelle.

Mais la Communauté qui a été la plus connue auttefois sur le territoire de Biévre, est l'Abbaye de Valprofonde, dite ensuite Val-de-Grace, de laquelle je ferai un article exprès, à la fin de celui de Biévre.

On croit communément qu'il y a à Biévre une fontaine minérale, & qu'elle est dans le

Parc qui appartient à M. Dargenville Maître des Comptes, où effectivement on voit une fontaine distinguée par une voute qui la couvre. Mais dans les Mémoires de l'Académie des Sciences voilà le jugement qu'on en porte ; qu'elle est très-limpide & presque insipide, & qu'il reste un peu de sel commun après son évaporation.

Mém. de l'Académie des Sciences, T. 4. p. 86.

On m'a assuré que c'étoit de Biévre qu'étoit natif un nommé Rossignol Cordonnier, qui sans aucune étude ni lecture apprit sur la fin du siécle dernier à connoître les maladies & à les guérir. Ayant quitté sa premiere profession, il s'établit à Paris dans l'enceinte du Temple où il avoit une Apotiquairerie.

Il y a dans le Diocèse de Laon un autre Village du nom de Biévre, que j'ai prouvé ailleurs avoir été le *Bibrax* des Commentaires de César, comme j'ai dit ci-dessus.

Differt sur l'ancien pays Soissonnois 1735.

ABBAYE DE VALPROFOND.

Ce qui a contribué à faire connoître autrefois le village de Biévre, a été l'Abbaye de Valprofond qui étoit sur son territoire. M. de Valois la met dans le rang des Abbayes obscures, parce qu'il n'a pas sçu que c'étoit la même que celle du Val-de-Grace. M. Lancelot a fait plus ; il assure que jamais il n'y a eu d'Abbaye de ce nom dans le Diocèse de Paris ; mais qu'il y a un Parfondeval village au Diocèse de Beauvais. Il n'avoit qu'à ouvrir le Pouillé Parisien du treiziéme siécle, & il l'y auroit trouvé sous son nom *de Valle profunda*. On ne doit donc pas douter qu'il n'ait existé une Abbaye de Filles de ce nom dans le Diocèse de Paris. Il est certain qu'elle étoit de l'Ordre ancien de saint Benoît & établie avant l'Ordre de Citeaux. Du tems

Notit. Gall. p. 433. *col.* 2.

Lancelot, notes mss. sur Valois.

Gall. Christ. nova. d'Henri II les Religieuses exposerent qu'il y avoit déja cinq cent ans qu'elles étoient fondées ; ce qui feroit remonter leur fondation au onziéme siécle. Il est sûr qu'elles sont plus anciennes que le douziéme, puisque la tradition est que les premieres Religieuses Bénédictines d'Hieres, Abbaye fondée en 1138, furent tirées de ce Valprofond. On assure aussi avoir vû une épitaphe sur laquelle on a lû : *Cy gist Jehan & Richard de Giry Chevaliers, lesquels trespasserent l'an de grace M. C. LXV*, & qu'il existe des Lettres données par Philippe-Auguste l'an 1183, par lesquelles ce Prince accorde aux Religieuses *Vallis profundæ* le tiers de la dixme du pain & du vin qui sera consumé quand le Roi sera à Vitry-aux-Loges dans la Forêt d'Orleans. Quoique je doute si l'on n'a pas dû lire sur la tombe citée ci-dessus M. CC. LXV ou même M. CCC. LXV, parce que le style ne ressent pas le douziéme siécle, & que je connoisse un Couvent de Valprofond qui en 1183 existoit auprès de Villeneuve-le-Roi, Diocèse de Sens, Communauté que Louis VII, la Reine Adele & Philippe-Auguste assisterent fort (a), je suis persuadé que l'Abbaye de Valprofond subsistoit bien avant l'an 1202, & que c'est une faute dans les Lettres-Patentes de la Translation du 4 Mars 1621, d'avoir marqué que cette fondation n'est que de cette année-là. Il est vrai que la premiere Abbesse dont on trouve le nom ne paroît qu'en 1204. Mais seroit-ce la premiere Maison dont le nom des anciennes Abbesses est tombé dans l'oubli ? Je parle à l'article du village de Colombes d'un Prieuré nommé *Neuvval* ou Nainvaux, que cette Abbaye avoit au Diocèse de Sens sous

(a) C'étoit une Maison de Religieuses de l'Ordre de Prémontré.

la fin du regne de Philippe-Auguste.

Depuis l'an 1204 jusqu'en 1514 on ne trouve que dix-sept Abbesses de Valprofond. Le dixiéme article du Réglement de la Confrérie des Drapiers de Paris autorisés par le Roi Jean en 1362, porte, que les graisses des viandes qui seront cuites le jour de la Confrérie, qui étoit le premier Dimanche de Janvier, seront pour les Religieuses de ce lieu. Cette Maison souffrit beaucoup durant les guerres sous Louis XI. Dans le titre du don que Robert alors Abbé de saint Germain des Prés fit à l'Abbesse Guillemette de Sully pour la réparation du Monastere, un ruisseau appellé Siton est dit voisin de cette Maison & d'un bien de saint Germain. Sous l'Abbesse Catherine de Torcy qui gouverna depuis 1494 jusqu'en 1510, on observe que cette Abbaye composée alors de vingt-quatre Religieuses fort pauvres, étoit quelquefois appellée Nôtre-Dame des Ardans. Jacqueline de Ballieu étant morte vers 1513, Etienne Poncher Evêque de Paris y mit la réforme de Chezal-benoît. La premiere Abbesse réformée & triennale s'appelloit Anne de Broyes & vint de Reims. La Reine Anne de Bretagne qui avoit demandé cette réforme, lui fit donner alors le nom de Val-de-Grace. Des Lettres de François premier de l'an 1515, l'appellent des deux noms ensemble. Cette Abbaye fut sujette par sa situation dans une gorge, à différentes inondations causées par les orages d'été. Voici ce qu'en rapporte un nommé Etienne Gaultier qui écrivoit des Statuts de Religieuses il y a plus de deux cent ans: *Opusculum hoc perscriptum fuit anno Domini 1541 die vero X mensis Maii, die in qua diluviolum aquosum hora de sero sexta ex improviso totum pene Conventum Vallis Gratiæ dirupit, con-*

Gall. Christ. nova p. 581. ad an. 1479.

Ibid. col. 582.

Ibid. col. 574.

Cod. mss. B. Mariæ Paris. in-4°. Lett. E. 7.

trusit necnon & eradicavit audito imbrium tonitru indicibili & coruscatione visa supra modum obnubilante. Signé *Stephanus Gautiers.* Cette Abbaye ayant été ruinée par les Huguenots, il fut permis en 1562 aux Religieuses de se retirer à saint Paul de Beauvais. Le Mercredi dixiéme Juin 1573, il arriva dans ce Monastere un second déluge qui en renversa les murs, à l'occasion de quoi il y eut une délibération du Parlement le 22 du même mois. On apprend par les Registres de la même Cour, que c'étoit au Val-de-Grace de Biévre que se retira souvent le Docteur Merlin qui essuya quelques disgraces sous le regne de François I. Comme la ferveur étoit refroidie au bout d'un siécle dans cette Maison, Marguerite de Veny d'Arbouze fort connue par l'histoire imprimée de sa vie, étant nommée Abbesse en 1618 par Louis XIII, y mit de nouveau la réforme, fit ensorte que le Couvent fut transféré à Paris au fauxbourg saint Jacques en 1621, & que par la suite l'Abbesse fut élue par la Communauté tous les trois ans. Je sortirois des bornes que je me suis prescrites, si je continuois l'histoire de cette Maison retirée de la campagne. On ne manque point de Livres qui en instruisent. J'ajouterai seulement qu'en 1636 les Religieuses demanderent la permission de démolir une partie des lieux réguliers de leur ancienne demeure de Biévre, & de ne réserver que l'Eglise & le cimetiere, ce que M. de Gondy Archevêque leur permit en 1639, & même de vendre: & qu'en 1646 le 27 Août ce même Prélat approuva la vente qu'elles avoient faite de cet ancien Monastere à Paul Payen Trésorier de France de la Généralité d'Orleans.

Regist. Ep. Par. 7 Jan.

Gall. Christ. col. 574.

Regist. Consil. Parl. T. 31. fol. 76 ad 88.

Sauval, T. 3. p. 189 & 196.

JOUY EN JOSAS.

CE n'eſt que pour diſtinguer ce Jouy de Jouy-le-Moutier ſitué proche Pontoiſe, dans l'Archidiaconné de Paris, qu'on l'a ſurnommé Jouy en Joſas, parce qu'il eſt dans l'Archidiaconné de Joſas, ou de Joſay pour mieux dire. On l'appelle en latin *Joyacum*, ou *Joiacum*, & cela dans certains titres ſeulement; car la plupart des anciens titres de quatre ou cinq cent ans, quoique rédigés en latin, n'écrivent point le nom de ce lieu autrement que Joi : ce qui marque que les Auteurs ne ſçavoient comment l'exprimer en latin. M. de Valois a cru que tous les villages du nom de Jouy ſe diroient mieux en latin *Gaudiacum* que *Joviacum*; à cauſe de la reſſemblance avec le mot de *Gaudium* Joye. Il a un peu plus approché du vrai nom de ce lieu, mais il ne l'a pas atteint tout-à-fait. Les anciens titres de Chartres parlant d'un Jouy qui en eſt voiſin, l'appellent *Gaugiacum* : ce que fait auſſi l'Auteur de la vie de Hildeburge de Galardon à l'égard de Jouy-le-Moutier. Il en eſt de même à l'égard de Jouy en Joſas. Son nom eſt *Gauziacum* dans le Livre d'Irminon Abbé de ſaint Germain des Prés au commencement du neuviéme ſiécle, ce qui eſt une époque de près de mille ans. Je croirois donc que ces *Gauziacum* différens auroient d'abord été écrits Gouy ou Goy dans l'origine du langage vulgaire, de même que le *Gaugiacus* des Statuts de ſaint Aunaire Evêque d'Auxerre d'environ l'an 590, fut rendu par Gouay qui ſe prononce encore ainſi ; mais que la ſuite des tems fit prononcer Jouai d'où a été formé Joi &

Noti. Gall. p. 420.

Form. Marculſi per Lindenbrog. T. 2. *Capitu. Baluz. p.* 535.
Diplomat. Mabill. pag. 556. *ad ann.* 889.
Spicileg. T. 2. *p.* 686.

Jouy. Au reste quoiqu'on soit certain que tous les Jouy viennent du latin *Gaugiacum*, on n'en connoît pas mieux la signification. Il falloit que dans le Celtique Gaug ou Gaugiac signifiât quelque chose qui est inconnu à présent. Ce qui est certain est que ce n'est point ce Village qui a donné le nom à l'Archidiaconné de Josas, ce nom étant formé de *Josedum* ou *Josedum*.

Jouy en Josas est à trois lieues de Paris, vers le couchant du solstice d'hyver. Sa situation est dans un vallon arrosé par la petite riviere de Biévre. Le territoire y est fort diversifié quant à l'agriculture. Il y a labourages, prairies & quelques vignes. Le Dénombrement des feux de l'Election y marquoit 105 feux. Le Dénombrement d'habitans imprimé dans le Dictionnaire Géographique Universel de la France de l'an 1726, en marque 446 en ce lieu, celui des feux qui a paru en 1747 en assigne 99 à cette Paroisse. Il falloit que ce lieu fût étendu ou assez peuplé dès le neuviéme siécle, puisque l'Abbaye de saint Germain y avoit alors quatre vingt-onze mansions ou meiz qu'on appelloit *Ingenuiles*, & en tout cent dix feux. *Habet in Gaugiaco*, dit le Livre de l'Abbé Irminon, *mansos ingenuiles XCI. solvunt de vino, si venerit in vineis, mod. XXXVI. Fiunt simul mansi CX.*

Cod. Irminon. fol. 3.

L'Eglise de ce lieu est sous le titre de saint Martin. Elle paroît n'avoir été bâtie qu'au commencement du seiziéme siécle, à la réserve de deux portions à l'entrée du chœur tant à droite qu'à gauche, lesquelles sont du treiziéme ou du quatorziéme siécle. C'est un édifice bas auquel il manque une aîle du côté du septentrion : il est couronné par une assez haute fleche d'ardoise. On y apperçoit encore

saint

ſaint Chriſtophe peint à freſque à l'entrée dans l'aile, ſuivant l'uſage de mettre les images de ce Saint à portée de la vue d'un chacun, ſur ce principe de confiance, *Chriſtophorum videas, poſtea tutus eas.* Saint Martin y eſt auſſi repréſenté à cheval au grand-autel ſuivant l'ancien uſage. On lit au chœur à main droite cette inſcription en lettres gothiques: *L'an 1549 le jour de ſaint Michel 29 Septembre, par la permiſſion de Monſeigneur le Révérendiſſime Cardinal Eveſque de Paris* (a), *Révérend Pere en Dieu Meſſire Charles Boucher Eveſque de Megarence & Abbé de S. Magloire à Paris, à la ſupplication de noble homme Jean d'Eſcoubleau Chevalier Seigneur de Jouy en Joſas, & de Jacques Moriet & André Chevalier Margnilliers, conſacra & dédia cette Egliſe en l'honneur de Dieu & de la Vierge Marie & de Monſieur ſaint Martin Patron d'icelle. Et parce que la Feſte Monſieur S. Michel ne ſe pourroit bonnement célébrer avec, accorde que ladite Feſte ſera célébrée par cy-après le Dimanche enſuivant.*

On voit à la Chapelle qui fait le fond de l'aile de cette Egliſe deux perſonnes repréſentées à genoux en marbre blanc, avec ces deux épitaphes:

Cy giſt haut & puiſſant Seigneur Meſſire Jean d'Eſcoubleau en ſon vivant Chevalier de l'Ordre du Roy, Conſeiller en ſon Conſeil privé, Maiſtre de la Gardenobe du Grand Roy François I de ce nom, & depuis Gouverneur du Roy François II pendant qu'il étoit Dauſin, Comte de la Chapelle Berlouin, Sieur de Sourdis, d'Errey-le-Coudray-Monpenſier, & Jouy en Joſas, où il mourut l'an de grace 1572 le 19 Décembre & de ſon âge 84.

(a) En date du 22 Septembre.

Cy gist haute & puissante Dame, Dame Antoinette de Brives épouse de haut & puissant Seigneur Messire Jehan d'Escoubleau, quand il vivoit Chevalier de l'Ordre du Roy, laquelle mourut à Paris le 14 Janvier 1580 & de son âge 80.

Au milieu des deux est le buste d'un Evêque aussi en marbre blanc avec cette inscription :

Reverendus in Christo Pater & Dominus D. Henricus Descoubleau Episcopus Malleacensis Regi Christianissimo à Sanctiori Consilio unusque è quatuor viris è sacro Hierarcharum Ordine in Militiam sancti Spiritus adscriptis, Memoria opt. & charisf. parentum hoc pietatis & observantia sua monumentum.

P. D.

Et sur sa tête est écrit :

Obiit die XX Martii 1615 ætatis 67.

Cet Henry mort Evêque de Maillezais n'est point inhumé en cette Eglise, mais un autre Henry d'Escoubleau Archevêque de Bourdeaux mort à Auteuil près Paris le 18 Juin 1645. Lopez en son Histoire des Archevêques de Bourdeaux, dit que son corps fut porté à Jouy & mis dans la sepulture de ses ancêtres.

Dans le chœur proche le sanctuaire est en marbre noir l'épitaphe d'un Curé de Jouy qui fut célebre dans le siécle dernier.

Epitaphium Jacobi Marchais Pastoris de Jouyaco.

Siste viator iter, jacet hoc sub marmore clusus
Christi ovium fidus qui modò Pastor erat.
Marchaus jacet hic, cujus venerabile nomen

Hæc pia plebs omnis posteritasque colet.
Pauperibus pater ille fuit, largusque bonorum.
Ore, cibo, exemplo pavit & ipse gregem.
Spiritus æthereas de corpore cessit in arces,
Carnis at exuvias hac brevis urna capit.

J'ai appris par les Registres de l'Evêché, que cette Cure avoit été possédée en 1498 par Jacques Loüet neveu de Jean Simon Evêque de Paris. Les provisions mettent *de Joyaco in Valle Gallia.* Un ancien titre cité dans l'Arrêt de 1699 sur saint Marz, place pareillement Jouy au Val de Galie. *Regist. Ep. Par. 10 Maii*

Dans tous les Pouillés des Bénéfices du Diocèse de Paris, la Cure de Jouy est dite être à la collation pure & simple de l'Evêque de Paris. Celui du treiziéme siécle l'appelle Joi. Il y a dans le cimetiere de cette Paroisse une Chapelle qui est comprise au Rôle des Décimes. Jacques Marlet Curé l'avoit fait construire sous le nom de saint Jacques. Son successeur Jacques Bargues la fit ériger en titre l'an 1625, à condition que la présentation appartiendroit au plus proche parent, suivant la volonté du testateur. *Regist. Archiep. Paris. 28 Aug.*

Un autre Bénéfice plus remarquable dans l'étendue de la Paroisse de Jouy, est *S. Medard de Villetain.* Le Pouillé du treiziéme siécle le marque entre le Prieuré de Château-fort & celui de Palaiseau, en ces termes: *Prioratus S. Medardi.* On ignore quelles en sont les fondateurs. On sçait seulement que c'est un membre de l'Abbaye de Chaumes en Brie, du Diocèse de Sens, ancien Monastere de Bénédictins. Le nom de saint Medard a été alteré en celui de saint Marz. On estimoit du tems de M. le Cardinal de Noailles à quinze cent livres le produit de ce Prieuré. C'est de

tems immémorial qu'il n'y a plus de Religieux. Nicolas Medard Prieur Commendataire fit rebâtir la Chapelle de ſaint Medard en 1616. Un Arrêt du Parlement du 18 Août 1705, fait mention de Louis Pean Prêtre Prieur de ſaint Marz de Jouy en 1675, & de Dom Nicolas Aignan ſon ſucceſſeur, comme ayant été maintenus en 1705 dans la perception des menues & vertes dixmes du hameau de Forêt Paroiſſe de Chaumes.

Regiſt. Ep. Par. 19 Nov.

Code des Curés, T. 1, p. 250.

Il exiſte un Arrêt du Grand Conſeil du 20 Mars 1697, qui fait rendre au Prieuré ſaint Marz tout ce qu'on lui a enlevé. Cet Arrêt imprimé chez la veuve Charles Coignard étant curieux, je vais en fournir des extraits.

Ce Prieuré eſt nommé dans des *Lettres* d'amortiſſemens en faveur de l'Abbaye de Chaumes en Brie données par Philippe-Auguſte en 1188. Il y a eu le grand & le petit ſaint Marz, p. 6. La chauſſée du pont d'Ardenne y eſt dite voiſine de ſaint Marz, p. 18. Regnaud Seigneur de Jouy a donné à ce Prieuré les groſſes & menues dixmes du *lieu* de ſaint Marz. Le fief de ſaint Marz a été dit relever des Céleſtins de Paris, à cauſe de leur terre de Villetain, dans l'hommage de M. de Sourdis Evêque de Maillezais 26 Août 1604. Le grand manoir de ſaint Marz que *tenoit* Jean Chabot Ecuyer, Sieur de Richebourg, étoit mouvant des mêmes en 1476 & reconnu tel en 1489, en 1532, 1545, 1601, 1604, ſelon divers hommages de ces tems-là.

On lit encore dans cet Arrêt que le Sieur Salomon Curé de Guyencourt avoit déposé en 1696, qu'une partie du Parc du Château de Jouy avoit été faite des démolitions du Prieuré de ſaint Marz, & une partie des terres enfermées dans le Parc. On y voit auſſi les noms de divers Prieurs, de divers Curés de Jouy, &c.

On ne ſçait ce que veut dire Le Pelletier en ſon Pouillé de Paris imprimé en 1692, lorſqu'il avance que la Chapelle de Villetain, dans le Doyenné de Château-Fort, a été érigée en Paroiſſe. Cela ne peut s'entendre de celle de ſaint Marz ou Medard qui eſt reſtée Priorale & poſſédée par un Clerc ſéculier; ſeroit-ce de celle de Notre-Dame de Villetain qui eſt enfermée dans la Ferme que les Celeſtins de Paris ont en ce lieu, & dont on trouve quelques anciennes proviſions ou permutations. Tout ce qu'il faut accorder à ce Pouillé, eſt que le nom de Villetain qu'il a ainſi écrit, eſt mieux que Viltain tel qu'il eſt dans la Carte de De Fer & autres, parce qu'on trouve un titre latin du treiziéme ſiécle dans lequel ſont nommés *Hugo & Henricus armigeri fratres de Villa ſtagni*, par où il paroît qu'il faut entendre Ville tain. Cependant il eſt auſſi écrit Viletin dans le Cartulaire de l'Abbaye de ſainte Genevieve, où il eſt fait mention de Maître Etienne, qualifié *Perſona* de Viletin qui quitte en 1248 à cette Abbaye un droit que le Pape lui avoit donné à percevoir ſur elle.

Pouillé in 12. p. 82.

Regiſt. Ep. Par. 10 Déc. 1479.

Chartul. S. Genev. pag. 325.

Je nommerai les autres hameaux & écarts de Jouy, après que j'aurai rapporté les noms que j'ai trouvés des anciens Seigneurs de cette Paroiſſe.

Cette Terre eſt une de celles que l'Abbaye de ſaint Germain perdit dans les guerres du neuviéme ſiécle & des ſuivans, ou dont elle fit échange pour d'autres. Néanmoins on verra ci-après qu'il lui en reſta encore quelques morceaux du côté du territoire de Biévre vers Monteclain.

Le premier des Seigneurs de Jouy que j'aie trouvé, eſt Hugues de Jouy *de Joyaco* Chevalier, lequel donna aux Religieuſes de Por-



Prob. Hist. Montmor. p. 419.

royal la dixme qu'il avoit à Vileras donation que Mabille épouse de Matthieu de Montmorency confirma en 1227. Je le fais suivre de Guy de Jouy qui fit à l'Eglise des Dames d'Hieres un legs d'un muid de bled au lieu dit Vaux. Au siécle suivant je n'ai trouvé que le Connétable de Clisson qui est qualifié Seigneur de ce Jouy dans la Charte de Charle VI sur Porché-fontaine. Je suis obligé de passer sur le quinziéme siécle sans produire aucuns Seigneurs de Jouy. Jean Poncher Bailly d'Etampes, en devint Seigneur sous François I & en fit hommage l'an 153. Ensuite Nicolas Poncher Secretaire du Roi en 1539. Mais il faut croire qu'il y eut plusieurs Seigneurs en même-tems, puisque Jean De la Barre Chevalier, Comte d'Etampes, en est dit aussi Seigneur en 1533 dans un Livre du Châtelet, & dans des actes de l'an 1535 qu'il fit expédier comme Prévôt de Paris. Ce fut vers le milieu de ce siécle que la Seigneurie de Jouy en Josas commença à être possédée par Messieurs d'Escoubleau dont Jean d'Escoubleau Gouverneur du Roi François II fut le premier. On apprend par son épitaphe rapportée ci-dessus, qu'il vécut jusqu'en 1572 & qu'il mourut dans son Château de Jouy. Son fils aîné François d'Escoubleau Marquis d'Alluie, Gouverneur de Chartres eut après lui la Seigneurie de Jouy & autres lieux. Il épousa Isabelle Babou dont il eut plusieurs enfans. Charles son second fils hérita de la Terre de Jouy & la possédoit en 1645, lorsque le corps de son frere Henry Archevêque de Bourdeaux, décédé proche Paris, y fut porté & inhumé. On l'appelloit le Marquis de Sourdis. Ce fut lui qui fit ériger cette Terre en Comté par Lettres-Patentes du mois de Décembre 1654. Il mourut

Necrol. Hederar. IV Nonas Nov.

Hist. des Gr. Offic. t. 6, p. 411.

Grand Livre jaune du Châtelet, fol. 6.

Tabul. Ep. Paris.

Paris le 21 Décembre 1668. Il avoit épousé Jeanne de Montluc, laquelle mourut avant lui. Les Céleſtins de Paris s'étoient opposés à l'enregiſtrement des Lettres de l'érection de Jouy en Comté, prétendant que cette Terre, avec le droit de moyenne & baſſe-Juſtice, étoit de leur mouvance, à cauſe d'un fief de Vauhallan ; ils ajoutoient qu'un autre fief appellé de ſaint Marz ſis audit lieu de ſaint Marz étoit auſſi de leur mouvance, & qu'ils avoient pluſieurs droits de cens & rentes à prendre dans le Comté de Jouy, dons ils reſtoit des actes de foi & hommage. Sur cela le Marquis de Sourdis avoit été obligé de leur donner dix mille livres, pour les employer en fonds & les faire déſiſter de leur oppoſition. Le Duc de Chevreuſe devenu Seigneur paiſible de toutes les dépendances du Duché, diſpoſa de la Terre de Jouy avec les Fiefs & Seigneuries des Loges, du grand & petit ſaint Marz, envers le Sieur Berthelot Secretaire du Roi par une eſpece de ſous-inféodation, avec les droits de haute, moyenne & baſſe-Juſtice dans l'étendue de la Paroiſſe de Jouy & autres, ſe réſervant le principal corps de fief ; ſçavoir Château-Fort, &c. avec la mouvance de la Terre de Jouy, à la charge de cinq ſols par an de droit Seigneurial & domanial payable par le même Sr Berthelot & ſes ſucceſſeurs en la Comté de Jouy, au Duché de Chevreuſe, le jour de ſaint Martin, par actes du 14 Novembre 16 3 & 13 Juin 1676. Pendant que le même Sieur Berthelot poſſéda la Terre de Jouy, M. le Dauphin y vint pluſieurs fois prendre le plaiſir de la chaſſe aux renards dans le Parc de ce Seigneur, principalement en 1677. Depuis M. Berthelot, M. Daquin jouit de cette Terre. Il en étoit Seigneur en 1692. Quatre ans après

Extrait des Lettres-Pat. de la confirmation de l'érection en Comté. Décemb. 1675.

Merc. Gal. T. 6. p. 79.

Louis Daquin Abbé de saint Serge d'Angers y fit sa demeure.

M. Roullier a depuis fait l'acquisition de la Terre de Jouy, & a augmenté les bâtimens du Château qui est très-grand & très-beau. Le Sieur Piganiol observe qu'il est enfoncé entre des côteaux, & qu'il n'a pas de vue; mais que l'Orangerie qui est en face d'un étang est des plus belles & des mieux remplies.

Descript. de Paris 1742. T. 8. p. 198.

Différens Monasteres font mention de Jouy dans leur Cartulaire, par rapport au bien qu'ils y possedent ou qu'ils y ont possédé. La primauté de ce Cartulaire doit être accordée à l'Abbaye de saint Germain, puisque l'Abbé Irminon qui le fit rédiger vivoit sous la fin du regne de Charlemagne. Mais la révolution causée par les guerres ou d'autres événemens, furent cause que cette Maison n'eut plus de relation à Jouy, quoiqu'on trouve encore en 1275 qu'elle y avoit acheté nouvellement des biens qui furent amortis par le Roi Philippe-le-Hardy. Il est marqué de plus que ce Prince déchargea alors le Monastere de saint Germain du dîner dû chaque année à Monteclain au Prévôt de Château-Fort. Monteclain n'est pas à la vérité de la Paroisse de Jouy: mais on est obligé d'avouer qu'il y a eu un tems qu'il en étoit au moins en partie, puisque le Curé de cette Paroisse y avoit une dixme au douziéme ou treiziéme siécle. Il reste aussi quelques indices d'un fief dit le Moucet ou de la Croix, que la même Abbaye possédoit encore à Jouy sous le regne de Louis XI. L'Abbé Robert de l'Epinasse fit consentir sa Communauté en 1474 de le donner à bail emphitéotique à un particulier; ensorte qu'il n'en retira plus que huit livres parisis de rente & deux cent écus d'argent une fois payés.

I. Volume des Métiers du Châtelet, fol. 148.

Chart. Longipon. fol. 43.

Hist. de S. Germain, p. 173.

Si

Si Monteclen ou Monteclain étoit en partie de la Paroiſſe de Jouy, comme l'ancienne dixme du Curé le prouve, c'eſt le Prieuré de Longpont qui peut avoir le ſecond rang parmi les Monaſteres qui jouiſſoient de quelques biens ſur cette Paroiſſe. Il eſt écrit que Teulfe ſe faiſant Religieux en cette Maiſon vers l'an 1100, y donna la moitié de la dixme *de Monte Clen de quæ decima Preſbyter de Joi medietatem habet*, & de plus il y ajouta deux parties de la dixme de Vaubayen, *excepto quod Preſbyter de Joui ſextam partem retinet*. Voilà encore Vaubayen qui paye une partie de dixme au Curé de Jouy. J'ai placé environ l'an 1100 ce don de Teulfe par lequel on voit l'antiquité de la Cure de Jouy & l'étendue de ſa dixmerie. Il eſt conſtant qu'il étoit fait avant l'an 1150, parce que ce fut vers cette année-là que le Prieuré de Longpont donna tout ce qu'il avoit de dixmes *apud Villam Monte Clein* à l'Abbaye de ſaint Victor de Paris, pour la dédommager des droits qu'elle perdoit dans la Collégiale de Montlhery unie alors à Longpont.

Chart. Longipon. fol. 4.

Ibidem.

Duchêne T. 4. p. 761.

Deux Abbayes de Filles participerent auſſi en quelque choſe aux produits du territoire de Jouy. Les Religieuſes d'Hieres ont marqué dans leur ancien Nécrologe, qu'une Dame nommé Ermengarde leur avoit légué ou donné deux parts de la menue dixme de Jouy. Celles de Valprofond dites depuis le Val-de-Grace, ont eu auſſi d'ancienneté quatre livres de cens ou rente à prendre ſur la Ferme de la Court-Rolland qui eſt ſur cette Paroiſſe. Les Lettres d'Henri II qui leur confirment ce bien ſont de l'an 1549. Le bail qui fait foi que cette Ferme devoit ces quatre livres pariſis, fut paſſé en 1389 par l'Abbeſſe Deniſe la Ninode.

Necrol. Heder. xvij Cal. Oct.

Gall. Chriſt. nova Tom. 7. col. 581. & Prob. col. 198

Les hameaux ou écarts de la Paroiſſe de

Jouy, dont je viens de nommer quelques-uns en passant, sont,

Villetain où est le Prieuré de saint Medard dit saint Marz ; & où les Célestins ont une Ferme avec une Chapelle de Notre-Dame, ainsi que j'ai dit ci-dessus, fut l'un des lieux sur lesquels le Roi Charles V assigna les cent livres de rente qu'il donna à ces mêmes Religieux. La Charte de Charles VI met en latin *de Villetano.* Il y avoit dans le Testament du Duc d'Orleans de l'an 1403, un article concernant les étangs de ce lieu, conçu en ces termes : *Item pour réparer les étangs de Villetain appartenans aux Celestins*, 120 *livres.* Quelques Seigneurs du nom de Villetain ont été Vicomtes de Château-Fort au quinziéme & seiziéme siécle. La Seigneurie du méme nom de Villetain releve de Chevreuse.

Charta Caroli VI. Regiftr. 145. Charta 437.

Du Breul, p. 684.

Hist. des Gr. Offic. p. 690.

Val-d'enfer ou la Vallée d'enfer est tout proche Jouy, & du même côté de la riviere, c'est-à-dire à droite : mais une partie est de la Paroisse de Saclé.

Villevert est à l'autre rivage.

Le Meiz & la Court Rolland sont aussi du même côté en tirant sur le chemin de Versailles. Quelqu'un pourra penser que quoiqu'on dise *la Court-Rolland*, il faut croire qu'on a dit anciennemnent *la Tour-Rolland*, du nom de ce fameux Rolland que les Fables font contemporain de Charlemagne : mais cette conjecture se trouve détruite par un endroit du Nécrologe des Chartreux de Paris, qui fait voir que soit qu'on lise *Tour* ou *Cour*, il faut entendre par ce Rolland un Bourgeois de Paris, qui se nommoit Nicolas Roland, & qui fut Seigneur du Plessis. Encore en 1618 la Court-Roland appartenoit à Jean Roland Procureur en Parlement. Mais en 1660 cé domaine étoit à Antoine Broutel Architecte

Mansus Curtis Rolland.

Necrol. Cartus. Paris. 1 *Nov.*

Regist. Archiep. Chap. domest.

du Roi & à Catherine Poignant ſa femme. Quant à Mez ou Meiz il eſt dit *de Metis* dans la Charte de Charles VI, où on lit que les Terres de ce Mez dépendantes de Porché-fontaine tenoient à celles du Connêtable Seigneur de Jouy.

LES LOGES.

IL y a près de vingt Paroiſſes en France qui portent ce nom, & quelques-unes pour les diſtinguer ont eu un ſurnom. Les Loges du Diocèſe de Paris ne paroiſſent point en avoir jamais eu, parce que les autres Paroiſſes du même nom ſont toutes dans d'autres Provinces : il n'y auroit que le lieu dit les Loges dans la Forêt de ſaint Germain qui auroit pu exiger une diſtinction ; mais on eſt aſſez informé que ce n'eſt qu'un ſimple Couvent d'Auguſtins Déchauſſés, ſans village, ſans hameau. Je ne vois pas que perſonne ait confondu ces deux lieux, ſi ce n'eſt l'Auteur du Dictionnaire Univerſel Géographique de la France, qui a cru que ce Couvent étoit bâti dans le village dont je parle.

Il eſt ſûr qu'il y avoit ſous la premiere & la ſeconde race de nos Rois plus de Forêts autour de Paris que l'on n'y en voit aujourd'hui. Du côté du ſud-oueſt & de l'oueſt les Forêts d'Iveline, celles du Pincerais & du pays de Madrie étoient bien plus grandes qu'elles ne ſont maintenant. Quelques-uns des lieux qui furent défrichés prirent le nom de Loges, à cauſe des cabanes qui y furent conſtruites ſoit de branches d'arbres, ſoit de planches, ou bien on leur donna un nom équivalent.

Les Loges en Joſas ont conſervé leur nom

primitif, quoiqu'on y ait bâti depuis un Village en forme. Leur nom latin eſt des bas tems. *Logiæ* pour ſignifier *ædiculæ*, *habitacula*, *domuncula*. Il n'eſt pas beſoin d'en dire davantage par rapport à l'étymologie. Un titre de trois cent ans appelle cependant l'Egliſe de ce lieu *Eccleſia de Locagiis*; mais le Gloſſaire de Du Cange apprend qu'il faut s'en tenir au terme *Logiæ*.

Ce Village eſt à quatre lieues de Paris vers le couchant d'hiver, à une lieue de Verſailles & ſur le bord extérieur du Parc, à droite de la petite riviere de Biévre, ſur une élévation aſſez roide au bout de la plaine. L'expoſition de la pente eſt au nord, ce qui fait que ce côteau eſt très-peu propre à la vigne. Les différens Dénombremens imprimés depuis quarante ans y marquent 37 feux, ce qui peut former quatre-vingt à cent communians.

Il n'y avoit pas encore de Cure établie aux Loges dans le treiziéme ſiécle. Elle ne ſe trouve marquée dans le Pouillé Pariſien de ce tems-là que par addition : ainſi on doit croire qu'elle ne fut érigée que dans le ſiécle ſuivant, & apparemment formée par les démembremens faits de celles de Jouy & de Buc, d'autant que ce Village eſt préciſément entre les deux, à la diſtance de demie lieue de chacun. Il pouvoit y avoir dès-lors dans ce lieu une Chapelle du titre de ſaint Euſtache dont la légende étoit en grande vénération parmi les chaſſeurs par rapport à l'hiſtoire du cerf, & il ſera arrivé qu'elle aura été choiſie pour ſervir d'Egliſe Paroiſſiale. Cette ancienne Egliſe n'étoit pas au même lieu où eſt celle d'aujourd'hui, mais à l'endroit où eſt à préſent le cimetiere : car nous apprenons par les Regiſtres, que le cimetiere n'a pas toujours été où il eſt, & que primitivement il étoit à

Regiſt. Archiep. Par. 14 Apr. 1669.

l'endroit où le presbytere a été bâti vers l'an *1699.*

L'Eglise qui subsiste maintenant est neuve & très-petite, & sans collateraux. L'autel s'y trouve entre deux colomnes d'architecture Ionique fort grosses & qui ne paroissent pas avoir été faites pour la place où elles sont. Saint Eustache le célebre Martyr en est le Patron : & il paroît l'avoir été dès les commencemens de cette Paroisse, puisque dans les Registres du quinziéme siécle elle est désignée sous ce nom *S. Eustachii de Logiis.* Dans une des Provisions de ce tems-là le Secretaire a mis qu'elle est *de præsentatione S. Martini de Campis.* Ce qui paroît être une faute, d'autant que dans l'addition au Pouillé du treiziéme siécle faite dans le quatorziéme, elle est marquée sous le nom *de Locagiis*, parmi celles qui sont pleinement *de donatione Episcopi*, & que pour montrer que le Prieur de saint Martin des Champs a eu le droit d'y présenter, il faudroit prouver qu'elle auroit été formée d'un démembrément de Clamart, à quoi il n'y a pas d'apparence vû la distance de deux lieues. La date du Registre que j'ai cité ci-dessus, pour faire voir qu'en 1498 cette Cure étoit appellée *Sancti Eustachii de Logiis*, est du même jour que celle de la mort du Curé de ce lieu appellé Raoul le Fevre marquée dans son épitaphe gravée au cimetiere de saint Severin de Paris contre l'Eglise vers le midi. La coutume abusive de ces siécles-là y est clairement marquée : ce Curé *des Loges en Josas* y est dit avoir été en même-tems Clerc de saint Severin & Maître d'Ecole de la Paroisse.

Reg. Ep. Par. 7 Maii 1598.

Ibid. 2 Jun. 1495.

Recueil des Epitaph. de Paris à la Bibl. du Roi.

On a aussi peu de connoissance des anciens Seigneurs des Loges en Josas, que de ce qui regarde l'antiquité de la Cure de ce lieu. S'il

n'y avoit d'autre lieu de ce nom dans les environs de Montlhery, j'aurois pu faire regarder comme Seigneur des Loges dont il s'agit, le *Robertus de Logiis* nommé le dernier des quatorze Chevaliers qui sont au commencement du Rôle des Feudataires de Montlhery sous Philippe-Auguste ; mais en lisant le reste de ce Rôle on apprend qu'au lieu des Loges situées entre Jouy & Buc qui étoient de la Châtellenie de Château-Fort, il est fait mention en cet endroit des Loges situées à une lieue de Rochefort du côté de Dourdan ; il y a positivement *Robertus de Logiis ante Rupem fortem*. Ces dernieres Loges qui disputent d'antiquité à celles du Josas, paroissent être un hameau de la Paroisse du Val-saint-Germain, au Diocèse de Chartres, sur la riviere de Remarde.

Ce qui reste donc à produire de plus ancien touchant les Loges du Diocèse de Paris, & qui peut nous fournir un Seigneur de ce lieu, est le témoignage d'une Charte d'Eudes de Sully Evêque de Paris de l'an 1201, par lequel il conste que Guy de Levis donna de l'aveu de Guiburge sa femme aux Freres du Bois-Guion dits depuis de l'Abbaye de la Rosche, deux muids de bled dans sa dixme des Loges, en même-tems qu'il leur fit présent d'un droit de vin dans ses vignes de Marly. Il semble qu'on puisse conclure delà que Guy de Levis étoit Seigneur des Loges dont il possédoit la dixme de bled.

Hist. Eccl. Par. T. 2. p. 386.

En 1675 la Châtellenie des Loges fut incorporée avec d'autres au Duché de Chevreuse, pour ne former plus toutes ensemble qu'un seul fief mouvant du Roi, à cause de la Tour du Louvre.

Lettres-Pat. Déc. 1675. à S. Germ.

On remarque dans Sauval parmi les biens dépendans de saint Jean de Latran à Paris, la

Antiq. de Paris. T. 1. p. 613.

Ferme de l'Hôpital des Loges, consistant en logement, terres, prés & censives, le tout estimé cinq cent livres de rente. Les Cartes des environs de Paris la placent au midi du Village. On donnoit souvent le simple nom d'Hôpital aux Fermes des Commenderies ou Chevaleries de saint Jean.

J'ai déja fait observer ci-dessus la faute du Dictionnaire Géographique Universel de la France, d'avoir marqué à l'article de cette Paroisse qu'il y a un Couvent d'Augustins Déchaussés. Dict. Univ. Tom. 2. col. 382.

BUC.

C'EST ici une Paroisse dont l'origine du nom n'est pas facile à découvrir. Ce lieu n'est connu que depuis le commencement du treiziéme siécle, & dès ce tems-là on se contentoit de le latiniser en ce mot *Buccum*, ou bien l'on mettoit simplement *Buc* dans les titres latins, sans oser lui donner une terminaison latine. Ceux qui se plaisent dans ces sortes de recherches, ont de quoi s'arrêter ou au mot *Boscum* alteré en celui de *Buscum*, dans le sens que ce lieu auroit été autrefois encore plus couvert de bois qu'il n'est, ou au mot de basse latinité *Buccus* qui se trouve dans des Auteurs d'onze ou douze cent ans pour signifier ce qu'en bon latin on appelle *hircus*. Il ne seroit pas extraordinaire qu'un lieu où il y auroit eu beaucoup d'animaux de cette espece en eût tiré sa dénomination.

Buc est à quatre lieues de Paris vers le couchant, & à démie lieue ou un peu plus de Versailles vers le midi; & il y a une porte du Parc qui en a pris le nom. Sa situation est à la droite du cours de la petite riviere de Biévre,

en partie sur la pente du côteau qui regarde le septentrion, & en partie sur la plaine au haut du côteau : & il y a quelques écarts. C'est un pays entierement en labourages, ou en prairies, ou en bois, & sans aucunes vignes : on y compte près de deux cent sources. Les Dénombremens de l'Election de Paris imprimés depuis quarante à cinquante ans, y ont marqué 70 feux ou 68. On assure que le nombre ne passe gueres cinquante : aussi l'évaluation du Dictionnaire Universel de la France, qui fait monter le nombre des habitans à 329, doit elle être restreinte à 160 communians ou environ.

Saint Jean-Baptiste est le Patron de l'Eglise, & c'est à la Féte de la Décollation que se fait la plus grande solemnité. Il n'y a rien d'absolument bien ancien dans l'édifice, quoique la Cure fût érigée au moins dès le treiziéme siécle. Le chœur voûté & terminé en rond ne démontre que deux à trois cent ans d'antiquité. Il est accompagné & on peut dire soutenu fort à propos d'une aîle du côté septentrional, car cette Eglise est dans la partie inférieure du Village sur la pente de la montagne. On voit dans ce chœur la tombe d'un Chevalier armé qui paroît n'être que de l'âge de l'Eglise. Sa femme est représentée à sa droite tenant un long chapelet. Au sanctuaire est une partie de tombe sur laquelle on reconnoît qu'elle est d'un Ecuyer qui mourut au mois d'Octobre 1537, & que sa femme s'appelloit Jeanne Rat. L'habit court de cet Officier est parsemé de rats. En ces tems-là les Sieurs Rat posséderent les Seigneuries de Forges, de Dampierre, d'Orcigny Paroisse de Saclé, ainsi qu'on peut voir à l'article de chacune de ces Paroisses. Les Registres de l'Archevêché ne fournissent autre chose touchant

cette Eglise, sinon l'approbation d'une concession que Germain Boudet Curé fit en 1643 du consentement des Marguilliers & habitans au sieur Hebert Conseiller au Parlement & Seigneur du lieu, d'un caveau ou espece de berceau situé au côté gauche de cette Eglise moyennant la somme de soixante livres, & qu'il feroit construire un second autel où seroit placée l'Image de la Vierge qui étoit auparavant dans ce berceau. Mais on y voit quelque chose de plus curieux sur la Cure & sur l'étendue du territoire.

Reg. Archiep. Par. 9 Jul. 1643.

La Cure a toujours été à la nomination pure & simple des Evêques de Paris : le plus ancien des Pouillés en fait foi. Mais comme celle de Toussus a toujours aussi été dans le même cas, il est arrivé que quelquefois l'une des deux a été réunie à l'autre. Ainsi Guillaume Chartier qui siégea depuis l'an 1448 jusqu'en 1472, jugea à propos d'unir la Cure de Toussus à celle de Buc, à cause du peu de revenu & du peu d'habitans. Son successeur Louis de Beaumont ayant oui les représentations des habitans de Toussus, qui portoient qu'il y avoit une riviere entre Toussus & Buc, & que la Cure de Toussus avoit un revenu suffisant pour faire vivre un Prêtre, cassa cette union le 10 Mars 1473, & mit un nouveau Curé à Buc deux jours après. La petite riviere dont ces paysans vouloient parler *riparia* ne subsiste plus ; mais forme les étangs dont les eaux sont conduites à Versailles.

Par rapport à l'étendue de la Paroisse, voici ce qui s'est passé de nos jours. Jacques Renard Curé de Jouy en Josas, & Gilles Le Brein Curé de Buc, étoient en contestation l'an 1708 au sujet de la Maison de l'étoile où étoit souvent Madame la Duchesse d'Orleans, maison nouvellement bâtie sur un terrein de la

ferme de Montmoyen, chacun d'eux la disant être sur sa Paroisse. L'information touchant celui qui y levoit les dixmes & touchant la proximité ayant été pour Buc, joint à cela que l'Eglise de Buc est renfermée dans le Parc de Versailles, & non pas celle de Jouy; l'Archevêque décida le 12 Septembre que cette Maison devoit être de la Paroisse de Buc. Il y avoit peu de tems qu'elle avoit été bâtie dans le lieu que les titres de la fin du quinziéme siécle appellent *La Boulye*, & où les Célestins de Paris avoient eu un Domaine du Roi Charles V, qu'ils vendirent en 1685 à Louis XIV. C'est pourquoi on appelloit indifféremment cette Maison, la Boulie, l'Etoile, ou le Désert. M. le Régent s'y retira depuis fort souvent. On dit que la Duchesse d'Orleans croyant que c'étoit de son appanage, avoit eu quelque dessein de la vendre; mais le Roi étant informé qu'elle étoit du Domaine, la fit abbattre. Ce lieu dit la Boulie, peut-être par corruption de *Bouillaye*, étoit assez peuplé en 1375 pour être appellé *Ville*. On trouve au Registre des Chartes de cette année des Lettres de rémission données au mois de Mai « à Jean Fouchier demeurant à » Monstreuil-lez-Versailles, en la Chastellenie de Chasteau-Fort, accusé d'un vol fait » en une maison gaste ou aucun ne demeure, » séant en une ville nommée la Bolie en ladicte Chastellenie. »

Reg. Archiep. Paris.

Trésor des Chart. Regist. 107. Piéce 23.

Le nom de quelques Seigneurs de Buc paroît dans des titres du treiziéme & du quatorziéme siécle. Adam de Buch vendit en 1223 à l'Abbaye de saint Denis une vigne située à Louveciennes, *Guerundus de Bucco*, se trouve au rang des Officiers de la suite du Roi Philippe-le-Bel en ses voyages de l'an 1301. Perrinet de Boissie Ecuyer & Jean de la Trinité

Chartul. S. Dion. Reg. p. 481.

Tab. cerea S. Victoris Paris.

furent Seigneurs de Buc avant l'an 1395, étant nommés dans une Charte de Charles VI de cette année 1491, Jean de Vizé possédoit Buc avec Jeanne de Mailly sa femme, selon un acte de vente d'un droit à saint Mard. Depuis ce tems-là il ne m'est tombé sous les yeux aucun Seigneur de ce lieu jusqu'au regne de Henri III; car je n'ai pu découvrir le nom de celui qui l'étoit en 1537, & qui avoit épousé Jeanne Rat; sa tombe qui est dans l'Eglise étant trop effacée. On lit donc qu'en 1585 le sieur de Bellievre étoit Seigneur du fief de Buc. C'est à l'occasion de l'érection qui fut faite en titre de Châtellenie de sa Terre de Grignon près Montfort l'Amaury.

Reg. Chart. 162. n. 1.

Regist. du Parl. 26 Juillet 1585.

Jean d'Aughin ou d'Angezin étoit Seigneur de Buc vers l'an 1610: cela s'induit de la permission qui fut donnée en 1619 à Nicole Comtesse sa veuve, Dame du même lieu, de faire célébrer en sa Chapelle de Buc, & qui lui fut réiterée en 1626.

Regist. Ep. Par. 2 Sept. & 28 Dec.

Jean Hillerin possédoit cette Terre en 1637, suivant une permission semblable du 5 Octobre.

Ibid.

Guillaume Hebert Conseiller au Parlement lui avoit succedé au moins dès l'an 1643, suivant la concession ci-dessus citée à lui faite par le Curé & les habitans. Il étoit aussi Seigneur de Toussus, ainsi que le marque la permission qu'il obtint de faire célébrer en sa Maison de Buc datée du 3 Mai 1645. J'ai trouvé ailleurs mention du don fait par le Roi au même Seigneur l'an 1651, de la haute Justice de Buc à lui cédée par le Marquis de Sourdis.

Ibid.

Regist. du Parl. 26 Août 1651.

André-Pierre Hebert Maître des Requêtes posséda la Seigneurie de Buc en vertu du don que Guillaume Hebert son pere lui en fit par son contrat de mariage avec Anne le Gendre.

Tous deux ensemble vendirent le 11 Août 1685 au Duc de la Feuillade soixante & dix-huit arpens de taillis situés dans leur Terre ; & Louis XIV les acquit l'année suivante pour son grand Parc. Dans l'Histoire des Officiers de la Couronne on reconnoît deux Seigneurs de Buc à l'an 1692 ; sçavoir ce M. Hebert & M. de la Gueriniere. La partie possédée par le premier étoit le vrai lieu Seigneurial, où il y avoit Château, basse-cour avec un Parc de trente-cinq arpens & sept arpens de prés à l'endroit où Louis XIV a fait construire l'aqueduc qui porte l'eau d'une montagne à l'autre.

Edit de 1693.

Hist. des Gr. Offic. T. 5. p. 687 & 688.

Vers ce tems-là le Roi unit cette Seigneurie & tous les autres Fiefs à sa Terre de Versailles.

Outre la *Gueriniere*, dont un lieu conserve le nom sur la Paroisse de Buc, il y a aussi le *Breuil* qui appartenoit en 1692 au même Seigneur. Ce Breuil est à un quart de lieue du gros de la Paroisse vers le couchant.

Il existoit aussi à Buc en 1692 une Seigneurie avec Maison appellée Hacqueville possédée alors par Pierre Michel Ecuyer & Jeanne Imbert sa femme. Il y a encore à présent un terrein ou place qui porte ce nom, mais sans maison.

Permiss. de Chapel. domest. 25 Mars 1661. *Regist. Archiep.*

Dans l'énumération qui fut faite en 1692 de tous les lieux sur lesquels le Duc de Chevreuse avoit des droits de mouvance qu'il céda au Roi, est nommé le Moulin de Launay dépendant de la Terre de Buc ; lequel en 1395 avoit été trouvé devoir au Prieur de S. Mard ou Medard près de Villetain, suivant quelques titres de l'Abbaye de Chaume en Brie, quatre sextiers de bled ; le moulin de Vaubetain sis sur la même Paroisse appartenant au sieur d'Aquin. Il existoit aussi dès l'an 1323 puis-

qu'il servit alors d'indication pour reconnoître les prés & terres de l'Hôtel de la Boulye qui y étoient dites contigues.

Satory, quoique situé sur la Paroisse de Versailles, dépendoit de Buc pour la Seigneurie. *Hist. des Gr. Offic. p. 692.*

Je ne sçai pourquoi dans les actes des différentes acquisitions que le Roi Louis XIV fit à Buc, il n'est fait aucune mention d'une maison & jardin que l'on trouve sur la Paroisse de Buc, à main droite en allant de Buc à Guyencourt, & que l'on appelle vulgairement l'*Antechrist*. La singularité de ce nom m'y a fait faire une attention particuliere, sans que j'aie pu découvrir d'où lui venoit une telle dénomination. J'ai conjecturé d'abord que ce lieu s'est appellé autrefois *Mandegris*, de même qu'un écart de la Paroisse de Favieres proche Tournant en Brie le porte encore, & que comme on a quelquefois changé la lettre *M* en *L*, ainsi qu'il paroît par Lonjumeau, dont l'ancien nom a été *Mons gemellus* Montgemeau, de Mandegris on aura fait Landegris, & Landecris, que l'on se sera avisé d'écrire Lantechrist, &c. Un Sçavant de Versailles m'a écrit depuis ce tems-là qu'il a appris par des titres du Domaine, que le canton en question a eu pour nom autrefois *Les Endes*, & qu'une portion de ce canton y étoit aussi appellée tantôt *Ente christ* & tantôt *En tegris*; ce qui lui a fait conjecturer que cette portion auroit été surnommée de quelque possesseur appellé Gris ou Le Gris. Depuis il m'a dit que dans d'autres titres il a vu & lu l'*Antiquerie*.

Madame la Comtesse de Toulouse faisoit quelquefois sa résidence dans une Maison située au haut du village de Buc, d'où la vue étoit assez étendue. Depuis quelques années cette Maison a été démolie par ordre du Roi,

qui est Seigneur immédiat de cette Paroisse.

Il reste une circonstance à remarquer sur les dixmes de la même Paroisse. Le Nécrologe de Notre-Dame de Paris observe que l'Evêque Eudes de Sully, qui tint le siége depuis l'an 1196 jusqu'en 1208, acheta une dixme à *Buch*, & qu'ensuite il la donna aux Chanoines de son Eglise pour l'établissement de la Fête de saint Bernard qu'ils ne faisoient pas encore, & sur-tout pour la distribution de Matines. La Charte de cette fondation est imprimée au bout des Œuvres de Pierre de Blois. Elle est de l'an 1207. Pierre de Nemours la rappelle dans sa Charte de l'an 1208 la premiere de son Episcopat, où le nom de ce lieu est écrit *Buc*.

Necrol. Eccl. Paris. ad III Idus Julii: & Hist. Eccles. Paris. T. 2. p. 234.

Gall. Christ. Tom. 7. Instrum. col. 87.

Ce Village est un de ceux du Diocèse de Paris dont M. de Valois n'a rien dit dans sa Notice.

GUYENCOURT.

IL est évident que c'est ici l'une de ces Paroisses qui portent le nom de celui qui en a eu la Seigneurie. Quand nous n'aurions pas le Pouillé du treiziéme siécle pour le prouver, il est assez sensible que ce mot signifie la court de Guy, c'est-à-dire la culture, le terrein cultivé du nommé Guy. Mais quel étoit ce Guy ? car le nom n'étoit pas rare. Parmi plusieurs Guy qui vivoient anciennement, je ne vois que Guy de Chevreuse qu'on puisse regarder plus sûrement comme auteur du nom de Guyencourt, parce que la Seigneurie du vieux Château de ce lieu est mouvante de Chevreuse. Guy de Chevreuse vivoit en 1065. Il aura trouvé le terrein de cet endroit propre au bled, & il aura fait essarter les bois, y

Acquis. du Roi 1691.

Annal. Be-[...] T. 4. p.

aura bâti un Village auquel il aura donné son nom de *Guidonis Curtis*, qu'on aura d'abord prononcé en françois Guyoncourt, & qu'on aura alteré par la suite. Le mot latin a aussi été corrompu de fort bonne heure, ainsi que M. de Valois l'a remarqué; car dès la fin du treiziéme siécle on disoit *Guidonis curia* pour *Guidonis curtis*: mais c'étoit un mauvais usage qu'on avoit pris récemment à l'égard des noms de lieu terminés par la syllabe *Court*. Papyre Masson a cru que le nom françois de ce Village étoit Yencourt, & la nomme en latin *Jancurtium*.

Notit. Gall. p. 419. col. 2.

De Fluminib. Galliæ, p. 214.

La situation de ce Village est dans une plaine vaste & découverte, à cinq lieues de Paris & à une de Versailles ou un peu plus vers le sud-ouest. Il est entierement renfermé dans le grand Parc, même avec ses hameaux. Tout y est en labourages ou prairies, & sans vignes. On y a vu 110 feux en 1709, s'il en faut croire le Dénombrement de l'Election de Paris imprimé cette année-là. Le Dictionnaire Universel de la France y reconnoissoit 275 habitans en 1726. Le Dénombrement publié en 1745 par le Sieur Doisy, ne compte plus en ce lieu que 61 feux.

L'Eglise du Village est sous le titre de saint Victor, Martyr de Marseille. On sçait qu'il falloit très-peu de reliques pour dédier une Eglise sous l'invocation d'un Saint. Comme Guy de Chevreuse fondateur de ce Village étoit ami des Chanoines de l'Abbaye de saint Victor de Paris, ainsi qu'il paroit par le Nécrologe de cette Maison, où il est marqué au premier Septembre, je conjecture qu'il tint d'eux quelques reliques de ce Saint. L'édifice de cette Eglise telle qu'elle se voit aujourd'hui, n'est point celui de ce tems-là en aucune de ses parties. On ne peut gueres lui

donner que deux cent cinquante ans ou environ. Par le dehors il ne montre qu'une bâtisse de pierres grossieres, comme sont les Eglises du côté de Chevreuse, mais le dedans est propre ; tout le corps du bâtiment avec ses deux aîles est voûté. Comme on ne tourne point par derriere le Sanctuaire, le fond est éclairé de grands vîtrages peints du seiziéme siécle avec les armes de Pied-de-fer qui sont un échiquier : les vîtrages de la nef ont cela de singulier qu'ils sont en œil de bœuf. J'y ai remarqué du vitrage blanc du treiziéme siécle, provenant apparemment de l'ancienne Eglise, à moins qu'il n'ait été apporté d'ailleurs, comme de Port-Royal. La Dédicace en a été faite le 25 Juin 1533 par Guy de Montmirail Evêque de Megare, qui y bénit six autels ; le grand sous le titre de saint Victor, un autre de la sainte Vierge, le troisiéme de saint Jean-Baptiste, deux de saint Michel. Cette Eglise est soutenue du côté du nord d'une tour surmontée d'une fleche d'ardoise. Les voûtes de la nef ont des supports qui consistent en têtes de bœuf, parce que, dit-on, ceux qui y ont le plus contribué étoient des Marchands de bœufs qui demeuroient au hameau de Bouviers sur cette Paroisse. Les anciennes tombes qui sont dans la même nef, prouvent que le chœur étoit là autrefois, ou bien il peut être arrivé qu'on les ait transporté du chœur en cet endroit : elles sont toutes les deux du treiziéme siécle : sur l'une qui est en deux pieces, est gravée la figure d'un Chevalier de ce tems-là ; l'autre est sans figure. Dans le chœur à main gauche se voit une inscription qui apprend que Robert Piedefer Seigneur de Guyencourt, mourut à Tripoli en Syrie le 29 Août 1549, au voyage de la Terre-Sainte. Son fils Robert & sa femme Lucrece

Regist. Ep. Par. 18 Jun.

Lucrece de Prunelle sont dits avoir fait faire cette épitaphe. Du même côté à l'entrée du chœur est attachée l'épitaphe de Jehan Girard Curé du lieu, natif de Galardon, décédé le 9 Août 1598. On a affecté d'y mettre des vers latins & des vers françois, ensuite deux lignes en lettres capitales grecques, puis une ligne en hébreu, avec la citation du Pseaume 15. Peut-être que ce Curé avoit été sçavant dans ces deux dernieres Langues.

La collation pure & simple de cette Cure est entierement à l'Evêque de Paris, suivant le Pouillé du treiziéme siécle, où elle est nommée *Guidonis Curia*. Elle est la derniere de celles qui sont écrites de la premiere main, immédiatement après Magny, dont je la crois être un démembrement : & comme l'Evêque nommoit à celle de Magny, il a continué de nommer *pleno jure* aux Eglises formées des détachemens de cette ancienne Paroisse. Aucun Pouillé n'a varié sur cette nomination. Le Pelletier a oublié entierement cette Cure dans le sien de l'an 1692.

Il y a aussi à Guyencourt dans l'Eglise Paroissiale une Chapelle de Notre-Dame, selon le Pouillé du quinziéme siécle, & suivant ceux du seiziéme de l'an 1626, & selon le Rôle des Décimes. Elle a apparemment été fondée par quelque Seigneur. L'Evêque la confera le 14 Janvier 1537, sur la présentation de Robert Piedefer Avocat au Châtelet, Seigneur du lieu. Elle est à présent à la nomination du Roi. Le Chapelain se qualifie depuis quelque tems du titre de Prieur.

Quant aux dixmes de cette Paroisse, on lit dans l'ancien Nécrologe de l'Eglise de Paris, que Thibaud Evêque de cette Ville, décédé en 1158, fonda deux stations *quatuor ferculorum*, dont l'une devoit être payée par l'E- *Necrol. B. M. Paris. VI Id. Jan. Cod. Reg.*

vêque au jour de la Nativité de Notre-Dame, & l'autre le jour de l'Obit de cet Evêque, sur une dixme à Guyencourt.

La Maison-Dieu qui étoit à Guyencourt dès le quatorziéme siécle, se trouvoit dans un cas particulier. Le Seigneur du lieu s'en étoit emparé avant l'an 1350 & en disposoit comme de son propre bien, ainsi que l'apprit en 1364 le Commissaire de l'Evêque pour la visite de Jehan de Combes Curé du lieu & Doyen rural. Cet ancien Hôtel-Dieu est apparemment représenté par une maison sise proche l'Eglise à laquelle on donne ce nom, & où doivent demeurer quatre vieilles femmes du Village.

C'est beaucoup de pouvoir produire des Seigneurs de Guyencourt dès le treiziéme siécle, puisque la Paroisse, selon moi, n'a commencé qu'alors. De la Roque en son Traité de la Noblesse, rapporte une convocation où parut Philippe de Guyencourt Chevalier. Comme il étoit incertain sur le service auquel il étoit tenu; il partit pour l'armée, afin d'apprendre l'ordre de la bouche du Roi. C'étoit en 1272. Je ne doute pas que ce ne soit lui dont on voit la tombe dans la nef de l'Eglise Paroissiale. Ils ont été au reste deux Philippes de Guyencourt Chevaliers vivans en même tems: car on lit au Supplément du Nécrologe de Port-Roval, que Philippe de Guyencourt le jeune, Chevalier, donna à cette Abbaye deux septiers de bled de rente. C'étoient apparemment le pere & le fils. L'un de leurs successeurs fut en difficulté avec le Procureur Général du Roi au sujet du droit des mesures de cette Paroisse. Il fut déclaré en Parlement l'an 1310 que la possession en restera au Roi. Un troisiéme Philippe de Guyencourt Chevalier fut commis en 1358 avec Jean Coqua-

Traité de la Noblesse à la fin, p. 79.

Necrol. Port-royal 12 Februar.

Reg. Parl. Sabb. post Brand.

Mémoires de M. de Clerembaud.

trix Seigneur de Bonnes, pour recevoir les montres des gens de guerre à Paris. En 1365 Seraphim Thiellement Secretaire du Roi, étoit Seigneur de Guyencourt & du fief de Gallye, le Val saint Benoît, la Moniere, Bouviers & Montigny le petit. Il fit homologuer en Parlement des Lettres-Patentes sur ses droits, & même sur celui de la nomination à l'Hôtel-Dieu du lieu. Il y est fait mention de l'aveu que fit au Roi Alix de Nacelle comme ayant la garde-noble des enfans qu'elle avoit eus de Jean le Bascle de Meudon. En 1413 Jean de Meillecourt étoit Seigneur de Guyencourt, & en fit aveu le 15 Janvier. Un Jean de Montigny Ecuyer possédoit sous Charles VII l'Hôtel de Guyencourt mouvant de Château-Fort : c'est ainsi qu'on appelloit alors du nom d'Hôtel les Maisons de Plaisance. On trouve qu'il vendit cet Hôtel en 1663, & que ce fut Maître Guillaume Brinon Procureur en Parlement qui en fit l'acquisition. Aussi fut-il qualifié Seigneur de Guyencourt dans une Sentence des Requêtes donnée en sa faveur l'an 1477. L'une des Chapelles de saint Severin de Paris fondée par ces Messieurs Brinon, a du revenu à Guyencourt. Elle étoit à la fin de ce siécle & au commencement du suivant dans la famille de Piedefer, par alliance avec celle des Braques qui la tenoient auparavant, & desquels le nom est conservé par un vieil étang desséché appellé l'Etang de Braque. Germain Braque Général des Monnoies étoit Seigneur en 1443. Il l'avoit acquise d'Etienne Bouchard. Robert Piedefer Avocat Général au Châtelet, épousa Perrette Braque Dame de Guyencourt. Il mourut en 1500 & elle en 1522 le 10 Octobre. Je trouve dans cet intervalle un Jean Piedefer dit Seigneur de Guyencourt dans la Coutume

Sauval T. 3. pag. 368.

Dhozier, Généal. Braque.

Epitaph. au Cim. des Innocens.

de 1510, & dans l'hommage qu'il fit en 1518 à l'Evêque de Paris pour des héritages sis à saint Cloud. Robert Piedefer Avocat du Roi au Châtelet & fils de Robert premier, fut Seigneur de Guyencourt, de Garentieres & de Viry en partie, & mourut en 1541. Le Pere Anselme nous fait connoître un troisiéme Robert Piedefer, qu'il qualifie aussi Seigneur de Guyencourt & de Conseiller au Parlement, dont il dit que la fille Antoinette fut mariée en 1546 avec Jean le Bouteiller de Senlis. Je trouve ailleurs une Anne Piedefer qualifiée Dame de Guyencourt, qui épousa en 1560 Jean Huault dit le Président de Vaire. Il faut admettre nécessairement un quatriéme Robert Piedefer, qui est celui qui mourut à la Terre-Sainte en 1549, suivant qu'il est dit ci-dessus, qui avoit épousé Jeanne Briçonnet : & même il faut reconnoître un cinquiéme Robert Piedefer dont parle la même inscription de l'Eglise de ce lieu, qui seroit fils de ce quatriéme. C'est ainsi que le nom de Robert Piedefer nous conduit jusqu'à la fin du siécle, où nous trouvons encore Robert Piedefer Seigneur de Guyencourt, qui épousa Louise de Berulles, sœur du Cardinal Pierre de Berulles. Je ne m'arrêterai point à démêler ici comment il étoit arrivé qu'en 1662, lorsque le Roi traita pour l'aggrandissement du Parc de Versailles, le vieux Château de Guyencourt relevant de Chevreuse, appartenoit à M. de Berulle. Quoi qu'il en soit, ce fut vers ce tems-là que le Roi devint Seigneur immédiat de cette Terre, laquelle fut incorporée à Versailles par un Edit du mois de Décembre 1693. On assure que le vieux Château de Guyencourt avoit beaucoup de dépendances, entre autres les fiefs réunis de Bellebat & Val-saint-Bon. Celui des Brinon

Tabul. Ep. Paris. in S. Clod.

Hist. des Gr. Offic. T. 6. p. 261.

Moreri au mot *Huault*.

Moreri.

Hist. des Gr. Offic. T. 5. p. 688.

a subi le même sort avec tous ceux de la Paroisse de Guyencourt qui relevoient de la Seigneurie du lieu, ou de celle de Tremblay à Bois d'Arsy. Il n'y a qu'environ trente ans que les restes de la vieille tour de l'ancien Château ont été démolis.

Ce qui a été dit ci-dessus incidemment touchant le mariage d'Antoinette Piedefer avec Jean Le Bouteiller de Senlis l'an 1546, rappelle à la mémoire que du tems que les Anglois devinrent maîtres de Paris sous le regne de Charles VII, Guillaume Le Bouteiller qui avoit un bien à Guyencourt, en fut privé par le Roi d'Angleterre qui le donna à Maître Jean de Brezillac. Les Bouteillers y rentrerent par la suite & augmenterent même leur revenu sur le territoire de Guyencourt, puisqu'on trouve dans les comptes de paiemens pour reliefs & rachapts de l'an 1458, Damoiselle Jacquette veuve de Jean Le Bouteiller Ecuyer, comprise pour un fief sis à Guyencourt.

Comptes de Paris 1423. Sauval T. 3. pag. 326.

Sauval ibid. p. 358.

L'Hôtel-Dieu de Guyencourt est mentionné au Trésor des Chartes en 1394.

Les écarts ou hameaux de cette Paroisse, sont *Bouviers* en tirant vers saint Cyr. C'est proche ce lieu que la riviere de Biévre prend sa source. Les habitans se voyant éloignés de leur Eglise Paroissiale, obtinrent le 2 Mai 1553 de bâtir à leurs frais une Chapelle du titre de Notre-Dame & de sainte Barbe, du consentement de Geoffroy Barbereau Curé, à condition de n'y chanter l'office que le jour de sainte Barbe, & de venir à Guyencourt aux grandes Fêtes. Il ne reste plus de vestiges de cet Oratoire, sinon que l'endroit où elle étoit conserve encore le nom de clos de la Chapelle. Le Collége de la Marche a eu à Bouviers une Ferme qu'il vendit au Collége

Sauval T. 1. p. 208.

Regist. Ep. Par.

de Montaigu, lequel l'a revendue au Roi.

Tron ou les Trous est à peu près du même côté. Gabriel Thibout Ecuyer Sieur des Aunois, y avoit fait construire une Chapelle en sa Maison l'an 1618 Les Religieuses du Port-Royal y ont une Ferme considérable.

Regist. Archiep. Par.

La Miniere sur la route de Versailles ou de Paris.

Villaroy entre Guyencourt & Toussus. Quelques-uns écrivent Villaray; mais les paysans conservent l'ancienne prononciation. Ce lieu est peut-être le Roex où l'Abbaye de Port-Royal avoit une dixme à elle donnée par Mabille femme de Matthieu de Marly en 1247. Ce peut être aussi le *Villa rusca* sur lequel Maître Gilbert de la Tour Chanoine de Paris donna dix livres dix sols à l'Eglise de Notre-Dame en 1347. Ce hameau consiste en un assemblage de trois ou quatre Fermes appartenantes au Roi. Le Catalogue des Grands Maîtres de l'Ordre de saint Lazare, fait mention de la Commenderie de Villaray proche Versailles en 1642. Le Roi en jouit à présent par la vente que lui en a faite M. de Breget Conseiller du Grand Conseil qui en étoit Commendeur. Les étangs de Villaroy sont fort connus dans les Cartes modernes. Ils sont pour l'entretien des eaux de Versailles. Je conjecture que ce lieu peut aussi être le *Villa rara*, où Henri Clerc de Château-Fort jouissoit d'une dixme qu'il donna à l'Abbaye de saint Victor, à moins que ce ne soit Villeras entre Jouy & Saclé.

Preuves de l'Histoire de Montmor. p. 405.

Necrol. Eccl. Par. 21 Jan.

Gall. Christ. Tom. 7. col. 1038.

Necrol. vetus S. Victor. IV. Non. Aug.

Le village de Guyencourt ne se vante point d'avoir donné naissance à Jean de Guyencourt Confesseur du Roi Henri II. On tient communément qu'il étoit de Picardie, où il y a deux ou trois Paroisses de ce nom. Mais on peut compter plus sûrement parmi les illustres

personnes sorties de Guyencourt du Diocèse de Paris, Mathilde de Guyencourt seconde Abbesse de Longchamp en l'an 1262. Gall. Christ. Tom. 7. col. 945.

VOISINS.

ON ne trouve en France que deux Paroisses du nom de Voisins ; sçavoir, Voisins dans le bas Languedoc, au Diocèse de Carcassonne, & Voisins proche Versailles. Dans la plupart des Cartes, ce dernier est dit Voisins tout simplement, & sans aucun surnom distinctif ; mais dans quelques Cartes nouvelles il est dit Voisins le Bretonneux ; & dans les Registres, Rôles ou Dénombremens de l'Election, en voulant désigner ce Voisins, on met *Voisins & les hameaux*. Il n'y a pas d'apparence qre ce soit pour le distinguer de Voisins en Languedoc, à cent cinquante lieues de-là, qu'on ait jugé à propos d'appeller celui-ci Voisins le Bretonneux, ou qu'on ait ajouté à son nom de Voisins ces mots *& les hameaux*. Il faut que ce soit la rencontre de deux lieux du nom de Voisins dans la même Election ou dans le même Diocèse, qui ait occasionné la nécessité du surnom. Je n'en trouve d'autre que la proximité d'un Voisins qui est à une lieue de là sur le territoire de la Paroisse de Villiers-le-Bacle. Mais encore pourquoi ces deux lieux auront-ils d'abord été appellés Voisins ? Pourquoi portent-ils un nom relatif à quelque chose ? & quelle est cette chose ? C'est ce qu'il est bon de dire en deux mots. Il faut que ce soit quelque Baron de Château-Fort, qui ayant eu beaucoup de feudataires comme étant puissant Seigneur, ait donné le premier le nom à ces deux lieux entre lesquels Château-Fort est situé. C'étoient ses deux voisins,

Dict. Univ. Géogr. de la France.

l'un du côté du levant, l'autre du côté du couchant ; & quoique le nom ne fût fait que pour Château-Fort, il a passé depuis en usage, en appellant l'un Voisins le cuit, & l'autre Voisins le Bretonneux : mais le nom de Voisins en général n'a pas été multiplié dans le Royaume par l'incongruité qu'on a trouvé dans cette sorte de dénomination qui ne peut être vraie que par rapport à certains lieux.

Quelques-uns appellerent ce Voisins du nom de Bretonneux, ou parce que le petit canton où il est situé avec Montigny portoit le nom de Bretonneux (car on dit aussi *Montigny le Bretonneux*), ou parce que ces deux lieux contigus ont appartenu à des Seigneurs Bretons ou du nom de Bretonneux. Pour ce qui est de la dénomination usitée dans les Livres de l'Election, il faut qu'elle ait été altérée : car sur quel fondement dire *Voisins & les hameaux*, tandis qu'il n'y en a pas un seul sur cette Paroisse ? On a pu dire au treiziéme & quatorziéme siécle *Voisins le hameau*, dans le tems que Voisins étoit un de Magny, & cela pour le distinguer de l'autre Voisins qui n'est & qui n'étoit qu'un Château à l'orient de Château-Fort : ensuite les Greffiers de l'Election voyant qu'on disoit bien *Magny les hameaux* au pluriel, ont cru qu'on pouvoi[t] en dire autant de Voisins, & c'est ce qui a fai[t] naître l'altération la plus insigne par laquell[e] ils écrivent aujourd'hui *Voisins & les hameau[x]*. Au reste ce que l'on a de plus ancien qui nou[s] découvre l'antiquité de Voisins & commen[t] on le disoit en latin dès les commencemens se réduit à un titre de l'an 1250, où on l[it] *Milo de Vicinis Miles*. Il est bien vrai qu'u[n] Milon Seigneur de ce lieu existoit dès l'a[n] 1204 : mais le titre quoique latin l'appel[le] *Milo de Voisins*.

Chartul. S. Clodoaldi.

La position de ce Village est à six lieues de Paris & à deux de Versailles, dans une plaine de niveau avec celle de Guyencourt, où il n'y a que des grains & terres à labourage. Une porte du Parc de Versailles sert pour y entrer en venant de Paris : il est hors de ce Parc. On n'y comptoit que 22 feux en 1709; & en 1726 150 habitans, au rapport du Dictionnaire Universel ; le nouveau Dénombrement du Royaume publié en 1745 y marque 33 feux.

L'Eglise, qui est du titre de Notre-Dame, est basse & sans aîles, mais voûtée, elle ne paroît pas avoir plus de deux cent ans. Il y a une Chapelle pratiquée du côté méridional dans laquelle est dit inhumé Pierre Gilbert, que l'inscription marque être né à Paris en 1595. La Cure n'est pas au Pouillé du treiziéme siécle, ce qui marque qu'elle n'étoit pas encore érigée ni distraite de Magny. Elle n'est que dans celui du quinziéme siécle & dans les suivans ; & dans tous elle est dite entierement à la nomination Episcopale, ayant vacqué par démission en 1737. Elle fut possédée pendant quelques jours du mois de Juin par Philippe-le-Bel Abbé de sainte Genevieve sur la collation de Jean du Bellay Evêque de Paris. Philippe la permuta aussi-tôt avec Guillaume le Duc Evêque de Bellune, ancien Abbé de sainte Genevieve, pour le Prieuré de saint Germain de Beausault, membre du Bec, au Diocèse de Rouen : puis Guillaume la résigna.

Regist. Ep. Par. 21 & 23 Jun.

La liste des Seigneurs de Voisins ramonte assez haut, mais on ne peut la rendre complette. Milon de Voisins vivoit en 1202 aussi-bien que Guillaume de Voisins *de Vicinis*, tous les deux présens à un acte de Matthieu de Montmorency Seigneur de Marly. Milon vivoit encore en 1204. Il tenoit de Guillaume de la Ferté Chevalier un fief en Pinrois, qu'il

avoit acheté du Prieur de Bonelle. Sa piété le porta à le céder à Odon de Sully Evêque de Paris & à Mathilde de Marly, pour y établir une Communauté de Religieuses : c'est ce qui donna naissance à l'Abbaye de Port-Royal, qui n'est qu'à une petite lieue de-là. On trouve ensuite à l'an 1229 le sceau d'un Pierre de Voisins avec celui de Guy de Levis, & celui de Lambert de Limoux, au bas d'un Traité de Paix fait par le Comte de Foix avec saint Louis. Après cela vient *Milo de Vicinis Miles* qui donne à bail d'admodiation en 1250 aux Religieux des Vaux de Sarnay, des terres situées sur la Paroisse de saint Nom de la Bretêche, dans la censive du Chapitre de S. Cloud.

Gall. Christ. Tom. 7. Instrum. col. 81.

Preuves de de l'Hist de Montmor. p. 104.

Chartul. S. Clodoaldi.

Il ne paroît rien depuis ce tems-là où le village de Voisins soit nommé, sinon le Procès-verbal de la Coutume de Paris de l'année 1580, dans lequel on lit ces trois lignes, à l'endroit du catalogue de ceux qui y comparurent : « Pierre Gilbert Escuyer, Seigneur » de Voisins le Bretonneux, & du fief Michel » Leboeuf de Versailles, & de Guy de Meri- » don & Boullart assis à Voisins, & de Bon- » nieres, en personne. » Cette déclaration faite par Pierre Gilbert en personne, nous apprend le nom de deux fiefs situés à Voisins, sçavoir le fief de Guy de Meridon & celui de Boullart. Meridon est un Château proche Chevreuse vers le midi. Boullart me paroît être le même lieu qui est écrit ailleurs Boulehart, & dont avoit tiré son nom Jean de Boulehart Chevalier, Maître-d'Hôtel du Roi, dont la fille appellée Jeanne de Boulehart fut faite Abbesse de Port-Royal en 1575.

Coutume de Paris, édit. in-12. 1678. p 636.

Pierre Gilbert Conseiller obtint vers le milieu du siécle suivant des Lettres de confirmation du titre de Seigneur de Voisins le Bretonneux, aussi-bien que de la concession de

Marquis de Sourdis, du droit de toute Justice dans l'étendue de cette Seigneurie, mouvante de Sa Majesté à cause de sa Justice de Château-Fort, avec permission d'y établir des Officiers à la charge du ressort pardevant le Prévôt du même lieu de Château-fort. Elles furent registrées le 27 Août 1653. Mais dans le Traité que le Roi fit en 1692 avec le Duc de Chevreuse, il fut marqué que Voisins releve de Chevreuse, parce que la Terre de Château-Fort s'y trouvoit réunie.

Regist. du Parl. 1653.

Hist. des Gr. Offic. T. 5 p. 688.

LE MESNIL SAINT DENIS

ET LA VERRIERE.

L'ÉTYMOLOGIE du nom de cette Paroisse ne doit nullement arrêter. Tout le monde sçait que le nom de Ménil donné en France à une infinité de lieux, vient du latin *Mansio* par le diminutif *Mansionile*, & que plusieurs l'écrivoient autrefois le Maisnil en s'éloignant moins du latin. En un mot *Mansionile* est la même chose que *parva mansio*. Ce nom de petite habitation étant générique, on a distingué ces différens Ménils par le nom du Propriétaire, ou par celui de l'Eglise à qui ils appartiennent, ou bien par celui du saint Patron de l'Eglise: quelquefois aussi par la couleur des maisons, comme Blanc-Ménil. Le Ménil saint Denis dont il s'agit ici, est surnommé de l'Abbaye à laquelle il a appartenu; ce qui est cependant insuffisant, parce qu'il y a proche Beaumont sur Oise dans le Diocèse de Beauvais, un autre Ménil saint Denis qui est aussi Paroisse. [illegible]

Nous n'avons rien qui fasse mention du *esnile S. Dionysii* avant Suger, qui vécut

sous Louis VI & sous Louis VII : mais il y a tout lieu de croire que le terrein ou il est bâti faisoit partie de la donation que le Roi Pepin fit à l'Abbaye de saint Denis en 768, d'une prodigieuse étendue de terre dans la forêt d'Iveline, puisque ce Village s'y trouve situé. Ce fut un de ceux où les Religieux placerent des laboureurs lorsqu'ils eurent reconnu la fertilité du terrein, & la maison qu'ils y batirent pour les Freres Convers porta le nom de *Mesnile*.

Hist. de S. Denis, Preuv. 45.

Cette Paroisse est à huit lieues de Paris, à peu près sur la même ligne que Versailles vers le couchant des équinoxes. Sa situation est dans une assez vaste plaine, sur les limites du Diocèse de Paris, à demie lieue de distance de celui de Chartres, & fort près du grand chemin de Rambouillet. Tout le pays est en labourages & prairies, à quelques bocages près, & l'on n'y voit point de vignes. En 1691 lors des travaux pour les eaux de Versailles, on y pratiqua des rigolles & un étang, & l'on prit pour cela des terres & des prés. Suivant le Dénombrement de l'Election de Paris imprimé en 1709, il y avoit alors en ce Village 155 feux que le Dictionnaire Universel du Royaume dit former 455 habitans. Le Dénombrement imprimé en 1745 n'y marque plus que 101 feux. Il y a 250 communians.

Le spirituel de cette Paroisse nous fournira l'occasion de nous étendre, parce qu'il y en a un démembrement fait depuis quelques années. L'Eglise qui est sous l'invocation de saint Denis premier Evêque de Paris, n'est pas du nombre de celles qui sont complettes, puisqu'il y manque un collatéral du côté du nord ; mais la tour qui y est assez élégamment bâtie & surmontée d'une fleche, a pu en empêcher. Au reste elle est toute voûtée. On n

peut pas exiger de délicatesse dans les Eglises de ces quartiers-là, vû que les pierres du pays n'admettent point de sculpture, ce qui s'étend du côté de Chevreuse & fort au-delà. Ainsi on ne peut fixer l'âge des édifices par cet endroit-là : mais cependant on voit assez que l'Eglise du Ménil n'a gueres que deux cent ans ou deux cent cinquante. La Dédicace en fut faite le 10 Septembre.

Dans le chœur est une tombe sur laquelle on lit qu'elle couvre le corps de Louis Habert de Montmort Seigneur Chastelain de cette Paroisse, de Beaurain, Comte du Ménil Habert, Conseiller d'Etat, Chevalier des Ordres saint Michel, Baron de Maincourt né le dixiéme Février 1530, mort le 21 Avril 1622 âgé de 82 ans, & celui de Marie Rubentel son épouse morte le 2 Mars 1612, âgée de 57 ans. La Chapelle de Messieurs de Montmor est à droite ou au côté méridional.

Celle qui est à l'opposite contient plusieurs épitaphes : on l'appelle la Chapelle de MM. de la Verriere. On y lit sur une tombe en caracteres gothiques :

Cy gist noble homme Pierre Seguier en son vivant Conseiller du Roy notre Sire, Président au Siége Présidial du Chastelet de Paris & Seigneur de la Verriere, qui décéda le 17 jour de Septembre 1506.

On lit en cette Chapelle ce qui suit :

En la sépulture de Pierre Seguier gisent les corps de Claude Seguier son fils, qui décéda le 26 Juillet 1621 & de Judith Du Puy sa femme décédee en 1601 : & de Helene Langlois femme de Jean Seguier leur fils aîné, décédée le 7 Février 1605.

Icy reposent les corps de Messire Jacques Seguier en son vivant Seigneur de la Verriere, Conseiller du Roy en ses Conseils, mort le 9 Décembre 1659 âgé de 83 ans, & Dame Marguerite Tardieu son epouse, décédée le 24 Octobre 1652.

Jean-Jacques Seguier ancien Evêque de Nîmes étant décédé à la Verriere en cette Paroisse le 8 Novembre 1689 âgé de plus de 80 ans, fut inhumé dans la même Chapelle: mais on ne lui a point dressé d'épitaphe. Il avoit été fait Evêque de Lombez en 1662 & de Nîmes 1671. Il avoit abdiqué en 1687.

Tous les anciens Pouillés de Paris marquent que la Cure de Ménil saint Denis est à la pleine collation de l'Ordinaire, à commencer par celui du treiziéme siécle, qui la désigne en ces termes: *Ecclesia de Mesncio S. Dionysii.*

Une ancienne Chapelle sur cette Paroisse est celle de Beaurain, dont je parlerai ci-après: & une autre Eglise bâtie de nos jours sur le même territoire est celle de la Verriere, qui aura son article particulier joint à celui-ci.

Il est sûr qu'au douziéme siécle l'Abbaye de saint Denis avoit un domaine considérable dans la contrée qui renfermoit le Mênil, Dampierre & Senlices. L'Abbé Suger nous le dit lui-même. Il écrit que le voisinage de Chevreuse, de Neaufle & d'Adainville étoit cause que les Seigneurs de ces trois lieux levoient des tributs qui avoient ruiné ces Villages, ou au moins les paysans appartenans à son Abbaye. Cet Abbé fit les dépenses nécessaires pour les défendre de ces sortes de vexations, ne laissant à ces Seigneurs laïcs précisément que ce qu'il leur falloit pour leur droit d'Avouerie.

Suger. lib. de admin. sua. Duchêne, T. 4. p. 334.

Le Procès-verbal qui fut fait des Novale

de cette Paroisse ou des terres nouvellement défrichées, se trouve dans le Cartulaire de l'Evêché à l'an 1218, aussi bien que dans celui de l'Abbaye de saint Denis. Il est curieux par rapport aux noms des cantons qui y sont exprimés. L'article n'étant pas long, je le donnerai tel qu'il est: *Apud Mesnilium sancti Dionysii sunt novalia apud Bonnelaie [Bovelaie] Bellepenne, sex arpenta qua tenet Dominus Caprosia. Apud Vallem Guiberti circiter arpentum & dimidium. Apud Mineriam circiter duo arpenta, & totum territorium de Haya de Ambesi, & locus qui dicitur Usuel de Ambesi circiter septem arpenta.* De tous ces lieux, les Cartes du Diocèse ne font mention que d'Ambesi, qu'elles distinguent entre grand Ambesi, & petit Ambesi. Je croirois que Bellepenne n'est autre chose que Beaurain qui appartenoit en effet alors aux Seigneurs de Chevreuse. Il est certain que Guy de Chevreuse céda en 1226 à l'Abbaye de saint Denis, tout son droit d'Avouerie dans leur Terre du Mênil au-dessus de Beaurain (*a*). Hist. des Gr. Offic. T. 8.

Cette Terre ayant été aliénée par l'Abbaye de saint Denis, étoit possédée à la fin du seiziéme siécle par Messieurs Habert de Montmor, qui en ont joui jusques dans le siécle présent, qu'elle a passé à M. le Comte de Toulouse, à qui elle convenoit comme peu éloignée de Rambouillet. On avoit commencé sur la fin du dernier siécle à appeller ce lieu le *Mênil-Saint-Denis-Habert*. J'ai vû des Provisions de la Cure du 19 Décembre 1691, où cette dénomination est usitée. Maintenant elle est possédée par M. de Selle Conseiller au Parlement de Paris. Le Château est très-beau. L'Abbaye de la Rosche qui a été long-tems

(*a*) Je trouve cependant en 1517 un Guillaume de Beloy Seigneur.

possédée par les Montmorts fils des Seigneurs du Mênil, n'en est qu'à une portée de mousquet, quoique sur la Paroisse de Levis.

Beaurain, que les Cartes appellent mal-à-propos Beauray, est très-anciennement connu. Les Seigneurs de Chevreuse y avoient une forteresse : ce qui faisoit qu'au treiziéme *siécle* on lui donnoit le nom de la Ferté-Beaurain, qu'on disoit en latin *Firmitas Belli rami.*
Hist. des Gr. Offic. T. 8. p. 198. Guy de Chevreuse obtint en 1204 de l'Evêque de Paris la permission de fonder une Chapelle dans cette Terre, & lui en donna le Patronage, se retenant le droit d'y nommer seulement pendant sa vie. Guy son petit-fils
Ibid. qui vivoit en 1249, fut en différend avec l'Evêque de Paris sur la collation de la même Chapelle ; l'Evêque la lui laissa pendant sa vie
Ibid. comme l'avoit eu son ayeul. Hervé de Chevreuse qui succeda à Guy II son frere, fit un semblable traité avec l'Evêque pour sa vie seulement.

Redon ou Rodon est un hameau de la Paroisse du Mênil vers le nord-est, sur le chemin qui conduit à Port-Royal. Quelques anciens titres nous apprennent que les sources qui passent vers les restes de la même Abbaye avoient ce nom, comme étant apparemment émanées des Terres de ce hameau ; elles redonnent ensuite le même nom plus bas à un autre lieu auprès duquel elle passe, & qui est entre la Chapelle-Milon & Saint-Remi.

Entre le village de Mênil saint Denis & la Verriere, est un lieu appellé Truypendu, que les uns disent avoir eu ce nom, parce qu'on y pendit une truie qui avoit mangé un enfant (*a*).

(*a*) Ce fait n'est écrit nulle part que je sçache, & n'est que de tradition. Ce qui peut le rendre croyable, est qu'on lit une Sentence rendue en 1499 par les Offi-

Le Mouceau & la Veillotte sont des Fermes & écarts de la même Paroisse du côté de Saint-Lambert.

On ne connoît d'homme mémorable né au Mênil saint Denis, que Hugues Religieux des Vaux de Sarnay, lequel de Procureur de la Maison, en fut élu Abbé l'an 1413.

Gall. Christ. Tom. 7. col. 192.

LA VERRIERE.

On a de tout tems regardé ce lieu comme une dépendance du Mênil saint Denis; mais il commence depuis quelques années à être regardé comme Paroisse. Le nom de la Verriere ou de la Voirrerie (car on dit les deux) (*a*), est connu depuis plus de deux cent ans par ses Seigneurs inhumés dans une Chapelle de l'Eglise du Mênil; sçavoir Pierre Seguier mort en 1506, Claude & Jacques Seguier décédé dans le dernier siécle. Mais comme il y a aussi proche Chevreuse une Seigneurie dite la Verriere qui étoit tenue dès l'an 1500 par un Barthelemi Seguier Lieutenant Général de Chartres, il est à croire que celle du Mênil est une branche de celle d'auprès de Chevreuse qu'y aura apporté son nom. Quoiqu'il en soit, Messieurs Seguier possédoient encore cette Seigneurie sur la fin du dernier siécle, tems auquel l'Evêque de Nîmes de leur nom y fut inhumé dans l'Eglise du Mênil. Je trouve un Jean Seguier de la Verriere nommé Commandeur de Courzon en Poitou & de Villaroy

Histoire des Présidens, p. 221.

Gall. Christ. Tom. 7. col. 1038.

ciers de l'Abbaye de Beaupré, Ordre de Cîteaux. Diocèse de Beauvais, contre un taureau qui avoit tué un jeune homme de 15 ans: il fut condamné à être pendu à une potence. *Voyez aussi ci-dessus Tome III. l'article de Charonne.*

(*a*) J'ai vû la vente d'une métairie de 50 arpens faite en 1730, où ce lieu est nommé la Voirrerie. *Tab. S. Magl.*

proche Versailles en 1642. De plus un Jean Seguier (qui est peut-être le même), est qualifié Seigneur de la Verriere dans la permission qui lui fut donnée le 26 Octobre 1668 de faire célébrer en sa Maison. En 1697 le Château de la Verriere, Paroisse du Ménil, appartenoit à M. Le Vasseur attaché à M. de Pontchartrain.

Regist. Archiep. Paris.

Ibid. 25 Jul.

Cette Terre étant passée à d'autres maitres, le Sieur Jacques-René Cordier Seigneur a obtenu de M. de Vintimille Archevêque de Paris, des Lettres qui y érigent une Paroisse. Elles sont du 7 Août 1739. Ce Seigneur a doté la Cure de quatre cent livres de rente, & on est convenu qu'il en auroit la nomination. L'Eglise a été promptement bâtie en forme de Chapelle & bénite sous le titre de S. Jacques le Majeur, dont on a assigné la Fête au premier jour de Mai: ce qui paroît pouvoir jetter un jour de la confusion. Le nombre des habitans forme dix-huit feux, dont quelques-uns sont des auberges sur le grand chemin de Rambouillet à Paris. Il n'y a aucunes vignes dans tout le territoire qui est en plaine comme celui du Ménil. Ce Bénéfice a été mis au Rôle des décimes sous le nom de S. Jacques de la Verriere.



MAGNY-L'ESSART

ou

MAGNY-LES-HAMEAUX.

ON trouve en France plus de trente Paroisses du nom de Magny, outre celles qui s'appellent Magnié & Magnieu, Magne, Magnac & Magnat. Tous ces lieux ont tiré leur dénomination de leurs possesseurs primitifs, ou de ceux qui y ont les premiers bâti, appellés *Magnus ;* ou enfin de ce que le territoire en étoit de grande étendue, *à magnitudine territorii.* Si Magny dont il s'agit tire son nom d'un Seigneur ou Fondateur appellé *Magnus*, il faut qu'il y ait long-tems que ce Village existe ; parce que les noms des Francs ont fait disparoître ce nom Romain il y a bien des siécles ; Il s'ensuivra aussi de là qu'il y a très-long-tems qu'il a été mis en culture & que les bois y ont été essartés : & cela pourroit s'étendre à un millier d'années. Mais l'on ne seroit point obligé de remonter si haut cette antiquité de Magny, si l'on convenoit qu'il n'a eu ce nom que parce que son territoire étoit plus étendu que celui de plusieurs Paroisses voisines, comme Château-Fort, Toussus, Voisins, &c. Cette étendue au reste se prouve assez par le grand nombre d'écarts que la Paroisse renferme encore à présent, outre ceux qu'elle peut avoir cédé autrefois pour former celle de la Chapelle Milon, & ce qu'elle a cédé pour l'érection de celle de Guyencourt & de Voisins, que j'en crois être démembrés ; étendue qui fait que dans les Livres de l'Election on l'appelle Magny-les-Hameaux pour

Voyez le Dictionnaire Univ. Géograph. de la France, T. 2.

le distinguer des autres Magny du Royaume. Au reste quel que soit le fondement de l'étymologie de Magny, la perte de titres causée par le laps de tems, fait que je ne l'ai trouvé nommé pour la premiere fois, que dans un titre de l'an 1170, par lequel Agnès Comtesse de Meulant donne à l'Abbaye de sainte Genevieve les hommes de Magny, pour compensation d'un vœu que son mari Galeran Comte de Meulant avoit fait à saint Ceraune, dont le corps repose dans l'Eglise de cette Abbaye, & duquel il ne s'étoit pas bien acquitté. J'ai aussi fait la rencontre d'un Odon de Magny *de Magniaco*, lequel en 1195 vendit une Terre à la même Abbaye de sainte Genevieve, ce qu'il fut besoin de faire confirmer par Robert Comte de Dreux.

Chartul. S. Genov. p. 181.

Gall. Christ. Tom. 7. col. 727. E.

Ce Village est à six lieues de Paris vers le couchant d'hyver & à deux de Versailles, entierement hors du Parc, & écarté de toute grande route; sa situation est à l'extrémité orientale d'une plaine où sont les bois de Trappes, en sorte qu'immédiatement après est une gorge ou profondeur par laquelle s'écoulent les eaux qui passent au-dessous de Château-Fort, & vont se jetter à Gif dans la riviere d'Ivette. La plaine est en labourages, & les côteaux de la profondeur sont couverts de vergers ou jardinages, & de petits bois & broussailles, ensorte que la vigne n'y est point connue, non plus que dans les hameaux de la dépendance. En 1709 le Dénombrement de l'Election de Paris marquoit 101 feux à Magny-les-Hameaux. En 1726 parut le Dictionnaire Universel de la France, où on lit qu'il y avoit alors 285 habitans. L'Auteur du Livre intitulé: *Royaume de France*, imprimé en 1745, ne donne à Magny-les-Hameaux que 63 feux.

Le bâtiment de l'Eglise qu'on y voit au-

jourd'hui ne paroît avoir que deux cent ou deux cent cinquante ans. Il ne peut passer pour fort régulier étant terminé sans rond-point, sans vitrage dans le fond : & n'ayant qu'une aîle, quoiqu'on l'ait tenue fort large pour dédommager cet édifice de ce qu'il en manque du côté du nord. Saint Germain Evêque de Paris y est honoré comme Patron. Aux anciennes reliques perdues un Curé du lieu en a substitué d'autres du même Saint qu'il obtint dans le siécle dernier, lorsqu'on en donna à l'Eglise de saint Germain-en-Laye. Saint Jean-Baptiste est représenté à l'autel à côté de saint Germain, non qu'il soit l'ancien Patron, mais par un effet de la dévotion de Jean Besson Curé du lieu. La Dédicace de cette Eglise fut faite autrefois au mois de Juin ; mais à cause que l'Anniversaire concourroit souvent avec la Fête-Dieu, Eustache du Bellay, qui entra sur le siége Episcopal de Paris en 1551, permit de la remettre au Dimanche d'aprés l'Octave de S. Pierre & S. Paul : & comme cette derniere Fête n'a plus d'Octave, on a rapproché la solemnité de cet Anniversaire au Dimanche même d'après la saint Pierre. Thibaud de Marly faisant son testament l'an 1266, y comprit l'Eglise de Magny parmi celles auxquelles il léguoit vingt sols. Si l'antiquité de la Cure ne peut se prouver par le titre du Cartulaire de sainte Genevieve cité ci-dessus, elle n'est pas pour cela postérieure à ce titre, puisqu'il y avoit déja eu des Curés en ce lieu en 1200. Pierre de Nemours Evêque de Paris tendant les mains à l'établissement d'un Couvent de Religieuses à Porroy, écart de cette Paroisse, s'accorda en 1214 avec le Curé sur les droits qu'il auroit pu prétendre & lui fit payer la somme de cent sols. Dans le Pouillé du même

Thes. anecdot. Tom. 1. col. 1221.

Nécrol. de Porroy. au 12 Sept.

ſiécle récrit ſous le regne de ſaint Louis ou environ, elle eſt dite etre à la pleine collation Epiſcopale; l'Ecrivain la déſigne ſous le nom *de Magneio*. Les Pouillés poſtérieurs en aſſignent pareillement la nomination pure & ſimple à l'Evêque Diocéſain : ceux du quinziéme & ſeiziéme ſiécle ſe contentent de l'appeller *Magniacum*. Les Pouillés françois ont introduit l'uſage de dire Magny-Leſſart, & celui de 1626 met *de Magniaco Leſſardi*, comme ſi Leſſard étoit un nom d'homme. Le Curé actuellement en place (*a*) a fait rebâtir le preſbytere. Lorſqu'on a pavé l'Egliſe on a eu ſoin de placer les tombes des Curés & Prêtres du lieu proche le ſanctuaire, où il s'en voit une du ſeiziéme ſiécle. Jean Beſſon déja nommé ci-deſſus y eſt auſſi inhumé. Son épitaphe en marbre blanc eſt attachée au mur ſeptentrional de la nef. On aſſure que ce Curé mourut en grande réputation de ſainteté. Il étoit natif du Diocèſe d'Angers. Les autres tombes qui ſervent de pavé tant dans le chœur que dans l'aile, ont été apportées de l'Egliſe de Port-Royal dans le tems qu'elle fut détruite. Un autre Curé de Magny diſtingué par ſa ſcience a été M. Jean Burlugay, qui auparavant l'avoit été des Trous. Il fut fait depuis Théologal de Sens. C'eſt lui qui compoſa le Bréviaire de cette Métropole qui parut en 1702, & qui a ſervi de modele à en faire depuis qui enchériſſent ſur la beauté dont il étoit.

Il reſte derriere l'Egliſe des maſures d'un ancien bâtiment qui paroît avoir été le Château, ou le principal manoir des Seigneurs de Magny. Je trouve de ces Seigneurs dès le treiziéme ſiécle, mais non pas aſſez pour en former une liſte ſuivie. Il ſemble par une Charte de l'an 1201, que les Seigneurs de Marly y [illegible]

Preuves de Montmor. p. 395.

avoient dès-lors quelque droit. Mathilde de Château-Fort est dite avoir confirmé l'an 1254 en sa qualité de Dame de Magny, une donation de douze arpens de terre faite à l'Abbaye de Porroy par Eremburge d'Orseigni. Deux cent ans après cette Terre étoit dans la Maison de Levis, & peut-être y étoit-elle depuis un tems considérable, Levis étant aussi proche qu'il l'est de Magny. Philippe de Levis Archevêque d'Auch, étoit possesseur de cette Châtellenie en 1456. Il en fit présent peu de tems après, à Guy de Levis Ecuyer, son neveu, qui en paya l'an 1457 les droits de relief à Paris, à cause qu'elle étoit mouvante de la Vicomté de Paris. On lit dans le Procès-verbal de la Coutume de Paris de l'an 1580, que Claude de Lens Chevalier de l'Ordre du Roi étoit alors Seigneur de Magny-les-Essarts: mais apparemment qu'il y a faute d'impression, & qu'il faut lire Claude de Levis. En 1665 Charles d'Escoubleau, Prince de Chabanois, Chevalier des Ordres du Roi, Marquis de Sourdis, &c. en étoit Seigneur. Il fit enregistrer le 23 Décembre de cette année en Parlement les Lettres-Patentes qui lui permettoient d'y rétablir les fourches patibulaires en sa qualité de Seigneur Chastelain. Enfin le Duc de Chevreuse par le Traité que le Roi fit avec lui en 1692 en devint Seigneur utile & Haut-Justicier: & comme les Dames Ursulines de saint Cyr lui ont succedé dans la Terre de Chevreuse, elles sont devenues pareillement Dames de Magny-l'Essart.

Nécrol. de Porroy.

Comptes de la Prévôté de Paris 1457. Sauval, T. 3. p. 356.

Edition de 1678.

Voici les noms des écarts de cette Paroisse, tant hameaux, que simples Fermes ou Maisons bourgeoises, telles que la Carte de De Fer les arrange: Porroy dit depuis Port-Royal, Buloyer, les Granges, Brouassis, Merantez, Romainville, Villeneuve, Gom-

berville, Creſſely qu'elle nomme mal-à-propos Creſſeux, & Aigrefoin que quelques-uns prononcent Aigrefin.

PORROY eſt le plus fameux : je réſerve à en parler après tous les autres dont j'aurai eu quelque choſe à dire.

Gall. Chriſt. Tom. 7. Inſtrum. col. 89.

BULOYER eſt nommé dans un titre de l'an 1214, par lequel Bouchard Seigneur de Marly & Mathilde ſon épouſe donnent à la Maiſon des Religieuſes de Porrois ce qui leur reſtoit dans le bois de Moleretz juſqu'au grand chemin appellé la Chevée de Bulloher. Dans la Coutume de Paris de l'an 1586, Michel Cauſon Ecuyer en eſt dit Seigneur. Charles Camus l'étoit en 1608. Ce fut dans le Château de ce lieu que furent cachées les reliques de ſaint Quentin célebre Martyr de Picardie, la derniere fois qu'on les tranſporta de la Ville de ſon nom pour les mettre à couvert dans le tems des guerres. Elles y reſterent juſqu'au 23 Septembre 1620. Après que le danger fut paſſé, le Chapitre de ſaint Quentin députa Vital Piſtor qui en les retirant de Buloyer, donna pour reconnoiſſance une machoire où il étoit reſté une dent, à la Dame du Château, qui la laiſſa en 1653 à ſa fille Religieuſe de Port-Royal, où cette relique ſe conſerve aujourd'hui avec beaucoup de dévotion. Ce fief releve de Villepreux, il appartient à M. Gallot Seigneur de Meſle près de Provins.

Procès-verbal pag. 636. édition 1678.

Reg. Ep.

Tillemont & Baillet, vie de S. Quentin.

Ibid.

LES GRANGES. Jeanne de la Fin créée Abbeſſe de Port-Royal en 1513, y fit beaucoup d'acquiſitions pour ſa Maiſon.

Regiſt. Archiep. Pariſ. 1 Decem.

BROUAISSIS ou BROISSY. Martin Le Mercier Curé de Voiſins y avoit un Oratoire en 1645.

MERANTETZ eſt un Château ſitué ſur la pente du côteau qui eſt vis-à-vis Magny & qui regarde le midi. Il appartient à M. Levaſ-

ſeur

seur Officier dans la Chevalerie de S. Louis. Ce lieu a donné le nom à une porte du grand Parc de Versailles qui en est voisine ; le Portier qui la garde est sur la Paroisse de Magny. Merantetz releve de Merancy qui est un petit fief dans le vallon. Au quatorziéme siécle on disoit Mesantez. Un Philippe de Mesantez Ecuyer vivoit en 1353. *Regist. Visit. Leprof. Par. fol. 117.*

ROMAINVILLE est nommé Romeville dans l'acte de la donation de Bouchard de Marly ci-dessus mentionnée. On y lit que la Chevée de Bulloher séparoit le bois de Moleretz du *Desses de Romevilla.* Ce fief appartient à M. Galiot Seigneur de Mesle près de Provins. *Gall. Christ. Tom. 7. Instrum. col. 89.*

VILLENEUVE paroît être le lieu qui avoit donné le nom à une Abbesse de Port-Royal dont l'épitaphe de l'an 1297 commençoit ainsi : *Icy gist Dame Mahaut de Villeneuve l'onziéme Abbesse de Porrois.* *Gall. Christ. col. 914.*

CRESSELY, ou comme l'écrit Guillaume de l'Isle, Crecely, est une Ferme qui appartient au Collége de la Marche à Paris.

L'ABBAYE DE PORROY *ou* PORROIS DITE ENSUITE PORT-ROYAL.

Il est étonnant qu'un sçavant homme comme étoit M. Hadrien de Valois, ait paru ignorer que l'Abbaye de Porrois au Diocèse de Paris, est la même que celle qui a été si connue sous le nom de Port-Royal. *Vallis profunda*, dit-il, *una est ex Abbatiis Diœceseos Parisiacæ in Decanatu Maciaci, ut & Porrais : quæ ambæ Abbatiæ sunt obscuræ.* Ces deux Abbayes ne sont nullement obscures. La premiere est le Val-de-Grace, & la seconde est Port-Royal, qu'il a méconnues toutes les deux sous leurs noms primitifs. *Notit. Gall. p. 433. col. 2.*

A-l'égard de celle de Porrais qu'il écri ainsi après le Pouillé du treiziéme siécle, c'est la même que celle de Porrois ou Porroy. Cette Abbaye est écrite Porrois dans tous les titres les plus anciens qui marquent les premiers biens qui y furent faits, & la fondation même. Ces titres sont depuis l'an 1204 jusqu'à l'an 1224. Ils sont tous en latin, & quelques-uns même passés pardevant le Doyen de Château-Fort, qui ne devoit pas ignorer la vraie maniere de prononcer & d'écrire ce nom. Or il faut observer que les Auteurs de tous ces actes latins ont mis ce nom en françois, aimant mieux ne le pas latiniser que de le faire mal. Il n'y en a qu'un qui est de l'an 1209 dont l'Ecrivain a mis *domui Porregii* au lieu de *domui de Porrois* : mais il faut remarquer que *Porregium* est là en un seul mot, & que c'est comme s'il y avoit *Porreium* ou *Borreium*. En effet c'étoit la situation du lieu qui lui avoit fait donner ce nom. Que signifioit *Porra* ou *Borra* dans les moyens tems, dans la basse latinité ? Il n'est pas besoin d'en aller chercher l'explication ailleurs que dans le Glossaire de Du Cange : *Bora*, *Cavus dumetis plenus*, *ubi stagnat aqua*. Ce mot est dans ce sens dans une Chronique de Parme à l'an 1233 : & les Italiens disent encore *Borro* pour signifier un creux plein de broussailles & où l'eau dort. C'est précisément la description que les Religieuses de Port-Royal firent de leur Maison en 1625, & que M. de Gondy Archevêque de Paris rendit en ces termes dans son Ordonnance : Il y marque qu'elles avoient allégué *Sui Monasterii ingratum situm*, *in loco .... humido*, *nebuloso*, *& aquis ubique scaturiente*, *ædificati in valle profunda & angusta*, *altis montibus usque arenosis & arboribus majori ex parte adumbratis*, ... *obnoxii etiam frequen-*

tibus innundationibus & aquarum diluviis. Ainsi jamais il n'y eut de lieu qui méritât mieux le nom de Borrois ou Porrois. Mais celui qui dressa la Bulle que le Pape Honorius III envoya à l'Abbesse l'an 1324, s'avisa de rendre le terme Porrois en deux mots latins, & il mit *Abbatissa de Portu regis ; Monasterium S. Mariæ de Portu regis.* C'est ce qui induisit en erreur ceux qui ne remontoient pas plus haut ; & qui ne consideroient pas qu'il n'y a jamais eu de Port en ce lieu ni pu y en avoir, & qu'aucun Roi n'y avoit jamais demeuré jusqu'alors. C'est donc ce nom donné à tout hasard qui a prévalu par la suite : on a dit & écrit *Portus Regius* & en françois Port-Royal. Je me suis un peu étendu sur cette réflexion étymologique, parce que je ne crois pas qu'elle ait été encore faite.

Cette Maison a commencé par une Communauté de pieuses personnes que l'Evêque de Paris Odon de Sully y rassembla vers l'an 1204, dans un fond qu'acheta Mathilde de Garlande femme de Matthieu I d'Attichy descendans des Montmorency, leur accordant quinze livres de rente à Meulan & du bled à Galardon. On tient par tradition qu'avant cet établissement il y avoit en ce lieu une Chapelle de saint Laurent, & que c'est pour cela que sa Fète s'y est toujours célébrée avec solemnité & concours. Payen d'Ursines y joignit une terre voisine. Bouchard de Marly fils de Matthieu & de Mathilde y donna un peu après la Terre de Chahengnay, les bois de Molereiz, &c. En 1214 elle étoit en état de nourrir treize ou quatorze Religieuses ; ce qui fit que Pierre de Nemours l'érigea en Abbaye, qui seroit soumise à l'Ordre de Cîteaux, & en particulier à l'Abbaye des Vaux de Sarnay, qui n'en est qu'à une lieue & demie : ce même

Beaunier ; Pouillé T. 1.

Beaunier, Pouillé. Prélat dédommagea le Curé de Magny au sujet de son droit Paroissial. On croit que la premiere Abbesse fut une Mathilde qui siégeoit en 1216. Les Abbesses les plus illustres du côté de leur origine, furent Petronille de Montfort fille du Connétable Amaury. Elle vivoit en 1275; ensuite une Philippe de Levis. Beatrix de Dreux, fille du Comte de Dreux Robert IV, l'étoit en 1316. Agnès de Trie morte vers l'an 1348: deux Jeanne de la Fin tante & niéce Abbesses consécutivement depuis 1468 jusqu'en 1557. On a observé qu'encore sous la derniere les Religieuses étoient reçues gratuitement. Sous Marie-Angelique Arnaud Abbesse dès l'an 1604 (a), elles obtinrent permission de M. de Gondy Archevêque de Paris d'être transférées au fauxbourg saint Jacques, & elles y allerent en effet l'an 1626. On a vû ci-dessus l'exposé qu'elles avoient fait de la mauvaise situation de leur Maison. Néanmoins comme elles ne purent alors s'aggrandir à Paris, elles y retournerent en 1648, sous la même Marie-Angelique Arnaud dite alors de Ste Magdeleine. Ce fut elle qui en 1630 s'étant démise du titre d'Abbesse, obtint du Roi que l'Abbaye seroit élective; elle la remit aussi sous la Juridiction de l'Ordinaire, & y établit par ses soins non-seulement l'étroite réforme, mais encore l'institut de l'Adoration perpétuelle du saint Sacrement, ce qui occasionna le changement du scapulaire noir propre à l'Ordre de Cîteaux, en un scapulaire blanc garni d'une croix rouge. Par la suite la Maison de Paris s'étant augmentée, on donna à celle de la campagne

Gall. Christ. Tom. 7. col. 917.

(a) Dom Beaunier en son Pouillé des Abbayes, T. 1, p. 31, dit qu'elle avoit été faite Abbesse en 1602, à l'âge d'onze ans, & qu'elle commença en 1614 à faire maigre.

le nom de Port-Royal des Champs, pour la distinguer de l'autre, jusqu'à ce qu'en 1708 le Pape Clement XI à la priere de Louis XIV en éteignit le titre Abbatial, & le Roi ordonna d'en détruire les bâtimens.

CHATEAU-FORT.

IL n'est pas besoin de recherches pour trouver l'origine de ce nom. Sur le déclin de la seconde race de nos Rois plusieurs Seigneurs firent bâtir des Châteaux dans les lieux qu'ils trouvoient les plus faciles à fortifier & dont la situation étoit plus avantageuse, pour se défendre en cas de guerre. Le lieu dont je parle, qui est sur le bord d'une profondeur qui regne au midi & au levant au bas de laquelle coule un ruisseau qui se jette proche Gif dans la riviere d'Ivette, fut jugé propre à bâtir une forteresse vers ce tems-là, & c'est ce qui lui donna le nom. La confiance qu'eurent les gens de la campagne dans la protection du Seigneur de Château-Fort, fit qu'ils vinrent s'y réfugier; & que le Bourg qui s'y forma ressembla à une petite Ville. Non-seulement le Château mit les peuples à l'abri des ennemis, mais aussi la clôture qui fut faite tout-au-tour & trois grosses tours en différens endroits du Bourg, dont on voit encore les restes de deux, sous lesquelles on a fait agir la mine. On ne peut mieux juger combien ce lieu étoit devenu considérable, qu'en faisant attention qu'il fut regardé comme le chef-lieu d'une contrée de tout le Diocèse de Paris, ensorte que Château-Fort fut le nom que l'on donna vers le dixiéme ou onziéme siécle au plus étendu des six Doyennés ruraux, lequel commençant au bout de la Banlieue au midi

de Paris ſur le grand chemin d'Orleans, comprend tout ce qui eſt à la main droite juſqu'à Mauchamp incluſivement ; ſçavoir à deux ou trois lieues en deçà d'Etampes & s'étend juſqu'au de-là de ſaint Germain-en-Laye, renfermant tout ce qui eſt au rivage de la Seine dans cet eſpace. On voit par la deſcription de cette étendue, que pluſieurs lieux conſidérables y ſont compris, tels que Chevreuſe, Verſailles, ſaint Germain, Nanterre, S. Cloud : mais lorſque Château-Fort fut qualifié de Doyenné il n'étoit pas ce qu'il eſt aujourd'hui, & les lieux que je viens de nommer n'étoient pas ce qu'ils ſont devenus depuis.

Château-Fort eſt à cinq lieues de Paris, vers le couchant d'hiver ; les terres du côté du ſeptentrion ou de la plaine y ſont toujours également propres au bled, & les vallons y ſont garnis de prairies comme anciennement : mais le nombre des habitans eſt fort diminué, les maiſons en petite quantité & fort délabrées. Il y a deux Paroiſſes : dans celle du Bourg dont je viens de parler, où il reſte encore quelques veſtiges de rues & de places avec une eſpece de contiguité dans les maiſons. L'autre Paroiſſe a ſes habitans répandus dans la campagne vers l'orient & en très-petit nombre. On penſe que c'eſt celle du Bourg qui eſt l'ancienne & qu'elle exiſtoit avant l'érection de la Forteresſe, à l'abri de laquelle les Fermiers éloignés vinrent ſe mettre ; ce qui la groſſit fort aux dépens de l autre. Dans ces deux Paroiſſes enſemble le Dénombrement de l'Election imprimé en 1709 comptoit 61 feux : & le Dictionnaire Univerſel de la France évaluoit ſur cela les habitans au nombre de 202. Mais le Dénombrement du Royaume en 1745 n'y trouve plus que 45 feux.

L'Eglise Paroissiale qui peut avoir été l'Oratoire primitif de ce lieu, peut-être même avant qu'il eût le nom de Château-Fort, est située sur la descente de la montagne à mi-côte, & est titrée de la Sainte-Trinité. Ce n'est plus qu'une espece de Chapelle isolée & solitaire élevée à neuf depuis peu sur les ruines de l'ancien édifice. Quelques monumens du treiziéme siécle nous apprennent le nom d'un célebre Curé de cette Eglise. Les Freres & Sœurs de la Léproserie de saint Lazare de Paris ne s'accordant pas sur l'élection de leur Grand-Maître ; la contestation portée pardevant Matthieu de Vendôme Abbé de saint Denis, Ministre du Royaume, fut renvoyé à l'Evêque de Paris Etienne Tempier, qui y nomma en 1270 le 25 Juin Simon qu'il qualifie *Presbyterum S. Trinitatis de Castroforti virum utique providum & discretum ac in temporalibus circumspectum*. Thibaud de Marly faisant son testament en 1286, paroît avoir eu une attention particuliere pour Château-Fort. Il y mit ce lieu pour trois articles. 1°. L'Eglise de la Trinité pour vingt sols ; 2°. le Prieuré pour cinquante sols ; & 3°. la Léproserie pour quarante sols.

Hist. Eccl. Parisi. T. 2. pag. 455.

Praecl. Monum. post Theod. Cantuar. p. 407.

Thes. anecd. Tom. 1.

Ce qui est à dire sur l'autre Paroisse de Château-Fort est davantage lié avec l'histoire du Prieuré de ce lieu, puisque c'est la même Eglise qui est Priorale & Paroissiale. Cette Eglise est sous le titre de saint Christophe : la desserte de la Paroisse se fait dans une aîle de ce vieux bâtiment du côté du midi. Le principal corps de l'édifice est l'ancienne Eglise des Moines, dont la nef n'est pas voûtée. Le collateral ou aîle septentrionale ne paroît plus. Ce qui reste du tout se sent très-fort de sa vétusté : car on peut juger par le fond des deux corps de cette Eglise qui se termine en

espece de calotte, & par un titre du Cartulaire de Château-Fort, que c'est une bâtisse du onziéme siécle au plus tard. On y lit que le Roi Philippe permit en 1068 qu'au lieu d'une Eglise de bois un Chevalier nommé Aimeric en fit une de pierre du consentement de Guy & Hugues, dont Château-Fort étoit le bénéfice. Le portail ni la tour ne peuvent désigner aucun tems, étant de grès & de pierres molaires. La Dédicace s'y célebre le Dimanche des Quatre-Tems de Septembre. Je ne parle pas des Reliques données en 1659 par Charlotte Basson qui les avoit eues de François Pallu Evêque d'Heliopolis, & cela pour la raison alléguée dans ma Préface. Il y a plusieurs siécles qu'il n'y demeure plus de Religieux. C'est cette Eglise ou celle de la Trinité que desservoit un nommé Salomon sous le regne de Philippe-Auguste. Matthieu Seigneur de Marly fait mention de lui dans une Charte de l'an 1194 sous sa qualité de Doyen de Château-Fort. Il est pareillement nommé comme Doyen dans un titre de l'Abbaye de Port-Royal de l'an 1204. Les Chanoines de saint Victor l'ont inseré dans leur Nécrologe au 9 Juin : *Obiit Salomon Decanus de Castroforti.* Dès il y a trois cent ans cette Eglise de saint Christophe étoit en mauvais état. Il reste une permission que Jean de Courcelles Archidiacre de Josay (de Josas) vû les besoins de cette Eglise qui menaçoit ruine à cause des malheurs du tems, donna ordre le 24 Mai 1448 de vendre & aliéner deux cloches, pour en employer l'argent à la réparer, & en avoir une médiocre. Elle est adressée à Gregoire le Roy Prieur de Château-Fort, à Pierre de la Riviere Prieur de Palaiseau & à Pierre de Voisins Ecuyer.

Prob. Hist. Montmor. p. 394.

Gall. Christ. nov. Prob. p. 82.

Manusc. de Lancelot.

La Chapelle de Notre-Dame des Boisseaux, qu

ou pour mieux dire des Bouceaux, sur la Paroisse de Château-Fort, est une chose dont la connoissance est fort obscurcie par le laps de tems. On croiroit sur le simple exposé du Rôle des Décimes, qu'il y a eu un lieu appellé les *Boisseaux* où elle étoit située : mais c'est un nom d'homme défiguré ainsi que beaucoup d'autres dans le langage vulgaire. Deux freres laïques nommés Nicolas & Guillaume Boucel fonderent cette Chapelle en 1350, moyennant huit livres dix sols de cens à Cressélie, les champarts de quarante-cinq arpens de terre au même lieu, en payant la petite redevance dûe au même lieu, aux Mathurins de la Villeneuve-aux-Asnes sous Mitry, & deux arpens de pré près le pont de Courcelles, le tout tenu en fief du Seigneur de Marly. Ils en laisserent la présentation à leurs héritiers & la collation à l'Evêque, le tout confirmé par une Bulle d'Innocent VI en sa seconde année. En conséquence on marqua dans le Pouillé de Paris écrit vers 1450 en parlant de Château-Fort : *Capellanus ibidem Stephani de Boucel Burgensis Parisiensis*, & par la suite cette Chapelle fut quelquefois dite de S. Nicolas, mais plus communément on l'appelloit la Chapelle aux Bouceaux, ou Bousseaux. *Ex autogr. in Spirituali lib. Tab. Ep.*

Michel Rat Bourgeois de Paris & Seigneur de Forges, présenta le 18 Août comme héritier de Guillaume & Nicolas les Bousseaux à la Chapelle de N. D. située dans l'Eglise de saint Christophe de Château-Fort. Le 3 Septembre 1487 il y eut présentation à la Chapelle de saint Nicolas des Bousseaux située en la même Eglise, par Jacques de Thumeri Seigneur de Dampierre, héritier des mêmes Sieurs les Bousseaux. Le 3 Octobre 1541, présentation à la Chapelle Notre-Dame dans saint Christophe de Château-Fort par Guillaume Rat *Reg. Ep. Paris.* *Ibid.* *Ibid.*

Ecuyer, Seigneur temporel d'Orsigny. Le 8 Avril 1545 les enfans mineurs de feu Guillaume Rat ne pouvant présenter, Guillaume de Voisins Seigneur de Villiers-le-Bacle, & George Dupuys Ecuyer, Seigneur de Marché-Paluz y présenterent en qualité de tuteurs. En voilà suffisamment pour mettre au fait de cette Chapelle. A l'égard du nom de Boucel, j'observerai que quand on a voulu le mettre au plurier, il a pu former non-seulement Bouceaux mais même Boucauds. C'est ridiculement que l'Auteur du Pouillé de 1626 au lieu de mettre *Burgensi Parisiensis* en parlant de cette Chapelle, a mis *Burgensis Pacifici*.

Le Prieuré de Château-Fort fut fondé par un Chevalier nommé Aimery ; suivant ce qui se lit au *Gallia Christiana* : peut-être faut-il lire Amaulry ; car on verra ci-après qu'il existoit un Amaulry de Château-Fort précisément dans le tems de cette fondation. Geoffroy Evêque de Paris l'approuva & la confirma l'an 1068. Il y a lieu de croire que ce fut ce même Evêque ou son successeur qui accorda aux Moines de Bourgueil qui y furent introduits, les deux Eglises du lieu, ou au moins celle de la Trinité, si elle étoit encore alors la seule Eglise Paroissiale. Le Pape Pascal II dans sa Bulle de confirmation accordée à Baudry Abbé de Bourgueil en 1105, nomme l'Eglise de Château-Fort. Environ soixante ans après le Prieur & les Moines de Château-Fort s'aviserent de noircir la réputation de l'Abbé de Bourgueil leur Supérieur : ils furent cités pour prouver leur dire ; mais n'ayant pû le faire, ils furent déclarés excommuniés. Le Prieur pour se venger se mit à dissiper le bien de son Monastere & à solliciter le Seigneur du lieu de s'en emparer, ce qu'il n'eut pas de peine à obtenir. Le Pape Ale-

Gall. Christ. Tom. 7. col. 50.

xandre III averti de tout cela à Sens, écrivit au Roi Louis le-Jeune pour le prier de prendre les biens de cette Maison sous sa protection, & d'obliger ce Seigneur de rendre ce qu'il avoit enlevé. Jacques Cardinal Diacre écrivit quelque tems après au même Prince pour ce sujet, lui marquant que l'Abbé que les Moines de Château-fort avoient calomnié, étoit avec celui de Marmoutier les deux Abbés les plus réglés de tout l'Ordre des Moines noirs. Cet Abbé de Marmoutier nommé Robert écrivit pareillement au Roi pour lui rendre compte de la Sentence prononcée contre le Prieur de Château-Fort, laquelle l'expulsoit entierement de son Ordre; & lui apprendre que ce Prieur avoit choisi l'Ordre de Citeaux pour s'y retirer. L'Abbaye de Bourgueil qui étoit bien fournie de Religieux, renouvella alors la colonie de Château-Fort. La possession de ce Prieuré & des Eglises Paroissiales qui en dépendoient, fut confirmée en 1208 à l'Abbé Luc par une Bulle d'Innocent III, & sous l'Abbé Hubert en 1230 au mois d'Octobre il y eut un accord fait entre le Prêtre de Château-Fort & le Prieur. Il se soumit comme les autres du même canton à fournir le *pigmentum* à son tour à l'Eglise de Notre-Dame de Paris au jour de l'Assomption; ensorte qu'on lit dans le Rôle du quatorziéme siécle : *Prior de Castroforti solvit anno* MCC LXXXXIIII. *Item solvit anno* CCC *decimo.* Dans celui des Procurations Episcopales de l'an 1384, il étoit taxé à dix livres dix sols. Nous ignorons quel fut l'Evêque de Paris qui donna à l'Eglise de Bourgueil la nomination des deux Cures de Château-Fort, qui est dite appartenir à l'Abbé dans tous les Pouillés de Paris tant manuscits qu'imprimés, à commencer par celui du treiziéme siécle. Le

Duchêne, T. 4. p. 606,

Ibid. 662.

Ibid. pag. 667.

Gall. Christ. vetus Tom. 4. *p.*

Tabul. Burgul.

Pelletier a marqué dans le sien de l'an 1692 que c'est au Prieur du lieu. L'examen des Registres décideroit la difficulté sur laquelle il ne m'appartient pas de prononcer.

La Léproserie de Château-Fort existoit dès le treizième siécle, puisqu'elle est mentionnée dans une Sentence arbitrale de l'an 1216 donnée par Etienne Archidiacre qui maintint le Curé en possession d'une place devant le presbytere contre les Ladres, Nicolas étant Prieur du lieu : plus dans le testament de Thibaud de Marly de l'an 1286. Elle avoit un Maître que l'Evêque nommoit. Le Commissaire qui la visita en 1351 se fit exhiber les Lettres de nomination de Jean de Montigny pourvu par l'Evêque Guillaume de Chanac en 1333, & il reconnut par les anciens titres en présence de Philippe Curé de saint Christophe, que cette Maison avoit entre autres biens une dixme à Orcigny, la grosse dixme de Noisement Paroisse d'Orcey, du revenu en argent à Ville-Offlain, & une Ferme appellée Ruine sur la pente de la montagne.

Ex autogr. in Tab. Ep.

Les Seigneurs de Château-Fort étoient anciennement des plus puissans du Diocèse de Paris après ceux de Montlhery dont ils furent une branche. Quoiqu'il ait pu y en avoir dès la fin du dixiéme siécle & le commencement du onziéme, nous n'en trouvons point de plus ancien que Hugues le Roux qui fut témoin en 1069 à Paris dans un acte des dons faits à l'Abbaye de Marmoutier par Geoffroy de Gometz. Amaurry ensuite est marqué présent en 1067 à la Dédicace de l'Eglise de saint Martin des Champs. Il paroît aussi comme témoin dans un acte de l'an 1081 au sujet de l'Eglise de saint Spire de Corbeil. Guy de Montlhery surnommé le Rouge qui fut grand Sénéchal de France & qui ne vivoit plus au mois d'Août

Annal. Bened. T. 4. p. 755.
Preuves de l'Histoire de Montmor. p. 23.
Ibid. pag. 26.
Mém. de Lancelot.

1108, avoit possédé outre la Terre de Rochefort, celles de Château-Fort & de Gournay sur-Marne. Hugues pareillement grand Sénéchal de France fut après lui Seigneur de Château-Fort aussi-bien que de Gometz. Je parle à l'article de Fontenay-aux-Roses des droits que ce Hugues Seigneur de Château-Fort y avoit eus & à Bourg-la-Reine. Après s'être donné de grands mouvemens contre l'Etat, sur la fin de ses jours il se retira dans un Couvent, & y mourut sans avoir eu d'enfans de Luciane de Montfort fille d'Amaury III son épouse. Il est plus connu sous le nom de Hugues de Crecy, Terre située en Brie dont il étoit aussi Seigneur. Le Cartulaire de Longpont nous apprend que Château-Fort est le lieu dont a voulu parler l'Auteur de la Chronique de Morigny, lorsqu'il raconte que ce même Hugues s'étant fait livrer son Seigneur & son cousin, Milon de Montlhery fils de Milon le Grand, le tint renfermé successivement en diverses prisons; & que dans la crainte que s'il le remettoit en liberté il ne s'en vengeât, il l'étrangla la nuit pendant qu'il dormoit: & afin que l'on crût que c'étoit lui qui avant voulu se sauver s'étoit tué, il le jetta lui-même en secret par la fenêtre de la Tour de bois dans laquelle il étoit détenu, ce qui attira une infinité de monde pour voir le cadavre, tant à Château-Fort qu'au Prieuré de Longpont où on le porta pour l'enterrer; le Roi même Louis-le-Gros s'y transporta & ne put retenir ses larmes. C'est en conséquence de ce meurtre & parce que tout le monde l'abandonna, qu'il prit le parti du cloître vers l'an 1118. Il paroît que c'étoit un homme sec & décharné; car dans une contestation qu'il avoit eu avec les Religieux de Longpont au sujet du produit de la dixme de Mondeville,

Chart. Longip. fol. 17.

Chr. Maurin. Duchêne, Tom. 4. p. 366.

Chart. Longip. fol. 16.

il est désigné ainsi : *Hugo de Castroforti cognomento cadaver*. On voit aussi dans le même volume un *Thomas de Castroforti* qui avoit un nommé Guy pour frere, & un Barthelemi de Château-Fort témoin dans la donation faite par Tevin de Forges à ce Prieuré. Mais apparemment que ces Seigneurs (s'ils sont de ce nombre) ont vécu avant Hugues, ou que le Roi Louis-le-Gros leur avoit donné une partie de la Seigneurie de Château-Fort, & peut-être la Vicomté. Car ce Prince confisqua les biens de Hugues de Crecy & particulierement Château-Fort qu'il réunit à son Domaine. Il étoit dans cette Terre, lorsque Thomas Abbé de Morigny vint le trouver au sujet de l'Eglise de saint Martin des Vieilles-Etampes.

Hist. d'Etampes, pag. 422.

Depuis ce tems là la Terre de Château-Fort fut comprise dans les comptes du Domaine, & n'eut plus que des Sénéchaux, puis des Vicomtes & des Prévôts. Un Compte du tems de Philippe-Auguste de l'an 1202, contient cet article, *Senescallia Castrifortis L. sol.* & plus bas : *De Vavasoribus Castrifortis XLIII. sol.* Le Roi Philippe-le-Hardi fit une distraction dans cette Terre en faveur de l'Abbaye de saint Germain des Prés. Il lui donna en 1275 par Lettres datées de Royaumont la quatriéme partie du gruage dans les forêts de la Châtellenie de Château-fort avec toute Justice & Domaine, ne se retenant que le ressort, & déchargea les Religieux d'un diné qu'ils étoient tenus de donner au Prévôt de Château-Fort en leur Maison de Montcelain. J'ai trouvé à l'an 1325 un Boucher de Verneuil Prévôt de Château-Fort donnant acte sur Chevreuse & sur le lieu dit Ivette. En 1462 Guillaume de Villetain Ecuyer Seigneur de Gif étoit Vicomte de Château-Fort. En 1467 le Roi Louis XI par Lettres données à la Motte

Brussel, Traité des Fiefs, p. cxlv & clv.

I. Volume des Métiers du Châtelet, fol. 148.

Tab. Fossat.

d'Egry le 21 Août, institua Charles du Buz Ecuyer de son Ecurie, Capitaine de Château-Fort, lui attribuant le revenu de la Terre: mais il n'en jouit pas long-tems, puisque dès l'an 1480 le même Prince faisant le 6 Mars une échange avec Louis de Brabant & ses héritiers, lui donna entre autres Terres (a) celle de Château-Fort. Il y eût en 1491 une information contre quelques-uns de ce lieu qui avoient déchiré, arraché & foulé aux pieds le cri du ban & arriere-ban que le Prévôt de Paris avoit fait crier au carrefour, & attacher au poteau. En 1495 Bertrand le Picart Avocat demanda en Parlement d'être institué Prévôt de ce lieu, au moyen de l'élection de lui faite par les Officiers & Praticiens du même lieu, & il fut admis contre Jean Catin aussi Avocat qui s'y opposoit. La Seigneurie de Château-Fort étoit revenue au Roi, puisqu'en 1529 François I la donna à Jean de la Barre Prévôt de Paris, en place de deux cent cinquante livres qu'il lui dévoit de rente chaque année sur le Trésor Royal. On trouve [néanmoins] en 1533 un hommage rendu au Roi pour la Terre de Château Fort par Jean Poncher Secrétaire du Roi: & en 1540 une décharge à Jean d'Escoubleau de Sourdis des droits Seigneuriaux de cette même Terre. Quarante ans après fut dressée la Coutume de Paris. Le Procès-verbal fait mention de Pierre Proust qui en étoit Prévôt & Honoré Rousseau son Substitut. La Terre de Château-Fort qui avoit été unie par Arrêt au Domaine du Roi, fut possédée pendant quelque tems par le Seigneur Duc de Chevreuse avant le milieu du dernier siécle: mais le Sieur d'Escoubleau de Sourdis,

Compte de la Prévôté de Paris. Sauval, T. 3. p. 413.

Sauval, ibid. p. 397 & 401.

Mém. de la Chambre des Comptes, vol. 8.

Compte de la Prévôté de Paris. Sauval, Tom. 3. p. 498.

Regist. Consil. Parl. 15 *Maii* 1495.

Chambre des Comptes Juillet 1529 & 1532.

Hist. des Gr. Offic. T. 6. p. 451.

Mémoire de la Chambre des Comptes.

Coutume 1580. p. 642. Edit 1678.

Chambre des Comptes.

Acquisition du Roi de 1695.

(a) Xaincoins au Bailliage de S. Pierre-le-Moutier.

à qui elle avoit été engagée, n'ayant pas été remboursé de son engagement, il ne voulut pas en laisser la jouissance à ce Duc; ainsi ce Duc l'acheta en 1646. Quatre ans après, il y eut un contrat entre le Roi & la Duchesse de Guise comme tutrice de Louis de Lorraine Duc de Joyeuse; en échange de la Souveraineté de Château-Regnaud, le Roi lui céda le Comté de Glen pour être uni au Duché de Guise, & la Terre de Château-Fort pour être unie au Duché de Chevreuse. Il fut dit que le Val de Rougnon & la Principauté de Joinville ne feroient qu'un même fief de la Châtellenie de Château-Fort, à la réserve de toute Police au village de Hey valant quatre cent livres de revenu, laquelle seroit réunie au Duché de Chevreuse. Enfin par Arrêt du 9 Février 1661 Charles d'Escoubleau Marquis de Sourdis, Comte de Jouy, fut déclaré devoir jouir de la Seigneurie de Château-Fort, à condition que la Justice y seroit rendue au nom du Roi par les Officiers pourvus par Sa Majesté sur la nomination de ce Seigneur, conformément à l'Arrêt du 17 Juin 1650.

Regist. du Parl. 12 Avr. 1651.

Du Breul donne à entendre que le canton de Château-Fort où l'Abbaye de S. Germain des Prés a une Justice, s'appelle Vilvert.

Antiq. de Paris, pag. 849. Edition 1639.

Un autre écart qui est de la Paroisse de la Trinité se nomme Orse (a). C'est un Château avec un moulin situé au bas de Voisins le Cuit. Les Cartes l'écrivent mal-à-propos Orsé ou Orcé. Il a appartenu en 1637 à Jean de Loymes Conseiller du Roi, & à Françoise Chouard sa femme.

Regist. Archiep. Paris.

Le Traité du Roi de l'an 1692 fait mention de la Terre de la Perruche située à Château-Fort appartenante à la Marquise de ce lieu,

(a) ... non Orsé.

& relevante de Chevreuse. Ce fief est dans la partie occidentale du Bourg.

MEZENTAIS. Un Philippe de Mezentais Armiger vivoit en 1351. Registre du Domaine.

Quoique ce fût depuis long-tems que Château-Fort avoit commencé à décheoir, il n'a diminué plus visiblement que depuis que les Ursulines de S. Cyr en sont devenues Dames aussi-bien que de la Seigneurie de Chevreuse; ensorte qu'il est très-sensible que l'un des lieux s'est affoibli à mesure que l'autre qui n'est qu'à une lieue s'est fortifié & a augmenté en habitans. Il y avoit autrefois à Château-Fort une rue que l'on appelloit *la rue de la Monnoie*. Il y avoit aussi tous les Mardis un Marché qui avoit été établi par Lettres de Charles VI du mois de Février 1406, sur le rapport de Guillaume Cerveau Elu au fait des Aydes & auparavant Procureur du Roi au Châtelet. Il ne reste de tous ces droits attachés à la Tour que celui de la Foire du jour de saint Simon, qui consiste dans le mesurage des grains, droit de place, jeu de quilles, affermé 80 livres. Trésor des Chartes. Reg. 162. Piece 11

Autant ce lieu est prêt à tomber dans l'oubli, autant il faut être attentif à l'en tirer. Voici quelques Illustres qui en sont sortis. Un Jean de Château-Fort étoit Abbé de Livry Ordre des Chanoines Réguliers en l'an 1289. On trouve dans le Recueil de sépultures de l'Abbaye de saint Denis une épitaphe du cloître qui commence ainsi: *Chartul. Livriac. fol.* 36. Hist. de S. Denis, pag. 579.

Icy gist sous cette pierre
Le corps du feu Soubsprieur Pierre;
De Château-Fort surnom avoit
Tout comme en ce siécle vivoit, &c.
Honorable vie mena,
De l'Ordre garder se pena, &c.

Il mourut en 1394.

Guillaume de Château-Fort fut fort célebre au quinziéme siécle dans l'Université de Paris. Il en étoit Recteur l'an 1449. Il fut reçu Docteur de la Maison de Navarre quelques années après. Il étoit Grand-Maître du même Collége en 1459, auquel tems il fit de graves remontrances au Roi Charles VII sur les abus introduits dans les Colléges. Du Boulay le représente comme un homme hautain & impérieux, mais en même-tems il le fait natif du Berry.

Hist. de la Maison de Navarre & de l'Univ.

De nos jours le célebre Eusebe Renaudot si connu par ses Ouvrages, a été Prieur de Château-Fort.

Suppl. de Moreri.

TOUSSUS.

Quoique ce Village soit le seul de son nom dans tout le Royaume, on l'a nommé depuis peu de tems *Toussus-le-Noble*, sans que j'aie pu en découvrir la véritable raison. Il est ainsi désigné dans des Lettres-Patentes de l'an 1722 sur les aggrandissemens du Parc de Versailles & des avenues. Ce n'est aussi qu'en 1741 que dans le Rôle imprimé des Décimes, au lieu de se contenter du mot *Toussus* on a commencé à mettre *Toussus-le-Noble*. Quelques-uns croient que ce nom lui est evnu de ce qu'il a appartenu à des gens nobles comme aussi Buc.

Il ne paroît aucun acte avant le douziéme ou treiziéme siécle qui fasse mention de ce lieu. Ce fut vers ce tems-là qu'une Dame nommée Heremburge femme de Hinger de Châtres, donna au Prieuré de Longpont sous Montlhery six sols de cens *apud Tossum*. Comme il a été quelquefois écrit *Tousus* avec une simple *s*, je ne suis pas éloigné de croire que

Chart. Longipon. fol. 8.

c'est de ce Village dont a voulu parler Dame *Mabille* épouse de Matthieu de Marly, lorsqu'elle déclare en 1247, que du consentement de son mari elle donne aux Religieuses de Port-Royal entre autres choses *decimam de Tosus*, une dixme à Tousus; car quoique dans la Charte imprimée on lise de *Tolus*, il y a toute apparence que c'est une faute d'impression, d'autant qu'il ne se trouve nulle part aucun lieu dit *Tol* ou *Tolus*, ou bien *Toulus*. L'Abbaye de Port-Royal n'étoit située qu'à deux petites lieues de Toussus.

Preuv. de l'Histoire de Montmor. p. 405.

Je croirois aussi que primitivement le lieu où Toussus est situé s'appelloit *Tonsebus*, c'est-à-dire, lieu rempli de Tousches, qui est le nom que l'on donnoit il y a six & sept cent ans aux lieux où les arbres étoient plus forts, plus beaux & plus propres à former des avenues: de-là vint le nom latin *Tuscha* & *Toscha* que l'on donna à des allées d'arbres. Au reste M. de Valois a évité de parler de ce Village & il ne nous en fournit rien.

Gloss. Cangii voce Toscha *&* Tuscha.

Le Village de Toussus est à cinq lieues ou environ de Paris vers le couchant d'hiver, & à une lieue & demie de Versailles vers le midi. Château-Fort n'en est qu'à une demie lieue. Sa situation est dans une plaine qui paroit fertile en froment & avoines au sortir du Parc de Versailles. On n'y voit aucunes vignes. Les Dénombremens varient fort sur le nombre des habitans depuis environ quarante ans. En 1709 on y comptoit 34 feux: quinze ans après 46 habitans: & enfin en 1745 le tout se réduit à dix feux. Cependant lorsque j'y passai en 1739, on me déclara qu'il n'y avoit que sept ménages en tout; sçavoir deux fermes & cinq habitans, & qu'on y rendoit le Pain beni à l'Eglise toutes les cinq semaines. Je n'y apperçu qu'une ou deux maisons proche cette

l'église. Le pavillon de la porte du Parc de Versailles qui en est voisine, est sur le territoire de la Paroisse.

Il n'y a rien que de fort grossier & pauvre dans le dehors de cette Eglise, sur-tout à la tour écrasée qui est à côté de l'entrée. En dedans elle est proprement replâtrée & vitrée. Le Patron est saint Germain Evêque d'Auxerre. Je n'y apperçus rien de remarquable. On s'y est servi autrefois pour parement d'autel d'une piece de tapisserie parsemée de fleurs-de-lys, sur laquelle est représenté un saint Evêque & un saint Diacre, & où l'on voit brodé en lettres de petit gothique que *Tanneguy Aubery & Jeanne Vermenin sa femme ont donné à cette Eglise ces deux paremens*. Cette tapisserie couvre à présent la table de la sacristie. On pourroit croire que par la désignation de *cette Eglise*, ce seroit à l'Eglise de Toussus que ce don auroit été fait il y a environ trois cent ans; mais vu les fleurs-de-lys il y a plus d'apparence que ce fut à S. Germain l'Auxerrois de Paris que Tanneguy Aubery fit présent de ce parement qui étoit double, c'est-à-dire, l'un pour la table de l'autel, l'autre pour le rétable. L'image du saint Diacre fait penser naturellement à saint Vincent que l'on a cru en ces derniers siécles être Patron de la même Eglise de Paris, ensorte qu'on les joignoit toujours ensemble. Il n'est pas rare que des ornemens passent d'une Eglise à une autre. La Dédicace de l'Eglise de saint Germain de Toussus a été faite en 1540 par Charles Boucher Evêque de Magarence commis par celui de Paris. Il est fait mention de la requête du Curé & des habitans dans le Registre de l'Evêché de cette année au 18 Mai. Aussi la construction ne paroît être gueres que de ces tems-là. Je ne dois pas oublier de mar-

quer que cette Eglise est tenue en fief du Duché de Chevreuse, ainsi que je l'ai lû dans l'imprimé des acquisitions faites par le Roi en 1691.

La Cure a toujours été à la collation pleine & entiere de l'Evêque de Paris. Le Pouillé du treiziéme siécle met dans le Doyenné de Château-Fort *De donatione Episcopi, Ecclesia de Tursus. XL libr.* c'est-à-dire que le revenu étoit alors de quarante livres. Ce revenu qui étoit assez considérable pour ce tems-là, avoit été diminué à cause des guerres, aussi-bien que le nombre des habitans. Ce qui avoit engagé Guillaume Chartier qui entra en 1448 sur le siége Episcopal, d'unir cette Cure à celle de Buc : mais lorsqu'il fut prouvé en 1473 qu'il y avoit un suffisant revenu pour nourrir un Prêtre, & que le ruisseau qui se trouvoit entre les deux Villages rendoit difficile le chemin de l'un à l'autre, l'Evêque Louis de Beaumont cassa cette union le 10 Mars, & après la mort du Curé de Toussus arrivée en 1475 il lui donna un successeur. En 1548 cette Cure cessa d'être possédée par Guy de Sainctes ; on lit qu'elle fut donnée en Commende à Claude de Sainctes Clerc Chanoine Régulier de saint Cheron de Chartres. C'est le fameux de Sainctes qui fut depuis Evêque d'Evreux, & grand Controversiste. Il n'avoit alors que vingt-trois ans & huit ans de profession. Il étudioit au Collége de Navarre lorsque cette Cure lui fut conférée.

Regist. Ep. Par. 10 *Mars*

Ibid. 30 *Nov.*

Ibid. 11 *Mars* 1548.

On connoît peu de Seigneurs de Toussus. Un nommé Jean Augier l'étoit sous le regne de Louis XI. Cette Seigneurie mouvante de Château-Fort échut ensuite à une de ses filles qui avoit eu un nom fort singulier au batême. Je rapporterai ici l'article des Comptes qui fournit ce fait : « Damoiselle Fleur-de-lys

Comptes de

relief, année 1478. Sauval, T. 3. p. 432.

» Augier veuve de Pierre de Grand-roüe, » pour le relief d'un Hostel sis à Toussus, » mouvant de Chasteau-Fort, dont elle a fait » hommage à la Chambre le 6 Avril 1478, « lequel Hostel lui est eschu par la succession » de son pere Jean Augier par partage fait » avec ses freres & sœurs. »

Coutume de Paris in-8°. 1678. p. 638 & 639.

Etienne Richer étoit Seigneur cent ans après, suivant le Procès-verbal de la Coutume de Paris de l'an 1580, excepté de la partie dont Pierre Enixe est dit Seigneur au même lieu.

Regist. Ep.

Guillaume Hebert Conseiller au Parlement possédoit en 1645 cette Terre avec celle de Buc.

Traité de 1692. T. 5. de l'Hist. des Gr. Offic. p. 691 & 687.

Le Duc de Chevreuse étoit en 1692 Seigneur utile & haut-Justicier de Toussus à cause de Château-Fort. Il fut convenu alors que la portion de dix-neuf arpens employés dans le Parc de Versailles releveroit de Chevreuse, comme aussi 57 autres arpens.

Acq if. du Ro i 1691.

La partie de la Terre de Merentais qui est sur la Paroisse de Toussus, fut aussi déclarée alors relevante du Duché de Chevreuse.

Hist. des Gr. Offic. T. 5. p. 689.

Les Religieuses Ursulines de saint Cyr lui ont succedé comme Dames de Chevreuse.

Acquis. du Roi 1691. p. 40.

L'une des Fermes située sur la Paroisse de Toussus, & qui a des prés à Jouy, dépend de leur Seigneurie.

Une partie du territoire de la Paroisse de Toussus est aussi occupé par les terres de la ferme d'Orsigny, appartenante à MM. de saint Lazare de Paris. Cette Ferme, quoique située sur la Paroisse de Saclé, est plus voisine de Toussus; c'est pour cela que les Curés de Toussus se sont quelquefois chargés, en levant leurs dixmes, de lever aussi celles de tout le hameau & territoire d'Orsigny qui apparte-

Reg. Visit.

noient à la Léproserie de Château-Fort,

comme fit en 1364 Simon Basin Curé, *pro pretio unius minæ bladi & unius minæ avenæ.* *Lib. prov. Diæces. Paris. 1351. fol. 19.*

VILLIERS-LE-BACLE.

OUTRE plusieurs hameaux du Diocèse de Paris qui portent le nom de Villiers (*Villare*) lequel revient à celui de petit Village ou Maison de campagne; on y compte six Paroisses de ce nom, qui ont un surnom tiré ou d'un ancien possesseur de la Terre, ou de la situation du lieu. *Le Bacle* est le nom que portoient d'anciens Chevaliers au treiziéme siécle, il s'écrivoit alors dans le siécle suivant *Li Baacle.* On trouve un *Henricus li Baacle Vicedominus Carnotensis* dans les Tables de cire de l'an 1285, qui contiennent quelques dépenses de la Cour de Philippe-le-Hardi: & dans d'autres du regne de Philippe-le-Bel un Jean li Baacle d'abord parmi les valets, & ensuite parmi les Chevaliers, comme aussi un Pierre Li Baacles Chevalier (*a*). C'est sans doute de quelqu'un de ces Le Bacle descendus du Vidame de Chartres, qu'étoit Jean Le Bacle qui fit établir par ses libéralités une Cure dans la Chapelle de ses ancêtres, située à Villiers proche Château-Fort; & c'est pour cette raison que ce Villiers prit le nom de Le Bacle, s'il ne l'avoit pas même avant que la Cure fût érigée. *Tab. ceræa Carmel. Discal. Paris.* *Tab. ceræa S. Victor. Paris.* *Tab. ceræa Florentiæ.*

Ce lieu est à cinq lieues ou environ de Pa-

(*a*) J'ai aussi vu dans l'Eglise du Prieuré de S. Domnin proche Montereau, au Diocèse de Sens, dépendant de S. Victor de Paris, la tombe d'un des Seigneurs de ce nom. On y lit en gothique capital: *Cy gist Henris Li Bascles Chevaliers .... qui trespassa l'an de grace M. CC. LXXXI. ou mois de May. Priez pour l'ame de luy.* Il y a dans le Mercure de Mai 1717 un ample Mémoire sur la généalogie des Le Bacle.

ris vers le couchant d'hiver, & au midi de Verſailles à la diſtance d'une lieue & demie, & à une lieue de Château-Fort à l'orient de ce Bourg. C'eſt un pays de plaines & de labourages, mais fort voiſin d'une longue vallée qui venant de Château-Fort s'étend du côté de Gif. En 1709 il y avoit 44 feux ſuivant le Dénombrement de l'Election de Paris; ce qui faiſoit 122 habitans en 1726 ſelon la ſupputation du Dictionnaire Univerſel de la France. Un nouveau Dénombrement publié en 1745 par le Sieur Doiſy n'y marque que 26 feux. Dans ces trois Ouvrages imprimés on écrit Villiers *le Baſcle*; mais les anciens aimoient mieux mettre deux *a* pour marquer que la premiere ſyllabe eſt longue, que d'écrire ce nom autrement que la famille des Sieurs Le Bacle ne l'écrivoit.

Royaume de France in-quarto.

L'édifice de l'Egliſe Paroiſſiale titrée de la ſainte Vierge ne paroît pas être ancien, mais en le rebâtiſſant on n'a point rompu toutes les tombes ainſi qu'en d'autres lieux. Il eſt aſſez ſimple & petit, ſans aîles, mais avec une Chapelle placée au côté du ſeptentrion.

Dans cette Chapelle ſe lit ſur une tombe l'épitaphe ſuivante : *Icy giſt Jehan l'Eſcuyer de Voiſins, qui treſpaſſa l'an de grace M. CC. LX & XV ou mois d'Aouſt.* Ce défunt n'a pas d'armoiries. Il a l'épée au côté dans ſa répréſentation qui eſt gravée, l'écriture eſt en gothique capital.

Une autre tombe de la même Chapelle repréſente un homme & une femme : la gravure eſt preſque uſée; la femme eſt avec une coeffe quarrée. Sur cette pierre eſt écrit en petit gothique : *Cy giſt Guillaume de Voiſins Ecuyer Seigneur de Voiſins-le-Cuit, qui treſpaſſa l'an de grace M CC IIIIxx, & deux au mois de Décembre.*

Au

Au chœur, se voit du côté droit la tombe d'un homme de guerre qui a été tournée à contre-sens ; il n'y reste que la date de lisible, qui est de l'an M. CC LX & IX.

Au seuil de la porte de l'Eglise a été portée la tombe d'un Seigneur de Voisins décédé en M. CCC XXX & VI. Ce qui paroît sur la tombe de la Chapelle être de l'hermine dans le champ de l'écu de ses armoiries & figuré distinctement en petits lozanges.

On voit encore dans le chœur une tombe gravée en petit gothique, dont on ne peut lire que ces mots : *Gentelas Ecuyer en son vivant Sr de Damiete près Gif & de . . ., Et Damoiselle Charlotte de Voisins sa femme.*

Quelques-uns de ces Seigneurs vêtus de court ont des oiseaux parsemés sur leurs habits.

Enfin il y reste la tombe de Pierre Symon Prêtre Vicaire décédé en 1550, & qui a fait des fondations.

Voici d'autres inscriptions que M. de Gaignieres a tiré de la même Eglise avant qu'on la réparât ou qu'on remuât le pavé. On y lisoit sur le mur du chœur à main droite dans un cadre ou tableau : *Cy gist Samuel de Forboys Escuyer en son vivant Seigneur de Presles & de Villiers-le-Bacle en partie, & premier homme d'Armes de France, Commendant en la Garde Ecossoise du Corps du Roy : qui décéda le 5 Octobre 1590.*

Portefeuille de Gaignier.

Au côté gauche du chœur autour d'une tombe ou sont figurés deux personnes :

Cy gist Jehan Marc de la Maret Escuyer Sr de Saint Mars, qui décéda le XXX jour de Mars M VI c I. Et Damoiselle Françoise Jombert sa femme laquelle décéda le . . . .

Au dessous de cette même tombe se lisoit :

Jehan Marc de la Maret Sr de Saint Mars en son vivant Maréchal de Camp des Armées de feu Monseigneur Frere unique du Roy, Gouverneur des Villes de Saumur, Mantes & Meulan, & Lieutenant de cinquante hommes de l'Ordonnance.

La Cure de Villiers-le-Bacle ne se trouvant point dans le Pouillé du treiziéme siécle, doit être nécessairement d'un établissement postérieur. Elle est marquée dans celui qui fut écrit vers 1460. Ainsi c'est dans l'intervalle d'un tems à l'autre qu'elle a dû être établie. Il existoit cependant une Eglise ou Chapelle dans ce lieu de Villiers, puisque les Seigneurs de Voisins y eurent leur sépulture dès les années 1269 & 1275, ainsi que l'on vient de voir; & il falloit qu'elle fût déja considérable en 1319, puisque l'on avoit bâti dès auparavant tout auprès une Chapelle de saint Louis. Onze ans après, Jean-le-Bacle Chevalier donna le quint de sa Terre pour l'entretien du Curé: de sorte que dès l'an 1348 on vit Adam Tade Chevalier héritier de Jean-le-Bacle par Elisabelle sa femme, qui en étoit sœur, composer avec le Sieur Girault alors Curé, pour le quint ci-dessus évalué à deux cent livres: mais on ignore de quelle Paroisse avoit été distrait le territoire qui forma cette nouvelle Paroisse, si c'étoit de Gif, de Toussus ou de Saint-Aubin. Ce qui fait croire que le démembrement ne fut pas fait de Château-Fort, est que la nomination n'a pas été attachée à l'Abbaye de Bourgueil comme elle eût dû l'être, si Villiers avoit été auparavant de la Paroisse de Château-Fort. Quelques-uns prétendent que Villiers étoit Succursale de Gif avant qu'on l'érigeât en Cure. Mais ils n'en apportent point de preuve. Il y auroit peut-

Factum de 1735 pour M. Guerey Sieur de Voisins le Cui.

être plus de lieu de croire que ce seroit de Toussus & de Saint-Aubin que la distraction aura été faite, & que c'est pour cela que ces deux Paroisses ont aujourd'hui si peu d'habitans. Pour ce qui est de Gif, je ne sçai si l'on ne prend point la réunion de la Cure de Villiers avec celle-là qui a eu lieu pendant quelques années, pour une espece de maniere dont elle en auroit été Succursale. Ce que je puis en dire, est que le 11 Janvier 1483 la Cure de Villiers fut unie à celle de Gif pour la vie durant de Guillaume Herpin Curé de Gif, & que cette réunion fut continuée & même au-delà, ensorte qu'un Prêtre étoit institué Curé de deux Paroisses par une seule & même Provisions, au reste toujours sans préjudicier au double droit de Synode & l'obole de chrétienté. Mais en 1508 la réunion étoit déja cessée.

Regist. Ep. Par. 11 Jan. 1483. 21 Decemb. 1486. 19 Jul. 1491. 10 Dec. 1508.

La Terre de Villiers-le-Bacle releve du Roi à cause de son Donjon de Château-Fort. Celles de Voisins-le-cuit qui fait partie de la Paroisse avec Prêles, &c. du Seigneur d'Orcey; & pour d'autres portions, des Dames du Port-Royal, du Grand-Prieur de France, des Célestins de ..... des Religieux de sainte Croix de la Bretonnerie.

L'Abbaye de Port-Royal l'eut en 1270 par échange d'une Ferme avec Amaury de Meudon & Harisia sa femme, une Ferme dont il semble qu'il est parlé dans un Traité du Roi de l'an 1692.

Gall. Christ. Tom. 7. col. 913.
Hist. des Gr. Offic. T. 5. p. 690.

Dans un Mémoire imprimé en 1735, le Seigneur de Voisins-le-Cuit dont le manoir est à un quart de lieue de l'Eglise de Villiers, est dit gros Décimateur de la plus grande partie conjointement avec les Religieuses des Abbayes de Gif & du Port-Royal.

Comme il y a eu bien des variétés en dif-

férens tems quant au partage de cette Terre, à cause des divers fiefs dont elle est composée, il m'a paru que pour ne rien confondre si j'entreprenois de les démêler, il valoit mieux m'en tenir au Catalogue chronologique des Seigneurs de Villiers & possesseurs des Seigneuries du même territoire dressé par une main habile. Je le donne donc tel que je l'ai reçu, mettant seulement en italique, ce que j'ai cru y devoir ajouter.

Mém. de M. Richard Curé en 1739.

Seigneurs de Villiers-le-Bacle.

1259. Guillaume de Voisins, premier du nom, Chevalier & Seigneur de Villiers-le-Bacle.

1329. Jean de Voisins fils de Guillaume. Ce fut sous lui que furent amortis les huit arpens de terre labourable & quartier & demie de prés, qui sont la fondation primordiale de la Chapelle de Voisins fondée sous l'invocation de saint Louis en l'Eglise de Villiers.

1340. Jean-le-Bacle Chevalier. Ce fut lui qui donna le quint de sa Terre au Curé & à la Cure.

1348. Adam Tade Chevalier & Elisabelle sa femme héritier dudit Jean-le-Bacle par sa femme qui en étoit sœur. Ce furent eux qui composérent avec le Sieur Girault lors Curé, pour le quint ci-dessus évalué à deux cent livres.

En 1381 le même Adam Tade fut mis & reçu en la souffrance du fief de Presles par les Dames Abbesse & Religieuses de Port-Royal à deux fois & deux hommages.

1395. La Seigneurie fut partagée entre les enfans de Guillaume de Voisins premier du nom. Le plus jeune, nommé Guillaume, eut la Terre & Seigneurie de Villiers-le-Bacle mouvante & relevante à une seule foi & hommage du Roi. Roger, qui étoit l'aîné, eut la Terre &

Seigneurie de Voisins-le-Cuit située dans la même Paroisse. Il y avoit plusieurs Seigneurs de fiefs à Villiers, comme il paroît par l'acte du 11 Décembre 1348.

Jean de Presles Ecuyer Sieur de Gomberville, Seigneur de Villiers & du fief de Presles nommé de son nom. Il faut observer que le fief de Presles est la véritable Seigneurie de Villiers. 1403.

Jean de Montigny possédoit en 1404 le fief de Montigny également nommé de son nom. Il releve à une seule foi & hommage de M. Boucher d'Orsay, à cause de son fief du Mênil Blondel.

André Perrier Maître des Grammairiens du Collége de Navarre, acquit le 16 Février 1481 une Maison à Presles, nommée le Manoir de Presles & autres héritages chargés de cens envers Jean de Presles, de Philippe & Jean les Bouquets pere & fils : & le 19 Septembre 1485 il acquit de Jean de Presles Seigneur de Belleville & de Villiers-le-Bacle, la Terre & Seigneurie de Villiers & toutes les appartenances, qui sont cinq fiefs & quelques arriere-fiefs. Jean de Presles II du nom.

Le 6 Août 1486 Guillaume de Voisins acheta de Pierre Boucher Seigneur d'Orsay, Notaire & Secretaire du Roi, un fief appellé le fief de Montigny, à la charge des foi & hommage qu'il se réserva.

Le 19 Septembre 1488 le Sieur Perrier Ecuyer Seigneur de Villiers, acquit du Sieur de Presles plusieurs cens à lui dûs.

Le 29 Janvier 1503 M. Acace d'Albrat Seigneur de la Borde & du Ris, Conseiller au Parlement de Paris, acquit de M. André Perrier Chanoine de l'Eglise de Tours la Maison Seigneuriale qu'il avoit achetée de Jean de Presles, fiefs dominans, censives, Seigneuries

& appartenances de fief mouvans des Religieuses de Port-Royal, un fief nommé la Poullalliere relevant des Célestins de Paris.

1512. Antoine de Gottelas qui avoit épousé Charlotte de Voisins Dame en partie de Villiers & du fief de Montigny, après la mort de son mari, partagea le 2 Mars 1512 avec Guillaume de Voisins, les conquêts faits par le Sieur de Voisins & Jeanne Dupuis sa femme du fief de Montigny. Ce Guilhaume de Voisins comparut à la rédaction de la Coutume de Paris en 1512.

1517. Charles d'Albiat Auditeur en la Chambre des Comptes de Paris & François d'Albiat Prêtre, furent Seigneurs de Villiers-le-Bacle en partie à la place de leur pere.

1529. Philippes Lamy Ecuyer, ayant épousé Jeanne d'Albiat & Antoine La Pite Seigneur de Chauffour & de l'autre partie de Villiers-le-Bacle, tuteur des enfans mineurs dudit Philippe Lamy Seigneur de Lorry, & Dame Jeanne d'Albiat sa femme, furent Seigneurs en partie de Villiers.

1530. Pierre Mesmin Seigneur de Villiers en partie & de Nangeville.

1543. Charles Lamy Ecuyer Seigneur de Lorry & de Presles.

1550. Damoiselle Barthelemi Royer veuve de Pierre Mesmin Avocat en Parlement, & Jacques Mesmin fils aîné du Sieur Pierre Mesmin.

1560. Les enfans d'Antoine de Gottelas & de Charlotte de Voisins; sçavoir, René de Gottelas, Marie veuve d'Antoine Bernardin Seigneur de Brie-sur-Marne, Louise veuve en derniere nôces de Tristan Rat Seigneur d'Orsigny, Anne épouse de Geoffroy Chartrain, & Nicole femme de Pierre de Saint-Aubin Ecuyer Sieur de Blainville chacun pour un cinquiéme. L'Auteur de ce Mémoire paroit

avoir *oublié* un François de Gottelas Ecuyer qualifié Seigneur de Villiers-le-Bacle au Procès-verbal de la Coutume de Paris 1580.

Messire Jacques Belleau Abbé de Cheminon, Seigneur de Presles & de Villiers le-Bacle en partie. 1581.

Messire René Piau Chanoine de l'Eglise de Paris lui succéda. 1586.

Samuel de Forboys Ecuyer Seigneur de Presles, &c. 1587. Son épitaphe à l'Egl.

Thomas de Forboys qui avoit acheté de René Piau, porta les foi & hommage aux Dames de Port-Royal du fief de Presles.

Jean Marc de Jamart Ecuyer Seigneur de Saint-Marc & de Villiers-le-Bacle en partie, décédé le 30 Mars 1607. 1595.

Antoine Jamart, Ecuyer héritier présomptif de Jean Marc, pour une portion du fief de Montigny à acene à sa portion différentes autres. 1602.

Damoiselle Lombard veuve du Sieur de Saint-Marc, le Sieur Jean des Forges & Claude Goffuin mari de Damoiselle Jacqueline, & Claude de Jamart le Sieur de Saint-Marc époux en secondes nôces de Damoiselle Lombard, réunit à sa part les portions des autres, tant par acquisitions que par successions collatérales, & même le moulin neuf. 1602.

Le 12 Avril 1604 Jacques Meraut Conseiller du Roi aux Requêtes, acquit de François & de Jean de Gottelas les droits, parts & portions qui leur appartenoient; sçavoir les fiefs du Rey, Montigny, Cardier & Merentais. 1604.

Jacques Mesmin Sieur de Nangeville, fils de Damoiselle Françoise Lombard succéda à ladite Dame; & acquit de plus, de François de Gottelas, d'autres biens sis auprès du Moulin-neuf. 1613.

1615. Damoiselle Marie de Fortbois veuve de Guillaume du Verrail, acquit la Terre de Presles de Guillaume de Montigny & de Judith Seguier son épouse, tuteurs des enfans mineurs de Samuel de Fortbois.

1618. Dame Marie Sechet veuve de Jacques Merault comme ayant la garde-noble de ses enfans.

1622. Françoise de Heullant veuve de Jacques Mesmin Ecuyer, Dame de Villiers & de Presles en partie.

1627. Pierre Mesmin Receveur des Tailles en l'Election de Soissons par décret de la Cour du 17 Avril.

1635. Le 22 Juillet 1635, Simon Chauvin Sieur de Meridon & François de Dampierre Sieur de Chanterville, à cause de Marguerite Mesmin sa femme, partagerent la Terre de Villiers-le-Bacle & Moulin-neuf. Le premier lot au Sieur de Dampierre, le second au Sieur Chauvin.

1639. Gabriel de Cugnac Sieur de Richarville, acquit de son mariage avec Marie du Verrail fille de feu Guillaume du Verrail & Marie de Fortbois la Terre de Presle & Moulin-neuf.

1643. Jean Faillit Avocat & Jeanne le Roux sa femme acquirent de Gabriel de Cugnac.

1648. Le 18 Décembre François de Dampierre & Demoiselle Mesmin sa femme avec Nicolas Damorin mari de Louise Mesmin & ladite Louise.

1650. Michel Lucas acquit le 28 Mai de Jeanne le Roux veuve de Jean Faillit & Hugues Faillit son fils & de Marie leur fille, le lieu, Terre & Seignenrie de Presles, le Moulin-neuf & la Poullaillière.

1657. Le même Lucas acquit un moulin à bled le 22 Février de Guillaume Aubour & Marguerite Chauvin sa femme. Le même acquit le 13 Janvier

Janvier 1661 acquit de François de Dampierre & Dame Mesmin sa femme, la grande Ferme & un banc sis en l'Eglise de Villiers.

Jean Merault possesseur du fief du Roi succéda à son pere. 1666.

En 1675 le 20 Juillet le Sieur Guérey pere acquit la Terre de Voisins-le-Cuit de Louïse Buisson de saint Martin.

Nicolas Jehannet de Bertillat en qualité de Légataire de Michel Lucas. En 1693 le Roi lui donna & au Sieur de Lage la haute, moyenne & basse-Justice à Villiers-le-Bacle, aux fiefs de Presle, Moulin-neuf & de la Pouillailliere, & en fit distraction d'avec la Seigneurie de Château-Fort réunie à Chevreuse. 1681. Regist. du Parl. 13 Janvier 1693.

Joachin Jehannet de Bertillat donataire de la Terre de Villiers par contrat de mariage du 9 Mars 1706 pardevant Foucault & de Beauvais Notaires à Paris. 1708.

Le 30 Avril 1709 en vertu d'un contrat passé sous signature privée le 24 Avril 1700, M. Merault vendit sa part & portion à M. le Marquis de Bertillat.

En 1711 le 16 Septembre Etienne-Louis-Jean-Baptiste Guerey succeda au Sr Guerey son pere en la Terre de Voisins-le-Cuit.

Claude Lallier Bourgeois de Paris prit possession le 24 Décembre 1719 de la Terre de Villiers-le-Bacle. Marie Taron étoit veuve de lui en 1731.

En 1739 il y avoit neuf ans que cette Terre étoit en saisie réelle.

Note sur la Terre de Voisins-le-Cuit tirée du même Mémoire manuscrit.

Pierre de Voisins fils de Roger abandonnant les droits dans la Terre [& Paroisse] de Villiers-le-Bacle donnés à son oncle Guillaume,

prit sa sépulture dans l'Eglise de Château-Fort où il avoit un fief du nom de Motte, encore aujourd'hui possédé par M. Guerey Seigneur de Voisins. Et sans rien entreprendre dans l'Eglise de Villiers, ceux du nom de Mauterne personnes de qualité qui ont succédé à ceux du nom de Voisins, ont de même abandonné Villiers & tous droits. Un Charles de Mauterne Ecuyer Seigneur de Voisins-le-Cuit est nommé dans la Coutume de Paris 1580. On trouve ailleurs Sideine Charles femme d'Antoine de Mauterne Seigneur du même Voisins fille du Seigneur du Plessis-Picquet.

Hist. des Maîtres des Requêtes.

Depuis les Sieurs Buisson & de Theilis Avocat & Procureur ont joui de la même Terre de Voisins, sans jamais avoir fait aucune démarche ou marqué la moindre prétention.

Le frere de la Dame de Saint-Martin a été inhumé à Château-Fort. Cette Dame de Saint-Martin possédoit dans le tems de la mort de son frere la Terre de Voisins-le-Cuit dont elle avoit hérité d'un buisson.

Je finis l'article de Villiers-le-Bacle par la circonstance d'une fontaine. J'ai lû dans l'exposé fait au Roi Charles VI en 1398 pour une grace, qu'il y avoit alors sur cette Paroisse une Fontaine dite la Fontaine de Segraye; c'est le second endroit du Diocèse de Paris où se trouve le même nom avec une Fontaine, de la même maniere qu'on voit aussi proche Piviers en Beauce une Fontaine minérale dite la Fontaine de Segray. Je conjectureroís volontiers qu'en ces trois occasions Segraye est employé pour *Sacrée*, & que c'étoit de ces fontaines sacrées auxquelles les payens portoient des vœux.

Trésor des Chart. Regist. 153. Piece 421.

SACLE'.

ET VAUHALLAN SA SUCCURSALE.

QUOIQUE Saclé soit une Paroisse d'une grande étendue, je ne suis pas porté à la croire de la premiere création des Paroisses du Diocèse de Paris, parce qu'on ne trouve rien qui prouve son existence avant le treiziéme siécle. Il y avoit bien un lieu dit en latin *Sarcleyum* dans le douziéme siécle : mais rien ne fait voir qu'il fût Paroisse. Nous sçavons que dès le septiéme le Roi Dagobert I du nom donna à l'Abbaye de saint Denis une Terre appellée en latin *Sarclida* ; mais comme il dit dans son Diplome qu'elle étoit *in pago Stampensi*, cela tombe sur Saclas du Diocèse de Sens, à deux lieues d'Etampes, & non sur Saclé du Diocèse de Paris. Il paroît que l'étymologie de ces deux lieux devroit être la même, s'il n'étoit pas vrai que leur situation est fort différente : car Saclas est bâti dans un fond entre deux hautes montagnes sur le bord de la petite riviere de Juine, & Saclé est dans une plaine sur laquelle rien ne domine. Mettant donc ici à part l'étymologie, sur laquelle il seroit difficile de rien dire qui satisfasse, venons à la situation & notice de ce lieu.

Hist. Franc. Script. dom. Bouquet, T. 4. p. 629.

La Paroisse de Saclé commence à quatre lieues de Paris du côté de Vauhallan vers le sud-ouest. Le Village est à une demie lieue au-delà, lorsqu'on a passé le vallon qui donne le nom à Vauhallan où l'on voit quelques vignes, on monte dans la vaste plaine de Saclé où sont les hameaux différens de la Paroisse, & où la plus grande partie du terrein sur la route de Chevreuse est en labourages. L'éten-

due de cette Paroisse est telle, que non-seulement dans la division Ecclésiastique on lui donne une Succursale, qui est Vauhallan dont je viens de parler, mais aussi dans la division faite pour les Rôles de l'Election on joint à Saclé, qui est peu de chose en lui-même, le hameau de Villeras : & Vauhallan est joint avec celui de Limon. Moyennant ces deux accouplemens, Saclay & Villeras formoient en 1709 le nombre de 61 feux suivant le Dénombrement, & n'en contiennent plus que 29 suivant celui du Sieur Doisy de l'an 1745. Vauhallan au contraire qui avec Limon ne renfermoit que 41 feux en 1709, est dit en avoir 45 en 1745. C'étoit à peu près la même proportion pour le nombre des habitans, suivant le calcul du Dictionnaire Géographique de la France publié en 1726. Saclé & Villeras ensemble y sont dits contenir 236 habitans ; & Vauhallan avec Limon 205.

L'Eglise Paroissiale de Saclé est sous le titre de S. Germain Evêque de Paris. Elle a vraisemblablement succedé à une simple Chapelle de ce même Saint que les Religieux de l'Abbaye de son nom dans Paris avoient érigé dans l'une de leurs Fermes du territoire de Palaiseau, pendant les deux siécles que toute la Terre leur appartint. Comme le grand saint Martin étoit Patron de l'Eglise de Palaiseau lorsque cette Terre leur fut donnée, ils n'eurent garde de le changer. Ils se contenterent d'établir un Oratoire dans l'étendue de la Paroisse, pour servir, selon la coutume, de mémorial à la postérité, & cette Chapelle de saint Germain dont les laïques s'emparerent au dixiéme siécle, étant revenue à l'Evêque de Paris, fut par la suite érigée en Paroisse, à laquelle on annexa l'Eglise de Vauhallan qui auparavant avoit été la seconde Eglise du territoire de

Palaiſeau, ainſi que je le ferai voir ci-après par une indice aſſez certain. Les premiers veſtiges d'une Egliſe Curiale à Saclé ſont du treiziéme ſiécle. Cette Egliſe eſt nommée au Pouillé de ce ſiécle-là ſous le nom de Sarcloi, dans le rang de celles dont la Cure étoit conférée de plein droit par l'Evêque. Un nommé Guy en étoit Curé en 1232. Il eſt qualifié *Decanus de Sarcleyo* dans un acte de cette année-là, parce qu'il étoit accidentellement Doyen du Doyenné de Château-Fort. A ces deux traces d'antiquité en faveur de la Cure de Sarclé, on peut joindre la preuve qui ſe tire des piliers qui ſoutiennent la tour des cloches, leſquels piliers & pilaſtres, ainſi qu'il eſt viſible par le dedans de l'Egliſe, ſont manifeſtement du treiziéme ſiécle. Le reſte du bâtiment qui n'a rien de commun, ne peut indiquer aucun tems parce qu'il eſt de pierres de gray ou molieres qui ne ſe prêtent point à la ſculpture. On voit dans le chœur quelques tombes chargées d'inſcriptions. On lit ſur une de ces tombes :

Chartul. S. Genov. pag. 138.

Cy giſt Meſſire Jehan de Voiſins Seigneur de Villeroy & de Ville Favereux, lequel treſpaſſa l'an M CCC.

Cy giſt Oudoin de Voiſins ....

Cy giſt Madame ..... de Pintervilliers, Dame de Villeroy & de Ville Favereux, femme de Meſſire Jehan de Voiſins, laquelle treſpaſſa l'an M. CCC ....

Les tombes d'anciens Curés du quinziéme ſiécle ſe voyent au même endroit. Celle qui eſt ſous le lutrin eſt dans ſa ſituation primitive : le défunt y eſt repréſenté tenant le ca-

lice, & étendant ses pieds vers l'autel. Sa tombe est ornée de fleurs-de-lys & de roses. On ne peut y lire que ces mots en lettres gothiques du treiziéme ou quatorziéme siécle: DNS JOHANNES QUONDAM PBR.

La tombe qui est à droite a été retournée d'occident en orient. On y lit: *Cy gist Messire Michel Engouelle Prestre & Curé de S. Denis de la Chartre en paravent, Curé de Saclay, qui trespassa l'an M. CCCC IIIIxx & X. Dieu en en ayt l'ame.* Amen.

Cy gist Messire Nicole Engoutlle .... Curé de Saclay, qui trespassa l'an M. CCCC .... Lundy X jour de May. Tous les deux sont représentés en chasuble les mains jointes.

Proche le clocher est l'épitaphe de Jacques Rat Sieur d'Orcigny, décédé en 1507.

Messieurs Lucas ont leur Chapelle & leur sépulture dans la partie méridionale de cette Eglise.

Les Pouillés du seiziéme siécle & deux du dernier, sçavoir 1626 & 1648, s'accordent tous sur l'article de la nomination absolue de de la Cure, qu'ils disent appartenir à l'Ordinaire. Celui du Sieur le Pelletier publié en 1692, lui marque un revenu considérable. Il falloit qu'à la fin du quinziéme siécle il ne fût pas si considérable, quoique marqué de 50 livres ancienne estimation, puisque Louis de la Forêt Evêque y unit pour la vie du Curé en 1479 les Eglises de Vauhallan & de Saint Aubin. Il s'est formé sur cette Cure une tradition qui porte qu'autrefois les Curés jouissoient du droit de chasse, & qu'une Bulle de Pape autorisoit cet usage. On ajoute que ce privilége n'étoit accordé qu'à trois Eglises du Diocèse de Paris, toutes les trois titrées de saint Germain Evêque de Paris; sçavoir;

Regist. Ep. Par. 10 Dec.

saint Germain des Près, saint Germain-en-Laye & celle-ci. Mais si jamais aucun Pape a donné une Bulle sur ce sujet en considération d'un saint Germain, quelqu'un pourra dire que ce droit bisarre auroit mieux convenu à des Eglises du titre de saint Germain d'Auxerre, qu'on sçait avoir été grand chasseur avant son épiscopat, & sous l'invocation duquel il n'y a pas moins d'Eglises au Diocèse de Paris que sous celle de saint Germain Evêque Diocésain. L'un des Curés de Saclé du dernier siécle dont on peut faire ici mention, est Louis Musnier, qui quoique très-propre à exercer cette fonction dans Paris, a aimé mieux catéchiser les pauvres de la campagne. Son éloge est imprimé dans les Poésies de René Michel Curé de Champlant publiées en 1658, page 120.

Les anciens titres fournissent peu de Seigneurs de Saclé. Il ne s'est présenté dans mes recherches qu'un Robert *de Sarcleis*, auquel le Cartulaire de Livry donne dans le treiziéme siécle le titre de *Fructuarius bonæ memoriæ Pictaviensis* : encore peut-il se faire qu'il s'agisse-là de Montsaigle voisin de Livry, que le même Livre à l'an 1201 appelle en latin *Sarcleia*. D'autres Seigneurs plus certains sont connus par les épitaphes rapportées ci-dessus. *Chart. Liv. vriac. fol. 32.* *fol. 17.*

Comme l'Abbaye de sainte Genevieve a eu beaucoup de bien à Palaiseau, ses droits s'étendoient au treiziéme siécle jusques sur le territoire de Saclé; de sorte qu'elle y jouissoit alors d'un droit d'avoine marqué dans son Livre Censier de ce tems-là; le terme latin est *de Sarcleyo*. La Fondatrice du Prieuré de Hainemont proche saint Germain-en-Laye, nommé Petronelle de Gery, sœur de Pierre de Gery Abbé de saint Benoît-sur-Loire, & de Simon de Gery Prieur de sainte Celine de *fol. 30.*

Meaux, donna en 1308 à cette Maison du Val-des-Ecoliers une Ferme à Saclé : ce que Philippe-le-Bel confirma à Poissy au mois de Juin 1309. Dans l'énumération publiée par Sauval des biens de la Commanderie de saint Jean de Latran, est marquée une Terre à Sacley. Les Céleſtins de Marcoucies y possedent une Ferme tenue en fief de Chevreuse. On l'appelle le Fief de la Tournelle : on y voit de ces anciens caveaux à huit ou neuf branches qui servoient à cacher durant les guerres ce qu'on avoit de précieux, & qu'on croyoit mal-à-propos avoir servi aux Druides à faire leurs sacrifices. Plusieurs autres dépendances de la Paroisse de Saclé, dont je parlerai ci-après, relevent de la même Terre de Chevreuse. Il est constant qu'en 1555 lorsqu'on fit distraction de quelques Terres relevantes de Chevreuse en l'érigeant en Baronie, on y unit en place de cela le fief de Sarclé & autres.

Trésor des Chartes. Reg. 41. Piece 67.

Antiq. de Paris, T. 1. p. 613.

Lettres du 10 Mai 1555.

En 1684 Louis XIV fit faire à Saclé un étang ou s'écoulent les eaux de tous les environs par des rigolles, & cela pour la fourniture des réservoirs de Versailles. Il en avoit existé en ce lieu un autre auparavant.

VAUHALLAN dont le nom latin est vraisemblablement *Vallis Alani*, ou *Vallis Alanorum* dont l'on a fait *Vallis Hellandi*, est à demi lieue de Saclé du côté de Paris. Ce Village, principale dépendance de Saclé, est situé sur un côteau qui regarde le couchant & le midi; aussi cette situation y a-t-elle fait planter quelques vignes. Il relevoit vers 1398 du Seigneur de Buc. Il y a une Eglise assez considérable accompagnée d'une tour pour les cloches. Il y a tout lieu de croire que c'est-là qu'étoit l'Eglise que le Livre d'Irminon Abbé de saint Germain vers l'an 800, dit

avoir été sur les bords du territoire de Palaiseau. Elle est appellée Cure dans les Pouillés manuscrits du quinziéme & du seiziéme siécle, & Jean Breaudeau en étoit Curé en 1481. Le peuple qui est dans la bonne foi, croit que saint Barthelemi Apôtre est Patron de cette Eglise, parce que de tems immémorial la Fête titulaire a été célébrée le 24 Août. Mais pour revenir de ce préjugé, il faut sçavoir que l'on a des exemples comme on s'est déja trompé ailleurs de la même maniere, en prenant pour Patrons d'Eglises quelques saints Apôtres, quoiqu'ils ne le fussent pas, & que ce fussent d'autres Saints décédés anciennement le jour auquel les Fêtes de ces Apôtres ont été depuis fixées. Tel est saint Eptade Patron de Cervon au Diocèse d'Autun, décédé le 24 Août au sixiéme siécle, que le peuple appelle saint Barthelemi. Saint Ouën Evêque de Rouen mort le même jour est pris pareillement pour saint Barthelemi en quelques endroits, à cause du concours de sa Fête. On pourroit rapporter d'autres exemples de lieux où saint Jacques le Majeur fait perdre au 25 Juillet le souvenir de saint Christophe, & où saint Jacques le Mineur a fait éclipser au premier Mai la mémoire des Saints en grand nombre dont la Fête est le même jour. Etant donc assurés par la vie de saint Rigomer Prêtre du pays du Maine, que lorsqu'elle fut écrite il y avoit une Eglise de son nom dans les limites de la Terre Royale de Palaiseau alors fort étendue : & étant également certain que la mort & la Fête de ce Saint tombent au 24 Août, il en reste à conclure que c'est saint Rigomer qui étoit le Saint titulaire de Vauhallan au septiéme & huitiéme siécles : mais que l'établissement du Calendrier Romain en France sous Charlemagne,

Regist. Ep. Par.

Dissert. sur l'Hist. de Paris 1739. T. 1. p.

Bolland. 24 Aug.

ayant introduit au 24 Août la Fête particuliere de S. Barthelemi, cette Fête d'Apôtre ayant été chommée par-tout, il a été impossible par la suite de distinguer ceux qui chommoient pour un autre Saint ce jour-là, d'avec ceux qui chommoient pour saint Barthelemi avec le commun des autres Eglises du Royaume. C'est ainsi que le culte de saint Rigomer est tombé ici en oubli. Proche la grande porte de cette Eglise est une tombe dont l'écriture est du quatorziéme siécle, mais impossible à lire. Devant le Crucifix est la sépulture de Jean de Molommiers ou plutôt de Molineau, Seigneur d'Arpenty & Vauhallan, décédé dans le seiziéme siécle.

L'établissement des Marchés & d'une Foire en ce lieu nous en fait connoître quelques autres Seigneurs. Le Roi Charles VIII par Lettres datées de Montils-lez-Tours au mois de Mai 1491, accorda à la priere de Jean de Moulineaux l'aîné Seigneur de Repenty & Vauhallan, & de Jean de Moulineaux le jeune, Chauffecire de la Chancellerie, l'établissement d'une Foire à Vauhallan la veille de saint Barthelemi & d'un Marché tous les Vendredis. Ce n'étoit qu'un rétablissement: car dans des Lettres de Charles VI de 1395 sur Porché-fontaine, on lit que le Seigneur de Vauhallan a le quinziéme denier de cette Foire de saint Barthelemi, mais que depuis dix ans il y venoit peu de monde. Henri II confirma cet établissement par Lettres données à Fontainebleau au mois de Mars 1554, & y ajouta la Foire du jour même de saint Barthelemi: à la priere de Pierre Fraguer Seigneur du lieu & Maître des Comptes. Ce qui fut pareillement confirmé à la requête de François Briçonnet & de Marie le Cirier sa femme Seigneurs, par Lettres de Charles IX

VI. Volume des Bann. du Châtelet, fol. 158.

V. Volume des Bann. f. 307.

Ibid. VI. Vol. p. 159.

accordées à saint Germain-en-Laye le 6 Mai 1563. Enfin par Lettres du Roi Henri III données à saint Maur le 16 Juin 1584, à la supplication de Philippes le Boutiller Seigneur de Moucy, & de Marie Briçonnet sa femme, fille de François Briçonnet Conseiller au Parlement & de Dame le Cirier, il y eut ordre au Prévôt de Paris de laisser la Suppliante jouir du Marché des Vendredis, & de la Foire de la veille & jour de saint Barthelemi. Ibid. VII. Vol. fol. 224.

Le nom de ce lieu est écrit Valhellant dans des Lettres du Roi Charles VI du 13 Mars 1393, où il est nommé parmi ceux sur lesquels Charles V son prédécesseur avoit assis une rente de cent livres aux Célestins de Paris. Les Lettres-Patentes de 1675 au sujet de l'érection de Jouy en Comté, font mention du fief de Vauhallan appartenant aux mêmes Religieux. Reg. des Chartes 145. Piece 437.

Je trouve enfin que Vauhallan a appartenu à Simon de Craon Evêque de Poitiers, Chancelier du Duc de Berry.

Le fief Saint-Marc est dit relever des Célestins de Paris, à cause de leur Seigneurie de Vauhallan.

REPENTI ou ARPENTY qui vient d'être nommé à l'article de Vauhallan, est une Seigneurie & Château situé entre Vauhallan & Saclé. Un Robert de Repenti est nommé comme témoin dans un acte du Prieuré de Longpont sous le Prieur Henri qui gouverna depuis l'an 1086 jusqu'en 1130. Un autre Robert de Repenti, apparemment son fils, plaidoit vers l'an 1170 avec le Prieur de saint Clement de Châtres sur les droits de la Boucherie de ce Bourg : Maurice de Sully Evêque de Paris les accorda. René le Comte Avocat est qualifié en 1580 Seigneur en partie d'Arpenti. On voit à Paris dans la nef des Filles-Dieu l'épitaphe de Loys de Menisson, *Chart. Longipon. fol. 31.* *Chartul S. Mauri.* Gaignier. f. 546. Coutume de Paris p. 637. édit. 1678.

Seigneur de Repenti, près Saclé, qui décéda le 25 Mars 1587. En 1655 cette Seigneurie étoit possédée par Paul de Bernon Maître des Requêtes.

Il faut sçavoir qu'il y a un autre Arpenti dans la Paroisse de Brieres.

LIMON ou LA GRANGE DE LIMONS est le lieu qu'on joint à Vauhallan pour ne former qu'un même article au Rôle des Tailles. Son nom est corrompu en Limours ou Limous dans les Livres de l'Election de Paris & autres monumens modernes. Ce fief appartenoit en 1400 à Raimond Raguier époux de Marguerite le Pelletier ; il fut ensuite inhabité jusqu'après l'an 1470 à cause des guerres. L'Histoire des Maîtres des Requêtes fait mention de Guillaume Boucher Seigneur de Limous, époux de Daufine Allegrin vers l'an 1530. Pierre Brillet Secretaire de la Chambre du Roi en étoit Seigneur en 1580, suivant le Procès-verbal de la Coutume de Paris, & en 1626 François Brillet Ecuyer. Toutes les Cartes généralement où j'ai pu trouver ce lieu, l'écrivent Limon. Seroit-il assez ancien pour avoir une dénomination Celtique ? La Capitale des Poitevins, qui est aujourd'hui Poitiers, avoit le même nom dans le langage Celtique. Cesar en a fait *Limonum* dans ses Commentaires. Goscelin de Limon est nommé en 1162 dans un acte qui concerne l'Abbaye des Vaux de Sarnay, au premier Portefeuille de M. de Clerembauld.

Tabul. S. Elig. Par.

Edition de 1678. p. 638.

Reg. ft. Archiep. 26 Jun.

VILLE DOMBLE étoit dès le treiziéme siécle un lieu dépendant de la Paroisse de Saclé. Cela se connoît par le Nécrologe de Notre-Dame écrit alors, dans lequel on lit que Maître Hervé le Breton *dictus Raucus*, Diacre, donna à cette Eglise une dixme qu'il avoit acquise *apud Villam Domble in Parochia*

Necrol. Eccl. Paris. V Cal. Sept.

de Saclejo. Sa donation ne renfermoit pas la dixme entiere de ce territoire, puisque le même Livre observe que ce fut de l'argent de deux Chanoines formant la somme de six vingt livres, que le Chapitre acheta la moitié de la dixme du même lieu de Ville Domble. Ce lieu est en tirant vers Toussus, à l'extrémité occidentale de l'étang de Saclé. Les Géographes modernes l'écrivent tous Ville Dombe, retranchant la lettre *l*, que le peuple ne fait plus entendre. En continuant de l'écrire Ville Domble, on voit que ce nom vient naturellement de *Villa Domnoli*, comme Ville Momble vient de *Villa Mommoli*. Domnolus étoit un nom usité sous la premiere race de nos Rois. En 1636 Pierre Monant Conseiller en l'Election de Paris étoit Seigneur du fief du petit Ville Domble : & en 1641 Jacques Morais Secretaire du Roi, est dit Seigneur des Mariettes & de Ville Domble en la Paroisse de Saclé.

Ibid. 1 Martii.

Reg. Archiep. Par. 7 Nov. 1636. & 20 Juin 1641.

LA MARTINIERE marqué dans les Cartes du Diocèse, est qualifié de Maison domaniale dans un acte du 18 Mai 1656, où elle est dite appartenir au Sieur Passart. En 1697 elle étoit possédée par le Sieur de Villemeur.

ORSIGNY ou ORCIGNY étoit connu dès le tems de saint Louis pour une Terre particuliere qui donnoit le nom à une famille. Une Heremburge d'Orseigny est mise parmi les bienfaictrices de l'Abbaye de Porroy en 1254. Le territoire a assez d'étendue, mais toutes les terres de la Ferme ne sont pas de Saclé, une partie est de celle de Toussus. Dans l'énumération des biens de la Léproserie de Château-Fort déclarée en 1351, une partie de la dixme d'Orcigny est dite en être. On a vu ci-dessus que le nommé Jacques Rat étoit

Necrol. de Porroy.

Liber Visit. Leprof. ann. 1351.

Seigneur d'Orcigny en 1507. Guillaume Rat l'étoit en 1541 & comme parent des Bouceaux ou Boucauds de Paris il présenta alors à leur Chapelle située dans l'Eglise de saint Christophe de Château-Fort. Louis de Luz Conseiller du Roi, Seigneur de Vantelet & Orsigny, fit bâtir en ce lieu vers l'an 1630 à ses frais & à ceux des habitans, une Chapelle dans laquelle l'Archevêque permit de célébrer, le 10 Septembre 1632. Une partie de cette Terre releve de Chevreuse, comme on voit dans le Cahier imprimé des acquisitions du Roi de l'an 1691. La Ferme d'Orsigny appartient à Messieurs de S. Lazare de Paris.

Regist. Archiep. Paris.

On assure qu'il y a aussi sur la Paroisse de Saclé un fief dit Graville.

Quoique Saclé fournisse peu d'illustres dans les anciens tems, j'ai cru ne devoir pas taire, que l'Evêque de Paris, Maurice de Sully, fait mention dans une de ses Chartes d'environ l'an 1190 de Maître Mainier de Sarcley. Bien plus, le Doyen de Paris dans le même-tems étoit un Barthelemi *de Sarleio*, suivant une Charte de l'an 1163. Un Trésorier du célebre Chapitre de saint Hilaire de Poitiers sous le regne de Philippe-le-Hardi, s'appelloit Etienne *de Saclëis*, & mourut au mois de Décembre 1276, suivant sa tombe qui étoit ci-devant au Cloître de saint Germain des Prés. L'Histoire de cette Abbaye qui fournit ce fait, nomme aussi un Chevalier de Saclois décédé en 1273.

Chartul. S. Genov. pag. 105.
Tabul. Caroli loci. Gaignier. f. 274.
Bouillard, p. 326.

On voit dans le Catalogue des Abbesses de Montmartre une Jeanne de Repenti qui l'étoit en 1320. Elle permit cette année-là aux habitans de Paris de retour du pélerinage de Notre-Dame de Boulogne sur Mer, de bâtir une Eglise sous le même titre.

Gall. Christ. Tom. 7. col. ibid.

Fin de la I. Partie du Doyenné de Château-Fort.

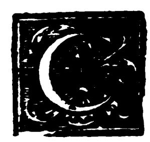


HISTOIRE
DU DIOCESE
DE PARIS.

HUITIÉME PARTIE.

Contenant la ſuite des Paroiſſes & Terres du Doyenné de Châteaufort.

PALAISEAU.



'EST autour de Paris que l'on trouve un plus grand nombre de châteaux autrefois habités par nos Rois. Ils ont tous un nom particulier : Palaiſeau ſeul qui a un nom générique tiré de ce que c'étoit un Palais de moindre apparence. Car ce nom vient inconteſtablement du latin *Palatiolum*, qui eſt le diminutif de *Palatium*, lequel a été dit en langue vulgaire *Paleiſol* ou *Paleſel*, d'où s'eſt formé Palaiſeau, comme d'*Oiſel* oiſeau. Ce petit Palais exiſtoit dès la premiere race de nos Rois. Saint Rigomer & ſainte Teneſtine y vinrent du pays du Maine pour parler au Roi

Childebert I qui y étoit, *in loco qui Palatiolus vocatur perducti & præsentati sunt.* Environ cent ans après S. Vandrille Abbé de Fontenelles au Diocèse de Rouen vint y trouver le Roi Clotaire III, pour avoir la confirmation de cette terre de Fontenelles. L'Historien contemporain à ce saint dit que ce château royal étoit dans le territoire de Chastres *in territorio Castrinse in eo Palatio quod diminutivo vocabulo censetur Palatiolum.* De-là vient qu'on lit dans Sauval que Ste. Bathilde Reine s'y tint souvent durant la minorité de ce Roi son fils. Il est étonnant que Dom Michel Germain n'ait pas eu connoissance des actes de S. Rigomer qui font rémonter l'antiquité du château royal de Palaiseau jusqu'à Childebert fils du grand Clovis. C'est ce château qui a donné son nom au bourg qui a été bâti au bas.

Dissert. sur l'Hist. de Paris T. 2. p. 215. 1739.

Vita S. Wandr. apud Boll. 22 Julii.

Antiq. de Paris T. 2. p. 310.

Il est à quatre lieues de Paris sur le chemin de Chartres. La petite riviere d'Ivette passe au-dessous à une légere distance. Ce bourg n'a proprement qu'une rue qui s'étend du septentrion au midi ; on détourne à droite pour monter à l'Eglise & au château qui est au-dessus. Les environs sont en labourages, vignes & prairies. Le denombrement de l'Election de Paris marquoit en ce lieu 332 feux : celui publié en 1745 par le sieur Doisy les réduit à 247. Le Dictionnaire géographique universel de la France évaluoit en 1726 les habitans au nombre de mille. Ces trois derniers Ecrivains ortographient Paloiseau & Paloisel.

L'Eglise de ce lieu qui est sur la pente de la montagne reconnoît S. Martin pour son Patron. Il y avoit eu un petit Monastére érigé autrefois & confié aux Moines de Bourgueil en Anjou au plûtard vers l'an 1100. Mais depuis plusieurs siécles il n'y a plus qu'un Prieur,

qui est Commendataire. Plusieurs Ecclésiastiques que l'on qualifie tantôt de Chanoines tantôt de Chapelains y célébrent l'Office divin avec le Curé qui dessert la Paroisse. Je rapporterai ci-après leur fondation. Le portail de cette Eglise, la tour au côté du nord & le chœur annoncent une bâtisse du XII & du XIII siécle. L'édifice est accompagné de deux collatéraux. Le tout se termine en quarré. Il y a sous le grand autel une crypte pratiquée à la faveur de la pente du côteau, & assez éclairée pour servir de sacristie. Au chœur est une tombe d'environ l'an 1290, sur laquelle il n'y a de lisible en grand gothique que ces mots *de Palaciolo*. Dans la Chapelle qui est au fond de l'aîle septentrionale se voit la tombe d'une Dame du XIII ou XIV siécle, & celle d'un Avocat en Parlement dit Genouard de Fontenay sur le bois de Vincennes décédé au mois d'Octobre 1547. Devant la Chapelle qui fait le le fond de l'autre aîle est une tombe élévée de trois pieds, où sont représentés en gravure un homme de guerre & sa femme, desquels le visage & les mains sont de marbre blanc. L'ouvrage m'a paru être du XIV siécle; mais l'écriture qui étoit contenue sur des bandes (apparemment de cuivre) autour de cette tombe, a disparu lorsque les bandes ont été enlevées. On dit dans le pays que dessous cette tombe sont des boëtes où l'on met les cœurs des Seigneurs après leur mort. Proche cette tombe est attachée à la muraille du chœur l'épitaphe de Louis de Livre Seigneur de Villeneuve, qui décéda au château de Palaiseau au mois d'Oct. 1578, & de Catherine sa fille, bienfaitrice de l'Eglise de Palaiseau. Cette inscription est dite posée par François Aimery Seigneur de Chasteaupers & de Virossay en partie, neveu de cette Dame. La nef de cette

Eglise est nouvelle, on y voit à toutes les arcades les armes de Harville. Au portique de cette Eglise est une inscription sur marbre blanc, qui marque que le cœur de Joseph Lambert Prieur de Palaiseau a été déposé à cet endroit: que ce Prieur a fondé les Ecoles gratuites, & a embelli les Fonts-baptismaux qui sont à droite de ce vestibule comme dans une espece d'oratoire séparé à la maniere de l'antiquité.

Ce fut dans la Chapelle qui fait le fond de l'aîle méridionale de cette Eglise que furent établis des Chapelains l'an 1571. Catherine de Levy veuve d'Esprit de Harville Chevalier de l'Ordre du Roy & Seigneur de Palaiseau, tant en son nom qu'en celui de ses enfans mineurs, & de l'avis de Mathurin de Harville Abbé de Trouart & de Claire Fontaine leur tuteur, cousin germain du défunt, déclara qu'elle fondoit pour l'ame du même défunt Esprit de Harville & de Fiacre de Harville son beaupere, & de François de Harville sieur de la Celle son beaufrere, sous le bon plaisir de l'Evêque de Paris, en cette Chapelle de Notre-Dame cinq Chapelains & deux Enfans de chœur, pour y faire l'Office Canonial suivant l'usage de Paris avec la Messe de la Férie, excepté le Vendredi qu'elle sera dite des cinq Playes dans la Chapelle basse de l'Eglise appellée le Sépulcre, & le Samedi de Notre-Dame. Elles les chargea aussi de prieres particulieres pour les morts inhumés proche cette Chapelle. Le tout moyennant certain revenu & le logement, se reservant la présentation de ces Chapelains & Enfans a elle, & à ses successeurs Seigneurs de Palaiseau. La solemnité de l'établissement demanda une assemblée de Paroisse où assisterent Nicolas de Thou grand Archidiacre de Paris & Mathieu de

Machoco, & où l'on [illegible] intéressés, Denis [illegible] l'on régla une somme [illegible] une autre à la Fabrique.

Cette Chapelle est [illegible] tation. On a rejoint [illegible] anciens Seigneurs qui [illegible] veau, les os [illegible] de MM. Arnaud qui [illegible] de Port-Royal.

Le cimetiere de cette Eglise [illegible] tout autour du [illegible] sons de bois [illegible] l'an 1653, [illegible] anciens avoient [illegible] toit avisé de l'[illegible] l'Eglise une espece [illegible] séquence en 1653 [illegible] ce qui fut permis par [illegible] Vicaire general. L'ancien [illegible] moins encore pour [illegible] bon, &c. Et ce [illegible] devenu inutil depuis [illegible] mis de le profaner [illegible] dans le nouveau cimetiere [illegible] assez curieuses [illegible] l'Eglise ou placée [illegible] tres celles d'un [illegible] nommé Nicolas [illegible] un Prédicateur Apostolique [illegible] Août 1711. Dernier [illegible] croix de Pierre est [illegible] neros *Secrétaire* [illegible] *aux Suisses* [illegible], [illegible] *âgé de 94 ans.* [illegible] m'a empêché de [illegible] celle d'un ancien [illegible] Nicolas Benin [illegible] personnage n'avoit jamais [illegible]

Eglise est nouvelle, on y voit à toutes les arcades les armes de Harville. Au portique de cette Eglise est une inscription sur marbre blanc, qui marque que le cœur de Joseph Lambert Prieur de Palaiseau a été déposé à cet endroit: que ce Prieur a fondé les Ecoles gratuites, & a embelli les Fonts-baptismaux qui sont à droite de ce vestibule comme dans une espece d'oratoire séparé à la maniere de l'antiquité.

Ce fut dans la Chapelle qui fait le fond de l'aîle méridionale de cette Eglise que furent établis des Chapelains l'an 1571. Catherine de Levy veuve d'Esprit de Harville Chevalier de l'Ordre du Roy & Seigneur de Palaiseau, tant en son nom qu'en celui de ses enfans mineurs, & de l'avis de Mathurin de Harville Abbé de Trouart & de Claire Fontaine leur tuteur, cousin germain du défunt, déclara qu'elle fondoit pour l'ame du même défunt Esprit de Harville & de Fiacre de Harville son beaupere, & de François de Harville sieur de la Celle son beaufrere, sous le bon plaisir de l'Evêque de Paris, en cette Chapelle de Notre-Dame cinq Chapelains & deux Enfans de chœur, pour y faire l'Office Canonial suivant l'usage de Paris avec la Messe de la Férie, excepté le Vendredi qu'elle sera dite des cinq Playes dans la Chapelle basse de l'Eglise appellée le Sépulcre, & le Samedi de Notre-Dame. Elles les chargea aussi de prieres particulieres pour les morts inhumés proche cette Chapelle. Le tout moyennant certain revenu & le logement, se reservant la présentation de ces Chapelains & Enfans a elle, & à ses successeurs Seigneurs de Palaiseau. La solemnité de l'établissement demanda une assemblée de Paroisse où assisterent Nicolas de Thou grand Archidiacre de Paris & Matthieu de

Macheco, & où l'on prit le consentement des intéressés, Denis Camus Curé-Prieur; & où l'on régla une somme payable au Curé, & une autre à la Fabrique. *Reg. Ep. Par. 12 Nov. 1571.*

Cette Chapelle est sous le titre de la Visitation. On a rejoint en 1710 aux cendres des anciens Seigneurs qui y réposent dans un caveau, les os des corps de ceux de la famille de MM. Arnaud qui furent tirés de l'Abbaye de Port-Royal.

Le cimetiere de cette Eglise est pratiqué tout autour du bâtiment, & est garni de buissons de bouy proprement entretenus. Avant l'an 1653, c'étoit une terre profane où les anciens avoient vu une vigne; comme on s'étoit avisé de l'entourer de murs pour faire de l'Eglise une espece de Fort, on pensa en conséquence en 1653 à en faire un cimetiere, ce qui fut permis par André du Saussay alors Vicaire général. *Reg. Archiep. Par. 20 Oct.* L'ancien cimetiere servit néanmoins encore pour les écarts tels que Villebon, &c. Et ce ne fut qu'en 1717 qu'étant *Ibid. 19 Febr.* devenu inutil depuis longtemps, il fut permis de le profaner & de le vendre. On voit dans le nouveau cimetiere plusieurs épitaphes assez curieuses attachées contre le mur de l'Eglise ou placée sur les sépulcres. Entre autres celles d'un Prêtre Théologien de Paris nommé Nicolas Mabille, représenté comme un Prédicateur Apostolique, décédé le 25 Août 1711. Derriere l'Eglise sur une grosse croix de Pierre est écrit : *Cy gist Claude Monnerot Secrétaire honoraire du Roy, Commissaire aux Saisies réelles, décédé le 25 Avril 1744, âgé de 94 ans.* Une épitaphe dont la longueur m'a empêché de la retenir de memoire, est celle d'un ancien Acolythe de Paris appellé Nicolas Bertin décédé le 12 Juin 1728. Ce personnage n'avoit jamais fait de voyage qu'il

n'en eut rapporté quelques remarques utiles pour l'Histoire, soit en copiant toutes les inscriptions curieuses & anciennes, même les plus difficiles à lire qu'il trouvoit, soit en s'informant dans les Paroisses de la campagne dans tout le Royaume de ce que l'on pouvoit y posséder d'extraordinaire. C'est de lui-même que j'ai sçu certaines découvertes qu'il y avoit faites. Comme il pouvoit être entré en quelques Eglises du Diocèse de Paris avant qu'on les rebâtît ou qu'on en renouvellât le pavé, j'avois compté profiter de ses remarques; mais il m'a été impossible de découvrir chez ses héritiers, ce que ses papiers sont devenus.

La nomination de la Cure de Palaiseau fut accordée autrefois à l'Abbaye de Bourgueil, ainsi qu'en fait foi le Pouillé Parisien du XIII siécle: & comme le Prieuré de ce lieu est membre de cette Abbaye, les Pouillés du XV & XVI siécles & suivans, ont marqué que c'est au Prieur a y présenter. L'auteur de celui qui fut imprimé en 1626 connoissoit si peu les noms françois des Paroisses, qu'il a traduit *Cura de Palatiolo*, par Cure du petit Palais.

Il y avoit en 1351 une Maison-Dieu à Palaiseau dont le revenu consistoit en sept quartiers de terre au lieu d'Alvernes sur le chemin de Villour. Il y a eu aussi une Léproserie. *Reg. Visit. 1351.*

Palaiseau qui avoit été une terre du Domaine ou du Fisc pendant le temps de la premiere race de nos Rois, cessa d'en être au commencement de la seconde. Le Roy Pepin s'étant trouvé présent à la Translation qui fut faite du corps de S. Germain Evêque de Paris de l'Oratoire de saint Symphorien en l'Eglise de saint Vincent le 25 Juillet 754, touché des miracles qui y furent opérés, fit présent à cette Eglise ce jour-là même de cette Terre par un

Diplôme Royal selon la remarque d'Aimoin, & suivant qu'il est attesté par une ancienne inscription rapportée dans du Breul, qui dit qu'elle entoure une croix rouge figurée sur une pierre quarrée & qu'on la voit dans l'Eglise de saint Germain-des-Prez. En voici les termes : *Hic pausante sancto Germano in die Translationis dedit eis Rex Pippinus Palatiolum cum appenditiis suis omnibus*. L'état que l'Abbé Irminon fit dresser des biens & revenus de l'Abbaye de saint Germain quelques années après sous le regne de Charlemagne détaille en quoi consistoit alors la Terre de Palaiseau. Cette Abbaye y possedoit la maison seigneuriale avec les autres bâtimens. Elle y possedoit six cultures ou coutures qui formoient 287 bonniers de terre où l'on pouvoit sémer treize cent muids de froment. Plus 127 arpens de vigne qui pouvoient produire huit cent muids de vin : cent arpens de prez qui produisoient cent trente charretées de foin. Pour ce qui est des bois il n'y en avoit que l'étendue d'une lieue en circuit. Il y avoit de plus trois moulins qui pouvoient rendre quinze muids de grain par an. L'Eglise du lieu étoit bien bâtie & bien entretenue, ses revenus consistoient en terres, vignes & prez. Il y avoit encore une autre Eglise sur le territoire : le manuscrit appelle Warodus le Prêtre qui la desservoit : elle avoit de revenu sept hâtes & un bonnier de forêt nouvelle. L'Abbaye de saint Germain comptoit alors à Palaiseau cent huit ménages affranchis, lesquels étoient tenus de fournir chaque année pour l'armée six chariots ; tous les trois ans 800 mesures de seigle, tous les deux ans cent huit brebis avec les agneaux, pour le droit de pacage deux cent quarante muids de vin, pour celui de couper du bois dans la forêt trente-cinq sols, deux cent cinquante poulets,

Aimoin lib. 4 c. 62.

douze cent cinquante œufs, & de capitation neuf sols.

Enfin pour preuve que toute cette terre étoit en bon état, c'est que le nombre des maisons désertes & familles serves n'étoit que de neuf; ensorte que le total des feux, menages ou maisons de la terre de Palaiseau montoit au nombre de cent dix-sept. Il seroit difficile de déterminer dans Palaiseau même l'endroit où étoit la seconde Eglise du territoire de ce lieu dans le IX siécle. Il est constant par la légende de S. Rigomer du Mans, qu'elle étoit sous le titre de ce saint Prêtre, dont la Fête tombe au 24 Août. Je fais voir à l'article de Saclé que c'est celle de Vauhallan. Au reste cette terre ne fut possedée par l'Abbaye de saint Germain-des-Prez que pendant deux cent ans : l'Historien moderne de ce Monastere assure qu'elle fut aliénée par Hugues le Grand qui en étoit Abbé en 950. Desorte que depuis ce temps-là l'Abbaye n'y posseda plus rien ; la terre fut tenue par plusieurs Seigneurs laïques, dont quelques-uns par la suite en doterent un Prieuré qu'ils érigerent dans le Bourg même, & d'autres en donnerent des revenus à diverses Eglises, principalement à celle de sainte Geneviéve de Paris, qui pouvoit y avoir déja eu quelque chose long-temps auparavant.

Dissert. sur l'Hist. de Paris T. 1. p. 216.

Dom Bouillard.

Le premier d'entre ceux qui sont le plus connus est dans le Cartulaire de Longpont sous le nom d'Hilduin de Paleseel entre l'an 1086 & 1130. Il est suivi de Hugues *de Palatiolo*. Sous le regne de Philippe-Auguste paroissent plusieurs Seigneurs fieffés à Palaiseau. Gui de Paris étoit homme lige du Roy à cause de la Forteresse de ce lieu qu'il possedoit. Etienne Maleterre l'étoit pareillement pour ce qu'il avoit à Palaiseau ; & Etienne de Guenct devoit la garde à Montlhery pour sa terre de

Chartul. Longip. fol. 9.

Ibid. fol. 11.

Rotulus Feudor Montis Letherici sub Phil. Aug.

Ibid.

Palaiseau, quoiqu'elle fut tenue par Renaud de Martigny devenu par là homme lige du Roi. Ferri de Palesel & Marie sa femme sont nommés dans une charte de Pierre de Nemours Evêque de Paris de l'an 1214. Ce Seigneur étoit si considéré par ce Prélat, qu'il fut choisi par lui en 1220 pour l'un des exécuteurs de son testament. On verra ci-après son différent avec l'Abbaye de Ste. Geneviéve. Albert *de Palesio* est nommé vers ce temps-là comme témoin dans un acte du Cartulaire de Notre-Dame des Champs-lez-Paris. Il y avoit déja du temps que la terre de Palaiseau ne portoit plus ses causes à Montlhery. Il est marqué dans le rôlle de Philippe-Auguste sur les fiefs & droits de la terre de Montlhery, que Palaiseau en avoit été détaché du temps de Philippe de Lyvies, & attribué à la Prevôté de Paris. C'est ce que les Seigneurs venus depuis n'eurent garde de faire revoquer. Vers l'an 1370 cette terre étoit possédée par Adam le Brun. Il avoit épousé Marguerite de Vieupont, Dame de Frênay, le Voisinier & de Moyenville, fille de Robert Chevalier Seigneur de Cailloüé. De leur mariage fut issue Jeanne qui épousa Guillaume Seigneur de Harville. Son frere Jacques le Brun qui fut tué en 1415 à la bataille d'Azincourt sans avoir eu d'enfans de Blanche d'Aumont, la laissa unique héritiere de la terre de Palaiseau. Quelques années après le Roi d'Angleterre se disant Roi de France, donna à Jean le Baveux Capitaine de Montlhery les héritages sis à Paloisel qu'avoit laissé ce Jacques le Brun, & ce Capitaine étant décédé vers la Saint-Remi, le même Prince en gratifia Thomas Burgho premier Ecuyer Anglois. Guillaume de Harville Chevalier Seigneur de Harville près Yenville en Beausse, grand

Chartul. Ep. Paris. Bibl. Reg.

Gall. Chr. nov. T. 7 col. 90.

Le Laboureur Prelim. à l'Histoire de Charles VI. p. 21.

Compte de Prevôté de Paris d'env. 1423. Sauval T. 3 p. 327. Ibid. p. 586.

Echanson de Charles VI, & qui avoit épousé Jeanne le Brun, fut tué à la même bataille que son beaufrere. Cette Jeanne est mentionnée encore comme vivante en 1477 dans les Registres de l'Evêché de Paris, où elle est dite veuve de Guillaume de Harville Seigneur de Naynville & Palaiseau. Guillaume leur fils eut de sa mere la terre de Palaiseau ; il épousa Anne de Couttes : de leur mariage sortit Esprit de Harville qui mourut sans postérité. Ainsi la Seigneurie de Palaiseau échut à son frere Fiacre de Harville qui jouissoit en 1489. Il avoit rendu dès l'an 1473 le 7 Avril hommage de la terre de Combs-la-Ville à l'Evêque de Paris. Il se maria vers 1500 à Renée fille de Guillaume Sr. de Rouville. On le trouve le dans Procès verbal de la Coûtume de Paris en 1510 comme comparaissant pour Louis de Graville Seigneur de Châtres. Il étoit mort au moins dès l'an 1533. Esprit de Harville son fils lui succéda. Il fut Capitaine de cinquante hommes d'armes des Ordonnances du Roi, Colonel du Regiment de Normandie, & l'un des Seigneurs qui furent envoyés en Angleterre pour servir d'ôtages du Traité de Cateau-Cambresis. Ayant épousé Catherine de Levis fille de Jean Baron de Charlus, il en eut un fils nommé Claude qui fut Seigneur de Palaiseau, Chevalier des Ordres du Roy, Capitaine de cinquante hommes d'armes de ses Ordonnances & Gentilhomme de sa Chambre, lequel épousa en 1579 Catherine Juvenel des Ursins fille de Christophe Marquis de Trainel. Claude comparut en qualité de Seigneur de Palaiseau au Procès-verbal de la Coûtume de Paris de l'an 1580. Le sieur de Rodes qui portoit l'enseigne de la Cornette blanche à la bataille d'Ivry l'an 1590, ayant été tué, elle fut commise à Claude de Harville qui étoit connu

Sauval T. 3 p. 489. selon un compte d'alors.

Reg. Ep. Paris.

Hist. des Gr. Off. T. p. 756.

Sauval T. 3 p. 616.

Sauval T. 2 p. 757.

pour un homme de naissance, courageux & fidéle au Roy. L'Historien de Corbeil le représente comme l'un des plus insignes Royalistes vers l'an 1589, & dit que cette Ville lui fut vendue par le Capitaine. Il vivoit encore en 1636, auquel an il est qualifié Conseiller d'Etat. Après sa mort la Terre de Palaiseau passa à Antoine son fils qui fut Gouverneur de Calais, & qui se maria à Isabelle Favier-du-Boulay. De son temps Palaiseau fut érigé en Marquisat. François de Harville son fils porta le titre de Marquis de Palaiseau & de Trainel, &c. Chevalier de l'Ordre du Roy, Gouverneur des Ville & Citadelle de Charleville, & auparavant il avoit été Gouverneur du Mont-Olympe. Il avoit épousé en premieres nôces Anne-Isabelle Blondel de Joigny dont il eut Esprit de Harville-des-Ursins Marquis de Trainel, Seigneur de plusieurs autres lieux, Brigadier des Armées du Roi. De son second mariage avec Anne Comant qui mourut en 1694 au mois d'Août, il avoit eu Constance de Harville laquelle fut mariée aussi en 1694 à Simon Arnauld Marquis de Pompone. C'est ainsi que Messieurs Arnauld eurent la Terre de Palaiseau. Ce Seigneur est décédé le 9 d'Avril 1737. Son cœur a été porté à Palaiseau. Sa veuve jouit de la Terre.

La Barre p. 254. 255.

Hist. des Gr. Off. T. 9 p. 123.

Hist. des Gr. Off. T. 9 p. 123 & 124.

La situation du Château est fort avantageuse pour l'étendue de la vue. On y voit plusieurs tours à l'antique avec leurs creneaux & des pointes en dessous en cul de lampe. Les Armoiries qu'on y apperçoit composées d'une croix dénotent qu'il a été bâti par Messieurs de

Ce Château est représenté aussi-bien que le Bourg de Palaiseau dans la Topographie de Claude Chastillon gravée vers l'an 1610.

Topogr. de Chastillon £. 9.

Nous ne pouvons rapporter autre chose sur le Prieuré de Palaiseau, sinon qu'en l'an 1205

le Pape Pascal II en confirma la possession à l'Abbaye de Bourgeuil en Anjou, en la personne de l'Abbé Baudry écrivain fort connu. La Bulle l'appelle en latin *Palesiolum*. Dans le cours du même siécle qui étoit le XII depuis J. C. il y demeuroit un certain nombre de Moines de cette Abbaye. *Hugo Monachus de Paleseolo*, est mentionné comme témoin en deux Actes de ces temps-là, concernant le Prieuré de Long-pont. Dans la Bulle par laquelle Innocent III confirma les biens de l'Abbaye de Bourgueil addressée à l'Abbé Luc l'an 1208 on lit: *Prioratum S. Martini de Palatiolo*. A l'égard du Pouillé Parisien écrit au XIII siécle, comme le Doyenné de ces cantons-là pour les Monasteres portoit le le nom de Macy, le Prieuré *de Palatiolo* y étoit compris. Dans le rolle des Prieurs des mêmes quartiers qui étoient tenus à fournir du pigment à Notre-Dame de Paris à la Fête de l'Assomption, le Prieur de Palaiseau est dit l'avoir payé en 1280. Pour ce qui est du droit de Procuration Episcopale, sa taxe en en 1384 étoit de dix livres dix sols. On connoît fort peu les Prieurs de ce lieu. Parmi les anciens Pierre de la Riviere l'étoit en 1448. Le plus célébre parmi ceux des derniers temps Joseph Lambert dont il a déja été parlé étoit ci-dessus.

Chartul. Longip. f. 9 & 26

Gall. Chr. T. 4 p. 207.

Titre sur Châteaufort.

Après les Religieux de ce Prieuré, je ne vois point d'Eglise qui ait eu plus de bien à Palaiseau, que celle de Sainte Geneviéve de Paris; car il ne faut nullement penser que l'Abbaye de Saint Denis ait eu autrefois cette terre du Roy Pepin, comme quelques-uns l'ont cru, ayant été trompés par le titre où les copistes ont mis *Palatiolum* pour *Placitium*, ainsi que le prouve très-bien Dom Michel Germain. Il paroît que dès le commencement du XIII siécle on pouvoit déja regarder com-

De re Diplomatica p. 307

me une ancienne possession de Sainte Genevieve, ce que cette Abbaye avoit à Palaiseau. Outre la Bulle d'Alexandre III de l'an 1163 qui en confirmant les biens de cette Maison met *Apud Palatiolum & Challiacum terras & capitalia, decimas & campi partes*, ce qui nous le fait connoître est la contestation qui étoit en 1218 entre cette Abbaye d'une part, & Ferric de Palaiseau Chevalier avec Dame Guiburge veuve d'Hugues Bachelis, d'autre part; sur la Seigneurie d'un lieu dit situé *in terra Joisiaca super Villam Palatioli*, & qu'on voit par des actes un peu postérieurs avoir été ce qu'on appelle les Granges à l'approche de Palaiseau en venant de Paris. Les pleges ou cautions ayant été fournies par Ferric, sçavoir Galeran de Feucherolles, Houdard de Champlan avec Simon de Vaugrigneuse & par Dame Gauburge Soutan de Amploviller, Matthieu de Minials, & Thibaud de Trosoil, l'affaire mise en arbitrage, il fut déclaré que l'Abbaye de Ste Geneviéve y avoit toute Justice; voici les expressions: *Bonagia, investituras, ventas. sanguinis effusionem, vadia duelli, omnimodam Justitiam majorem & minorem.* Les arbitres furent Scherius Doyen de Saint Cloud, Nicolas de Champvile Bailly du Roy & Guillaume de Vaugrigneuse. Dans le nombre des biens de Ste Geneviéve à Palaiseau il y en avoit qu'elle avoit acheté de Regnaud de Villiers Chevalier, & dont Guillaume & Regnaud ses fils ratifierent la vente en 1234. Son droit de champart à cause de la Seigneurie des Granges fut reconnu en 1236. Un nommé Baudoin de la Martiniere s'en rendit Baillitre, & Baudoin de Vemarz qui possédoit deux arpens de terre au même territoire des les Granges donna depuis à cette Abbaye. Il faut cependant observer

Gall. Chr. nov. T. 7 Instrum.

Chartul. S. Genov. p. 252

Ces lieux sont à Verrieres.

Ibid. p. 253.

Ibid. p. 254.

Ibid.

Ibid p. 265 & 173.

Necrol. S. Genov. 5 Martii.

que les anciens Chevaliers ou Seigneurs du lieu dit les Granges, s'étoient retenu une espece de petit hommage : l'Abbaye devoit chaque année à la Fête de S. Remi au Maréchal d'Albigeois la somme de dix-huit deniers pour un past, à Dame Guiburge pour le repas de la S. Jean douze deniers, & autant à la S. Martin d'hiver.

Lib. Cens. S. Gen. f. 53. c. 1250 Marescallo Albigensi.

Les Chanoines réguliers de Saint Victor de Paris ont marqué dans leur Nécrologe que Robert Doyen de Chatenay leur avoit donné une dixme de Palaiseau. Il est incertain quand vivoit ce donateur. Il n'est pas non plus décidé ce qu'il faut entendre là par le nom de Doyen.

Necrol. MS. S. Vict. ad 2. cal. Mart.

Il n'y a de la dépendance de la Paroisse de Palaiseau que quatre petits écarts, qui sont Foucherolles, Lozer, la Vove & Villebois.

FOUCHEROLLES me paroît être le lieu dit *Falcherolæ* ou plûtôt *Fulcherolæ super fluvium Rosdon*, qu'un Abbé appellé Frodoin donna à l'Abbaye de Saint Germain des Prez en l'an 776. Comme ce Monastere avoit déja le gros de la Terre de Palaiseau dès l'an 754 par la donation du Roy Pepin, il lui convenoit de s'aggrandir en ces quartiers-là, par achat ou par échange. Il est probable que Frodoin dont on ignore qu'elle étoit l'Abbaye, n'avoit donné que pour d'autres biens. La petite riviere sur laquelle Foucherolles est situé, s'appelle à la vérité Ivette depuis quelques siécles ; mais comme elle est composée en partie d'une autre petite riviere appellée Rodon, elle pouvoit il y a mille ans être désignée par ce nom-là. On a vû ci-dessus un Galeran de Feucherolles nommé dans un acte de 1218 concernant l'Abbaye de Ste Geneviéve.

LOZER. Ce qui en paroît de plus ancien,

t ce que j'en ai lû dans le Regiftre des Vifi-
s des *Léproferies* dn Diocèfe de Paris faites
1351, ou dans l'énumération des biens de Fol. 191
lle du Juvify, il y a *Apud Loferram prope*
Palatiolum unum arpentum vineæ & unam cup-
am ad foulandum.

Le moulin de ce lieu appartenant à la Dame
e Palaifeau eft auffi fur la Paroiffe. Un nom-
é Robert Helyot de la Chambre des Comp-
s y avoit fa maifon en 1648. Ce lieu eft
'Orcey pour la Juftice.

LA VOVE, fitué en haut fur la plaine
derriere le château, n'eft qu'une ferme de
a Dame de Palaifeau, dont quelques terres
ont dites relever de Chevreufe dans le traité
les acquifitions du Roy faites en 1691 & 1692.

VILLEBOIS fitué en tirant vers Igny.

La Huniere, lieu voifin de la Vove, étoit
un écart ou ferme des Seigneurs de Palaifeau,
& dans le même cas, mais il n'y a plus de
maifon non plus qu'au lieu dit les Chande-
liers. Ces deux écarts de Palaifeau marqués
dans la Carte de De Fer, font à préfent dé-
truits. C'étoit en ce dernier lieu que le fameux
Géographe Nicolas Samfon avoit eu fa mai-
fon de campagne.

Les divers événemens des guerres ne four-
niffent rien fur Palaifeau, finon qu'on lit
qu'en 1652 l'armée que le Roy Louis XIV
avoit envoyé contre les Princes; étant reve-
nue de Bleneau par la Ferté-Alais & par
Châtres, campa en ce lieu. C'eft fans doute
relativement à cet événement qu'on lit dans
une Mazarinade, que les habitans de Palai-
feau & des lieux voifins préfenterent Requête
à la Reine-mere contre les troupes du Cardi-
nal Mazarin qui les ravageoient.

Quelques perfonnes mémorables dans l'an-
tiquité ont porté le nom de Palaifeau pour

en être natives, ou pour être issues des Seigneurs de ce Bourg. Je ne m'arrête pas à Guy de Palaiseau qui fut Chanoine de Notre-Dame de Paris au XII ou XIII siécle. L'annonce de son obit indique du bien qu'il avoit en ce lieu, entre autres une maison dont le nom étoit *Cellarium*. Jean de Palaiseau Chanoine régulier mérite plus d'attention. Aussitôt qu'il eut été fait Abbé de Saint Victor de Paris, dont il étoit Religieux, il destina un certain nombre de Chanoines de sa Maison pour étudier en l'Université & y être associés; ce qui se fit du consentement du Recteur & autres l'an 1312. Il mourut en 1329 le 29 Novembre, & fut enterré devant la Chapelle des Apôtres. Son épitaphe qui est sur sa tombe commence ainsi: *Heic jacet Johannes de Palaceolo*......

Necrol. Eccl. Par. 15 Aug.

Gall. Chr. nov. T. 7 col. 681.

Il y a quelques Bénéficiers de Palaiseau qui ont écrit en ces derniers temps, entre autres Sébastien Auclair mort Curé vers 1748.

Un livre sur les anciens miracles de Notre-Dame de Chartres publié en françois par le sieur Sablon en 1681 rapporte un miracle arrivé au Château de Palaiseau sur un homme conservé sous des ruines dans un puits.

Pag. 162.

Au reste il est bon d'avertir que le nom latin *Palatiolum* a été donné autrefois à plus d'un lieu. Il y avoit proche la Ville de Treves sous l'Episcopat de de S. Modoald, c'est-à-dire vers l'an 630, un lieu ainsi appellé. On l'appelle aujourd'hui Palz & en Allemand Psalf. Il y a encore de nos jours un village du Diocèse de Langres dont le nom est Palaiseul; ce qui vient indubitablement de *Palatiolum*. Les Annales Benedictines font aussi mention d'un lieu dit *Palatiolum* dans le Diocèse de Gironne en Catalogne à l'an 1142 à l'occasion de l'Eglise de S. Genèz qui y étoit.

Georg. Brun. Theatro Urb. T. 3.

S. AUBIN.

SAINT AUBIN.

LE culte de S. Aubin Evêque d'Angers mort en 550 ne se répandit pas seulement dans le voisinage de cette Ville après la translation de son corps faite en 556; mais jusqu'aux extrêmités du Royaume. Saint Germain Evêque de Paris y ayant assisté, il est à croire qu'il en rapporta des reliques, ou au moins des linges ou des étoffes qui y avoient touché. Il n'en falloit pas davantage alors pour déterminer le titre d'une Eglise. Ce n'est pas que je croye qu'il y ait eu dans le lieu dont il s'agit une Eglise du nom de ce saint dès le VI siécle : mais il a pû se faire, que ce que S. Germain avoit apporté, ait été conservé dans le trésor de l'Eglise de Paris durant quelques siécles, au bout desquels il en aura été tiré pour la Dédicace de celle du Village dont je traitte, à moins qu'alors on n'en ait eu d'ailleurs.(a) Quoiqu'il en soit, cette Paroisse est une des plus petites du grand nombre de celles qui portent le nom de saint Aubin dans la France.

Selon le grand Dict. Univ. Geogr. il y en a plus de 70.

Selon les denombremens anciens & nouveaux de l'Election de Paris, à peine a-t'elle vingt feux: & le Dictionnaire universel du Royaume n'y a fait monter le nombre des habitans qu'à 96. Elle est située à cinq lieues ou environ de Paris vers le sud-ouest sur le chemin de

(a) Deux Abbayes d'Anjou ont dû bien au Diocèse de Paris, sçavoir Bourgueil & S. Florent. Cette derniere possède depuis environ 700 ans un Prieuré à Gomer situé à une lieue de Saint-Aubin. C'est encore une voye par laquelle le culte de S. Aubin a pû être porté dans le village en question.

Chevreuse, dont elle n'est éloignée que de deu petites lieues, Sa situation est dans la plain de Saclé, immédiatement au-dessus du vallo de Gif & le terrain ne consiste qu'en labou rages.

L'Eglise est petite, bâtie de pierres molie res du pays qui ne sont pas susceptibles de sculp tures. La tour ou clocher quarré ne désign non plus aucun temps fixe; mais on y voi dans le sanctuaire & ailleurs deux tombes d XIV siécle. La premiere porte surement l date de l'an M. CCC. XLIX, mais elle n'e que d'un Drapier, sçavoir Jean dit l'Angloi de Saint-Albin. La maniere dont elle est po sée, fait voir qu'elle n'est point à sa premier place, non plus que l'autre qui est d'une fem me, & apparemment celle de ce Drapier.

La Cure de Saint-Aubin est spécifiée *de do natione Episcopi* dans le Pouillé du XIII siécle & son revenu y est marqué de vingt livres Sa nomination a toujours appartenu à l'Evê que; & même Guillaume Chartier qui siége depuis 1448 jusqu'en 1472, voulant favori ser le Curé de Saclé, quoique Cure sa fût dè le temps de S. Louis sur le pied de cinquant livres, y unit celle de Saint-Aubin pour l vie de ce Curé. Mais Louis de Beaumon son successeur pourvût de nouveau à cette der niere Cure, la conférant l'an 1479 à Mat- thieu Chatgelart par permutation pour la Cha pelle de Notre-Dame de Vilain sur la Paroisse de Jouy.

Reg. Ep. Par. 10 Dec.

On connoit très-peu d'anciens Seigneurs de Saint-Aubin. Barthelemi de Dampierre en étoit Seigneur en partie sous le regne de Phi- lippe-Auguste, & comme tel il fut mis au rang des Feudataires de Montlhery. Sur la fin du XIII siécle les Seigneurs de ce lieu s'ap- pelloient le Grené de leur nom de famille.

Rolle de Montlhery.

n 1280 vivoit Philippe le Grené de Saint-ubin Chevalier, dont la sœur appellée Isa-elle étoit dans le même temps Abbesse de rif. Cette Abbaye n'est qu'à une demie lieue n environ de Saint-Aubin. Gall. Chr. T. 7 col. 567

Au commencement de l'avant-dernier siécle n Raymond Boucher de la famille des Bou-her d'Orsay, étoit Seigneur de Saint-Aubin, : de Louans. Il mourut le 3 Décembre 1537 t fut inhumé à Marcoucy. Anastase de Marcoucy.

Au Procès Verbal de la Coutume de Paris n 1580 comparurent Louis Buisson Avocat u Parlement & Michel de Thelis Procureur ussi en Parlement, en qualité de Seigneurs e Saint-Aubin, du Fief de Challuau & du Mesnil situés dans la Prevôté de Châteaufort. Cout. de Par. édit. 1678 p. 637.

Sur la fin du dernier siécle cette terre étoit possédée par Madame d'Albon, comme il pa-roît par l'état des acquisitions du Roy de l'an 1691.

Le reste des particularités sur les Fiefs de cette Paroisse m'a été gracieusement commu-niqué par M. le . . . . . Curé actuel de cette Paroisse, dans un mémoire que j'insere ici en entier ci-après.

Les habitans de la même Paroisse avoient au XIII siécle cinq sols parisis de rente à Ci-illy qui furent achetés par le Chapitre de Paris. Necrol. Eccl. Par. 15 Aug.

Il y a plusieurs Seigneurs & Fiefs à Saint-Aubin. Mem. de M. le Curé.

Le principal Seigneur du Fief de Saint-Au-bin qui est le nom de la Paroisse, est censé être actuellement Messire Antoine-Aimé-Gas-pard du Mas Chevalier Seigneur de Corbe-ville, l'un des Fermiers généraux des Postes & Relais de France. Le pere dudit sieur du Mas ayant acheté en mil sept cent vingt la principale ferme de la Paroisse, sur laquelle

se trouve situé le manoir & la glebe dudit Fief de Saint-Aubin de Dame Susanne-Antoinette de Raucurel de S. Martin, alors veuve de feu M. le Marquis de Maillé - Brezé & actuellement femme en secondes nôces de Messire Gabriel de Roquette.

Le Fief dudit Saint-Aubin appellé Montfaucon releve du Seigneur de Saint-Jean de Beau-regard.

La susdite Susanne-Antoinette Raucurel de S. Martin femme non commune en biens de M. de Roquette, possede comme héritiere de défunt Alexis de Raucurel de S. Martin un autre Fief dans ladite Paroisse de Saint-Aubin, appellé le Fief de Chaillot, lequel releve du Seigneur de Gif.

De plus il y a sur ladite Paroisse de Saint-Aubin un autre Fief appellé le Fief du Menil-Blondel, qui est le hameau dépendant de ladite Paroisse, lequel Fief appartient à Pierre-Gaspard Marie Grimaut du Fort, Ecuyer Seigneur d'Orcé & autres lieux, comme seul & unique héritier de défunt Pierre Grimaut du Fort son pere, décédé Seigneur d'Orcé, Intendant général des Postes, l'un des Fermiers généraux.

Otre cela il y a sur cette Paroisse une ferme appartenant à l'Ordre de Malte dépendante de la Commanderie de Bellé membre de celle de Louvre, dont le Commandeur actuel s'appelle le Chevalier de Rupieres Ecuyer de main chez le Roy, lequel est Seigneur sur les terres de la Ferme, sans qu'il ait d'autres Droits Seigneuriaux dans la Paroisse.

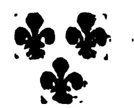
Bellé ou Bellai est situé sur la Paroisse de Nulli en Telles dans le Vexin François. Voyez Sauval T. 1. p. 613; & l'état des acquisitions du Roy 1691.

Le grand Bailly de la Morée Commandeur

de S. Jean de Latran, prétend aussi avoir droit sur différens biens situés dans la même Paroisse dont il a fait passer déclaration, & payer les cens depuis peu.

Les Dames de saint Cyr, en qualité de Dames de Chevreuse, ont la haute Justice de la Paroisse de Saint-Aubin, sans pourtant y avoir aucun revenu ni aucun autre Droit Seigneurial; en cette qualité ces Dames prétendent avoir droit aux prieres nominales, mais cela leur est contesté par les Seigneurs de Saint-Aubin; & c'est ce qui a donné occasion de supprimer au Prosne les mêmes prieres jusqu'à ce qu'il y ait un Réglement de Justice.

La Manse Abbatiale de l'Abbaye de Gif est située sur la Paroisse de Saint-Aubin. Elle consiste en une petite ferme dont tous les bâtimens très-bien entretenus ont toujours été couverts de chaume, & dont le revenu annuel est environ de 200 liv. Cette ferme est la premiere dotation de ladite Abbaye, & elle fait tout le revenu de l'Abbesse.



LA CHAPELLE-MILON.

LES Seigneurs de Chevreuse ont eu dès la fin du X siécle un Domaine de conséquence, & ont été regardés comme personnes importantes. Celui qui s'appelloit Milon étoit un des Courtisans du Roy Robert, & homme de confiance d'Eudes Comte de Chartres. Il vécut assez avant dans le XI siécle. Il ne faut point douter que ce ne soit lui ou l'un de ses descendans qui ayent donné le nom à la Chapelle, qui n'est qu'à demie lieue de Chevreuse, aussi-bien qu'au canton de Maisons qui en est voisin, & qu'on appelle tout simplement Milon. On n'en trouve cependant rien avant le XIII siécle: C'est dans le Pouillé Parisien de ce temps-là que la Chapelle-Milon paroît pour la premiere fois. Milon de Chevreuse pouvoit avoir bâti en ce lieu une Chapelle pour sa commodité, lorsqu'il résidoit dans sa maison du lieu auquel il a communiqué son nom: & par la suite les Seigneurs l'auront fait ériger en Paroisse. Il y a même apparence que tout ce qui étoit au rivage gauche de Rodon suivoit le sort de Porrois, & étoit primitivement de la Paroisse de Magny, n'étant pas probable que s'il eut été de celle de Chevreuse, les Moines de Bourgueil Curés primitifs de Chevreuse en eussent abandonné la nomination.

Sa distance de Paris est de six lieues. Sa situation partie en côteau & partie dans un vallon assez resserré le long de la petite riviere de Rodon, qui vient de Port-Royal & de saint Lambert. Les côteaux tant de part que d'autre sont garnis de bois ou broussailles, laissant

derriere eux quelques terres labourables. Les prairies y sont communes. On n'y voit point de vignes, mais bien quelques étangs. A la rive gauche de Rodon se trouve vis-à-vis saint Lambert un canton de maisons dites la Lorioterie & un Moulin. Ces lieux sont de la Chapelle, dont le territoire commence en cet endroit que la Carte du Diocèse par de Fer appelle Beauregard; il continue ensuite jusqu'à la Marbaye, ce qui forme l'étendue d'une bonne demie-lieue. En tout cela le dénombrement de l'Election de Paris ne comptoit que 20 feux, qui en 1726, année de la publication du Dictionnaire universel de la France, revenoit à 154 habitans. Le nouveau denombrement y marque 34 feux. La maison seigneuriale est à Milon au rivage droit du Rodon.

L'Eglise est sur le côteau septentrional dont l'aspect est vers le midi: Elle est presque isolée & solitaire. Ce n'est qu'une espece de Chapelle sous le titre de la sainte Vierge: rebâtie assez nouvellement. Dans le chœur est inhumée Marie Simon veuve de François de Besset Seigneur de Milon & de la Chapelle-Milon, décédée en 1672; & son fils Raymond de Besset qui mourut en sa maison seigneuriale le 3 Avril 1698. Ce sont eux qui ont augmenté le revenu de la Cure en laissant quelques terres voisines du Présbytere. Mais nonobstant cela le revenu en est fort médiocre.

Voici les derniers Seigneurs tirés du Mercure d'Août 1754 p. 206 & 207.

François de Besset Seigneur de Milon & de la Chapelle, Gouverneur de Chevreuse, épousa en 1615 Marie Simon, d'où entre autres enfans procéda Henry de Besset Seigneur de la Chapelle-Milon, Controlleur général

des Bâtimens du Roy, qui épousa en 1668 Charlotte Dongon dont provint Henry de Besset Conseiller au Parlement de Metz, Sécretaire du Conseil de la Marine, mort le 19 Avril 1748.

Daniel-Henry de Besset son fils aîné, Seigneur de la Chapelle-Milon, Intendant de S. Domingue, épousa en 1731 Elisabeth de Guiry, il mourut en 1731.

Nicolas-Pierre de Besset de la Chapelle, frere puîné de Daniel, Chef du Bureau des Affaires étrangeres.

On ne sçait ni par quelle occasion cette Cure étoit au XIII siécle à la nomination du Chapitre de Paris, ni précisément depuis quel temps elle est revenue à la pleine collation de l'Evêque. Il est sûr que ces mots *Ecclesia de Capella Milon* se trouvent dans le Pouillé du temps de S. Louis sous l'article *de donatione B. M. Parisiensis*, tout de suite après celles *de Burgo Reginæ*, *de Balneolis*, *de Castaneto*, & que dans les Pouillés du XV & du XVI siécle il y a *Cura de Capella Milonis, Episcopi*, ce qui a été suivi par ceux de 1626 & 1648.

Cette terre est dans la famille de Messieurs de Besset depuis l'an 1589. Henry de Besset Seigneur de la Chapelle-Milon est connu parmi nos Historiens pour avoir écrit une rélation de ce qui se passa dans les campagnes de Rocroy en 1643 & 1644. Ce morceau d'Histoire qui passe avec raison pour un chef-d'œuvre a été plusieurs fois imprimé.

Suppl. de Moreri au mot *Rocroy*.

Le Village de Milon est mentionné dans le Contract d'Echange que le Roy fit en 1692 de Chevreuse pour la terre de Montfort-l'Amaury. Mais il ne faut confondre ce Milon avec la Chapelle-Milon. Ce premier est de la Paroisse de Chevreuse, quoiqu'il en soit

éloigné

éloigné & qu'il ne soit séparé de la Chapelle que par le ruisseau. Il n'est devenu pour le spirituel de la Paroisse de la Chapelle qu'en conséquence de la rémontrance que firent en 1672 Raymond de Besset Seigneur de Milon & Henry de Besset Seigneur de la Chapelle, que le chemin pour aller de ce lieu de Milon à Chevreuse est impraticable l'hyver, étant dans un taillis, & que le Curé de Chevreuse consentoit à ce que les habitans fussent de la Chapelle pour le spirituel.

Reg. Archiep. Par. 3 Dec.

M. de Valois n'a nommé la Chapelle-Milon dans sa Notice des Gaules, que pour dire que ce lieu est situé sur la riviere d'Ivette; ce qui est faux.

Notit. Gall. p. 412 col. 2.

On m'a appris que le fils d'un paysan de ce Village est devenu de nos jours Gouverneur de Colmar. Il est mort depuis peu.



que s'explique le livre des fondations de cette Eglise. Mais pour parler plus correctement, il faut dire par Jean Evêque de Sébastianople, suivant la permission que l'Evêque de Paris lui donna le 30 Septembre précédent, comme aussi de bénir le cimetiere contigu. On n'y conserve point de reliques de S. Lambert, quoique cependant on doive supposer qu'il y en a eu lors de la construction de l'ancienne Eglise. C'est l'Evêque de Mastricht qu'on y honore le 17 Septembre. On y célébre aussi sa Translation l'un des Dimanches du mois d'Avril. Baillet en marque une au 28 de ce mois. Il y a dans cette Eglise une dévotion particuliére à S. Lambert pour certaines incommodités : L'usage est d'y offrir le jour de la Fête du mois de Septembre un coq blanc de la part de chaque personne qui se recommande à l'intercession du saint. Il y a une dévotion à peu près semblable & au même jour dans le pays Cotentin du côté de Valogne ; mais c'est en l'honneur de S. Flocel Martyr, qu'on y revére annuellement le 17 Septembre. Saint Blaise passe aussi pour un des Patrons de cette Eglise. Au reste le bâtiment en est très-simple, manquant d'aîle du côté du midi, & de clocher figurant. A l'entrée à main droite se voit une tombe avec une épitaphe latine d'un Charles de Robergues de la Ville de Beauvais, qui est dit s'être appliqué en ce lieu à lire les ouvrages des Peres & les Historiens Ecclésiastiques, & y être mort de langueur le 20 Octobre 1676. Une partie des ossemens provenans des corps autrefois inhumés à Port-royal furent enterrés dans le cimetiére de cette Eglise en . . . . . .

Reg. Ep. Par.

La Cure est marquée à la nomination de l'Abbé de Bourgeuil dans tous les Pouillés généralement. En 1682 elle fut résignée au

célébre Historien M. le Nain de Tillemont. Il en prit possession; mais sa famille l'engagea à la quitter, & il ne s'y trouve aucun acte signé de lui.. Il devoit connoître de longue-main cette Eglise: il avoit été élévé durant une partie de sa jeunesse dans les écoles de Vaumurier hameau de cette Paroisse. Il avoit aussi demeuré quelque temps à saint Lambert même, vers l'an 1670. Le plus ancien Curé qui se soit présenté à moi est Jean Redouff qui passa en 1369 un accord en Parlement avec les Religieux de saint Denis en France.

Suppl. de Moreri T. 1. *voce* Beaupuis pag. 107.

Regist. Parl.

Cette Terre ayant été depuis un certain temps entre les mains des Seigneurs de Chevreuse, s'est trouvée faire partie du Duché: elle en a subi le sort, & est passée aux Dames Ursulines de saint Cyr. Ce qui augmenta les droits du Duc de Chevreuse fut la vente que lui firent il y a cent ans les Religieuses de Port-royal de la Justice & Seigneurie de cette Paroisse avec quarante arpens de terre, en vertu de la permission d'André de Saussay Vicaire général de Paris du 30 Avril 1650.

Sauval T. 3 p. 210.

Ces Dames de Port-royal avoient eu par donation de Hervé de Chevreuse Seigneur de Maincourt mort vers 1262 quarante-quatre arpens & demi de bois au-dessus de Vaumurier jusqu'à Champgarnier; & par acquisition de Jeanne de la Fin Abbesse décédée en 1558, les terres des Granges & fermes de Vaumurier & Champgarnier.

Necrol. de Porroyal au 31 Octob.

Ibid. ad 17 Maii.

Dans la grande plaine que l'on trouve en allant de saint Lambert au Menil-saint-Denis au sortir du bois, est un bien de Comm nadeur. C'est une ferme dite la Brosse dépendante d'une Commanderie du nom de Louviers. Sauval dit que cette Commanderie s'appelle Bellé, & qu'elle est au pays de Telles

Sauval T. 2 p. 613.

vers le Vexin. Quelques Pouillés recens de Paris donnent à cette Chapelle le nom de saint Jacques de la Brosse Paroisse saint Lambert, sans lui assigner de revenu.

Pouillé sous M. de Noailles.

LEVIS.

CEUX qui pour s'instruire sur l'origine des noms de lieu du Diocèse de Paris, ne remontent pas plus haut que le Pouillé du XIII siécle, qui est presqu'entiérement redigé en latin, se contentent d'y apprendre que la Paroisse de Levis y est désignée sous ce nom *Livias*. M. de Valois qui fut borné à ce Pouillé quant à cet article, en conclue tout aussi-tôt, qu'on disoit alors en latin *Livia*, & que ce nom venoit de quelque Livius, apparamment Romain, puisque c'est un nom vraiement romain. Mais les titres plus anciens de cinq cens ans que ce Pouillé ne favorisent aucunement la prononciation *Li* de la premiere syllabe. Dans un Diplôme du Roy Charlemagne de l'an 774 qui contient une description des divers cantons de la forêt d'Iveline, le second de ces cantons est ainsi désigné; *Secunda termina contra pagum Pinciacensem pervenit ad Codonarias, deinde ad Vennas usque Aurevallo, deinde Liviclas*. On trouve en effet dans l'un des bouts de cette Forêt qui avoisine au pays de Pincerais Cognieres & Levis à une lieue de distance l'un de l'autre: Ainsi Cognieres étant le *Codonaria* du Diplôme, comme le nom & la situation l'indiquent, il suit que Levis est le *Levicla* du même titre. Le livre de l'Abbé Irminon sur les biens de saint Germain-des-Prez qui n'est postérieur que de quelques années, parlant d'une portion de bois

Notit. Gall. p. 421.

De re Diplom. p. 541.

Codex Irminon sub Carolo magno p. 89.

que cette Abbaye avoit à Levis met : *Habet in Lebiaco de sylva ubi possint saginari porci circiter CLXX.* On voit par ces deux titres antérieurs de beaucoup aux voyages des François à la Terre-sainte, c'est-à-dire aux Croisades, combien grossiérement se tromperoient ceux qui croiroient que le nom de Levis auroit été donné à ce lieu par des Juifs de la Tribu de Levi que les François auroient amenés de la Palestine. Au reste en s'attachant à ces deux titres ci-dessus, on se conforme à la vérité, & on a l'avantage de reconnoître l'existence du lieu de Levis du Diocèse de Paris dès le VIII siécle. Je dis du Diocèse de Paris, parce qu'il y a encore un autre Levis en France qui est situé proche Toucy au Diocèse d'Auxerre.

Le premier est éloigné de Paris de huit lieues & de quatre de Versailles, à une peine lieue du grand chemin de Rambouillet, de Chartres, &c. sa situation est dans un vallon & sur un côteau au rivage gauche de la riviere d'Ivette, laquelle presque depuis sa source qui n'en est qu'à une demie lieue est bordée par une côte de vignes qui regardent l'orient & le midi. Le territoire est cultivé encore davantage en labourages. Il y a aussi des prairies & marécages à la faveur non-seulement de l'Ivette, mais encore d'un autre ruisseau sans nom qui vient du hameau de la Roche. Cette Paroisse n'est point connue sous le simple nom de Levis dans les livres de l'Election de Paris, mais sous celui de saint Nom de Levi. Elle est dite dans le dénombrement imprimé en 1709 comprendre 107 feux : mais il y a apparemment erreur, car le Dictionnaire universel de la France qui parut en 1729 n'y compte que 160 habitans ; & le dénombrement du sieur Doisy n'y reconnoît que 35 feux.

Au reste si cette Paroisse est peu considérable en nombre d'habitans, elle est remarquable en ce qu'elle contient dans son territoire deux anciens Monastéres. J'en parlerai ci-après.

L'Eglise Paroissiale est bâtie sur une bute ou éminence, dont l'aspect est vers le midi. Ce n'est qu'une espece de longue Chapelle accompagnée d'une tour terminée en pavillon d'ardoise. Le défaut d'ornement d'architecture fait qu'on ne peut en désigner le temps. Elle ne paroît pas ancienne. La Dédicace en a été faite au mois de Juillet 1537 par l'Evêque de Calcedoine que l'Abbé de la Rosche & les Marguilliers avoient demandé à l'Evêque de Paris. On la célébroit il y a cent ans le 8 Juillet quelque jour qu'il arrivât. Les habitans obtinrent de l'Archevêque en 1648 qu'elle fût remise au Dimanche suivant à cause des moissons. Le Curé entre dans cette Eglise par un escalier particulier pratiqué dans la nef, qui de sa propre main a été embellie de beaucoup de dorures. C'est celui que j'y ai vû en 1738. Le Patron est S. Nom, Saint local, saint du pays, & qui mérite d'être plus connu qu'il ne l'est. On le trouve dans les anciens Calendriers & Martyrologes de Paris. Les Martyrologes marquent sa mort au 8 Juillet dans le pays de Pincerais. Celui de Notre-Dame de Paris du XIII siécle la met *in pago Pinciacensi* ou *Pincianensi*. Il continua d'être dans les Missels & Breviaires de Paris où il étoit au moins depuis l'an mille, jusqu'à l'an 1607, & de crainte que le Diocèse auquel il appartient n'en perde le souvenir, on a rétabli son nom dans le Martyrologe de Paris publié en 1727, en ces termes qui se lisent au huit de Juillet : *Prope Villam Pirosam in pago Pinciacensi, sancti Nummii* ; c'est-à-dire : Proche Villepreux au pays de Pincerais le décès de

Reg. Ep. Par. 12 Jul.

S. Nom. Il est vrai qu'on n'a osé lui donner de qualification, parce que les manuscrits ont varié ; les uns l'appellent simplement Confesseur, d'autres Prêtre, & d'autres le qualifient Evêque, & même quelques-uns Martyr. Mais le parti le plus vraisemblable est de le regarder comme un Corevêque qui étoit employé par les Evêques de Paris & de Chartres sur les limites des deux Diocèses, car le Pincerais s'étend sur les deux Evêchés ; & il est certain par des Conciles tenus à Paris sous Louis le Débonnaire & sous Charles le Chauve que la fonction de Corevêque avoit été exercée jusqu'au IX siécle entre Chartres & Paris. Son véritable nom latin est *Nummius*. Il étoit naturel que dans le langage vulgaire on en fit S. Num ou S. Nom. Quelques-uns l'ayant écrit S. Non, ceux qui le latiniserent ensuite, dirent & écrivirent *Sanctus Nonnus*, & ce nom latin ayant fait disparoître le véritable nom de *Nummius*, on s'imagina que le Patron de cette Eglise étoit un saint Evêque de Syrie nommé Nonnus qui obtint au V siécle la conservation de Ste Pelagie, & c'est sur ce nouveau plan qu'on a fait représenter ce saint par les Prédicateurs & par les Peintres.

A l'égard des reliques de ce saint que l'on conserve à Levis, il ne ne doit pas paroître surprenant qu'on en posséde d'un saint qui a vécu, qui a prêché, qui est mort & qui a été inhumé dans le canton : Mais ceux qui ont répandu que S. Nonne d'Héliopolis étoit le Patron de Levis & de la Breteche Paroisses du Diocèse de Paris de la contrée de Pincerais, ont imaginé que c'étoit un Seigneur de Levis qui les avoit apporté du levant au retour d'une Croisade. De tout ce que l'Eglise de Levis en avoit possédé il ne lui restoit qu'un

ossement de l'épaule dont le Curé de saint Nom de la Breteche Paroisse située trois lieues plus loin vers Saint-Germain-en-Laye a obtenu une partie. La Cure de Levis est restée à la pleine collation de l'Evêque de Paris selon le témoignage du Pouillé Diocèsain du XIII siécle. Il y avoit un Curé en ce lieu dès le regne de Philippe-Auguste. Celui qui l'étoit en 1201, dont le nom n'est marqué que par la lettre initiale A, consentit cette année-là que les nouveaux Hermites du Bois-Guyon établis sur sa Paroisse ne lui payassent aucun droit de dixme ni à ses successeurs, pour le terrain qui servoit de pacage à leurs bestiaux. Ce qui fut certifié par une charte d'Eudes de Sully Evêque de Paris. Cette Cure est marquée au Pouillé manuscrit du XVI siécle conjointement avec une Chapelle, mais tous les Pouillés redigés depuis, l'ont ou mise en oubli, ou en ont parlé fort inexactement, confondant quelquefois la Cure avec une Chapelle ou Château que l'Evêque confera le 20 Octobre 1485.

Hist. Eccl. Par. T. 2 p. 386.

Reg. Ep. Par.

Un de ses Curés est mentionné dans les Registres du Parlement au 12 Décembre 1699. C'est Charles Caubriere qui obtint un Arrêt par lequel il est dit que le Curé de Levis aura la dixme sur les anciens prez qui ayant été une fois défrichés, & ayant porté fruits décimables, retourneront ensuite en leur premiere nature de prez.

Code des Curés T. 1 pag. 193.

Le premier des Seigneurs de Levis qui m'est tombé sous les yeux est Philippe de Levies, lequel avec sa femme Elisabeth vendit en l'an 1180 à Maurice de Sully Evêque de Paris, cent sols assis à Vitry-sur-Seine, qu'ils tenoient de Galeran de Gallardon. Il est aussi mentionné dans le rolle des Fiefs de Montlhery dressé sous Philippe-Auguste : on y lit

Magn. Cartul. Ep. Par. Collect. MSS. du Bois T. 2.

que ce fut de son temps que Palaiseau fut détaché de la Châtellenie de Montlhery & que le Prevôt de Paris se l'adjugea. Je ne sçai pourquoi l'époque de ce changement se prend de lui, s'il avoit quelque Surintendance à Montlhery ou à Palaiseau. Gui de Levis Chevalier est plus connu par le zéle avec lequel il favorisa le nouvel établissement des Solitaires du Bois-Guion, tant en 1196 qu'en 1201. Son épouse s'appelloit Guiburge. J'exposerai ci-après le détail de cette fondation. En 1209 un Philippe de Levis étoit Archidiacre de Pincerais dans l'Eglise de Chartres. Les filles de Gui de Levis s'allierent dans le XIII siécle aux maisons de Marly, de Foix, & dans les siécles suivans à celles d'Armagnac & de Voisins. Marguerite de Levis devint par son alliance Dame de Marly; elle mourut le 15 Avril 1227. On lisoit sur sa tombe à Port-Royal plusieurs vers dont en voici deux:

Margareta fuit Matthei Malliacensis

Uxor, & hanc genuit generosus Guido Levensis.

Une Philippe fille du Seigneur de Levis étoit Abbesse de Port-Royal en 1275, & avoit avec elle dans la même maison trois sœurs filles du Seigneur de Mirepoix Marechal, lequel n'est autre qu'un Gui de Levies, dont Thibaud de Marly fait mention dans son testament de l'an 1286. Les armoiries de ces anciens Levis qui se voyent à l'Abbaye de la Rosche sont d'or à trois chevrons de sable. Gilon de Levis Chevalier est mentionné dans les titres du Prieuré de S. Eloy de Paris, pour avoir vendu au Prieur des cens à Orsonville & à Aunoy proche Auneau au Diocèse de Char-

Gall. Chr. nov. T. 7 col. 913.

Thes. anecd. T. 1 col. 1221

Tab. S. Elig. XIV s.

tres. Jacques de Cruſſol Seigneur de Cruſſol-Florenſac, étoit auſſi Seigneur de Levis en 1485 & Chambellan du Roy, ſuivant un bail de la ferme de Malepré appartenante au Prieuré d'Ivete qui fut paſſé de ſon autorité.

Tab. Foſſat.

En 1506 le même Jacques de Cruſſol, qualifié Vicomte d'Uzez & Seigneur de Levis, obtint de Louis XII par lettres datées aux Montils-lez-Tours au mois de Juillet de cette année l'établiſſement d'un marché tous les Vendredis à Levis, & celui de deux Foires, chacune de deux jours, l'une au 9 Septembre, l'autre au lendemain de la Purification.

I. Volume des Bann. du Chaſtelet fol. 371.

Il y a tout lieu de croire que c'eſt ce même Seigneur qui voulant embellir ce Village par quelque édifice, entreprit de conſtruire au-deſſous de l'Egliſe un château en brique, mais qui ne fut pas achevé, parce que le bâtiſſant on s'apperçut que la ſituation étoit mal ſaine & le lieu trop marécageux.

Le Dictionnaire Univerſel de la France qui a paru en 1726, marque à l'article de S. Nom de Levy que c'eſt un Fief qui appartient à M. le Duc d'Uzez, ce qui eſt tiré du livre de la Généralité de Paris publié l'an 1710 par le ſieur de Chalibert.

Litt. S. col. 466.

Gen. de Paris p. 88.

Les Ecarts de cette Paroiſſe ſont Giroir au rivage droit de l'Ivette: & de l'autre où eſt Levis, la Roche hameau différent de l'Abbaye de même nom, les landes, la Grippiere, les Veſtiers ou Neſſliers, les Monies. Mais ce qu'il y a de plus mémorable ſont les deux Monaſtéres bâtis ſur cette Paroiſſe. Le plus ancien eſt Ivette.

PRIEURE' D'IVETTE.

ON est embarrassé à déterminer le lieu qu'il faut entendre dans ce passage de tunat de la vie de S. Germain Evêque de is, *cum ad possessionem Ecclesiæ quæ dicitur he Sacerdos accederet, quidam ei fit ob- s*: Il me semble que comme il a été fa- presque dans tous les temps de confon- la lettre u avec la lettre n, qu'il n'y auroit à substituer l'u pour seconde lettre de ce t, & en ce cas on liroit Ivethe qui seroit nonncé Ivethe], & qi donneroit le nom du n dont je parle. Mais ce qui s'oppose à te lecture, est qu'il y a des manuscrits où on uve en deux mots *in Æthe*; & qu'on ne it pas que jamais l'Evêque ni le Chapitre Paris ait eu du bien à Ivete: D'ailleurs il constant par une charte du Roy Henri I. l'an 1043, que la terre d'Ivette passoit llors pour avoir été donnée à l'Abbaye de int Pierre des Fossez par un de nos Rois la seconde race qui se nommoit Charles vraisemblablement par Charles le Chauve. utre cela on l'appelloit encore en latin *quatam* sous Henri I: Ainsi à plus forte ison Fortunat plus ancien de cinq cens ans en seroit-il servi, & n'auroit pas mis Ivethe. Me restraignant donc à ce qui est de cer- in, je dirai seulement que cette terre *Villa nomine Æquata in finibus Silvæ Aquilinæ*, avoit té donnée à l'Abbaye des Fossez dès le IX u X siécle avec bois, pré, eau, laboura- ges, hôtes & une Eglise du titre de S. Pierre. Cette Abbaye y avoit au X siécle neuf mas ou meix & demi habités par dix-neuf hommes qui y cultivoient la terre, & lui devoient des corvées; mais qui fut souvent exposée au pil-

Sac. I. Benedi. p. 240.

Hist. Eccl. Paris. T. I. p. 658.

Bal. T. 2. Capitul. col. 1390.

lage des Seigneurs voisins. Le premier q
causa du dommage fut un Chevalier no
Nivard qui sous la spécieuse apparence
être le défenseur ou protecteur, causoit be
coup de tort aux paysans par les séjours
y faisoit en allant ou revenant de la ch
Ce Chevalier fut cité de par le Roy à c
paroître à Paris devant son Conseil avec G
thier Abbé de saint Maur auteur de la pl
L'Abbé y ayant plaidé sa cause, Nivard
rien à opposer, & promit de s'en tenir à
qui seroit reglé. Gunthier prouva par serm
fait entre les mains de deux Ecuyers (on
appelloit alors *Clientes*) que l'Avoué ou p
tecteur de cette terre ne devoit prendre qu
sextier d'avoine des arpens où étoit l'habi
tion d'un hôte, & des autres arpens éloign
des maisons une mine d'avoine ; qu'à l'ég
des arpens restés incultes & réunis par-là
Fief de l'Abbaye, ils ne lui devoient rie
Que c'étoit là en quoi consistoient tous
droits avec celui de la chasse. Que si quelq
paysan devenoit rebelle contre l'Abbé, le d
fenseur ou Avoué devoit le poursuivre pa
devant la Cour de cet Abbé, & recevoir po
sa peine le quart de l'amende. Le fait ain
prouvé devant le Conseil où étoit Mayn
Archevêque de Sens, plusieurs Evêques, Com
tes & Seineurs, Chevaliers & Cliens, Hen
I. en fit expédier un jugement à Paris le
May 1043, dont toutes ces circonstances son
tirées. Je parlerai ci-après d'un autre Sei
gneur qui y causa aussi du dommage. Il n'
avoit point encore alors de Monastere en for
me établi en ce lieu, quoiqu'il y eût une Egli
de saint Pierre plus d'un siécle auparavant
La tradition est qu'un des Seigneurs de Levi
en fonda un, ou au moins qu'il en fut le re
staurateur : mais je ne vois pas qu'il soit sû

Chartul. Foss. ad calcem.

ue ce Seigneur fût le même qui dota l'Abbaye de la Rosche au commencement du XIII siécle. On ne peut douter qu'il n'y eut au moins un Moine de saint Maur des Fossez, qui residât en ce lieu dès le milieu du XII siécle. Guy Seigneur de Chevreuse rendant à cette Abbaye de saint Maur l'an 1182 de l'agrement de l'Evêque Maurice de Sully le bois situé à Ivete *apud Equatam*, & qu'on appelloit le Bois du Puits, *Nemus de Puteo*, déclare qu'il l'a eu long-temps en sa garde, & qu'il l'a si bien gardé qu'il n'a pas souffert que le Moine d'Ivete en emportât la moindre chose, *ita quod etiam Monachum de Equata quidquam inde tollere non permisi*. Peut-être aussi que cela signifie *aucun Moine*. En ce cas il y auroit eu dèslors en ce lieu une espece de Communauté. Chartul. S. Mauri Ganier. fol. 543.

Au reste l'Eglise de saint Pierre qui avoit subsisté dès le IX siécle étoit alors assez vieille pour en demander une autre, & on peut croire que la piété du Seigneur de Levis l'engagea à faire les frais de la reconstruction. Ce peut être le même édifice qu'on voit encore aujourd'hui, qui n'est qu'une espece de Chapelle oblongue bâtie de pierres molieres (a), auprès de laquelle il n'y subsiste plus aucuns vestiges de cloître.

(a) Ce n'est point de ce Monastere qu'a voulu parler Pierre de Nemours Evêque de Paris dans son Testament de l'an 1218, où parmi les Abbayes est nommée celle de Junel que j'avois cru mis pour Ivet par le Copiste. J'avois insinué ce sentiment aux sçavans Auteurs du VII Tome du *Gallia Christiana col.* 330, en leur faisant connoître ce Prieuré. Mais j'ai eu tort; & après plus de réflexion sur ce qu'Ivete n'a jamais été Abbaye, j'ai découvert que c'est de l'Abbaye d'Inverneau mise en abregé Iu'nel que le nom a été ainsi defiguré. Il n'y a en effet personne qui ne reconnoisse Iuerneau dans Iuernel, comme Oiseau dans Oisel.

Ibid. fol. 551. & Gloss. Cangii voce Parochiagium.

En 1249 les Chanoines Réguliers de l'Abbaye de la Roche qui se disoient en droit d'exiger des Moines d'Ivete une portion dans la dixme de ce Prieuré situées sur la Paroisse de saint Nun de Levis, les quitterent de cette redevance. L'année 1264 il arriva que Hervé Seigneur de Chevreuse ayant fait détruire les murs & autres clôtures de ce Prieuré, y entra avec ses gens, qui enleverent la volaille des Religieux & emmenerent leurs chevaux. Pierre Abbé de saint Maur ne laissa pas la chose impunie. Il en fut fait justice suivant l'usage de ces temps-là. Simon de Sevre & Ansel de Bucy Chanoines de Paris, arbitres dans le procès avec Simon *de Blarruaco* Chanoine de Poissy, condamnerent par Sentence Hervé de Chevreuse à payer dix marcs d'argent à l'Abbé pour en faire des bassins, *vel equos argenteos, qui erunt in usu Ecclesiæ Fossatensis* (a); & à l'égard de ceux qui avoient dérobé la volaille & démonté le Moine & son Ecuyer, ils furent condamnés à faire quatre Processions. Premierement s'étant rendus à Paris le jour de l'Ascension, ils devoient y suivre la Procession de Notre-Dame placés proche le Marguillier-Prêtre qui va à la queue du Clergé, & marcher nuds pieds en simple tunique, ayant aussi la tête nue sans coiffe ni capuchons. Le Dimanche suivant ils devoient observer la même chose à la Procession de l'Eglise d'Ivete. Huit jours après, ils étoient tenus de faire le même personnage à la Procession du Prieuré de Chevreuse, & le Dimanche suivant qui étoit le jour de la derniere Procession, c'étoit celle de l'Abbaye de saint Maur des Fossez qu'ils devoient suivre, toujours dans la même situation, mais

Chartul S. Mauri Ganier. fol. 558.

Sine Cucufis & sine Caputiis.

(a) C'étoient apparemment de petites figures d'argent représentant des chevaux.

avec

avec cela de plus, que chacun d'eux devoit porter sa selle sur ses épaules : *& portabit quilibet sellam suam in humeris suis.* Après quoi ils devoient se rendre dans la prison de l'Abbé pour y rester tant que bon lui sembleroit. Cette Sentence fut prononcée le samedi d'après Pâques 1265. Il paroît que le Seigneur de Chevreuse étoit décédé durant cette Procédure : car on lit qu'en 1264 Marie Dame de Chevreuse tutrice de Jeanne sa fille étoit en différent avec le Couvent d'Ivette sur la Justice haute & basse du hameau où ce Prieuré est situé dans sa Châtellenie : ensorte que l'affaire fut compromise entre les mains de Philippe de Bretigni & Robert de Bersencourt Chanoines de Paris. Mais on ignore quelle fut leur décision. En 1275 on trouve la révocation que l'Official de Paris fit par le ministére du Curé de saint Non, d'une Sentence de suspense qu'il avoit jettée sur le Prieur. En 1287 on voit que le Prieur de ce lieu paya le pigment à la Cathédrale de Paris le jour de l'Assomption, aussi-bien qu'en l'an 1302. En 1326 Jeanne Dame d'Amboise & de Chevreuse fit à l'Abbaye de saint Maur la vente des redevances qu'elle avoit sur les habitans d'Ivette, & permit à ces habitans de mener leurs bestiaux dans les paturages de la Châtellenie.

Ex Autogr. Tab. Fossat.

Tab. Fossat.

Necrol. Par. ad Calcem.

Tab. Fossat

Des titres de l'an 1287 font mention d'une fontaine de cette prairie qui sort de terre sur la censive de l'Abbé de saint Maur, & à laquelle touchent les prés de l'Abbaye de la Roche. Ils l'appellent la Fontaine *de Saires* ou *des Aires*. C'est l'une des sources de la riviere d'Ivette.

Depuis ce temps-là on ne trouve plus rien de remarquable sur ce Prieuré jusqu'à l'an 1605 ou 1607 qu'il fut arrêté par M. de Gondi Evê-

Reg. Ep. Par. 9 Jul. 1607.

que de Paris & Abbé de de saint Maur avec les Chanoines de saint Maur, qu'ils auroient pour le supplément le Prieuré d'Ivete & celui de la Chapelle-la-Reine. Ce qui n'a pû être effectué qu'en 1733 après la mort de M. de la Grange Chanoine de Notre-Dame de Paris, qui n'avoit point fait de résignation de ce Bénéfice. Avant 1607 il étoit uni depuis le 30 May 1580 à la Mense Episcopale de Paris.

Factum du Chapitre de S. Maur de 1734.

Reg. Ep. Par.

ABBAYE DE ROSCHE

OU LA ROCHE,

Et anciennement la ROUCHE.

CE qui a donné occasion à la fondation de cette Abbaye fut la devotion qu'eut Guy Curé de Maincourt de quitter le monde vers l'an 1195 avec quelques-uns de ses amis. Guy Seigneur de Levis entra dans leurs vues, & comme ils vouloient mener une vie de solitaire, il leur donna de terrain la valeur du labourage d'une charrue, quelques portions de dixmes & un certain canton de bois. (*a*) Maurice de Sully Evêque de Paris qui reçut ces donations investit du tout l'ancien Curé de Maincourt l'an 1196. Cette société de Reclus, que l'Evêque qualifie dans ses Lettres *novella Plantatio*, choisit sa résidence dans le bois; d'où vint l'usage de les appeller *Fratres de Nemore Guidonis*. C'est ainsi que les ap-

(*a*) Le titre qui contient ces donations ne paroît pas avoir été donné exactement par le Pere du Bou. Celle du *Gallia Christiana* est la même. On ne voit pas grand sens dans ce qu'il a dit de l'achat fait par Nevile *de Alveis* ou plûtôt *de Alneis*. L'erreur vient de quelque Copiste, ou de celui de S. Victor d'où le P. du Bois les a tiré, ou de son propre Copiste.

pelle Guy Seigneur de Levis dans la nouvelle donation qu'il leur fit en 1201 pardevant l'Evêque Eudes de Sully de deux muids de bled dans sa dixme des Lays & de trois muids de vin dans les vignes de Marly, d'un second labourage d'une charrue, contigu à celui qu'il avoit donné précédemment, & de la grange qui y étoit jointe. Comme ils étoient établis sur la Paroisse de saint Nom de Levis, l'Evêque les exempta du consentement du Curé de payer la dixme *de nutrituris animalium suorum*. Il faut observer qu'encore à présent pour venir de Levis à l'Abbaye lorsqu'en montant on a atteint la plaine on passe une demie lieue de bois; mais il n'est pas sûr pour cela que la retraite des solitaires fut au même lieu où est cette Abbaye. Ils n'avoient eu dans leur commencement aucune régle déterminée. Par la suite ils embrasserent la Régle de saint Victor de Paris, & comme la Maison de Livry à trois lieues de Paris rejetton de celle de saint Victor fleurissoit alors avec éclat; ils en obtinrent une colonie, qui d'Hermites les rendit Chanoines Réguliers. Alors Guy de Levis Chevalier qui vivoit toujours consacra quatre mille livres parisis *ad faciendam Abbatiam de Rocha*, & les déposa entre les mains de l'Abbé de Vaux de Sarnay, d'Amaurry Comte de Montfort & d'Alexandre des Bordes son parent, afin qu'ils les employassent pour bâtir l'Eglise & l'Abbaye, & pour avoir des fonds utiles à l'entretien des Religieux; cet acte est de l'an 1232. Amaury de son côté donna à cette nouvelle Maison trois ans après cent soixante arpens tant de terre que de prez dans un lieu dit *Marecheria*, qui pourroit être ce qu'on appelle *les Maréchaux* dans le voisinage des Vaux de Sarnay & de Senlices ou Dampierre. Amaury

se sert de ces termes, *Abbati & Conventui de Roscha Ordinis S. Victoris* : & la Bulle de Grégoire IX de ceux-cy *Abbati & Conventui B. Mariæ de Roscha Ordinis S. Victoris.* Ce qui fait voir que cette Maison prit le nom d'un petit hameau tout voisin situé vers le vallon qu'on nomme encore la Roche; mais en même temps cela montre que la vraye dénomination latine n'est point *Rupes*, d'autant plus que M. Chanut dernier Abbé que je vis en 1739 dans cette Abbaye, m'assura que dans tous les anciens titres il y a *de Rooscha*, & qu'il n'y a que dans les nouveaux qu'on a mis *de Rupe.* La nature du terrain même réclame contre la nouvelle façon de latiniser ce nom, puisque ce n'est un pays ni de roches ni de rochers, mais de la plaine & de fort bons labourages. Lorsqu'il y eut eu un Abbé établi à la Rôche, les Religieux vinrent à bout de sécouer le joug de l'Abbé de Livry : mais comme ce dernier défendoit ses droits on en vînt à un accord; ceux de la Rôche pour être exempts de la Jurisdiction de l'Abbé de Livry, promirent par Lettres de l'an 1238, de payer chaque année à cette Maison huit sextiers de meteil & autant d'avoine; & depuis en mil deux cent cinquante-trois Roger Abbé de la Rôche céda à l'Abbaye de Livry en place de ces grains deux muids d'avoine que lui payoient les Freres de l'Hôtel-Dieu de Paris pour des terres situées à Ver-le-Grand. Au reste ce fut de l'Abbaye de saint Victor que tous les Abbés de la Roche furent tirés au XIII siécle. Depuis la fin de ce siécle, on ne trouve aucuns Abbés de ce lieu jusqu'au commencement du XV. En 1414 l'Abbé Jean est connu par la vente qu'il fit des prez situés sur la riviere d'Ivette, tenant à ceux de l'Abbaye de S. Denis,

Tab. Fossat. in Ivatte.

qu'on avoit légué à sa Maison. Il est peut-être le même que Jean de Dol nommé au nouveau Gallia Christiana. Frere Pierre le Coesne Prêtre Abbé de la Rôche fut commis dans le Synode de Paris tenu au mois d'Octobre 1456 pour recevoir les fruits de la Cure des Lais, & administrer les Sacremens aux Paroissiens de Menil-saint-Denis qui n'avoient point de Curé. En 1473 l'Abbé étoit un nommé Antoine à qui Louis de Beaumont Evêque de Paris adressa des Indulgences venues de Rome à l'occasion des malheurs du temps. Le même Antoine surnommé *de sancto Aredio* permuta le 6 Février 1478 avec Antoine *de Bonofonte* Prieur du Prieuré-Cure de Voissy Ordre de S. Augustin Diocèse de Bourges. On voit ensuite, que l'Abbayé de Livry essaya de preposer un Abbé à la Rôche & d'y mettre la réforme. Il y a apparence qu'elle y fut introduite & qu'elle y dura jusqu'en 1517. On en avoit été redevable aux soins de Pierre de Bruges & de Mauburne son ami célébre Abbé de Livri. Mais il paroît que Pierre de Bruges n'avoit pas continué d'y soutenir la Régularité. L'Evêque François Poncher dit dans l'acte de sa visite du 13 Juillet 1524 que cet Abbé Commendataire étoit absent, qu'il n'y trouva que deux Religieux dont l'un étoit Prêtre, & que le service divin s'y affoiblissoit; il ajouta que le fermier rendoit pour la ferme quatre muids & demi de grain. En 1566 l'Abbé qui y résidoit étoit Louis le Boutillet suivant un acte du Doyen de Chateaufort. En 1572 l'Abbaye étoit possédée par Jean de Versoris. Je me suis étendu sur ces Abbés, parce que tous, excepté Pierre de Bruges, sont omis dans le Gallia Christiana. On peut y voir parmi ceux du dernier siécle MM. Habert Evêque de Cahors & de Perpignan. Le

Tab. Ep. Par. in Spir.

Reg. Ep. Par. in Maio.

Ibid.

Tab. Ep. Ep.

Voce *Habert.*

Dictionnaire de Moreri qui à leur occasion parle de cette Abbaye, l'appelle mal-à-propos N. D. des Roches.

L'Eglise n'est point d'une grande étendue ; mais elle est dans l'état qu'elle fut bâtie au XIII siècle. Si les dehors ne sont que de la pierre grossiere du pays comme les autres du même canton, les dedans sont d'une carriere éloignée. Ce bâtiment est en croisée & tout vouté, mais sans galleries. Le portail aussi est du XIII siècle. On y admire avec raison sur le grand Autel une très-belle Image de la Ste Vierge tenant l'Enfant Jesus, laquelle a de hauteur deux à trois pieds. Les Auteurs du Gallia Christiana disent qu'elle est d'yvoire, & ajoutent qu'il n'y en a pas de semblable dans toute la France. L'un des deux Reliquaires qui sont sur cet Autel contiennent une relique de Ste Eulalie Martyre d'Espagne que M. l'Evêque de Perpignan, Louis Habert, avoit tiré de sa Cathédrale dont elle est Patrone. L'autre buste est de S. Blaise dont il y a une Chapelle en cette Eglise avec concours de devotion. La même Eglise est un lieu de pélérinage pour les Villages voisins dans le cas de nécessités publiques, sécheresses, &c. Il y a dans le Sanctuaire trois statues de Chevaliers toutes dressées, qui ont les mains jointes & leurs boucliers auprès d'eux, chargés des armes de Levis. Ces statues étoient originairement couchées sur des sépulcres qui ont été démolis comme incommodes. Sur une tombe qui est au chœur est gravé en gothique capital :

Gall. Chr. T. 7 col. 141.

Hic jacet Magister Gaufridus de Gastina Clericus juxta Fratrem suum Guidonem, qui obiit anno M CC L X X V pridiè kalend. Januarii.

La tombe de l'autre est adjacente. Il est re-

présenté en tunique tenant un livre, la main sur la tranche d'en haut, son épitaphe est en vers latins difficile à lire.

Dans la croisée du côté du midi sur une tombe gravée en gothique capital se lisent seulement ces mots: *Cy gist Madame Marguerite de ..... Priez Dieu pour l'ame de li.*

Dans la nef proche la porte du chœur est une autre tombe aussi gravée en lettres capitales gothiques, où l'on ne peut presque lire que ces mots, *Magister Dionisius Cantor hujus Ecclesiæ.* Il tient en main un bâton dont on ne peut voir le couronnement.

Enfin à l'entrée de l'Eglise est la tombe d'une Bourgeoise de Neausle bienfaitrice du XIII siécle. Mais les plus considérables bienfaiteurs après les Levis, sont les Seigneurs Bouchard & Matthieu de Marly, Mathilde de Marly les Seigneurs de Chevreuse, Poissy & Voisins suivant le Nécrologe de l'Abbaye.

Des lieux réguliers de cette Maison il reste seulement au côté méridional de l'Eglise quelques bâtimens voutés, un entre autres qui qui paroît avoir été anciennement le Chapitre.

Je remarquai aussi dans cette Maison beaucoup de coulevrines tant de fer que de fonte.

L'Abbé de la Rousche (ainsi qu'elle est écrite au Procès-verbal de la Coutume de Paris 1580) fut une de celles qui déclarerent alors qu'elles sont de la Coutume du Bailliage de Montfort. Elle avoit été condamnée en 1556, pour n'avoir pas comparu à cette Coutume tant pour l'Abbaye que pour la Seigneurie de la petite Rousche près la Celle.

Le Pouillé Parisien du XIII siécle a oublié de placer cette Maison parmi les Abbayes, mais il l'a mise sous le nom de *Reschia* parmi les Prieurés du Doyenné de Macy.

Elle étoit véritablement de ce Doyenné selon la maniere de placer alors les Communautés ; mais jamais ce n'a été Vilras au midi de Jouy, ainsi que M de Valois se l'est imaginé. Vilras n'a jamais eu de Prieuré. Vilras peut être le *Villa Ruscha* du Nécrologe de N. D. de Paris au 13 Janvier. Un Jean de *Rosca* Chevalier vivoit en 1259. Il quitta alors aux Religieu de saint Denis un droit de Péage qu'il avoit sur les vins montant par la Seine. Il paroît que ce *Rusca* n'est point celui-ci.

Not. Gall. p. 428 col. 3.

Chartul. S. Dion. p. 278.

LES LAYS.

IL est fait mention de ce lieu dans quelques titres avant qu'il fut érigé en Paroisse; mais il n'y est pas dit de quelle Paroisse il dépendoit alors. Cependant il y a plus lieu de croire que ce hameau appartenoit à la Paroisse de Maincourt ; d'ailleurs les Lays n'ayant eu un Curé particulier que depuis l'an 1204, ce que j'ai à dire de ce lieu des Lays avant l'érection de la Cure, peut être rapporté à l'article de la Cure matrice également comme icy, où j'ai mieux aimé le placer. C'est ce que nous en avons de plus ancien. Eudes de Sully Evêque de Paris déclare par ses Lettres de l'an 1201 que Guz Seigneur de Levis du consentement de Guiburge son épouse a donné aux nouveaux Hermites du Bois-Guyon dont Guy cy-devant Curé de Maincourt étoit le chef, *duos modios bladi in decima sua de Logiis*. Il est naturel d'entendre par *Logiæ* le village en question, parce que dans le langage vulgaire on écrivoit même alors *les Lois*, comme on le verra ci-après. Ce nom de *Logia* étoit donné fort souvent aux hameaux répandus dans

Hist. Eccl. Paris. T. 2. p. 386.

dans les forêts ; & comme la forêt d'Iveline avoit été essartée en plusieurs endroits, quelques-uns de ces lieux essartés devenus la demeure des bucherons ou des laboureurs, furent appellés Lois ou Layes ou Lais ou Loges, du latin *Logia*, ou du terme barbare *Ledia*, qui peut-être ayant donné origine au mot françois *Loye*, fit fabriquer dessus ce mot le latin *Logia* & *Logiæ*.

Ce fut donc à ce Lois ou Lais que fut établie une Cure l'an 1204, suivant le désir de Gui Seigneur de Chevreuse à qui ce hameau & d'autres du voisinage, sans doute, appartenoient. Il marque lui-même dans l'acte qu'il en dressa, qu'il donnoit pour dot à la Mere-Eglise qui seroit érigée à Lois, du consentement d'Aveline sa femme trois muids de bled dans la dixme de ce lieu, avec toute la menue dixme : de plus une place pour bâtir le village proche l'Eglise, & pour construire un Presbytere, & former un cimetiere, & outre cela quatre arpens de terre labourable situés en ce lieu & quittes de tous droits. Il n'y a aucun sujet de douter que telle n'ait été l'origine de cette Paroisse a l'établissement de laquelle l'Evêque Eudes de Sully donna son consentement.

Hist. Eccl. Par. T. 2. p. 226.

Sa situation est à une demie lieue ou environ de Maincourt tirant vers l'occident & par conséquent à huit lieues & demie de Paris. La nouvelle route de cette Ville de Chartres rien qu'à la distance, & de ce côté-là c'est la derniere Paroisse du Diocèse. Elle est bâtie sur une élévation par rapport à Maincourt, Dampierre & Senlices, quoiqu'elle soit en même temps dans une plaine ainsi que la plûpart des écarts qui en dépendent, dont il y en a dans les bois. Les vignes n'y sont pas fort communes. Le gros des biens est en labourages. En

1709. lors de la premiere édition du dénombrement des feux des Paroisses des Elections on comptoit aux Lays 58 feux. Le Dictionnaire universel du Royaume de l'an 1726 en met 190 en cette Paroisse. Le second dénombrement en 1745 ne marque plus aux Lays que 42 feux. Dans les lettres d'échange que Louis XIII fit du Comté de Montfort en 1692 pour Chevreuse. Aujourd'hui cette terre appartient à Madame la Comtesse de Toulouse.

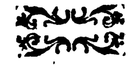
Ce n'est plus l'Eglise bâtie sous les ordres de Gui de Chevreuse que l'on voit aux Lays; mais une autre qui est aussi petite qu'on les construisoit alors & sans ailes. Elle ne paroit avoir que cent cinquante ans au plus d'antiquité. Le chœur & le sanctuaire sont plus solidement couverts que le reste. La sainte Vierge est la Patrone; mais quoique cette Eglise manque de collateraux, on a ménagé dans le chœur au côté méridional un autel sous l'invocation de S. Evroul Abbé au Diocèse de Lisieux dans le VIII siécle où il y a grand concours, & où de temps immémorial on fait venir de l'avoine pour les bestiaux malades. Le tableau du saint fait allusion à cette devotion.

La Cure est marquée à la pleine Collation Episcopale dans le Pouillé Parisien du XIII siécle, & dans les siécles suivans, où il n'y a erreur qu'en ce qu'ils ont quelquefois appellé en latin cette Cure *Cura de Lacubus* au lieu de *Logiis*. J'ai trouvé dans les Registres Episcopaux au 13 Juin 1524 la bénédiction du cimetiere de ce lieu par François de Poncher Evêque de Paris & non la Dédicace de l'Eglise. Les dixmes étoient de la Mense de l'Abbaye de S. Denis: mais les Dames de saint Cyr les ont cédées au Curé à ce qui m'a été dit pour être exemptes de la portion congrue.

La tradition du pays est que les Lays étoient de l'ancien patrimoine de l'Abbaye de saint Denis. Il n'y a rien d'insoutenable là-dedans, vû la donation que le Roy Pepin lui fit en 766 des territoires immenses dans la forêt d'Iveline. Je remarque même qu'il y a des hameaux qui ne sont qu'à demie lieue du village de Senlices, lequel surement a appartenu à ce Monastére en vertu du don de Charles le Chauve.

Les écarts de cette Paroisse ont pour nom l'Etrille, la Macicoterie, l'Enclave, le Bordel, les Maris, la Rue verte, les Molieres, & moitié de la Maulnerie ou Aumonerie, le reste étant de Dampierre. Sans m'arrêter à la bizarrerie de ces noms, j'observerai seulement que celui de la Macicoterie peut nous fournir l'origine du nom des Macicots usité dans le Clergé de Notre-Dame de Paris. Un particulier du nom de Macicot ou Massicot aura donné autrefois ce bien ainsi nommé aux Chantres, ausquels cette terre fournissoit les appointemens. On a des exemples de semblables origines.

M. le Duc de Penthievre est aujourd'hui Seigneur des Lays: on nomme au Prône Madame la Comtesse de Toulouse & Monsieur & Madame de Penthievre ce lieu étant des dépendances de Rambouilet.



MAINCOURT.

LA maniere la plus ancienne dont ce nom se trouve écrit, est *Meencourt*. Ce sont des titres latins de la fin du XII siécle, dans lesquels au lieu de latiniser ce nom comme on a fait dans le siécle suivant en *Media Cura*, on a mieux aimé le laisser en langage vulgaire que de risquer de mal dire. Déja il est certain que quant au mot *Curia* ceux qui s'en sont servi pour terminer ce nom, se sont trompés. La multitude infinie d'exemples que l'on a, porte à ne point hésiter de mettre *Curtis* pour *Curia*, lorsqu'il s'agit de villages ou hameaux. Ainsi il auroit été plus régulier d'écrire *Media Curtis*, que *Media Curia*, supposé que la premiere syllabe de ce nom vienne de Moyen, qu'on auroit prononcé *Meen*, dans le XII siécle. Pour moi qui ne vois point à propos de quoi ce Village auroit été appellé *Moyen-court*, ou *Court-Moyenne*, j'aime mieux croire que dans une antiquité plus réculée, de laquelle tous les titres ne sont pas venus jusqu'à nous, on auroit appellé ce lieu *Germani-Curtis*. Et comme le langage vulgaire en France a toujours été à l'abbreviation par la suite des temps de Germaincourt on aura fait Maincourt par une espece d'apocope qui n'est pas rare & qui a encore lieu tous les jours. Ce qui me détermine en faveur de Germaincourt est que S. Germain Evêque de Paris est de tout temps Patron de cette Paroisse, & que l'Abbaye de son nom à Paris y jouissoit dans le quartier de Levy, au moins dès le VIII siécle d'une forêt assez considérable.

Codex Irmininonis Abb. fol. 29.

Nous n'avons cependant rien qui prouve

l'existance d'une Paroisse à Maincourt de plus ancien qu'une Charte de Maurice de Sully Evêque de Paris de l'an 1196. Elle nous apprend que ce fut Guy Prêtre Curé de ce lieu qui donna occasion à la fondation de l'Abbaye de la Roche qui en est voisine. On infére naturellement qu'un lieu est Paroisse dèslors qu'il y a un Curé.

Cette Paroisse est à huit lieues ou environ de Paris dans un vallon fort détourné de toutes les grandes routes, à une lieue de Chevreuse vers le couchant. Une montagne la couvre du côté du midi & une autre du côté du septentrion. Celle du côté du midi est couverte de quelques vignes. Entre les deux montagnes passe la petite riviere d'Ivette ; le village est à sa rive droite. Il paroît dans ce lieu environ une vingtaine de maisons ramassées, mais entremêlées de plusieurs qui sont tombées ou brûlées. Néanmoins le nombre d'habitans n'a point changé depuis un temps considérable. Dans le dénombrement de l'Election de Paris imprimé en 1709 on y compte 24 feux, & dans celui de l'an 1745, on en marque 23 : Le nombre des habitans avoit été évalué à 108 dans le Dictionnaire universel. Il faut bien en rabattre un tiers pour rencontrer au juste le nombre des communians.

L'Eglise Paroissiale n'est qu'une espece de Chapelle lambrissée, où tout est fort resserrée, & dans la plus grande simplicité. Elle a dû être dédiée en 1539 par Jean Evêque de Sebastianople à la fin de Septembre ou au commencement d'Octobre, parce que la permission qui lui en fut accordée, comme aussi d'y bénir les autels & le cimetiere est du 23 Septembre. Je ne croy pas qu'il y ait dans toute la Province Ecclésiastique de Paris une chaire à prêcher plus ancienne : Elle est d'une

Reg. Ep. Par.

menuiſerie gothique toute à jour. Sa délicateſſe fait qu'on n'a oſé la ſuſpendre, enſorte qu'elle eſt miſe à platte terre. J'ai déja déclaré cy-deſſus que S. Germain Evêque de Paris eſt le ſaint Titulaire de cette Egliſe. La collation de la Cure appartient entierement *pleno jure* à l'Evêque Diocèſain, ainſi que l'a marqué le Pouillé du XIII ſiécle & ceux qu'on a redigé depuis. Le Pouillé qui fut écrit vers l'an 1450 ne fait mention que d'un Chapelain à Maincourt, & j'ai vû une collation de cette Chapelle ſous le titre de S. Georges faite par l'Evêque le 16 May 1480. Cependant ſur la fin de la même année il y a une collation de la Cure. Un autre Pouillé manuſcrit du XVI ſiécle marque à la Collation Epiſcopale en un ſeul article, la Cure de Maincourt & la Chapelle du lieu: ce que celui qui fut imprimé en 1626 marque en deux articles. L'auteur du Pouillé de 1648 a pris un ſentiment bien opposé aux deux précédens; il paroît qu'il a cru qu'il n'avoit eu à Maincourt qu'une ſimple Chapelle ſans Cure, puiſqu'à la page 66 à l'article des Chapelles du Doyenné de Châteaufort il ſe contente de mettre *Chapelle de Mincourt à préſent érigée en Cure.* Il ne reſte plus qu'à rapporter les preuves de l'antiquité de la Cure & de la diſtinction qu'il faut faire de la Chapelle.

Hiſt. Eccl. Pariſ. T. 2 p. 386.

D'abord il exiſtoit en 1196 à Maincourt un Curé nommé Guy lequel jugeant à propos d'abandonner ſa Cure, ſe retira avec quelques compagnons dans un bois voiſin que lui donna Guy de Levy. En ſecond lieu Guy Seigneur de Chevreuſe établiſſant en 1204 une Cure dans ſa terre des Lais (apparemment par diſtraction faite ſur la Paroiſſe de Maincourt) fonda par le même acte un Chapelain à Maincourt, auquel il donna la dixme qu'il avoit

Ibidem p. 226.

en ce lieu, plus vingt sols parisis de rente annuelle sur son moulin de Fulleret; il lui accorda aussi l'usage dans son bois à l'endroit où l'avoient les gens de Maincourt: Enfin il s'engagea à lui bâtir une maison pour son logement. L'Evêque Eudes de Sully approuvant le tout, permit que lui & Aveline son épouse choisissent le Chapelain tant qu'ils vivroient, & déclara qu'il n'y pourvoiroit qu'après leur décès. Ce que l'on peut conclure seulement du silence ou des différentes expressions des Pouillés ci-dessus, est que cette Cure a pû souvent être réunie à une autre, vû la modicité du revenu; mais on ne peut lui disputer son antiquité. Le revenu en étoit encore si modique en 1711 n'allant qu'à 50 ou 60 écus, que M. le Cardinal de Noailles voyant que le sieur le Marquant Curé de saint Vrain vouloit bien se demettre de la Chapelle de saint Jacques de Choisel, dont il étoit Titulaire, pour que le revenu en fut uni à cette Cure du consentement du Duc de Chevreuse qui en étoit Patron, accorda cette union & extinction, chargeant le Curé de douze Messes par an. *Reg. Ep. Par.*

Mes lectures ne m'ont fourni aucun Seigneur de Maincourt que Hervé de Chevreuse qui est dit jadis Sire de Maincourt sur sa tombe dans le Chapitre de l'Abbaye de Vaux de Sairnay, où il répose avec Clémence d'Aulnois son épouse, & dans le siécle dernier Louis Habert. Il a cette qualité dans le Nécrologe des Chartreux de Paris dont il est bienfaicteur. Il mourut le 10 Octobre 1724, & fut inhumé dans leur chœur.

Depuis l'érection du Comté de Dampierre par le changement arrivé dans la Seigneurie de Chevreuse, MM. Albert de Luynes sont Seigneurs de Maincourt.

DAMPIERRE.

PArmi le grand nombre de Villages ou Bourgs de ce nom qu'il y a en France il est certain qu'il n'y en a aucun dont S. Pierre ne soit ou n'ait été Patron. Cela se vérifie en particulier à l'égard de celui du Diocèse de Paris. Mais ce qui doit paroître étrange est que pendant que par tout ailleurs Dampierre se rend en latin comme Dom Pierre, sçavoir, *Domnus Petrus*. Les plus anciens titres où il est fait mention de celui-ci l'appellent en latin *Domna Petra*, *Damna Petra*, ou *Dampetra*, toujours au feminin. Ces titres à la vérité sont du XII & du XIII siécle seulement; mais le premier de tous est d'un homme habile; c'est un trait historique, écrit de la main de Suger sous le regne de Louis VII. Les temps antérieurs ne nous fournissent rien sur Dampierre, ni comment il étoit appellé avant qu'une Eglise de saint Pierre lui eut donné son nom, ni si ce lieu qui paroît détaché d'une Paroisse voisine, l'a plûtôt été de Senlices que de Chevreuse. Deux raisons me portent cependant à juger que c'est de Senlices; la premiere, parce que ce lieu étoit connu & fameux dès le milieu du IX siécle ainsi qu'on peut le voir à son article, & la seconde parce qu'il n'y a de Senlices à Dampierre qu'une petite demie lieue, mais que le chemin est difficile en hiver à cause du ruisseau qu'il faut traverser. C'est pourquoi on aura pû y bâtir au X ou XI siécle une Chapelle du titre de S. Pierre, qui par la suite aura été érigée en Paroisse.

Dampierre est à sept lieues & demie de Paris dans le fond d'une vallée dominée par plusieurs

montagnes. Le Bourg n'est cependant pas encore tout-à-fait si couvert que le château. En venant de Chevreuse on apperçoit au-dessus de Dampierre immédiatement, un grand clos de vignes sur la montagne dont l'aspect est vers l'orient d'été; les habitans en ont aux deux côtés, & principalement sur la route qui va à Maincourt & aux Lays, parce que c'est de ces côtés-là que le territoire s'étend, étant borné de plus près vers Senlices & vers S. Forget. A une très-legere distance en tirant vers Sernay ou vers les Vaux de Sernay est un gros hameau appellé Foucherolles. Au-dessus de la montagne qui est au couchant du Bourg est un hameau dit Monceau situé entre Maincourt & les Lays lequel dépend aussi de Dampierre. Il est mal-nommé Méraubuy dans quelques cartes. Il y a outre cela Valence sur la même élévation & la moitié du hameau de la Monerie ou Maulnerie. Il y a beaucoup de labourages de ces côtés-là: ce qui a fait dire aux Auteurs du Dictionnaire universel de la France, que l'on recueille beaucoup de de grains dans le territoire de Dampierre. Le dénombrement de l'Election de Paris imprimé en 1709 comptoit en toute la Paroisse 77 feux, & le Dictionnaire universel du Royaume publié en 1726 reduisit cela à 366 habitans; mais le denombrement que le sieur Doisy a fait imprimer en 1745, y marque 89 feux.

J'ai déja dit que l'Eglise est sous l'invocation de S. Pierre Apôtre. L'édifice n'a rien qui mérite d'être remarqué; il est solide & vouté, le tout de pierres brutes & grossieres du pays qui n'admettent point les ornemens par où l'on connnoît le temps de la bâtisse. Le clocher en forme de pavillon sert à couronner le chœur. La Cure est à la pleine col-

lation de l'Evêque Diocèsain : Elle est dans ce rang au Catalogue contenu dans le Pouillé du XIII siécle, & sous le nom de *Domna Petra*. Tous les Pouilles subséquens en assignent de même la collation pleinement à l'Archevêque de Paris, excepté celui que le sieur Pelletier fit imprimer en 1692 ; il y marque que la présentation appartient au Prieur de Gometz-le-Chatel, ou à celui de Chevreuse. Cette alternative fait voir un écrivain qui étoit bien peu sûr de ses faits. Il y avoit eu en 1646 une somme donnée pour entretenir à Dampierre un Vicaire & une lampe, & le revenu étoit assis sur une ferme dite du Monçeau-Champromery valant 8 à 900 livres : Par un nouveau traité de l'an 1716 le fond fut assigné sur la ferme de Bellancourt Paroisse de Saint-Forget estimée plus de 3000 livres de rente.

Reg. Archiep. Paris. 31 Dec. 1716.

Suger dit dans son livre du gouvernement de l'Abbaye de saint Denis, que de son temps son Monastére jouissoit d'un vaste Domaine de ces côtés-là, lequel comprenoit Menil-saint-Denis, Dampierre & autres, & que par malheur pour les habitans de ces lieux ils étoient compris dans le rolle des tailles que levoient trois Seigneurs, savoir celui de Chevreuse, celui de Neaufle & celui *de Villa Aten.* Il ajoute qu'il vint à bout de délivrer les paysans de ces sortes de tributs, ne leur laissant à payer à ces Chevaliers que ce qui pouvoit leur être dû pour leur droit d'Avoüerie ou de Protection. Il est constant au reste que l'Abbaye de saint Denis ne possedoit pas toute la terre de Dampierre. Un Seigneur nommé Barthelemi fut reconnu & déclaré homme du Roy sous le regne de Philippe-Auguste, pour la moitié de Dampierre dont il jouissoit. Le petit Cartulaire des Evêques de Paris nous a conservé à quoi alloient les Novales qui fu-

Sug. Lib. de Adm. sua Duchêne T. 4. p. 334.

Jus Advocationis.

Rotulus Feudor mentis Laberici sub Ph. Aug.

rent reconnues en 1218 appartenir au Monastere de saint Denis. Pour ce qui concerne Dampierre, on y spécifia un arpent au lieu dit *Chavalca* ou *Chevalea*, quatre arpens *apud Foucherols, unum juxta le Roictiz & decem de Essarto Moysseron.* *Chartul. Ep. Paris. in Bibl. Reg.*

Depuis ce temps-là tout ce qui peut regarder Dampierre est resté dans l'obscurité, jusqu'au temps de Jacques Thumeri qui en étoit Seigneur en 1487, & qui comme parent des Boucels ou Boucauds citoyens de Paris nomma alors à la Chapelle qu'ils avoient fondée dans l'Eglise de saint Christophe de Châteaufort. Ce que Charles de Lorraine Cardinal Archevêque de Reims avoit acheté de cette terre-là apparemment de Jean du Val qui en étoit Seigneur en 1539 ou de ses héritiers, fut uni au Duché de Chevreuse, nouvellement érigé par Lettres Patentes de l'an 1555, & il obtint qu'elle relevât de la Couronne, comme les autres de ce Duché, & que la Justice fut une de celles qui furent réunies au Bailliage de Chevreuse. Le même Cardinal y bâtit le Château qui est au bas du vallon. Il est entouré de fossés remplis d'eau vive, & des tours rondes à l'antique se présentent sur le devant de l'édifice. Mais il y a eu plusieurs augmentations & embellissemens faits depuis que le nom de Mansart fut devenu célèbre, telles que plusieurs galeries de la seconde cour lesquelles ont des portiques à la faveur desquels on se promene à couvert. La façade du château est aussi l'ouvrage de Mansart. On y remarque un fronton chargé des armes du Duc de Chevreuse. A côté de la Chapelle est un corps de bâtimens détaché que l'on appelle l'Astrée par ce qu'on y a peint plusieurs histoires de ce Roman. Dans le parterre se présentent en face neufs jets d'eau, de grandes

Reg. Ep. Par. 3 Aug.

Reg. Ep. 20 Maii.

allées à perte de vue à droite & à gauche; plusieurs canaux, un entre autres sur lequel on va se promener, au bout duquel on a pratiqué une petite isle flanquée de quatre jets d'eau (*a*), & dans laquelle est un petit corps de logis avec toutes les commodités & aisances, cuisine, office, &c. On a fait passer un bras de la petite riviere d'Ivette pour distribuer l'eau en plusieurs lieux : Il se rejoint dans le parc à l'autre bras & y fait des cascades. Le parc est très-grand ; il renferme l'Eglise de la Paroisse de saint Forget, & avance fort du côté de Chevreuse.

Je ne repeterai point ici le nom des Seigneurs de Dampierre, ayant été les mêmes Seigneurs que ceux de Chevreuse depuis le milieu de l'avant-dernier siécle jusques vers la fin du dernier. Il faut seulement observer que c'est en ce lieu qu'a été conservé le titre de Duché de Chevreuse, lorsque le Roy acheta Chevreuse par Lettres du 22 Janvier 1692, qui y attacherent saint Forget, Maincourt, Senlices & Choisel, exceptant cependant les Fermes de la grande maison de Maincourt, & du Monceau le Moulin d'Aulné, de la Crane & de la Roncerie, qui quoique situés dans ces Paroisses furent délaissés à Sa Majesté. On compta parmi les dépendances qui devoient rester au Duché de Chevreuse réuni à Dampierre, la mouvance & ressort des Fiefs Seigneuriaux Paroisse des Lays, appartenans en propriété à M. de Monmor Comte du Mênil-Habert.

La Terre de Dampierre ci-devant incorporée au Duché de Chevreuse est possédée avec ses dépendances depuis l'an 1663 par la Maison d'Albert

(*a*) L'Abbé Chastelain remarque en 1684 que cette Isle étoit au milieu d'un très-grand pentagone d'eau.

On lit dans le nouveau Gallia Christiana au Catalogue des Abbés des Vaux de Cernay, que Jean des Monceaux ou de Bazemont, qui en l'an 1516 fut élû Abbé de cette Maison voisine, étoit natif de Dampierre. *Gall. Chr. T. 7 col. 896.*

En 1567 lorsque le passage des provisions de Paris par Buzenval & Versailles fut fermé par les Protestans au mois d'Octobre, ce fut par Dampierre qu'elles venoient: Dequoi ces Huguenots étant avertis allerent sur cette Paroisse & s'emparerent du Château, quoique bien flanqué, fossoyé & entouré d'un petit ruisseau. Ce sont à peu près les termes du sieur de la Popeliniere Livre 12 page 25.

Il y a sur cette Paroisse un Fief appellé Montreuil où sont 254 arpens. Affiche Avril 1753.



SAINT FORGET.

IL est difficile de s'étendre sur une Paroisse touchant laquelle on ne trouve presque rien à dire. Ce qui est certain est qu'elle existe dès le XIII siécle sous le nom latin *de sancto Ferreolo.*

Pouillé du XIII siécle.

Sa situation est entre Chevreuse, Dampierre & Levis, par conséquent à sept ou huit lieues de Paris. Le territoire est mélangé de labourages & de bois avec quelques vignes. Il commence presque à la sortie de Chevreuse & s'étend en un sens jusqu'auprès de Dampierre. Dès l'an 1709 le dénombrement de l'Election de Paris y reconnoissoit 60 feux, & ils y sont encore suivant celui qui a été imprimé en 174 Le Dictionnaire Universel Géographique de la France assure qu'en 1726 lorsqu'il parut il y en avoit 274 à saint Forget; mais cela se reduit à 200 Communians.

L'Eglise de ce Village se trouve enfermée avec la maison du Curé dans les murs du parc du Seigneur de Dampierre: Elle est sur la douce pente du côteau qui regarde le midi à une legere distance d'Ivette, qui de Dampierre coule vers Chevreuse. Cette Eglise est petite pour un Paroisse assez nombreuse. Elle n'a rien d'ancien; elle est fort propre ayant le chœur vouté. La Dédicace en a été faite vers la fin de Septembre 1539 à la Requête des habitans par Jean Evêque de Sebastianople selon la permission de l'Evêque de Paris accordée le 21 de ce mois. Quoique saint Forget qui n'est autre que saint Ferreol Martyr de Vienne lui ait donné son nom on se contente d'en faire l'Office dans l'E-

Reg. Ep. Par.

glise le 18 Septembre sans cesser les travaux. La statue de ce saint Martyr de Vienne est conservée dans la sacristie, & M. Baillet assure qu'il est le Patron de cette Eglise. Au lieu de chommer la Fête de S. Ferreol, on célébre avec cessation de travail dans toute l'étendue de la Paroisse la Fête de S. Gilles Abbé le premier Septembre. Ce que je croi venir de ce que ce saint avoit une Eglise de son nom dans quelqu'un des plus considérables hameaux de cette Paroisse, laquelle ayant été détruite, le culte du saint Abbé aura été transporté dans celle de saint Ferreol. Il y a dans la nef proche la chaire l'inscription d'une fondation faite par une Dame qui possedoit les terres de Jaigny, Trotigny & la grande Maison, qui sont toutes les trois de la Paroisse. C'est la femme d'un Officier décédé il y a environ 90 ans. La Cure est au Pouillé du XIII siécle dans le rang de celles dont la collation appartient pleinement à l'Evêque, & les Pouillés suivans y sont conformes.

Baillet Vie des SS. 18 Sept.

Jaigny peut-être le lieu appellé *Joviniacum* dans les titres de Ste Geneviéve de Paris. La Bulle d'Alexandre III, qui est de l'an 1163, en fait mention, & marque que cette Eglise avoit tant en ce lieu qu'à Court-Pierre proche Gif des terres, des prez, des rentes & des bois. Par le livre des redevances de cette Abbaye d'environ l'an 1250 elle avoit *apud Joveniacum* en particulier des rentes de bled & d'avoine.

L'Abbaye de Port-Royal eut aussi du bien à Jaigny dès l'an 1224. Burchard de Marly leur donna la terre qu'il y avoit. Dans l'un des titres on lit *apud Chahengneium*, & dans un autre *apud Chaignay*. En 1247 Mabille femme de Matthieu Seigneur de Marly leur

Histoire de Paris T. 3. p. 82.

Preuv. de Montmorency p. 405.

confirma la jouissance de cette terre.

Quant à Troigny, je croi qu'une partie de ce hameau est de Chevreuse.

Au moins la Garenne, maisons voisines de cette Ville, sont de saint Forget.

Reg Archiep. MAUVIERE étoit en 1696 une maison de cette Paroisse appartenant à M. Manseau.

Ibid. La grande Maison étoit occupée en 1636 par Noble Robert Neveu & Jeanne Garier sa femme.

Au-dedans du Parc de Dampierre est aussi renfermé le Château de Betancourt qui appartient à M. Premia Officier de M. le Duc. Reg. Archiep. Par. 28 Jan. 1637. Vers le commencement du dernier siécle Betancourt & saint Forget appartinrent à Guy Robineau Chevalier, & en 1637 à Marie de Maugarny sa femme.



CHEVREUSE.

CHEVREUSE.

CE n'est pas tant du côté de l'antiquité que ce lieu est devenu mémorable dans l'Histoire du Diocèse de Paris, que de celui de ses Seigneurs qui en ont fait une place fameuse parmi les Châteaux qu'on célébroit dans les moyens siécles. En effet la premiere mention qui se trouve du nom de Chevreuse est dans une Bulle de Benoît VII de l'an 975 qui confirme à Elisiard Evêque de Paris *Abbatiam S. Saturnini de Caurosa*, & ensuite dans une Lettre de Fulbert Evêque de Chartres à l'occasion de Milon Seigneur de ce lieu, qui devoit être envoyé par le Roy Robert à Odon Comte de Chartres: Cette date se rapporte à l'an 1000 de Jesus-Christ, ou à quelques années après. Nous avons beaucoup d'autres lieux du Diocèse qui sont connus dès le VI, VII, VIII & IX siécles. Il faut nous borner à l'égard de celui-ci, à la fin du X & au commencement de l'XI; ce qui n'empêchera pas qu'il n'y ait beaucoup de choses à en rapporter. L'étymologie de Chevreuse ne doit point arrêter. Soit qu'on dise *Caprosa* ou *Caprosia*, cela est égal, & cela signifie un lieu où il y a eû beaucoup de chevreuils & de chevres. La situation dans un vallon dont les côteaux tant au septentrion qu'au midi étoient couverts de bois, parle suffisamment en faveur de cette origine. Il reste encore beaucoup de ces bois dont je parlerai ci-après. Si l'on aime mieux s'en tenir à *Caurosa*, & dire que ce nom est dérivé de *Cavus* à cause de la profondeur de la situation, il n'y aura rien non plus d'im-

Notit. Gall. p. 401.

probable; mais le nom vulgaire qui ſubſiſte aujourd'hui déſigne naturellement la premiere origine.

Sa poſition relativement à Paris eſt ſix ou ſept lieues vers le couchant d'hiver. Dampierre en eſt à une lieue vers l'occident & ſaint Remi à demie lieue vers l'orient. Quelques-uns des bois qu'on a défrichés ſont plantés en vignes, mais la plus grande partie du territoire eſt en labourages & prairies, qui ſont engraiſſées par la petite riviere d'Ivette. L'expoſition de Chevreuſe eſt ſur le déclin du côteau dont le regard eſt vers le midi & par conſéquent à la gauche de cette petite riviere. Ce lieu qui a conſervé un air de Ville eſt dit contenir 354 feux dans le dénombrement de l'Election de Paris de l'an 1709, mais dans celui que le ſieur Doiſy a publié en 1745 il n'y en a que 300. Enſorte que ſi cela eſt ainſi, on ne peut y retrouver le nombre de 1348 habitans que le Dictionnaire univerſel de la France y comptoit en 1726.

Saint Martin eſt Patron de l'Egliſe Paroiſſiale, ſur l'édifice de laquelle on ne peut rien dire qui en fixe le temps, parce qu'elle eſt bâtie de pierres de grez & pierres molaires, qui en forment un bâtiment groſſier ſans aucuns ornemens de ſculptures: C'eſt au reſte la bâtiſſe commune à preſque toutes les Egliſes de ces quartiers-là. Ce qui eſt ſur, eſt que la ſtructure de cette Egliſe ne peut gueres avoir que trois cens ans: Il y avoit à cette Egliſe ſous le regne de Philippe le Bel un un beau clocher en flêche qu'un ouragan renverſa le ſoir du 25 May 1308 qui étoit le ſamedi d'après l'Aſcenſion (a). Cette chute ſans

(a) *Die Sabbati poſt Aſcenſionem Domini circa Veſperas, in Diocœſi Pariſienſi præcipuè nix tam copioſa & damnoſa nimium & impetuoſa tam ex lapidibus*

doute offensa une partie de l'Eglise. Ce clocher a depuis été refait en pavillon tel qu'il est aujourd'hui. On voit dans le chœur la sépulture de . . . . de Dontilly qualifiée Dame de Chevreuse, laquelle décéda en 1507 dans le Château de ce lieu. Dans l'aîle gauche de la nef est l'épitaphe de Loys David Seigneur de Becquancourt Receveur des Tailles de l'Election de Dourdan. Cette disette d'anciennes inscriptions marque assez clairement que cette Eglise a été bouleversée lorsqu'on l'a rebâtie. Les Marguilliers obtinrent le 1 Septembre 1539 que l'Evêque de Sebaste y fit la Bénédiction de trois ou quatre perches de terrain en quarré proche cette Eglise: Et en 1545 fut fait l'établissement de la Confrerie du S. Sacrement le 12 May. Il y a eu aussi au moins dès le XIII siécle dans le Châ-

Reg. Ep. Par.

Pouillé du XIII siécle.

grandibus & grossis descendentibus quam ex ventorum flatu vehementer cecidit tempestas. Tunc cum segetes, & cum botris vineæ perierunt; plures arbores radicitus sunt evulsæ; Campanile Ecclesiæ Parochialis de Caprosia ex impetu venti corruit ipso die. Contin. Chron. Nangii T. 3. Spicil. in fol. p. 61.

Sabbato post Ascensionem Domini fuit in multis locis Regni Franciæ periculosa nimis & admodùm damnosa tempestas, 1°. Flante vehementissimo vento, communicanteque turbine crudelissimè, grandineque grosso & spisso ac nocivo, ac demùm est aquarum abundans nimis quasi quoddam particulare diluvium ex pluvia in plerisque locis præcipuè circa Vesperas copia subsecuta. In illis itaque locis in quibus præfata tempestas prævaluit, veluti in Diocœsi Parisiensi versùs Caprosiam & Castrum forte & aliis partibus multis segetes vineæ herbæ teneræque arbores in silvis & ortis grandinis grossi spicimi cadentes pondere ad terram sunt prostratæ penitùs & vastatæ. Nonnullæ arbores ingentes & grossæ, velut nuces, proceræ & ulmi radicitus sunt avulsæ, radicibus sursùm elevatis & remotis à terra. Tunc Turris Parochialis Ecclesiæ de præfata bona Villa quæ Caprosia dicitur perfectà ad terram cecidit ex venti & impetus vehementia. Joan. Victorin. MS. in Bibl.

Ex Joad. Victorino in Bibl. Nav.

teau sur la cime de la montagne au septentrion de la Ville deux Chapelains du titre de Ste Marie Magdeleine à la nomination du Seigneur. On en voit des nominations de l'an 1484 par le sieur Colard; mais depuis les guerres de la Religion ces Bénéfices sont reduits à une simple Chapelle, où l'un des Curés voisins acquitte une Messe tous les Vendredis. Le nombre pluriel des Eglises Paroissiales de Chevreuse est indiqué dans une Bulle d'Innocent III, qui confirme l'an 1208 à Luc Abbé de Bourgueil en Anjou, *Prioratum S. Saturnini de Cabrosia cum Ecclesiis*. Il faut entendre par-là celle de S. Martin de Chevreuse & celle de S. Lambert. Je ne crois pas que celle de Choisel fut encore érigée.

Reg. Ep. Par. 8 Maii.

Gallia Chr. vetus T. 4. p. 807.

Il est besoin de revenir ici à la connoissance la plus reculée que nous ayons du lieu de Chevreuse. C'est celle d'une petite Abbaye qui existoit dès le X siécle sous le nom de S. Saturnin. On ignore quels en furent les fondateurs; on sçait seulement qu'elle est du nombre de celles dont Elisiard Evêque de Paris obtint la confirmation du Pape Benoît VII vers l'an 975 comme appartenante à son Eglise; que quelqu'un de ses successeurs donnant Monthery en Fief à des Seigneurs laïques y joignirent les Eglises de Chevreuse; ensorte que Guy de Monthery qui vivoit vers l'an 1080 s'en désaisit en faveur de l'Abbaye de Saint-Pierre de Bourgueil à la sollicitation d'Hodierne sa femme, & que Miles de Monthery leur fils, dit le grand, étant à Chevreuse confirma en 1105 la possession de toutes ces Eglises à Baudry Abbé de Bourgueil. Il y demeura donc une colonie de cette Abbaye en ce lieu au moins dès le commencement du regne de Philippe I. Le Prieuré où ils étoient logé est placé à côté de l'Eglise Paroissiale vers le midi. Aucun des bâtimens

Hist. Eccl. Paris. T. 1. p. 553.

Histoire de Montmorenci p. 2. & 2. ex Chartul. Burgul.

qui y subsistent n'en démontre l'antiquité sinon une porte de pierre qui paroît être du XII ou XIII siécle. Ce fut Jean Bagereau Conseiller au Parlement qui en étant Prieur en 1597 après avoir représenté à l'Evêque de Paris qu'elle étoit ruinée par les guerres, obtint qu'elle fut retrecie & reduite à vingt pieds ou environ. Ce Prieuré est placé comme plusieurs autres sous le Doyenné de Macy dans le Catalogue des Prieurés du Diocèse de Paris rangés selon les Doyennés qui sont particuliers aux Chapitres & Communautés. Ce Catalogue est du temps de S. Louis ou un peu plus tard. Dans le rolle du payement du pigment du pays les Prieurs de ce canton à Notre-Dame de Paris le jour de l'Assomption, le Prieur de Chevreuse est dit l'avoir payé en 1286 & en 1301. La même année 1286 le Prieuré est nommé dans le Testament de Thibaud de Marly à l'occasion de la somme de cinquante sols qu'il lui légua. Il payoit en 1384 comme les autres la somme de dix livres dix sols, pour le droit de Procuration Episcopale : Il paroît que ce Prieuré n'eut jamais pour lui un grand nombre de Religieux, puisque l'Abbé de Bourgueil ne se reposa point sur lui pour la nomination de Chevreuse, & que suivant tous les Pouillés de Paris connus jusqu'ici cette nomination appartient à cet Abbé. Enfin vers les dernieres années du XVII siécle ce Prieuré qui depuis longtems étoit en commende & sans Religieux, fut uni à la Maison des Dames de S. Cyr établie par Louis XIV, & pour dedommagement le Roy donna à l'Abbaye de Bourgueil la Collation du Prieuré de saint Clair-sur-Epte qui dépendoit de l'Abbaye de saint Denis. Les premiers Actes concernant cette affaire sont de l'an 1695. Ce ne fut que le

Reg. Ep. Par. 1 Apr.

Necr. Paris. ad Calc. Cod. Reg.

Thes. Anecd. T. 1.

[illegible] [illegible] Lettres Patentes [illegible] [illegible] de ce Prieuré [illegible] enregîtrées en Parlement.

[illegible] Prieuré [illegible] [illegible], & [illegible] Seigneurs de Chevreuse [illegible] [illegible] Seigneurs établirent [illegible] [illegible]. Voici ce [illegible] [illegible] de XIII [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] Sergent [illegible] [illegible] Doyennés du [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] Registre du Châtelet de Chevreuse.

[illegible] de Chevreuse à demi quart de lieue [illegible] [illegible] une Chapelle [illegible] de S. [illegible]. Elle a été nouvellement rebâtie. [illegible] ancien [illegible] de S. [illegible] de Chartres [illegible] [illegible], dans les cas [illegible] [illegible], de même que Ste Geneviève [illegible] à Paris. Il y a concours le [illegible] [illegible] de la [illegible] des habitans de [illegible], & le [illegible] jour des [illegible] [illegible] de ses Reliques y a [illegible] & concours de tous les étrangers. Comme Chevreuse est situé entre Paris & Chartres, il pourroit se faire que ce saint venant de Chartres à Paris, ainsi que l'Auteur de sa vie dit qu'il y vint, auroit opéré dans cette vallée quelque miracle dont le souvenir auroit été perpétué par ce Mémorial.

SEIGNEURS. Quoique ce que j'ai à dire sur les Seigneurs de Chevreuse puisse former de lui-même un objet assez considérable, je ne laisserai pas d'y entremêler les événemens arrivés en ce

ans les différens temps. Le plus ancien
eur qui soit connu, est Milon de Che-
e. Eudes Comte de Chartre écrivant au
Robert, le pria de lui envoyer ce Sei-
r pour lui rendre compte des paroles
Romains & du Duc d'Aquitaine. C'est
si probablement ou d'un de ses descen-
que la Chapelle-Milon Village à de-
lieue de Chevreuse a son nom, ou au
ns le lieu dit Milon contigu à la Cha-
e, lequel lieu étoit de la Paroisse de Che-
use. Son fils appellé Guy est mention-
avec lui à l'an 1065, comme ayant par-
ses vassaux un Geoffroy de Gometz, Che-
ier, qui avoit eu d'eux un bien à Ver-
les. Cent ans ou environ après lui vivoit
rnard de Chevreuse lequel fit présent au
ieuré de Longpont du bien qu'il avoit *apud*
iniacum, & cela en présene du Roy Louis
Gros alors résident au Château de Dour-
in. Il laissa un fils aussi appellé Bernard
deux filles, & il prit l'habit Religieux à
ongpont. Il y a cependant lieu de douter
e ces Bernard de Chevreuse fussent Sei-
neurs Châtelains du lieu. Car on voit sous
même regne un Milon qualifié Châtelain
le Chevreuse par Suger, & nous sçavons par
e Cartulaire de Longpont qu'Elisabeth fem-
me de Milon de Chevreuse fit du bien à
cette Maison. L'Abbé de saint Denis nous
apprend que ce Seigneur Milon tenoit de
son Monastere la moitié d'une forêt avec
un autre fief qui faisoient apparemment partie
de la Terre de Senlices, que le Roi Char-
les le Chauve lui avoit donné trois siécles
auparavant; que ce même Milon avoit sou-
tenu des guerres contre Louis le Gros &
Amaury de Montfort, ce qui l'avoit obligé
de couper dans cette forêt les plus beaux

Fulbert Carnot. Ep. 32. Duch. T. 4. p. 185.

Annal. Bened. T. 4. p. 658.

Chartul. Longip. f. 41.
Hist. de Dourdan 1624 p. 37.

Chartul. Longip. f. 38.

Suger. lib. de Consecr. Eccles. S. Dion. Duchêne T. 4. p. 583.

arbres pour en former des fortifications & des machines de guerre. Le même écrivain donne à connoître ailleurs que dès ce siécle-là Chevreuse avoit dans ses dépendances plusieurs autres terres du Domaine de l'Eglise de saint Denis outre le Menil-saint-Denis & Dampierre; que les Seigneurs de ce Château en vertu de l'ancien fief qu'ils tenoient de cette Abbaye qui n'étoit autre que le droit de l'Avouerie, & la moitié d'un bois ci-dessus, s'étoient mis dans l'usage d'imposer des tailles & d'opprimer les habitans de ces Terres Monacales: mais que pour mettre ces gens-là à couvert de ces vexations, Suger aima mieux engager son Monastere à payer chaque année cent sols au Seigneur de Chevreuse, comme à leur feudataire. Le payement annuel n'empêcha pas Gui Seigneur de Chevreuse vers 1170, de prétendre que son fief d'Avouerie de la Vallée de Chevreuse relevoit non de l'Abbaye de saint Denis, mais de l'Evêque de Paris. Ives alors Abbé porta l'affaire devant le Roy Louis le Jeune qui déclara en 1172 que ce fief de la Vallée étoit mouvant de saint Denis: & Guy en convint ensuite en présence de Maurice Evêque Diocèsain. Ce même Guy de Chevreuse II du nom étoit en la Compagnie du Roy Louis VII dans l'Eglise de l'Abbaye des Fossés à la reduction d'un Traité.

Suger. lib. de admin. sua Duch. T. 4. p. 334.

Gall. Chr. nova T. 7 col. 38.
Hist. S. Den.

Chartul. Fossat. art. Versalles.

Le nom de Milon se perpétua dans la famille de ces Seigneurs jusqu'à la fin du siécle. Parmi les noms des Chevaliers qui certifierent par serment la vérité du Rolle des Feudataires de Montlheri sous Philippe-Auguste, est celui de *Milo de Caprosa*. Nous voici arrivés au XIII siecle où les preuves que Chevreuse a dépendu plus anciennement de l'Eglise de Paris se manifestent plus

plus à découvert. La Bulle de Benoît VII d'environ l'an 976 marquoit seulement parmi les biens appartenant directement à cette Eglise, l'Abbaye de saint Saturnin de Chevreuse; les titres des regnes de Philippe-Auguste & de ses Successeurs, nous apprennent que le Seigneur de Chevreuse étoit redevable chaque année à Notre-Dame de Paris d'un cierge du prix de vingt-cinq sols, (ce qui reviendroit aujourd'hui au prix d'environ vingt-cinq livres,) & qu'aussi on se servoit d'un anneau d'or à son Investiture; de plus qu'il étoit tenu d'être l'un des Seigneurs qui portoient le nouvel Evêque de Paris à son inthronization. Gui de Chevreuse paya le cierge & fut investi par l'anneau d'or. Ce fut le même Gui qui laissa deux monumens de sa piété. Il obtint d'Odon de Sully Evêque de Paris l'an 1204 l'établissement d'une Cure dans sa Terre des Lais, & dans celle de Maincourt l'érection d'une Chapelle. On peut voir ce que j'en dis à l'article de ces deux Paroisses. Il est nommé aussi comme témoin à l'an 1205 dans un Acte de Matthieu de Montmorency. Le Nécrologe de l'Abbaye de Port Royal marque au 20 Août que ce Gui de Chevreuse & Aveline sa femme avoient accordé en 1208 l'amortissement de tout ce que les Religieuses pourroient acquerir en long & en large depuis la Riviere (d'Ivette) jusqu'au bois de Champgarnier. On lit ailleurs que les deux mêmes avoient vendu à cette Abbaye en 1207 un moulin à Germeville ce qui fut approuvé par l'Evêque Eudes. Il mourut en 1215 & donna à la même maison un bois audit lieu de Champgarnier. Je le croi le même Gui de Chevreuse qui donna vingt livres au Prieuré de saint Paul proche Chevreuse dépendant de l'Abbaye de saint Victor de Paris.

Chartul. Epi Parif. in Preliminar.

Chartul. Epi Parif. fol. 74.

Preuv. de Montmor. p. 76.

Gall. Chr. T. 7 Inst. col. 82.

Necrol. Port reg. 17 Jan.

Necrol. S. Victor. 1 Sept.

Gui de Chevreuse son fils est presque aussi connu que lui par certains Actes. Il se déporta en 1226 du droit d'Avouerie au sujet duquel il étoit homme lige de l'Abbaye de saint Denis pour la Vallée de Chevreuse, ce qui lui valoit une rente annuelle de la part de cette Abbaye. Il remit ce droit de Protection au Monastere moyennant une somme d'argent ; cependant il se reserva & à ses successeurs le droit d'être Officier commis pour la Banniere de l'Abbaye. En 1228 Guillaume d'Orillac en Auvergne fit son entrée Episcopale à Paris. Gui de Chevreuse qui étoit tenu d'y assister & de le porter, ne l'ayant pû faire par cause de maladie, chargea de sa commission Jean de Soisé (ou de Soisel) qui s'acquitta pour lui de cette fonction. Mais dès le mois de Juin de la même année il rendit l'hommage ordinaire à cet Evêque pour sa Terre de Chevreuse & reçut l'anneau d'or. En 1230 il transigea avec Odon Clement Abbé de saint Denis au sujet de la Seigneurie de Beauram. Nous ne retrouvons de Seigneurs de Chevreuse que vingt ans après. Le Dimanche qui suivoit la Translation de S. Martin, c'est-à-dire le 10 Juillet 1250 [illegible]enaud de Corbeil à son entrée solemnelle [illegible] Siége Episcopal fut porté par les quatre [illegible]gneurs Feudataires, entre autres par celui [illegible] Chevreuse ; & ce même Seigneur nom[illegible] Gui lui prêta foi & hommage peu de tems [illegible] dans le Château de saint Cloud. Il vi[illegible] encore en 1261, année dans laquelle [illegible] fit une vente aux Religieux de saint Denis. [illegible] Hervé d[illegible]evreuse figure ensuite dans [illegible]stoire [illegible]nut en 1260 que la pré[illegible] faite à la Chapelle de [illegible] préjudice au droit que l'E[illegible]oit. Ayant rompu la dé-

Chartul. Ep. Par. f. 105.

Gall. Chr. nov. T. 7 col. 95. Notit. Gall. p. 401

Hist. S. Den. Felib. p. 226.

Char[illegible] P[illegible]

ture du Prieuré d'Ivette, il permit que les Gens d'Armes de sa Compagnie en emmenassent les chevaux. Cela lui attira un grand Procès de la part de l'Abbé de S. Maur duquel ce Prieuré dépendoit : les arbitres le condamnerent en 1264 à payer à ce petit Monastére d'Ivette dix marcs d'argent, & ses Gensdarmes à une peine bien plus humiliante. Le même Hervé fut le premier des Feudataires de l'Eglise de Paris, qui en 1268 le Dimanche 8 Octobre porterent le nouvel Evêque Etienne Tempier à son entrée solemnelle. Il fu aussi l'un des premiers à lui rendre les devoirs de foi & hommage, & il reçut de ses mains l'investiture par l'anneau d'or. Ce fut l'année suivante 1269 qu'au Parlement de la Chandeleur il fut jugé que la Châtellenie de Chevreuse releve de l'Evêque de Paris. On croit que Hervé eut pour frere Hugues de Chevreuse Chanoine Diacre de Paris mentionné au Nécrologe de Notre-Dame pour avoir porté le Chapitre à mettre de Rit sémidouble la Fête de S. Jacques du mois de Juillet, & pour sœur Sedile (*Sedilia*) qui vendit à Ranulfe de Humbloniere Evêque de Paris & au Chapitre un revenu de quinze liv. de rente sur la Prevôté de Chevreuse pour les fins marquées au Nécrologe & ailleurs. On sçait encore qu'elle vendit en 1283 pour la somme de mil soixante & six livres aux Moines de saint Denis cent soixante & six arpens de bois qui avoient appartenu au Seigneur de Chevreuse, assis près des Vaux de Sairnay, appellés LA HAYE D'IVETTE. Enfin sous le regne de Philippe le Bel parut avec éclat A... ou Ansel de Chevreuse, qui ... mme à la Bataille de Mons ... 304, fut étouffé sous ses pro- ... la chaleur & la soif. Guil-

Hist. Eccl. Par. T. 2 p. 579.

V. Article d'Ivette.

Hist. Eccl. Par. T. 2 p. 487.

Notit. Gall. p. 401.

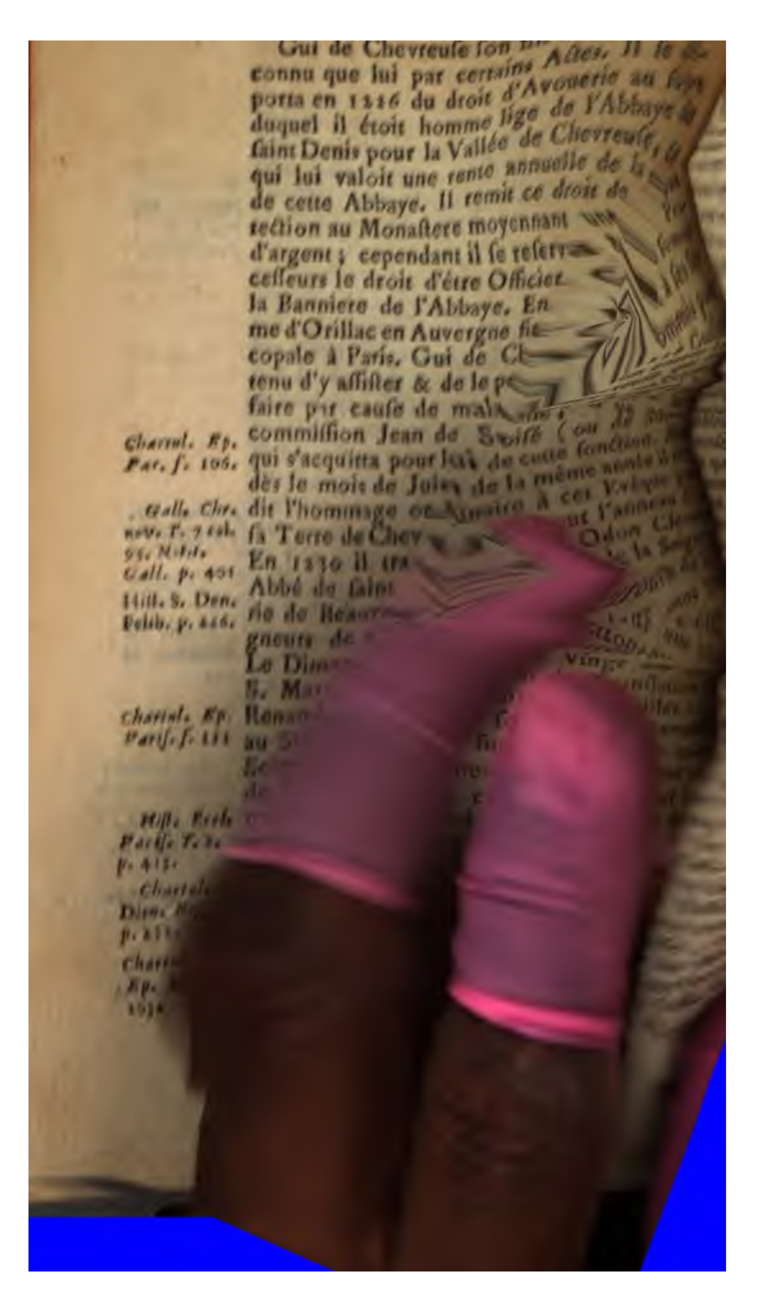
Livre blanc petit du Châtelet fol. 332.

Necrol. Eccl. Par. IV. non. Aug.

Necrol. Eccl. Par. II Id. Oct.

Hist. des Gr. Off. T. 8 p. 198.

Mem. de l'Acad. des Bell. Lettr. T. 13. p. 639


Gui de Chevreuse son ...
connu que lui par certains Actes. Il se ...
porta en 1226 du droit d'Avouerie au ...
duquel il étoit homme lige de l'Abbaye de
saint Denis pour la Vallée de Chevreuse, ...
qui lui valoit une rente annuelle de la ...
de cette Abbaye. Il remit ce droit de
tection au Monastere moyennant ...
d'argent ; cependant il se reserv...
cesseurs le droit d'être Officier
la Banniere de l'Abbaye. En
me d'Orillac en Auvergne fu...
copale à Paris. Gui de Ch...
tenu d'y assister & de le p...
faire par cause de mal...
Chartul. Ep. Par. f. 106. commission Jean de Sosie (ou de ...
qui s'acquitta pour lui de cette fonction ...
dès le mois de Juin de la même année ...
Gall. Chr. nov. T. 7 col. 95. Nobil. Gall. p. 401 dit l'hommage ... à cet Evêque ...
sa Terre de Chev... ... Odon ...
En 1230 il tra...
Hist. S. Den. Felib. p. 226. Abbé de saint ...
rie de Beau...
gneurs de ...
Le Dim...
S. Ma...
Chartul. Ep. Paris. f. 111 Renau...
au S...
...
Hist. Eccl. Paris. T. 2 p. 415.
Chartul. Dion. ... p. 21...
Chart... Ep. ... 123...

ture du Prieuré d'Iverne, il permit que les Gens d'Armes de sa Compagnie en emmenassent les chevaux. Cela lui attira un grand Procès de la part de l'Abbé de S. Maur duquel ce Prieuré dépendoit: les arbitres le condamnerent en 1264 à payer à ce petit Monastère d'Iverne dix marcs d'argent, & ses Gentilshommes à une peine bien plus humiliante. Le même Hervé fut le premier des Fondateurs de l'Eglise de Paris, qui en [illegible] le Dimanche 8 Octobre [illegible] Etienne Tempier à son [illegible] Evêque. Il fut aussi l'un des premiers à [illegible] devoirs de foi & hommage, & [illegible] mains l'investiture par l'[illegible] l'année suivante 1265 [illegible] Chandeleur il fut jugé que la [illegible] Chevreuse releve de l'Evêque [illegible] croit que Hervé eut pour [illegible] Chevreuse Chanoine [illegible] [illegible] Nécrologe de Notre-Dame [illegible] Chapitre [illegible] de S. Jacques [illegible] sœur [illegible] [illegible]

Hist. Eccl. Par. T. 2 p. 570.

V. Recueil d'Iverne.

Hist. Eccl. Par. T. 2 p. [illegible]

[illegible]

laume Guiart ancien Ecrivain prétendoit que la véritable Oriflamme étoit restée à saint Denis, & qu'Anseau n'en avoit qu'une contrefaite.

> Ansiau le Sire de Chevreuse
> Fut si comme nous apprismes
> Esteint en ses armes mismes
> Du trop grand chaleur & retraite
> Et l'Oriflamme contrefaite
> Chai à terre ; & la saisirent
> Flamens qui après s'enfuirent.

Il avoit épousé Béatrix du Bois qui est nommée parmi les Bienfacteurs de l'Abbaye de Port-royal au 12 Janvier.

Necrol. de Port-Royal.

Les Tablettes de cire des années 1306, 1307 & 1308, qui nous ont transmis les voyages de Philippe le Bel dans son Royaume, marquent que ce Prince vint loger à Chevreuse le 7 Février 1306 ancien style, & le Dimanche 22 Septembre 1308. Il y a preuve que l'Impératrice de Constantinople retirée en France accompagnoit ce Roy dans ses voyages de 1306 & 1307.

Tab. Cer. S. Germ. à Prato, & Urbis Genevensis.

EVENEMENS.

Au défaut du nom des Seigneurs de Chevreuse jusqu'au temps de Louis XI à la reserve d'un, nous nous arrêterons à d'autres faits qui concernent cette Terre. Il y eut dans le XIV siécle deux Arrêts du Parlement touchant le Juge de ce lieu. Par celui du 21 Février 1343, il fut déclaré que ce Juge ne pouvoit connoître des Nobles. Et par un autre du 11 Avril 1353 il fut reconnu, que du Bailly de Chevreuse on appelle au Bailly de l'Evêque de Paris. Des Lettres du Roy Charles V de l'an 1377 nous fournissent le nom de Pierre Seigneur de Chevreuse auquel ce Prince donna alors toute la Justice du Village de

Petit Livre blanc du Châtelet fol. 243

Ibid. f. 131.

Grand Livre jaune du Châtelet.

Bievre, & qui rendit la même année hommage pour le Roy au Comte de Dreux. Sous le regne de Charles VI au moins en 1414, le Seigneur étoit Jean de Chevreuse que l'Evêque fit sommer alors de lui rendre hommage. Peu de temps après cette petite Ville fut avec Montlhery un objet qui arrêta durant quelques jours le Duc de Bourgogne. Il s'en empara dans le temps qu'il parcourut le Royaume sous l'apparence de réformer les abus du gouvernement. Tanneguy du Chastel Prevôt de Paris ne le laissa pas longtems entre ses mains; il reprit ce lieu en 1417 au mois de Janvier, nonobstant la vigoureuse défense des gens du Duc qui blesserent plusieurs des attaquans: Peu de bourgeois y furent mis à rançon, il se contenta de piller la Ville. A l'égard du Château, Tanneguy ne put venir à bout de le prendre. Il resta au Duc de Bourgogne, ce qui ne servit pas peu, à faire passer quelques années après la Ville sous la puissance de Henri Roi d'Angleterre, lorsqu'il fut devenu Maître de Paris. Elle resta sous la domination de ce Prince jusqu'à l'an 1438 qu'elle se rendit à Charles VII aussi-bien que Montargis & d'autres lieux. Le traité de reddition de toutes ces places par Guillaume du Broulart qualifié de Capitaine des Villes & Châteaux de Dreux & Chevreuse, est mentionné dans les Mémoriaux de la Chambre des Comptes à laquelle il fut présenté.

Tab. Ep. Par.

Hist. Chronol. de Charles VI.

Juvenal des Ursins.

Journal de Charles VI p. 35.

Abregé Chron. de Charles VII Godefroy.

En 1437 Hist. de S. Denis p. 351.

Sous Louis XI la Terre de Chevreuse étoit entre les mains d'un Seigneur nommé Nicolas de Chevreuse: Comme il se retira vers le parti ennemi du Roi, ce Prince confisqua sa Terre & la donna à Robinet de Durfort Ecuyer Seigneur de Cressonsac. Un fait mémorable touchant ce nouveau Seigneur de

Hist. manuſ. de S. Florent à S. Germain des Prez.

Chevreuſe, eſt que Louis XI le commit pour enlever de la Ville de Roye en Picardie les Reliques de S. Florent après la mort de Charles Duc de Bourgogne. Nicolas Seigneur de Chevreuſe eſt ſans doute le même qui fut appellé Colard ſelon la mode de ces temps-là de tronquer quelquefois les noms des ſaints. Ce Colard de Chevreuſe fut rétabli dans ſa Terre après la mort de Louis XI arrivée en 1483. Dès le 8 Mai mil quatre cent quatre-vingt-quatre 1484 il préſenta comme Seigneur à l'Evêque de Paris un ſujet pour l'une des Chapelles de la Magdélene du Château de Chevreuſe: & le 7 Janvier ſuivant il fit hommage à l'Evêque de Paris pour ſa Baronnie. Il étoit auſſi Seigneur de Maurepas. Il ne vécut pas longtemps depuis. Dès le mois d'Août 1486 Antoine de Canteleu étoit devenu Seigneur des deux Terres par Ide de Chevreuſe ſa femme ſeule héritiere de Colard, & il en rendit hommage à l'Evêque de Paris le 13 Août. En 1488 Louis Malet de Graville Amiral de France fit l'acquiſition de la Terre de Chevreuſe. En 1491 il obtint de l'Evêque de Paris des Lettres de ſouffrance pour la reddition de l'hommage. Mais il fut évincé de cette Terre l'an 1494. L'Hiſtorien de Corbeil a marqué ſans garantir le fait, qu'un de la famille de Sanguin avoit joui de la Terre de Chevreuſe, & pour époque il ajoute qu'il avoit marié ſa fille à Jean de Carnazet, & tué en 1495 à la bataille de Fornoue. Quoiqu'il en ſoit, Antoine de Canteleu ci-deſſus nommé eſt dit Seigneur de Chevreuſe en 1494 & 1507 dans les hommages qu'il rend à l'Evêque dans la Coutume de Paris de l'an 1510. L'Evêque de Paris accorda à Ide de Chevreuſe ſa veuve le 27 Août 1517 un délai ou ſouffrance pour la preſtation d'hommage. Dix ans après la

Reg. Ep. Par. (beside "Terre après la mort de Louis XI")

Ibid. 13 *Aug.* 1486. (beside "Seigneur de Maurepas")

De la Barre p. 206. (beside "1494. L'Hiſtorien de Corbeil")

Procès verbal (beside "les hommages qu'il rend")

Reg. Ep. Par. (beside "de Paris accorda à Ide")

eigneurie étoit à deux personnes par indi-
s sçavoir à cette Dame & à Noble Pierre Ibid.
Blecourt. Ils présenterent conjointement
20 Novembre 1527 à l'une des Chapelles
Château. Ide de Chevreuse ne survécut
deux ans. Le 1 Juin 1529 Gilles de Fay Ibid.
uyer sieur de Châteaurouge étoit devenu
igneur par moitié de Chevreuse & de Mau-
pas à cause d'Ide l'Orféyre sa femme héri-
re de défunts Antoine de Canteleu & de
dite Ide de Chevreuse. En 1530 le 7 Mai Tab. Ep. Par.
ean de Bretagne Duc d'Etampes fit hom-
age à l'Evêque de Paris pour Chevreuse.
n 1533 Gallois de Bailleul se disoit Baron
u Fief du Grandmoulin & de la Terre de
eule. Le 6 Juillet 1543 le Cardinal de Meu-
on rendit hommage pour la Dame d'Etam-
es sa niéce. Le 18 Juillet 1545 la Seigneu-
ie de Chevreuse demeura à Galois de Bail-
eul Seigneur de Longpont, & à l'instant
l la céda à (a) Anne de Pisseleu Duchesse Ibid.
d'Etampes pour des terres sises en Gatinois.

La Terre de Chevreuse n'avoit porté jusque-là que le titre de Baronnie lorsqu'il fut érigé en Duché, la même année au mois de Décembre pour le Duc d'Etampes & sa femme. Dès 1551 le Cardinal de Lorraine en étoit devenu possesseur, puisqu'il en fit rendre hommage à l'Evêque le 6 Janvier. Les Lettres de l'érection de cette Terre en Duché furent confirmées en Avril 1555 par d'autres Lettres qui permirent au Cardinal Archevêque de Reims d'en poursuivre l'enregistrement, aussi bien que de l'acquisition de la Ba- Reg. du Parl.

(a) Les Registres du Chapitre de Paris de l'an 1546 font foi qu'alors Anne de Pisseleu Baronne de Chevreuse fut condamnée à passer nouvelle reconnoissance de vingt livres assignées sur sa Baronnie pour l'Office de Matines.

ronnie de Meudon, qu'il y avoit joint avec la Terre de Dampierre, formant le tout ensemble six mille livres de rente. Limours, Bures & plusieurs autres en furent distraits alors, mais outre Dampierre on y unit le Fief de Sarclé & celui de Cottigny ou Trotigny. Ce même Cardinal obtint depuis du Roy Charles IX que le Duché de Chevreuse avec les Terres, Fiefs & Domaines de Meudon, Dampierre, Beaurain & Maurepas releveroient de la Couronne à une couppe d'or du poids de trois marcs à chaque mutation; & que les appellations des Officiers de ce Duché seroient portées au Parlement de Paris. Le même Roy réunit les Justices de Beaurain, Maurepas, Dampierre, Noisy-lez-Claiz & Maincourt à celles du Bailliage de Chevreuse par Lettres de l'an 1571. Ce Duché fut érigé en Pairie en faveur de Claude de Lorraine par Lettres du 12 Mars 1612. Le 8 May 1647 celui qui étoit alors Duc de Chevreuse fit plusieurs aliénations, entre autres la Terre & Seigneurie de Châteaufort; se reservant la Seigneurie & Justice de Gif, la Justice sur les hameaux de Clarigny, de la Maison appellée Chapitre, Aigrefoin, Bichely, les Moulins le long de la riviere d'Orse, la Ferme de Belle-Image, la Maison, Moulin de Courcelles & dépendances de la Paroisse de Gif. Le titre de Pairie fut éteint le 24 Janvier 1657 par la mort de Claude de Lorraine sans enfans mâles. Marie de Rohan sa veuve eut pour ses reprises la Duché de Chevreuse, ausquelles furent unies les Terres de Chevrigny & d'Aigrefoin par Lettres du mois d'Avril 1684. En 1663 le 1 May elle donna à Louis Charles d'Albert fils aîné de Charles d'Albert Connétable Duc de Luynes son premier mari, le même Duché à elle adjugé par Décret du Parlement. Louis Charles d'Al-

Table de Blanchard.

bert en fit hommage le 3 du même mois, puis le donna à Charles-Honoré Marquis d'Albert son fils aîné & de feu Louise-Marie Seguier par contrat passé à Dampierre le 9 Septembre de la même année. Ce dernier obtint au mois de Décembre 1667 les Lettres Patentes confirmatives de ce Contrat, portant érection de nouveau en tant que besoin seroit de cette Terre en Duché: Au mois de Décembre 1675 il en obtint d'autres datées de saint-Germain-en Laye, qui portoient union & incorporation des Châtellenies de Châteaufort, Magny-Lessart, les Loges, Fief & Seigneurie de Toussus au Duché de Chevreuse, avec la mouvance directe & immédiate de la Terre & Comté de Jouy, pour n'être plus qu'un seul & même Fief mouvant du Roy à une seule foi & hommage, à cause du Château du Louvre sous le titre de Duché de Chevreuse & union des Justices, ensorte que les appellations des Sentences de ces Justices de Chateaufort & Magny-Lessart rendues par les Officiers du Bailliage de Chevreuse en premiere Instance, ressortiroient nuement & sans moyen au Parlement de Paris. Le même Seigneur échangea depuis le Duché entier de Chevreuse avec Louis XIV pour le Comté de Montfort-l'Amaury en 1692. Alors le titre de Duché fut transferé sur le Comté de Montfort, & la Baronnie de Chevreuse fut donnée par le Roy à la Communauté des Dames de S. Louis établis à S. Cyr, en place des Terres de Buc, Guiancourt, Voisins, Villaroy & la Lande qui furent unies au Domaine du Roy.

Reg. en Parl. 16 Mars 1668

Reg. en Parl. 24 Nov. 1693

A l'égard des dépendances de cette Terre & de ses anciens droits, voici la maniere dont le tout est détaillé dans un roulleau de l'an 1507. Il y avoit quatre foires à Chevreuse, sçavoir aux deux Fêtes de Ste Croix, à la

Magdelene & à la S. Martin d'hiver. Il y avoit un moulin à la Chapelle Milon, deux à Roddon, un à Pontpierre & un à saint Remi : 3000 arpens de bois. L'étang de Predeselles de 24 arpens, 3 étangs à Soisay (on dit aujourd'hui Choisel). Des Censives à S. Remi, à Roddon, à la Chapelle-Milon, à la Ferté, à Herbouviller, aux Troux à S. Lambert, à Auviller, à Ragonan & Anguieres les neuves. Le Seigneur avoit la présentation de la Chapelle du Château dite Ste Magdelene, à laquelle appartiennent les dixmes d'Auviller, la Chapelle Milon & la petite Brosse. Il avoit aussi la présentation de la Chapelle de S. Jacques de la Ferté, qui dès 1507 étoit tombée, à laquelle appartienent six arpens de prez tenant à l'étang dessus Choisay. On ajoute que le Fief de Courcelles est tenu du Baron de Chevreuse à cause de son Fief de Saclay. De plus ce Baron avoit deux Fiefs à Herbouviller tenus des Célestins de Paris, à cause du four de Châteaufort. On les appelloit les Fiefs de Veros & de Moncourant. Item il avoit les champarts de Cressely tenus plus anciennement par Simon Thoron & alors par les Ecoliers du Collége de la Marche. Item le Village des Loges. Trois Fiefs à Saclay & un Fief au Plessis-Trois-Pierres près Villetain. Je ne prétend point au reste que tous les droits fussent également établis. J'ai marqué plus haut que le désistement que donna Hervé ancien Seigneur de sa prétention sur la Chapelle de la Ferté. Pour être instruit par un Acte plus recent il est bon de lire le traité d'acquisition que le Roy fit de la Terre de Chevreuse en 1692 par échange pour Montfort ainsi que j'ai dit. On lit dans ce traité qui est imprimé, que le Seigneur de Chevreuse a le droit de nommer à la Chapelle

du Château qui est dotée de cent vingt livres; qu'au Duché de Chevreuse est attachée la haute Justice de Chevreuse, saint Remi, saint Lambert, Gif, Chateaufort, Toussus, Villers-le-Bacle, saint Aubin, Saclé, Vauhallan, Igny, Montigny, les Trous en partie: que le Seigneur de Chevreuse a le droit de prendre le treiziéme pain qui se vend par les Boulangers de la Ville, & un pied de chaque bête qui est tuée à la boucherie. Il a aussi le droit de pêche dans la riviere d'Ivette depuis le moulin des Monion jusqu'au pont de saint Remi. Je ne parlerai des bois de cette Seigneurie, qu'après ce même traité, qui spécifie les noms des différens cantons, de cette sorte: Les Bocau, la Crane, la Roncerie, Trotigny, Jagny, Fertelet, Tronchet, Bailly, Vaucery, le Noroy. C'étoit dans quelqu'une de ces portions que l'Abbé Suger avoit trouvé les poutres qui servirent de son temps pour couvrir de nouveau l'Eglise de saint Denis. Le Nécrologe de l'Abbaye de Port-royal dit que cette Maison y a possédé au XIII siécle, en vertu de Lettres de Renaud de Corbeil Evéque de Paris Seigneur dominant de la Baronnie, quarante arpens & demi de bois situés entre Vaumurier & Champgarnier; mais cette portion se rapporte plus naturellement au territoire de saint Lambert.

Suger lib. de Cons. Eccl. S. Dion.

Chevreuse entra plus directement dans la fondation de cette Abbaye par les cent sols de rente qui lui furent assignés alors sur la Prevôté. Cette même Prevôté s'étoit aussi trouvée dès l'an 1238 chargée de payer quarante sols annuellement à l'Abbaye de Livry par le don qu'en avoit fait Sedile Dame de l'Aunoy, ainsi que le certifierent dans le temps des Lettres d'Adam Seigneur de Beaumont.

Necrol. Port Royal.

Chartul. Livriac. fol. [illegible]

Le Chateau de Chevreuse si célébre par son antiquité, par ses illustres Barons & par ses Ducs, a été figuré dans la Topographie de France par Claude Chastillon vers l'an 1610. Il m'a paru par les ruines qui en restent qu'il étoit presque quarré, & environné de huit ou dix tours.

Topog. de Cl. Chastillon fol. 45.

Les écarts de la Paroisse de Chevreuse sont Meridon, Tallon, Poinpierre, Trotigny & les Trois Cheminées.

MERIDON qui est au midi est connu depuis le XIII siécle qu'il se trouve un Archambauld *de Meridumo* qui avoit proche Paris une censive entre saint Marcel & Villejuit. M.... Pericard obtint le 2 Juillet 1600 permission d'y construire une Chapelle à cause de l'éloignement & des mauvais chemins de l'hiver. Ce Château situé sur le côteau au haut d'un bois a appartenu en ces derniers temps à M. Dugué de Bagnols Seigneur de Trous. J'y ai vû sur le pavillon d'entrée des armes consistant en trois oiseaux ou canettes.

Ex Coll. Reg Capit. Paris.

Reg. Ep. Par.

POISSY est un Fief près Chevreuse; lequel fut saisi faute d'hommage par l'Evêque le 23 Juin 1491.

Tab. Archiep. p. 69.

En finissant, je parlerai ici des personnes de distinction autres que les Seigneurs, lesquelles se trouvent avoir porté le nom de Chevreuse dans l'antiquité. Le Bailly d'Orleans mentionné dans les Tablettes de cire où sont écrites en latin les dépenses du regne de Philippe le Hardi fils de S. Louis en 1284, se nommoit *Johannes de Caprosia*. Juvenal des Ursins en la vie du Roi Charles VI, dit que ce Prince ôtant le Gouvernement du Languedoc au Duc de Berry, y envoya un Gentilhomme fort expert nommé Pierre de Capreuse; sans doute que dans le latin de quelque Historien du temps il y avoit *Petrum de*

Tab. cer. in Bibl. Carmel. Discal. Par.

Caprosia qui a été mal rendu par la Capreuse. Au reste j'avertirai ici en passant que dans tout le Royaume s'il faut s'en rapporter au Dictionnaire Universel des Villes, Bourgs & Villages, il n'y a que Chevreuse du Diocèse de Paris qui porte ce nom. Les Ecrivains qui sont nés de ce lieu ou qui y ont été domiciliés demandent aussi que je ne les oublie pas. Marin le Roy Sieur de Gomberville qui fut de l'Academie Françoise dans le temps de son origine, se qualifioit Parisien, mais quelques critiques prétendent qu'il étoit né à Chevreuse. Gomberville qui lui servoit de surnom n'en est qu'à une petite lieue du côté de Châteaufort. Antoine Bruneau Avocat qui vivoit en 1680 étoit de Chevreuse. Il a composé un Traité des Criées & un Supplément pour l'Histoire des Universités de France. Il se dit dans la Préface natif du Diocèse de Paris & à huit lieues de la Ville. Marin de Gomberville a dit de Bruneau qu'il étoit son Compatriote. On trouve dans l'*Index funereus* des Chirurgiens de Paris, Pierre Prudhomme natif de Chevreuse avec cette qualification *Societatis Præfecturam gerens*. Il mourut le 14 Avril 1708. Deux des derniers Curés de Chevreuse méritent d'avoir place parmi les gens de Littérature. Vincent Loger Curé en 1704, parce que c'est à ses sollicitations que l'on est redevable d'une piece sur l'Indulgence de la Portiuncule que composa Pierre Pelhestre de Rouen & qui parut dans les Mémoires de Trévoux de cette année-là. Pierre Collot Docteur en Théologie dernier Curé de Chevreuse décédé en 1741 le 2 Septembre est auteur de plusieurs Instructions Théologiques in 8-o. par demandes & par réponses qui se débitent à Paris chez Ganeau rue S. Jacques. Il a composé outre cela un Livre in.

Ind. funer. Chir. Parif. Edit. 1744. *p.* 586.

Suppl. à Moreri T. 2. au mot Pelestre.

tituLé : *l'Esprit de S. François de Sales*, & des Explications sur le Catechisme de Paris imprimées en 1740 & 1747.

SAINT REMI

PRE'S CHEVREUSE.

A Une demie lieue plus bas que Chevreuse en suivant le cours de la riviere d'Ivette est un Village du nom de saint Remi, qui est plus connu dans l'antiquité à raison du Prieuré qui y fut bâti, que par ses Seigneurs. Le premier titre qui en fait mention est une Bulle du Pape Calixte II de l'an 1122 qui confirme à l'Abbaye de saint Florent de Saumur en Anjou l'Eglise de saint Remi qu'un Evêque de Paris ou un Seigneur du lieu lui avoit donnée. Il étoit fort commun autrefois de dédier des Eglises sous l'Invocation de ce saint en vertu d'un simple linge qui avoit touché à son tombeau, ainsi que cela se pratiquoit à l'égard de plusieurs saints Prélats, tels que S. Martin de Tours, S. Hilaire de Poitiers, S. Saturnin de Toulouse, S. Germain d'Auxerre, S. Medard, &c. On ignore si le Village existoit avant le Prieuré, & quel étoit son nom avant qu'il eut pris celui de ce saint. Il est certain seulement que le Prieuré a été appellé Baulieu *Bellus Locus*, au moins dès la fin du XIII siécle, apparemment à cause de la beauté du vallon où il se trouvoit, & peut-être pour le distinguer de l'Eglise Paroissiale de saint Remi de laquelle les Moines se seroient éloigné à cause de sa situation aquatique.

Ce Village eſt ſitué partie dans la prairie arroſée par la riviere d'Ivette & par le ruiſſeau qui vient d'entre les Trous & Molieres, & en partie ſur les bords de cette prairie, tant d'un côté que d'un autre, car ce qui forme le gros de la Paroiſſe eſt la jonction de deux rues en forme de croix, l'une qui vient du midi du côté des Trous, & l'autre qui vient du nord. Ce terrain étant froid par ſa ſituation n'eſt cultivé qu'en labourages & en prairies. On compte de cet endroit à Paris environ ſix lieues. L'uſage des livres de l'Election de Paris en parlant du Village de ſaint Remi, eſt d'y joindre Coubertin, qui y eſt contigu du côté du midi. Ces deux lieux joints enſemble formoient 88 feux ſuivant le denombrement imprimé en 1709, & en 1726 le Dictionnaire Univerſel de la France évaluoit le tout à 355 habitans: mais le nouveau Catalogue des feux des Elections n'en compte plus que 78 à ſaint Remi y compris Coubertin & la ferme du Prieuré des Aulnois qui eſt eſt mal appellé Vaunori.

L'Egliſe de ce lieu qui reconnoît S. Remi de Reims pour ſon patron eſt ſituée dans le plus bas de la prairie; ce qui eſt cauſe qu'elle eſt quelquefois inondée, & que le pavé en eſt tout verd. La Dédicace en fut faite au mois de Juin par Jacques de Maury Evêque de Bayonne qui ordonna de la part de l'Evêque de Paris d'en célébrer l'Anniveſaire le 27 Juin. Elle ſe ſoutient malgré les attaques de l'eau, parce qu'elle eſt bâtie des pierres molaires ou molieres du pays, dont la groſſiereté n'admet aucunes ſculptures & a plus de réſiſtance; il en eſt de même de la tour qui la ſupporte du côté de l'orient, où l'on a placé l'entrée dans ces derniers ſiécles, en tranſportant l'Autel à l'occident où la porte auroit

Reg. Ep. Par. Jun. 1581.

dû rester. Cette Eglise à une aile du côté septentrional avec une Chapelle qui appartient à MM. de Vaugien & dans laquelle est inhumé Denis Feydeau Seigneur de Vaugien mort dans le siécle dernier, & Catherine Vivien sa mere. Les Dames de la Maison Royale de S. Cyr possédent la Seigneurie de ce lieu & y ont le Banc Seigneurial. M. de Coubertin y a aussi le sien. Les épitaphes & inscriptions de cette Eglise sont ainsi raaportées dans un Mémoire imprimé en 1728 concernant ce Village.

Mem. sur la Terre S. Remy 1728 p. 3.

» Cy gist & répose le corps de défunte Da-
» me Cathérine Vivien Dame de la Grange-
» Bateliere, Veuve de M. Pierre Feydeau,
» vivant Chevalier Seigneur de Vaugien &
» autres lieux; laquelle décéda en sa mai-
» son de Vaugien le 13 Octobre 1657.

Dionisius Feydeau *Dominus de Vaugien sancti Remigii Condominus ..... obiit die X mensis Octobris* 1682.

La Cure de ce lieu est à la nomination du Prieur comme membre de l'Abbaye de S. Florent, à laquelle l'Eglise de saint Remi avoit été donnée avant l'an 1122, & confirmée par Calixte II en cette année-là, puis par Thibaud Evêque de Paris en 1150, ensuite par Urbain III en 1186. Le Pouillé Parisien du XIII siécle marque pareillement l'Eglise de saint Remi parmi les dépendances de saint Florent. Les Pouillés du XV, du XVI & XVII siécles assignent uniformément la présentation de la Cure au Prieur du lieu.

Hist. MS. S. Florentii.

Le Prieuré du Village de saint Remi est connu sous différens noms: Les anciens l'appelloient *le Prieuré de saint Remi* ou *le Prieuré de Beaulieu.* Ces deux dénominations avoient cours dans le XIII siécle & dans les suivans.

On

On s'eſt aviſé depuis l'avant-dernier ſiécle de l'appeller quelquefois *le Prieuré de ſainte Avoye*, peut-etre à l'occaſion de quelque dévotion du peuple envers cette ſainte qui y eſt repréſentée ſortant la tête d'une tour. Comme les Archives de ſaint Florent de Saumur ont conſervé quelques fragmens hiſtoriques ſur ce Prieuré, je les insererai ici chronologiquement avec ce que j'ai trouvé ailleurs.

En 1206 le Prieur de ſaint Remi ſoutint qu'il avoit droit de pêche dans les eaux d'Anſelme Seigneur du lieu avec naſſelles, & celui de prendre du bois dans ſes forêts la charge d'un homme. Du conſentement de l'Abbé de ſaint Florent il fut accordé que le Prieur quitteroit ces droits moyennant dix ſols de rente annuelle payables par le Seigneur le lendemain de S. Remi ; & en cas de défaut, qu'il amenderoit de deux ſols par chaque ſemaine ſans pouvoir différer le payement & amende au-delà de Noël. Il fut auſſi dit que le Seigneur ne pourroit rien exiger du Prieur. De plus, que le Pont ſitué vis-à-vis la maiſon du Prieur venant à manquer, le Seigneur le feroit réparer à ſes frais, avec permiſſion au Prieur & à ſes gens d'y paſſer quand ils voudroient. Outre cela le Seigneur quitta au Prieur & aux Moines de ſaint Florent pour toujours les dixmes tant petites que grandes de tout ſon Domaine & de toute la Paroiſſe de ſaint Remi, tant vieilles que novales, & & de ſes bois, au cas qu'ils vinſſent à être cultivés, ce qui leur appartenoit déja de donation ancienne. Il reconnut pareillement que le Prieur avoit le dixmage au grand moulin de ſaint Remi & auſſi dans ſes cenſives des Hôtes. Gui Seigneur de Chevreuſe neveu d'Anſelme du côté maternel y apposa ſon *Hiſt. manuſc S.-Flor. f. 20*

T. 1. Thes. Anec. sceau. En 1286 Thibaud de Marly illustre Chevalier redigeant son testament fit un article pour le Prieuré : *Prioratui dé Bello Loco propè Caprosiam*, *L. solidos*. On ne peut disconvenir qu'il ne fut beaucoup déchû de de sa premiere origine, puis vers la fin de ce siécle Gilles Lambert Doyen de saint Martin de Tours le possédoit pour sa vie durant. Il en fit la remise l'an 1300 entre les mains de l'Abbé de saint Florent qui lui fit ressentir les faveurs de sa Communauté. Cet Abbé avoit été attiré dans le Monastére de saint Florent à l'occasion même de ce Prieuré que l'Acte de ce temps-là appelle *Sancti Remigii de Bello Loco juxta Caprosiam* : Car il étoit natif de ce Village & il en avoit pris le nom : *Hist. manusc. S. Flor. f. 294* On l'appelloit Renaud de Beaulieu, ou Renaud de saint Remi. Il eut tellement ce Prieuré en affection, qu'il en devint comme le second Fondateur, soit en dotant de nouveau soit en faisant réparer les bâtimens. On voit dans le Registre du payement de la redevance appellée *Pigmentum* à Norre-Dame de Paris au jour de l'Assomption, que le Prieur de saint Remi s'en étoit acquitté l'an 1283. Il n'y avoit que les Prieurs de Moines du Doyenné de Châteaufort qui y fussent tenus. Cela ne regardoit point les Prieurs des Chanoines Réguliers. En 1384 on trouve dans le rolle des Procurations dûes à l'Evêque de Paris le Prieuré de saint Remi *de Bello Loco* taxé à dix livres dix sols. Vers l'an 1444 un Religieux de saint Florent qui étoit Prieur de ce Prieuré & qui se nommoit Benoît Regnard, ayant dessein d'enrichir d'un Reliquaire l'Eglise de sa petite Communauté, prit celui du lait de la Sainte Vierge que l'on conservoit dans une phiole de verre à saint Gondon en Berry ; mais il fut arrêté par Nicolas

Davy Bailly de Sully, à la poursuite de Frere Guillaume Touchebeuf Prieur de saint Gondon, puis élargi à la priere de Simon Biennassis Receveur de Sully, promettant de rapporter le Reliquaire, ce qu'il fit. Dès l'an 1497 l'Eglise de ce Prieuré n'étoit plus qu'une Chapelle; & même René Louet Prieur de Bruyeres qui fut député pour la Visite des Prieurés par Louis Abbé de saint Florent, déclara qu'il avoit trouvé cette Chapelle mal en ordre, le logis du Prieur mal entretenu, & qu'on l'avoit informé que les biens dépérissoient de jour en jour. Simon Follant est nommé Prieur de Beaulieu dans le Procès-verbal de la Coûtume de Paris 1580. Le Supplément au Dictionnaire de Moreri nous fait connoître deux Prieurs de Notre-Dame de Beaulieu-sainte-Avoye, qui vécurent dans le dernier siécle; sçavoir un M. Desalleurs, & ensuite Jean Richard natif de Paris, baptisé à saint Jean en Grêve qui le devint par permutation pour la Cure de Triel avec le précédent. Ce dernier est auteur de plusieurs ouvrages qui ont été imprimés; il mourut en 1686. Les Mémoires du Clergé T. XII pag. 1168 font mention d'un Arrêt du Parlement de Paris du 4 Septembre 1490 sur le Prieuré de sainte Avoye.

Ibid. fol. 357.

Ibid.

Suppl. de Moreri 1735 T. 2 au mot Richard.

Le Prieuré de saint Paul est aussi sur le territoire de la Paroisse de saint Remi: il est surnommé *de Alnetis* dans les titres latins; ce qui a été rendu en françois par *des Aunois* ou *des Aunais*, & quelquefois aussi *de l'Aulné*. M. de Valois a cru que ce lieu formoit un Village: mais il n'y a que ce Prieuré & une ferme. Il n'est pas non plus situé sur la riviere d'Ivette ainsi qu'il est dit, mais dans un fond entre deux collines sur le torrent qui vient de Molieres & des Trous. On ne

Notit. Gall. p. 408. col. 2.

connoît gueres les origines de ce Prieuré. Tout ce que du Breul put en apprendre des Chanoines de saint Victor de Paris ausquels il appartient, est que ce lieu contenoit deux Chapelles, dont l'une étoit dédiée à la Ste Vierge, l'autre à S. Paul; mais comme elles étoient devenues presque désertes, Bernard Archidiacre de Paris au XII siécle les demanda à Maurice de Sully son Evêque qui les lui accorda. Cet Archidiacre les donna depuis à l'Abbaye de saint Victor où il se fit Religieux sous l'Abbé Ernise vers l'an 1162. Le Nécrologe de cette Abbaye, sans faire aucune mention de sa prise d'habit marquée dans du Breul, se contente d'annoncer au 2 Décembre que c'est le jour de l'Anniversaire solemnel de Bernard Archidiacre de Paris, des bienfaits duquel l'Abbaye a eu l'Eglise de saint Paul, & une somme de trente livres: & au premier Septembre l'obit de Gui Seigneur de Chevreuse se trouve marqué, parce qu'il avoit légué pour cela une somme de vingt livres à la même Eglise de saint Paul, car dès son vivant il avoit donné au Prieuré de saint Paul les Droits Seigneuriaux du fauxbourg de Chevreuse appellé les blanches Maisons, & d'y tenir les Assises & le Bureau pour les Censives dans une maison reconnoissable par l'image de S. Victor qui est dans une niche sur la porte. On sçait aussi d'ailleurs que ce fut à ce Prieuré que le même Ernise quatriéme Abbé de saint Victor fut relégué en 1172 pour avoir souffert l'introduction du rélachement dans son Abbaye, & qu'il tacha de se retenir ce bénéfice, mais que deux Archevêques furent chargés de l'empêcher. Eudes de Sully Evêque de Paris accordant l'an 1202 à Absalom Abbé de saint Victor le pouvoir de destituer les Prêtres de certaines Egli-

Du Breul p. 1002 Edit. 1639.

Necrol. manuscr. S. Victor Par.

Gall. Chr. nov. T. 7 col. 668.

Chartul. Ep. Par. f. 39.

ses dépendantes de son Abbaye sans lui en parler, y comprit celle de saint Paul. On lit encore que Gazon de Vaux vendit sous le regne de Philippe le Hardi quelques menus cens à ce Prieuré; ce que Hervé Seigneur de Chevreuse ratifia en 1275. On a vû ci-dessus que Thibaud de Marly légua à la même Maison la somme de cinquante sols par un un article de son testament de l'an mil deux cent soixante-deux. Aucun des Prieurs n'est venu à ma ma connnoissance sinon Joseph Salart qui l'étoit au XVI siécle. Le Pouillé Parisien du XIII siécle donnant le Catalogue de toutes les Communautés du Doyenné de Macy suivant l'usage d'alors, nomme pour dernier Prieuré celui de saint Paul. Au contraire le rolle des Procurations dûes à l'Evêque en 1384 le nomme le premier de tous les Prieurés du Doyenné de Châteaufort avec la taxe de dix livres dix sols également comme les autres. Vers l'an 1300 son revenu étoit évalué à deux cent livres, suivant le Pouillé écrit environ l'an 1450.

Hist. des Gr. Off T. 8 p. 198.

Thes. Anecd. T. 1.

Hist. des Gr. Off. T. 8 p. 7583.

Il est étonnant que dans aucun des Pouillés de Paris ou les Cures dépendantes de l'Abbaye de saint Victor sont marquées comme les autres, on n'ait pas observé que saint Paul des Aunais a été une Cure durant quelques siécles. Il paroît d'abord par le traité de l'Evêque Eudes de Sully de l'an 1202 avec l'Abbé Absalom, que par le Prêtre de saint Paul destituable par l'Abbé de saint Victor, il faut entendre un Curé. Mais depuis le milieu du XVI siécle la chose ne souffre aucune difficulté. En 1551 Frere Jacques de Lyon fut présenté le 23 Février à l'Evêque de Paris par Nicolas Grenier Vicaire de Pierre Lizet Abbé. Il y eut depuis d'autres présentations à ce Prieuré-Cure par la Chambre de l'Ab-

baye, sçavoir le 24 Juillet 1565, le 22 Avril 1568, le 11 Octobre 1571, 23 Mai 1573, 24 Mars 1578, 22 Mai 1586 & 2 Décembre 1590. Enfin ce qui suppose que c'étoit une Paroisse en forme, est la maniere dont on procéda en 1621 pour l'éteindre. Les Religieux de saint Victor & Jacques du Chou Prieur-Curé de saint Paul ayant exposé que les dépendances de cette Paroisse étoient de difficile accès, consistant en cinq ou six maisons fort éloignées situées à Montabbé, deux ou trois à Cobertin, les autres étant de saint Remi; les Religieux s'accommoderent pour les droits avec le Curé; & avec l'Archidiacre qui n'y devoit plus de visite moyennant soixante sols de rente. Le Prieur ne fut plus tenu qu'à la Messe les Dimanches & Fêtes, & le jour de la Conversion de S. Paul Fête Patronale. Cela commença à être ainsi à la Toussaint 1621. Comme l'Eglise & les logis tomboient de vetusté, M. André-Jean B. Brisset Chanoine de saint Victor qui en étoit Administrateur, a rebâti de nos jours une Chapelle au même lieu où étoit l'Eglise, & il commença à y célébrer au mois de Juin 1727.

Reg. Archiep. Par. 1 Oct. 1621.

Ibid. 14 Jun. 1727.

On voit par le contrat d'acquisition que le Roy fit de Chevreuse en 1692 qu'il y avoit alors des bois connus sous le nom de *Bois de S. Paul.*

Acquis. du Roy émanée p. 41.

Un troisiéme Mémoire qui m'a été fourni marque que Bernard Archidiacre de Paris ayant fait sa visite de l'Eglise de Notre Dame, la demanda à l'Evêque Thibaud pour s'y faire Ermite, & qu'il transfera les Paroissiens à la Chapelle S. Paul qu'il érigea en Cure, puisque s'étant fait Chanoine à saint Victor sous l'Abbé Gilduin, il fit accorder ce lieu aux Chanoines de cette Abbaye pour en faire un Prieuré. Hugues II du nom Evê-

que de Soissons y donna la terre de Beauterrois. Ce bénéfice fut depuis conferé avec charge d'ames par l'Evêque de Paris sur la présentation de l'Abbé jusqu'à F. Jacques du Chou qui le fit reduire en Prieuré simple, comme on a vû ci-dessus.

Jusqu'ici je n'ai traité que de ce qui regarde le spirituel du Village de saint Remi. Je vais puiser ce qui regarde le temporel dans un Mémoire fourni ci-devant à M. Lancelot de l'Academie des Belles Lettres. Selon ce manuscrit, saint Remi est une Baronnie unie au Duché de Chevreuse qui appartient aux Dames de la Maison Royale de saint Cyr. Le principal manoir de cette Baronnie étoit un moulin à tan.

Il y a dans cette Baronnie plusieurs Fiefs, Terres & Seigneuries qui en relevent.

L'Eglise Paroissiale est située dans la Baronnie de saint Remi, & précisement dans la portion qui en 1700 fut inféodée par les Dames saint Cyr à M. de Coubertin. Cette Eglise est séparée de la Seigneurie de Vaugien par des bornes & limites.

Le Village & les maisons qui le composent sont de la mouvance & Justice de plusieurs Seigneurs.

Le Prieur de Beaulieu autrement de sainte Avoye qui a haute Justice, a dans sa directe le haut du Village du côté du midi.

Les Dames de saint Cyr ont du côté du septentrion le bas du Village dans leur directe, & outre cela la Terre & Seigneurie du Fief de Rodon qui est aussi de la Paroisse, & qu'elles ont acquis & réuni à leur Seigneurie de Chevreuse. (a) Cette Terre ap- *Reg. Ep. Par.* 10 *Mars* 632.

(a) Un Titre de saint Germain des Prez du VII siécle nous découvre que ce petit lieu a pris le nom du ruisseau qui y passe, lequel selon l'Ecrivain de

partenoit il y a six-vingt ans à Matthieu le Roy Ecuyer, puis à Charlotte de Crenet sa veuve.

Le Prieuré de saint Paul a haute Justice dans sa maison & sur le territoire de son Fief.

La Terre & Seigneurie de COUBERTIN au couchant de la Paroisse & non loin de l'Eglise, a Fief, haute, moyenne & basse Justice dans le hameau de ce nom. Fief, moyenne & basse Justice sur le territoire & maisons qui environnent l'Eglise. Le vrai nom est Corbertin comme il est dans un titre de 1196 où est produit comme garant Barthelemi de Corbertin, ce qui vient de *Curtis Bertini*. Regnaud de Courbertin tenoit un Fief en Brie l'an 1362. Jean Fredy Avocat en Parlement en étoit Seigneur en 1620 aussi-bien que de la Verrerie où il avoit une Chapelle domestique. M. Bernard Fredy en jouissoit & y demeuroit en 1697. L'Histoire de S. Germain des Prez porte que cette Terre à elle appartenante avoit été vendue en 1641 au Marquis de Sourdis.

Reg. Ep. Par. 30 Apr.

La Terre & Seigneurie de Vaugien au levant de la Paroisse a Fief & haute Justice; & dans cette Seigneurie il y a plusieurs autres Fiefs dont quatre y ont été réunis, qui sont, Blemy, Sergis, Etaux, Malmousse, suivant l'Arrêt qui en a été rendu en 1653. Le Fief de Sergis s'étend sur deux maisons situées vis-à-vis l'Eglise de saint Remi.

Il y a dans la même Paroisse deux autres Fiefs, qui sont Chevincourt, & Aigrefoin: Chevincourt est à un quart de lieue de l'Eglise vers l'orient d'été, & a Justice sur trois maisons de la ferme. Aigrefoin appartient à M. des Moulins Lieutenant de la Prevôté de

ce Titre conservoit son nom de Rodon jusqu'au voisinage de Palaiseau. Voyez ce que je dis sur Palaiseau.

l'Hôtel,

l'Hôtel, & n'a que le corps de la ferme.

Chevrigny est un lieu situé sur la même Paroisse de saint Remi suivant un Acte du 20 Septembre 1646. Le Chapitre de Paris y acheta dès 1263 un Fief de Jean de Brueres. *Reg. Archiep. Par.* *Chartul. min. Par.*

LA VERRIERE ou la Verrerie est un lieu presque au midi de Chevreuse, & néanmoins de la Paroisse de saint Remi suivant l'Acte ci-dessus du 30 Avril 1620. Barthelemi Seguier Lieutenant Général de Chartres vers l'an 1500 étoit Seigneur de la Verriere près Chevreuse. Voyez l'Hist. des Présidens p. 221.

VAUGIEN est de toutes les Terres celle sur laquelle le même M. Lancelot a eu plus de Mémoires. Selon lui il y eut en 1495 le 2 Mai un partage fait entre Louis Seigneur de Chevreuse & Jean Chaudron. Louis céda à Jean la Terre & Seigneurie de Vaugien à la charge de relever en foi & hommage de lui, ses hoirs & successeurs au Château de Chevreuse. Le 12 Mai 1561 cette Terre de Vaugien fut limitée en vertu d'un Arrêt obtenu par Claude de Marle. Le 5 Juin 1580 Vast de Marle Seigneur de Vaugien, Blemy & Ragonant rendit son aveu. Le 30 Avril 1611 Claude de Lorraine Duc de Chevreuse inféoda à Jean de Marle la ferme de Malmousse & vingt cinq arpens de terre qui en dépendoient, pour les unir à la Seigneurie de Vaugien : & pour récompense de service ce Duc lui accorda droit de litre & ceinture funébre dans l'Eglise Paroissiale à charge de tenir le tout en foi & hommage de Chevreuse. Le 30 Octobre 1613 Vaugien fut adjugé par décret à Reparan Procureur, dont il fit déclaration au profit de M. Brulard de Sillery Chancelier de France. Le 21 Septembre 1614 M. Brulard vendit cette Terre à Alexandre le Grand Conseiller au Parlement. Le 6 Oc- Memoire ou Factum imprimé en 1728 chez Thiboust.

tobre 1635 Fréderic Canes qui la possedoit. en fit échange avec Pierre Feydeau Secrétaire du Roy. Le même Mémoire dit de ce Pierre Feydeau qu'ayant pris la qualité de Seigneur en partie de saint Remi; cette qualité fut combattue par une Sentence du 5 Novembre 1654. Il y est aussi fait mention de quelques additions faites aux inscriptions des cloches de la Paroisse, lesquelles souffrirent contestation. A Pierre Feydeau succéda Denis son fils Correcteur des Comptes décédé en 1682. Louise Feydeau sa Fille épousa Nicolas Bertin Conseiller au Parlement puis Maître des Requêtes décédé en 1742. Leur fils Bruno-Maximilien Bertin Conseiller Honoraire au Parlement a succédé à la Seigneurie de Vaugien.

Mercure Fev. 1742.

M. Lancelot a terminé ses observations sur la Paroisse de saint Remi, en disant que M. Bertin Conseiller au Parlement de Paris Seigneur de Vaugien a acquis des Dames de saint Cyr le Moulin à tan autrefois Chef-lieu de la Baronnie en simple Fief sans aucune Justice, mouvant de la Baronnie de saint Remi dont elles se sont reservé la Justice; & que M. Martin-Bernard de Fredy sieur de Coubertin a acquis à titre d'échange de ces mêmes Dames des Terres en Fief.

Le Sieur de Launay qui a publié in 12. en 1726 quelques corrections pour le Dictionnaire Uuniversel de la France a eû une attention particuliere pour la Paroisse de S. Remi, & sur-tout pour Vaugien qu'il dit être le Château Seigneurial. Il y fait observer que le jardin est du dessein de le Nautre, qu'aux deux côtés de la porte sont des jets d'eau singuliers, produits par un grand étang formé derriere le Château & qui en produit deux autres séparés par une avenue. J'ai cru devoir

ajouter en finissant cet article de Vaugien, que l'onze Janvier 1734 les Dames de S. Cir obtinrent contre le Seigneur de ce lieu un Arrêt qui déclare que la qualité de Seigneur de la Paroisse n'appartient qu'au Seigneur Haut-Justicier sur le fond duquel l'Eglise est bâtie. Fremainville T. 1. p. 23 & T. 2. p. 78.

Il faut se souvenir ici que ce Village de saint Remi a produit au XIV siécle un homme mémorable dont j'ai déja parlé ci-dessus. Je veux dire Renaud de Beaulieu ou de saint Remi, qui fut Abbé de saint Florent de Saumur. Il vivoit sous Philippe le Bel & sous ses successeurs. Je ne parle pas d'Enjorrand de saint Remi Chevalier qui en 1268 fut l'un des porteurs d'Etienne Tempier Evêque de Paris. Il étoit seulement l'un des Seigneurs fieffés sur cette Paroisse. *Hist. Eccl. Par. T. 2. p. 487.*

Il est bon de voir aussi ce que je dis du Village de saint Remi à l'article de Gif où je fais connoître qu'il est vraisemblable que que cette derniere Paroisse est un détachement de celle de saint Remi, mais détachement très ancien, & fait avant le XII siécle.



GIF.

CE nom est commun à un Village & à une Abbaye qui ne sont séparés que par la riviere d'Ivette. Mais il est difficile de décider lequel est le plus ancien du Monastére ou de la Paroisse. C'est une question sur laquelle il ne m'appartient pas de prononcer. Pour ce qui est du lieu, on ne peut disconvenir qu'il ne soit très-ancien. Son étymologie le prouve. Ce mot de Gif n'est certainement point latin : c'est un terme employé dans la Loy des Bavarois & dans celle des Lombards pour signifier la marque que l'on mettoit sur des biens saisis par autorité du Juge ou autrement, & par extension cela a été employé pour désigner ces biens mêmes. On écrivoit Wif ou Guif, qu'on latinisa en *Wyffa* & *Guiffa*. Ainsi la Terre de Gif auroit eu ce nom, parce que les biens qui la composent changerent autrefois de Propriétaire en vertu d'une saisie ou emparement solemnel. Il en faut dire autant de Gif-au-Mont Diocèse de Chaalons & de Giffe-court Diocèse de Noyon. L'origine de ce nom étoit si peu connue au XII & XIII siécles que la plûpart des Titres latins de ce temps-là qui parlent du Diocèse de Paris ne le nomment point autrement que Gif, preuve que l'on croyoit ou que ce nom venoit d'une langue barbare ou qu'on ignoroit la signification.

Ces Loix sont du siécle.

Gloss. Cangii voce Wiffa.

Dict. univ. de la France T. 2. col. 46.

Le Village est à cinq lieues de Paris vers le couchant d'hiver sur la pente d'une côte qui regarde le midi, situation qui y a fait planter quelques vignes ; mais les labourages & les prairies sont le principal bien du lieu.

Dans les dénombremens de l'Election de Paris on est en usage de ne point nommer Gif tout seul, mais de dire Gif & Courcelles qui est le principal hameau ou écart de la Paroisse. Celui qui paroît imprimé en 1709 marquoit en toute la Paroisse de Gif 119 feux. Celui que nous a donné le sieur Doisy en 1745 y en marque 123. Le Dictionnaire Universel qui se régla en 1726 sur la dénomination usitée à l'Election, marqua qu'il y avoit alors à Gif & Courcelles 555 habitans.

L'Eglise qui est dans le haut du Village reconnoît saint Remi de Reims pour son Patron, de même que celle du Village de saint Remi qui est une lieue plus haut en remontant la riviere d'Ivette. C'est ce qui me porte à croire que le Village de Gif auroit primitivement fait partie de la Paroisse de saint Remi, laquelle certainement existoit au commencement du XII siécle, puisque dès auparavant l'an 1122 elle avoit été accordée à l'Abbaye de saint Florent de Saumur. Mais le démembrement fait de Gif, & son érection en Paroisse particuliere, dût précéder cette donation, puisque l'Evêque de Paris s'est conservé la pleine collation de la Cure de Gif, que les Moines de saint Florent auroient eu; si en leur donnant l'Eglise de saint Remi, Gif avoit encore été de la Paroisse. Cette Eglise Paroissiale de Gif reconnoit aussi S. Jean-Baptiste pour Patron; ce que je ne crois pas ancien, mais seulement établi par les habitans des derniers siécles, qui auront voulu avoir aussi un saint Patron différent de celui de leurs voisins. L'édifice est presque entierement de pierres semblables à celles dont on fait des meules; ce qui est cause qu'il est difficile d'en connoitre l'âge, la sculpture n'y étant pas pratiquable. On y voit

cependant quelques petites colomnes de pierre différente. Le bâtiment est accompagné de de deux aîles, mais sans contour derriere le sanctuaire. La Dédicace en a été faite l'an 1561 par Jacques de Maury Evêque de Bayonne suivant la permission à lui accordée le 18 de Juin. Dans l'aîle méridionale proche la Chapelle de S. Nicolas est une tombe sur laquelle on lit cette inscription en lettres gothiques.

Reg. Ep. Par.

Cy gist Noble Homme Loys de Villetain en son vivant Escuyer Sieur de Gif, de Tourneville, de saint Mars, du Plessis, Trappes, de Cour-Couronne, du Chemin en Brie, Maistre & Garde du Pont au Pont de l'Arche, & Vicomte héréditaL de Chasteaufort, qui trèspassa le seizième jour de Novembre M. V C. X L.

Il y a d'autres tombes qui servent de pavé dans la nef; mais elles ne couvrent point le corps de ceux dont le nom est dessus, ayant été apportées de l'Abbaye de Port-Royal, telle que celle d'Alexandre Varet Prêtre Parisien Vicaire Général de M. Gondrin Archevêque de Sens.

Voy. Niceron T. 37 p. 366 où elle est en entier.

Le Pouillé du XIII siécle met l'Eglise de Gif au nombre de celles dont la collation appartient pleinement à l'Evêque de Paris, & ne la nomme point autrement que Gif sans lui donner de terminaison latine. Les Pouillés suivans s'accordent sur la même nomination à la Cure. Il est arrivé quelquefois, que la Cure de Villiers-le-Bacle lui a été jointe pour la vie d'un Curé, comme cela se fit le 11 Janvier 1484 en faveur de Guillaume Herpin, mais c'étoit sans préjudice des doubles Droits Synodaux, & de l'Obole de la Chrêtienté *Obolo Christianitatis*. L'Evêque de Paris approuva le 10 Mars 1536 une transaction sur les dixmes de ce lieu passée de l'avis

Reg. Ep. Par.

de plusieurs Conseillers du Parlement entre Jean Fredeval Curé & l'Abbaye.

On connoît peu d'anciens Seigneurs de ce lieu. On trouve à la vérité dans le Cartulaire de l'Evêque de Paris une remarque faite vers l'an 1230 en ces termes *Domina Isabella de Gif est Femina * Parisiensis Episcopi, & de eo tenet quidquid habet apud Villam Episcopi tam in Teloneo quam in Dreturis*. Mais cela ne dit pas que cette Isabelle fut Dame du Village de Gif, quoiqu'il y ait apparence que cela a été. Un peu plus avant dans le même siécle, c'est-à-dire en 1262, vivoit un Luc de Gif Chanoine de Notre-Dame de Paris fils apparemment d'Isabelle & possesseur des mêmes biens. Jeanne la Boularde est dite dans un Acte de 1394 Dame de Gif, & tenir quelque bien en Fief du Domaine de Vauherlant. En 1470, 1471 & 1495, Guillaume de Villetain Ecuyer Vicomte de Châteaufort étoit qualifié Seigneur de Gif. Il vivoit encore en 1508. Louis de Villetain dont l'épitaphe ci-dessus rapportée fait foi qu'il étoit Seigneur de Gif en 1540 étoit apparemment son fils. Richard de Villetain étoit Seigneur en 1544 & Gilles Bouchier en 1587. En 1629 François Boutier Chevalier possedoit la Seigneurie de Gif, & pour avoir l'ancien cimetiere il donna d'autres biens à l'Eglise. En 1647 cette Terre étoit possedée par le Duc de Chevreuse, & quoiqu'il vendit alors au Marquis de Sourdis la Seigneurie de Châteaufort, il se la reserva aussi-bien que la Maison & Moulin de Courcelles & dépendances de la même Paroisse de Gif. Un Arrêt du Parlement du 9 Février 1664 ordonna en conformité que la Terre, Seigneurie, haute & moyenne Justi-

Necrol. Par. 19 cal. Febr.

Trésor des Ch. Reg. 162 Ch. 1.

Compte de Prevôté de Paris. Sauval T. 3 p. 413, 511 & 545.

Reg. Ep. Par.

Mémoire imprimé sur Chevreuse.

* C'est-à-dire Vassale.

se de Gif, ensemble la Justice sur les hameaux de Chevrigny, la maison appellée Chapitre, Aigrefoin, Cressilly, les Moulins le long de la riviere d'Orcey & Belle-Image, comme aussi la Maison & Moulin de Courcelles & autres du même hameau assises en la Paroisse de Gif, seroient distraites de la Seigneurie de Châteaufort & demeureroient unies & incorporées au Duché de Chevreuse. En ce même Arrêt M. Lucas est dit Seigneur de Gif. Mais dans l'Acte d'acquisition du Roy de l'an 1691, c'est M. Merault qui est déclaré possesseur & Seigneur de cette Terre. Actuellement 1753 c'est encore un M. Merault qui la possede.

COURCELLE paroît être aujourd'hui l'écart le plus notable de la Paroisse de Gif: son nom est le diminutif de *Curtis*, & doit être en latin *Curticella*. En 1638 Noble Jean Hoquingam Commissaire des Guerres en étoit Seigneur: & en 1697 M. Feydeau y avoit un Château.

Perm. de Chap. dom. 25 Juin & 16 May.

Il y a d'autres écarts à Gif qui sont connus depuis plusieurs siécles. COUPIERRE par exemple est mentionné aux Archives de Ste Geneviéve de Paris dès le XII siécle. La Bulle d'Alexandre III portant confirmation des biens de cette Maison en 1163, marque *apud Curiam Petræ & Joviniacum, terras, prata, census & nemora*. On disoit alors Court-Pierre en langage vulgaire. Pour ce qui est de *Joviniacum*, s'il faut le trouver absolument en ces cantons-là, ce peut être Chevrigny dont on auroit grossi le nom de la lettre R. En 1250 le Fief de *Curti-Petra* produisoit cent sols de rente à la même Abbaye, & ils étoient payés par Dame Isabelle de Court-Pierre (la même peut-être qui est dite ci-dessus Isabelle de Gif Vassale de l'Evêque)

Lib. Cens. S. Gen. f. 33.

& par Robert l'Aiguillon neveu de Maître Hugues. En 1275 cette Abbaye donna ce qu'elle avoit en ce lieu à bail pour neuf ans à un homme de Gif, *Terras*, *Prata*, *Census*, *Piscariam*, sous la redevance d'une certaine quantité de grain à la mesure de Châteaufort: mais un Chanoine de Beauvais continua le bail dès 1278. Il s'appelloit Simon de Damiete. L'Abbé Arnoul l'en accommoda à cause du voisinage de sa Terre de Damiete. Le Monastére de Port-Royal eut dans le même siécle des terres sur la censive de Ste Geneviéve à Courtpierre. Elles lui avoient été données par Isabelle *de Pyrodio*, Adam & Guillaume ses fils. Mais l'Abbesse Petronille en fit cession à Thibaud Abbé de Ste Geneviéve vers l'an 1250.

Chartul. S. Genov. p. 356

Ibid. p. 380.

Ibid. f. 329.

DAMIETE est connu comme on vient de voir dès le regne de Philippe le Hardy, puisque cette Terre avoit donné le nom à une famille. Il peut se faire que ce lieu eut été ainsi appellé par quelqu'uns des croisés du temps de S. Louis. De Fer l'a mal nommé Damrette dans sa Carte. Il est également mal nommé Dannette dans le Journal de Charles VII. On y lit que le lundi 16 Avril 1431 cent hommes d'armes sortirent de Paris & allerent vers Chevreuse à une vieille forte maison nommée Damiette, où il y avoit bien quarante larrons qu'on amena à Paris où l'on en pendit un grand nombre. Le Journal ajoute que c'étoit le Régent qui avoit envoyé les cent hommes d'armes. (a) Un des Messieurs Goutelas Ecuyer étoit Seigneur de Damiette vers l'an 1500 selon l'inscription de sa tombe dans l'Eglise de Villiers-le-Bacle.

Journal des Regnes de Charles VI. & Charles VII p. 137.

(a) Voyez sur une Justice qui fut faite à Gif en 1495 un compte de la Prevôté de Paris *Sauval T. 3. p. 517.*

J'ai appris cependant que c'est l'Abbaye de Gif qui posséde le Fief de Damiette relevant du Roi par la Seigneurie de Voisins le Bretonneux réunie au Domaine de Versailles.

Le nom de Gif n'est point inconnu parmi les noms de ceux qui ont fleuri par la Prédication. Le P. Echart a marqué en ce nombre *Arneus de Gif*, qui étoit Dominicain & fameux Prédicateur à Paris vers l'an 1270.

Script. Ord. Præd. T. 1. col. 266.

Monsieur Ballet Curé de cette Paroisse est marqué dans quelques Journaux comme ayant fait imprimer en 1744 un Panégyrique de S. François de Paule qu'il avoit prononcé la même année chez les Minimes de la Place Royale à Paris. Deux ans après il a fait afficher des Prônes & des Panégyriques de sa composition, & enfin en 1750 un Traité sur la dévotion envers la Ste Vierge; & depuis, plusieurs Prônes & Sermons.

Mercure Juillet 1744 p. 1585.

ABBAYE DE GIF.

On ignore le temps de sa premiere fondation de ce Monastére, je pourrois même dire qu'on ignore jusqu'à son premier nom. On croit avec assez de fondement que Maurice de Sully Evêque de Paris n'en est que le restaurateur; car quoique le Pape Clément dans la Bulle lui dise *Abbatias ..... de Gif de novo diceris construisse*, cela peut s'entendre de quelqu'une dans le sens qu'il l'auroit seulement rebatie. Il est certain qu'Etienne de Senlis Evêque de Paris voyant ce Monastere de Gif en triste état, l'unit à celui d'Hiere, qui venoit d'être fondé, & qui étoit comme de l'Ordre de S. Benoît comme l'autre, quoique les Religieuses fussent vêtues de blanc. Une Bulle d'Alexandre III de l'an

Gall. Chr. nov. T. 7 p. 596.

Bulla Eugenii Papæ III an. 1147 sæc. VI Bened.

1180, insinue qu'en effet pendant que l'on rebâtit celui de Gif, les Religieuses se retirerent à Hieres, & qu'il fut convenu qu'en cas qu'elles ne pussent pas choisir une Abbesse parmi elles lorsqu'elles seroient rentrées à Gif, elles éliroient une Religieuse de la même Abbaye d'Hieres. Ce qui fut cause que pendant un temps leurs biens étoient presque communs: au moins est-il vrai que celles d'Hieres donnerent à celles de Gif la grange d'Onvilliers, & depuis quand elles se séparerent de biens, une quantité de grain à prendre sur le Moulin de Chilly.

On sçait sur quel fondement le Monastére de Gif auroit été appellé, l'*Abbaye de Glise ou de Chise*, ainsi que le prétendoient en 1518 plusieurs paysans des plus anciens de Gif qui le déposerent ainsi dans une Enquête juridique. Dom Mabillon & les Auteurs du Gallia Christiana croyent qu'il y avoit eû de la méprise dans l'écriture du nom; mais parmi les paysans les noms se perpétuent plûtôt par la prononciation que par l'écriture. Ainsi il falloit bien que ces cinq paysans âgés eussent quelque fois oui dire l'*Abbaye* ou *le Couvent de Glise*. Il ne sera peut-être pas impossible de trouver la solution de cette difficulté, en faisant attention qu'en 1205 Odon de Sully Evêque de Paris appelle ce Couvent, *les Moniales de saint Reverent* (a), & que le Corps de saint ce Reverent qu'elles ont eû en bonne partie venoit du Mont-d'Eglises proche Bayeux, *Mons Ecclesiarum*, d'ou apparemment on l'avoit transporté dans le temps des Normans pour le mettre en sureté dans quelque Château du Diocèse de Paris. L'Abbé Chastelain Chanoine de Paris qui vit cette

Annal. Bened. T. 6. p. 303.

Chartulare Ep. Paris. p. 54.

Hist. de l'Eglise de Bayeux.

(a) L'Ecrivain du Titre & le Cartulaire ne comprenant pas l'Abregé *Reventii* ont mis *Eburtii*.

Abbaye en 1680, apprit qu'on y possédoit une partie de son corps, & qu'on y célébre sa Fête de Rit double le 12 Septembre. Les Religieuses ont outre cela une autre Fête des saintes Reliques qui est le 3 Septembre comme à Bayeux. Mais la Relique qu'on y a de S Reverent qui consiste dans une vertebre du dos, n'est point de celles qui étoient venues de Bayeux immédiatement. Ce fut Charles Martineau Abbé de Noyers en Touraine qui la tira de la châsse de ce saint conservée dans l'Eglise de Nouatre dépendante de Noyers, & qui la donna le 18 Septembre 1633. La même année le 5 Novembre Madame de la Châtre Abbesse de Faremoutier en donna de Ste Fare, & Madame de Beauvilliers Abbesse de Montmartre en donna de celles des Martyrs de la même montagne qu'on a vû ci-dessus T. 3. p. 104 être différens de S. Denis & de ses Compagnons. Voici deux extraits des Registres des Secrétaires de Paris qui concernent les Reliques que l'on posséde dans le Monastére de Gif. 1°. Il fut permis le 17 Octobre 1631 à Madame de Villarceau Abbesse d'exposer une parcelle des Reliques *de S. Benoit* à elle envoyées par le Prieur & Trésorier de l'Abbaye de saint Eloy de Noyon. En 1634 le Pénitencier de Paris fut envoyé par l'Archevêque pour examiner les Reliques de Gif. Il y en trouva de S. Gratien Evêque & Martyr, d'autres de S. Reverent Confesseur, de Ste Julite Martyre, de Ste Fare Vierge; & enfin d'autres données à la susdite Abbesse Magdelene de Mornay-Villarceau, & qui étoient des Martyrs de Montmartre. Ce Commissaire ayant rapporté qu'il avoit vû les Certificats d'où les dernieres venoient, il fut permis de les exposer avec les autres qui étoient d'ancienneté en cette Abbaye.

Reg. Archiep. Par. 16 Maii 1634.

Quoique S. Reverent Prêtre de Bayeux soit fort honoré dans ce Monastére, l'Eglise n'est point cependant sous son invocation, mais sous celle de la Ste Vierge: Quelques Titres l'appellent Notre-Dame du Val de Gif. Le bâtiment est petit sans croisée & sans aîles, vouté de plâtre seulement, couronné par un clocher très bien ouvragé. Cette Maison est bâtie sur la pente douce d'un côteau qui regarde le septentrion à une legére distance de la riviere d'Ivette. Les sources n'y sont pas rares. On apperçoit une belle fontaine dans la Cour. Une partie du revenu que nos Rois accorderent à cette Maison vers le tems de son établissement fut la dixme du Vin du Roy; le Parlement regla en 1268 la maniere dont cette Maison & celle de la Saussaye recevroient ce droit. *Reg. Parl. Candel.*

En 1506 on comptoit déja dix-huit Abbesses depuis Eremburge la premiere. On avoit aussi déja parlé deux fois de réformes, sçavoir en 1391 & 1411. Les Religieuses d'Hieres plaidoient en 1493, prétendant que c'étoit à elles à élire l'Abbesse de Gif, & que Gif autrefois Prieuré dépendant d'Hieres n'avoit été érigé en Abbaye qu'à la charge que la Supérieure demeureroit à Hieres. En 1494 le Parlement ordonna que deux Conseillers, l'Official de Paris & l'Archidiacre de Josas se transporteroient à Gif pour pourvoir à l'Office Divin, à la nourriture des Religieuses & aux réparations de l'Eglise. En 1524 la Communauté étoit composée de vingt-six Religieuses; & en 1535 de trente-six. *Registres du Parl.* *Ibid.* *Ibid.* *Reg. Ep. Paris. 14. an. 1524.*

Les Abbesses sur lesquelles le Gallia Christiana & autres documens fournissent quelque chose de plus remarquable, sont Jeanne de Blosset, qui de Religieuse Dominicaine de Poissy fut faite Abbesse en 1543. Il est parlé

d'elle dans les Preuves des libertés de l'Eglise Gallicane à l'occasion de quelque dérangement, & dans les Registres du Parlement à l'occasion de sa sœur Professe de Moncel près Pont-saint-Maxence, qui s'étoit retirée à Gif, y restoit habillée en Demoiselle séculiere & fréquentoit les nouveaux hérétiques. (a) L'Abbesse Magdelene de Montenay qui commença à siéger en 1610, y mit la Réforme en 1619 : & comme on croyoit alors que l'habit blanc n'y convenoit pas, quoiqu'il y eût peut-être été de tout temps, elle obtint de l'Evêque de Paris le 1 Février que ses Religieuses portassent désormais le noir. L'abstinence perpétuelle de chair y a été établie depuis. Il y a eû après elle deux Abbesses consécutives nommées toutes les deux Magdelene de Mornay de Villarceaux, qui ont procuré par elles-mêmes ou par leurs Religieuses la Réforme en plusieurs autres maisons. La derniere mourut en 1651. Du temps de Magdelene Hurault de Cheverny nommée Abbesse en 1669 se retira dans ce couvent Anne le Blanc de Marseille, laquelle avoit fait vœu de chasteté aussi-bien que son mari dès la premiere nuit de ses nôces, avoit été en Italie où elle avoit taché d'établir une Réforme dans l'Ordre de Ste Claire. Anne-Victoire de Clermont de Monglat succéda en 1675 à Magdelene Hurault sa tante & gouverna dix ans. Sa vie dont on peut avoir l'abregé dans le Supplément de Moreri a été écrite par Dame Eléonore-Marie de Bethune d'Orval, qui fut Abbesse après elle, & qui a composé outre cela plusieurs ouvrages de piété imprimés. Cette derniere n'est décédée qu'en

Reg. Parlam. 8 Mars 1563.

Reg. Ep. Par.

Necrol. MS. de Gif.

Lettre Circulaire sur la mort de Madame de Bethune in 4. to à Paris.

(a) Je ne dis rien de la Dame Blosset Abbesse, à laquelle le Parlement fit son Procès. *Reg. Parl.* 8 Jan. 1550.

1733. De son temps vécut dans cette Abbaye Ambroise Morna Prêtre né en Anjou, dont la vie mortifiée est rapportée au même Supplément d'après le Nécrologe de la Maison où il mourut le 17 Juin 1724. Son corps y repose dans l'Eglise & sa mémoire est en vénération dans le Monastère.

On doit ajouter au Catalogue des Abbesses du *Gallia Christiana*, Marguerite d'Oroer qui fut nommée par l'Evêque de Paris le 24 Mars 1480 à la place de Jeanne de la Roue déposée. Reg. Ep. Par.

BURES.

ON compte en France huit ou neuf Paroisses du nom de Bures, & peut-être que toutes ont la même origine : C'est-à-dire que peut être elles tirent leur dénomination de ce que le lieu où elles sont bâties étoit une place voisine d'une forêt, dans laquelle on faisoit des amas de branchages d'arbres que nous appellons bourrées & qu'on écrivoit autrefois burées où la lettre *u* se prononçoit en *ou*. Au moins la situation de Bures du Diocèse de Paris semble avoir été telle, lorsque la montagne qui couvre ce village du côté du midi étoit en forêt, car il n'y a plus que les côteaux exposés au septentrion qui en sont garnis. On sçait que dans les vieux titres de certains pays Bures signifioit des feux de bourrées tels qu'on les faisoit le premier Dimanche de Carême dans les villages, d'où le Dimanche étoit appellé *le Dimanche des Bures*. En Lorraine.

M. de Valois a omis de parler du village de Bures dans sa petite Notice du territoire

de Paris, quoiqu'il y ait dû lui être connu par le Pouillé du XIII siécle qu'il avoit vû, & par d'autres monumens que je citerai ci-après. Les plus anciens sont du commencement du XII siécle auquel se distinguerent dans la Terre Sainte deux Seigneurs de Bures.

Ce Village est à cinq lieues & demie de Paris du côté du couchant d'hiver, à une lieue & demie au-delà de Palaiseau, au rivage droit de la riviere d'Ivette qui vient de Chevreuse. Il y a sur son territoire des labourages, des prairies & des vignes. La situation de la plûpart des maisons est dans un vallon aussi-bien que celle de l'Eglise. On y comptoit 58 feux en 1709 selon le dénombrement de l'Election de Paris imprimé alors. Ce qui se trouva évalué danns le Dictionnaire Universel de la France de l'an 1726 à 209 habitans. Le dernier dénombrement que le sieur Doisy a rendu public en 1745 y marque 51 feux.

L'Eglise de ce lieu est sous l'invocation de S. Mathieu Apôtre & Evangeliste, & cela de temps immémorial. Il subsiste des Actes du XIV siécle où elle est dite *Ecclesia sancti Matthæi de Buris*. L'édifice qu'on voit aujourd'hui n'est pas pour cela d'un temps bien reculé. Elle étoit revêtue de deux aîles, une de chaque côté, le tout finissant en quarré. Le gray & autre pierre du pays difficile à sculpter la rendent solide, mais sans ornemens d'architecture. Les vitrages n'indiquent rien non plus.

Reg. Ep. Par. 19 Aug. 1472

Dans le côté droit du chœur entre les deux premiers piliers est un mausolée sur lequel sont représentés à genoux en pierre & de la hauteur naturelle Antoine de Chaulnes Seigneur de Bures, & Françoise Arnault sa femme à sa gauche. Et au bas dans les deux côtés

se

se lisent deux inscriptions que l'on m'a assuré avoir été composées par le Cardinal du Perron. On voit donc sur un marbre noir au-dessous de la Femme les lignes suivantes.

Consorte vitæ, imò vita ipsamet mea.......

....

....

Francisca sum Arnalta Avarico Biturigum oriunda quæ Parisiis ultima fato concessi anno ætatis 37 primi mensis 1585.

Au dessous du Mari.

DEO MAXUMO.

Antonio de Chaulnes *Ærarii bellici abstinentissimo & Censori æquissimo, plurimarum aliarum dignitatum tractatione clarissimo, viro civique optimo, qui talem potius esse quam dici aut videri semper tenacissimè studuit, uxore castissima, VII ingenuis liberis, amicorum multitudine, & re benè parta felicissimo, ipsi liberi propter orbitatem infelicissimi PP. obiit XX Octobris 1593 præteriens annos LV.*

En face de ces deux personnes est attachée au pilier du chœur une plaque de cuivre contenant seize vers françois composés par Jean Arnault frere de la défunte, ainsi qu'il est marqué au bas. Cet Antoine de Chaulnes étoit natif d'Auxerre. L'Epitaphe de ses ancêtres s'y lit encore sur le vitrage d'une Chapelle de la Paroisse de saint Eusebe.

La Cure de Bures est marquée sous le nom vulgaire de Bures dans le Pouillé de Paris du XIII siécle, au rang de celles qui sont de la pleine collation de l'Evêque. Le Pouillé du XV siécle la met dans le même rang,

& ajoute qu'il y a dans l'Eglise du lieu une Chapellenie de la même collation. J'ai remarqué en effet qu'au mois de Décembre 1479 l'Evêque de Paris confera à Thomas Bourgeois une Chapelle située *in Ecclesia Parochiali de Buris*. La nomination de la Cure & de la Chapelle est spécifiée de la même maniere dans les Pouillés du XV siécle, & de l'an 1626. Mais on ne trouve que celle de la Chapelle. Il est arrivé à cette Chapellenie comme à plusieurs autres des Paroisses de la campagne, d'être transferée dans une Paroisse de Paris. La desserte de celle-ci se fait dans l'Eglise de saint Eustache de Paris: mais le bien du bénéfice est situé à Bures.

Ce qu'il y a de plus mémorable sur les Seigneurs de Bures est en même temps ce qu'il y a de plus ancien touchant ce village. Godefroy ou Geofroy de Bure du Diocèse de Paris (ainsi que le désigne un Historien du temps) homme très-entendu au métier de la guerre, fut d'un grand secours à Baudoin II du nom Roy de Jerusalem. Lui & son frere Guillaume de Bure allerent au tour de la Ville de Damas l'an 1120 avec un nombre de soldats, & ayant attaqué les Arabes gardant leurs troupeaux le jour de Pâques, ils tuerent deux cent Sarazins & ne perdirent que soixante & dix Chrétiens. Ce Godefroy de Bure fut tué dans cette rencontre.

Albert. Aquens. Histor. Jerosol. lib. 12. cap. 31.

Guillaume de Bures frere de Godefroy se rendit également illustre à la Terre sainte. Il fut Viceroi de Jerusalem ou Administrateur du Royaume l'an 1124 pendant une partie du temps que le Roi Baudouin resta dans les prisons des infidéles. La suite des Seigneurs de Bures des siécles suivans est perdue.

Ibid. & in Hist. Eccl. Parif. T. 2. p. 205.

Henry ou Hugues le Flaman en étoit Seigneur l'an 1474. Le Roy Louis XI lui fit

sion de la Haute-Justice de ce lieu par Lettres registrées en la Chambre des Comptes le 9 Août. Mem. ch. des Comptes.

Jean ou Antoine Sanguin, & peut-être tous les deux successivement furent Seigneurs de Bures en même temps que de Meudon & d'Angervilliers vers le commencement du XVI siécle.

Anne de Pisseleu niéce d'Antoine Sanguin, Duchesse d'Etampes, succéda dans la possession de Bures, &c.

Antoine de Chaulnes dont l'épitaphe est rapportée ci-dessus, devint Seigneur de Bures après le milieu du XVI siécle; & ses descendans du même nom ont joui de cette Terre jusqu'environ l'an 1730.

Maintenant elle est possédée par M. Rouillé avec celle de Jouy proche Bievre.

Le Château Seigneurial est dans le vallon en tirant du côté de Gif.

Les Ecarts de cette Paroisse sont Montjay sur une hauteur du côté de Gomez pays de labourages dans la plaine qui regne sur la montagne. Il y a quelques maisons au-dessous avec des vignes. Ce lieu a appartenu vers 1620 au sieur Berthold de Valles, puis à Colombe le Picard sa veuve en 1626. Il appartenoit encore à un M. de Valles en 1697. De Fer a appellé ce lieu *Mont-Toy* dans sa Carte du Diocèse. Ce Montjay est fort différent de celui qui est proche Chelles avec une ancienne Tour Seigneuriale.

La Haquiniere ou l'Aquiniere; car ce nom peut venir de la fontaine minérale qui est dans les prés, & sur laquelle je m'étends dans l'article de Gomez-le-Châtel ou saint Clair.

Le Grand-Menil, Château & Fief qui a appartenu en 1631 à Antoine de Valles Con-

seiller ès Conseils du Roi, puis à Pierre de Creil Maître des Comptes & à Elisabeth Fresque sa femme en 1657. Aujourd'hui il est à M. Fauchard Bourgeois de Paris.

Le petit Launay, qui a appartenu au même de Valles.

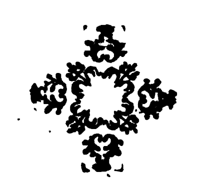
La Grange du bas Moulon dans la Vallée appartenante à M. Vernelle Seigneur du Grand Launay Paroisse d'Orcé.

La Guionnerie Ferme qui appartient au même.

Rheaume.

Ces deux derniers lieux ne sont point marqués dans les Cartes du Diocèse.

Un Chanoine de Notre-Dame de Paris Docteur en Théologie nommé Nicolas *de Pressorio* avoit légué en 1301 à cette Eglise du bien situé à Bures, mais le Chapitre ne le conserva pas.



ORCÉ OU ORÇAY.

ON pourroit douter sur la maniere la plus légitime d'écrire le nom de ce Village ; & quelques-uns penseront sans doute qu'il seroit mieux écrit Orsay qu'Orçay. Mais il m'a paru que le mieux dans ces sortes de noms est de s'éloigner le moins que l'on peut de la maniere de l'écrire usitée dans les Historiens anciens & dans les titres les plus vieux. Or c'est toujours par un C. qu'il est écrit dans ses monumens. Dans tous on trouve *Orceacus* ou *Orceacum* l'Etymologie n'en est pas pour cela plus aisée à trouver. Il faut la mettre dans le rang de celles qui resteront inconnues. Ore ou bien Oure peut être un mot celtique, de même que le nom de la riviere d'Ourque qui coule entre Soissons & Meaux.

Cette Paroisse est située à cinq lieues de Paris entre le midi & l'occident, à une lieue au delà de Palaiseau sur une des grandes routes qui menent à Chartres. Son exposition est sur un côteau en pente qui regarde le nord. La riviere d'Ivette qui vient de Chevreuse & de plus loin, passe au bas de la côte sans faire la séparation de ce Village, d'avec ceux qui sont au septentrion, puisqu'il a encore des maisons au rivage gauche, dont les vignes sont en meilleure exposition par leur regard vers le midi. Il n'est pas nécessaire d'avertir qu'il y a une prairie en ce lieu. Le voisinage de la riviere le dénote assez. Dans les livres ou rolles de l'Election de Paris, ce Village est appellé Orçay-les-Hameaux, &

l'on y joint la Paroisse de S. Jean de Beauregard. Le dénombrement imprimé en 1709 y comptoit 132 feux, & le Dictionnaire universel de l'an 1726 y marquoit 550 habitans; mais le dernier dénombrement imprimé en 1745 par les soins du sieur Doisy ne fait aller le nombre des feux qu'à 119. Ce Village existoit dès le XI siécle; mais l'auteur qui en fait mention & qui vivoit alors, l'appelle simplement *Villula cui nomen Orceiacus*.

Vita Burchardi Comitis Corbol. Duchêne, T. 4 p. 120.

L'Eglise telle qu'on la voit aujourd'hui n'est pas celle qui existoit avant le Prieuré de ce lieu. C'est un bâtiment construit partie au XII siécle comme le fond du sanctuaire qui se termine en calotte que l'on a percée depuis pour y faire un vitrage. La petitesse du choeur en marque aussi l'antiquité aussi-bien que les petites colomnes que l'on voit entre le choeur & le sanctuaire par forme d'ornement suivant l'usage du XIII siécle. C'est ce qui est encore confirmé par la situation du clocher sur le choeur en forme de tour quarrée. Tout cela est vouté en pierre, mais les deux ailes de cette Eglise, quoique assez élevées ne sont que lambrissées. Au fond de celle qui est du côté méridional est parmi le pavé une tombe sur laquelle est la figure d'un homme effacée avec cette épitaphe: *Cy gist Noble Homme Claude Bouchier en son vivant Ecuyer Seigneur de Roynville, & lequel trespassa...... Avril Mil V. C. LI.*

Peu loin de-là est une autre tombe élevée sur laquelle on lit: *Cy gist Noble Charles Bouchier, en son vivant Seigneur de Roynville & Orçay en partie qui tresp...... Juin Mil V. C. ...... Priez Dieu pour lui.*

Cette Eglise reconnoît deux saints Patrons représentés à l'autel sçavoir S. Martin & S. Laurent. La Dédicace en a été faite le len-

lendemain de la Fête de ce dernier, & c'est le jour auquel on la célébroit ou le Dimanche le plus proche, & non au jour qui est assigné aux Eglises dont la Dédicace est inconnue. Les habitans disent avoir perdu leurs titres du temps de la guerre de Dourdan.

Il paroît que S. Laurent a pû être demandé pour Patron en second, à cause que S. Martin est le Patron de Palaiseau qui n'en est qu'à une lieue, ensorte que cette identité de Patron dans ces deux lieux voisins fait croire que du temps de la premiere race de nos Rois, où Palaiseau étoit une terre de très-grande étendue, Orçay y auroit été compris sous le Patronage de S. Martin. Il est certain au reste que lorsque l'Eglise bâtie à Orçay fut donnée aux Moines de Longpont vers la fin de l'XI siécle, elle s'appelloit de S. Martin. Ce fut Geoffroy Evêque de Paris & Joscelin l'Archidiacre qui à la priere de Guy leur ami, lequel prenoit l'habit à Longpont, fit la concession de cet autel & de ses dépendances, *in Villa quæ dicitur Orceacus*. On place cette donation environ l'an 1089. On vit aussi alors des Laïques avoir des prétentions sur cette Eglise. C'étoit Gui ci-dessus nommé qui le premier avoit eu le scrupule de garder cet autel, & l'avoit remis à l'Evêque. Un nommé Geoffroy fils d'Urric donna pareillement une charte qui portoit le même don. Il y eut quelque opposition à ce que ce dernier accordoit, parce que cela comprenoit une portion de bois & de riviere; mais Gui le Rouge Seigneur de de Rochefort jugea comme arbitre que les Moines ne devoient rien perdre. Le même Geoffroy fils d'Urric ne se borna pas à cela. Il joignit à ces dons celui de la Chapelle de Viviers lieu situé au midi d'Orçay, c'est-à-

Append. ad Pan. Theod. p. 622. Hist. Eccl. Paris. T. 1. p. 692.

Chartul. Longp. f. 41.

dire qu'il en céda l'*Atrium*, & toute la dîme qui lui appartenoit tant sur la montagne que dans la vallée, & même il approuva toutes les concessions que les Chevaliers feroient de ce qu'ils tenoient de son Fief. Milon Castellus prenant l'habit de Cluny fit aussi un présent à l'Eglise d'Orçay & aux Religieux qui la desservoient : sçavoir de toute la dixme de sa terre située dans la Vallée d'Orçay. Son fils Nanterius voulut s'y opposer, mais il consentit pourvû qu'il en jouit sa vie durant. Son autre fils nommé Sevin fut plus libéral, puisqu'il donna à S. Martin d'Orçay toute la dixme à Bussiere, *apud Bosseriam*, (a) & deux arpens de terre à Viviers. Simon d'Orçay voulut que sa donation n'eut lieu qu'après sa mort ; elle consistoit dans l'*Atrium S. Martini de Orceaco* qu'il donnoit à la maison de Longpont, & le Prieur Henry lui présenta de son côté un casque au lieu de cinquante sols. Richard dit *Pelarusticum*, lequel ne prend point de qualité, apporta de la solemnité dans son aumône. En donnant à saint Martin d'Orçay & aux Religieux du lieu une dixme dans une partie *de Villa Leheriarum* avec le Moulin du Pré, il alla mettre son don sur l'autel même de saint Martin. Toutes ces donations faites aux Religieux de Longpont établis à Orcey, furent confirmées par une Bulle d'Eugene III de l'an 1151 en ces termes : *Ecclesiam de Orceaco cum Decima & Atrio.* Mais quoique un grand nombre de Seigneurs parussent s'être désaisis de la dixme, il en étoit encore resté en main laïque. Odon de

Ibid. f. 42.

Ibid.

(a) Dans un autre Titre de Guillaume Arbalaster en faveur de Longpont qui est un don de vingt arpens, ils sont dits situés *in Buxeria juxta Orceacum.* Ceci est du XII siécle au plûtard. *Chartul. Longip. fol. 44.*

La

Sully Evêque de Paris paya en 1205 à Burchard d'Orcey la somme de 23 liv. parisis, pour qu'il lui quittât la dixme d'Orcey & de Maudetour, dont il vouloit faire présent aux Religieuses dites *sancti Eburtii*. Je fais voir à l'article de Gif qu'il s'agit-là de l'Abbaye de Filles située sur cette Paroisse.

Chartul. Ep. Par. f. 64.

Et de Mandester.

Je n'ai point découvert un assez grand nombre de Prieurs d'Orcey pour le rapporter ici. J'ai seulement trouvé qu'en 1572 l'Evêque de Xaintes l'étoit depuis long-temps.

Etat des Benefic du D. de Paris en 1572.

La présentation à la Cure d'Orcey est marquée appartenir au Prieur de Longpont dans tous les Pouillés de Paris, à commencer par celui du XIII siécle. Il est fait mention dans les Registres du Parlement à l'an 1561 de la Requête que présenta à la Cour le 27 Février Philippe Boisot Licentié ès Loix, Principal du Collége de l'*Ave Maria*, & Curé d'Orcey, par laquelle il exposoit qu'il y alloit tous les Dimanches & Fêtes, qu'aucun de ses Paroissiens n'étoit égaré de la foi, qu'il y avoit entretenu deux Chapelains; que pour la réparation du Presbytere il avoit abandonné le revenu de la Cure aux Fabriciens. La main-levée qu'il demandoit d'une saisie lui fut accordée. Plusieurs Ecclésiastiques de la famille de Bouchers Seigneurs d'Orcey ont joui du du Prieuré ou de la Cure dans les deux derniers siécles.

Reg. du Parlem. 1561.

Reg. Ep. Par.

Orcey fournit aussi plusieurs événemens par rapport à ses Seigneurs & aux mouvemens des guerres dans les siécles passés. Du temps du Roy Robert Eudes Comte de Chartres étant en guerre contre Burchard Comte de Corbeil, ce fut dans la plaine au-dessus d'Orcey (apparemment vers Maudetour) qu'ils se battirent; ensorte que Burchard ayant tué plusieurs hommes à Eudes, ce Comte de

Odo Fossat in vita Burchardi. Duchêne T. 4. p. 120.

Chartres fut obligé de s'enfuir promptement du côté de ses terres.

Les plus anciens Seigneurs d'Orcé que l'on connoisse sont ceux que produit le Cartulaire de Longpont déja tant de fois cité, sçavoir un Simon d'Orcey, lequel avec Odeline son épouse ayant hérité de quelques biens à Vaubayen Paroisse de Biévre, à la mort d'un Chevalier de leurs parens, donnerent le même bien à ce Prieuré, & cela avant l'an 1150. Geoffroy d'Orcey est aussi nommé ailleurs avec lui. Sous Philippe-Auguste dont le regne termina le XII siécle & alla jusqu'en 1223; il y eut un Rolle des Feudataires de Montlhery dans lequel sont nommés plusieurs possesseurs d'autres Fiefs à Orcey, à commencer par le Seigneur principal Feudataire. On y lit que Guillaume d'Orcey *de Orçeio* fut déclaré homme lige du Roy pour tout ce qu'il tenoit à Orcey tant en fief qu'en propriété, & de plus de tout ce que Thomas tenoit de lui à Viviers, de ce qu'Alix de Bruyeres tenoit de lui à Orcey, de ce que Henry de Bercheinville tenoit pareillement de lui à Orcey, de ce que Hunger Rosel tenoit de lui au même lieu, & enfin de ce que Bochard son frere tenoit de lui tant à Orcey qu'à Maudetour. Et pour toutes ces choses Guillaume étoit tenu à la garde du Château de Montlhery durant deux mois. Il y avoit alors une forteresse à Orcey de même qu'à Palaiseau. Guy de Paris qui les possedoit toutes les deux, étoit pour cette raison homme lige du Roy.

Chartul. Longip. f. 42.

Ibidem p. 15.

Chartul. Phil. Aug. pd calcem.

Firmitas Indem.

Sous le Roy Charles VI le possesseur de la terre d'Orcey se nommoit Raymond Raguier. Il fut confident du Sire de Montaigu qui étoit employé dans l'Administration des Finances. Il fit bâtir à Orcey un Château

plus beau que l'ancienne forteresse dont-il vient d'être parlé : Il eut aussi la conduite de l'édifice du Couvent des Célestins des Marcoucies. Sa liaison avec le sieur de Montaigu lui attira la haine du Duc de Bourgogne. Ses gens faisant des incursions autour de Paris vinrent assiéger le nouveau Château d'Orçey en 1417 : mais un Capitaine de Paris vint sur eux, leur fit lever le siége, en tua plusieurs & emmena des prisonniers à Paris. Ce Seigneur mourut quatre ans après. Son épitaphe sur du cuivre dans l'Eglise des Célestins de Marcoucies est ainsi conçue : *Cy gist Noble Homme Raimond Raguier, Seigneur d'Orcay, du Grand Conseil du Roy notre Sire & Maistre de sa Chambre des Comptes, qui trespassa en la Ville de Bourges le XII jour du mois d'Aoust l'an de grace mil CCCC XXI.* Sa fille unique Gillette Raguier épousa Bureau Boucher Maître des Requêtes & Garde des Sceaux du temps que le Parlement composé des fidels Serviteurs du Roy residoit à Poitiers. Elle lui apporta la terre d'Orçey laquelle passa ensuite à Jean leur fils Maitre des Requêtes élû premier Président du Parlement en 1497, puis à Pierre & ensuite à Arnoul Boucher Président au Grand Conseil, qui est nommé dans un Acte de l'an 1572. Charles Boucher qui étoit Abbé de saint Magloire & Evêque de Magarance, lequel fit la Dédicace de tant d'Eglises au Diocèse de Paris sous le regne de François I, étoit de la famille de ces MM. Boucher d'Orcey. Il mourut en 1559. En 1633 Pierre Boucher étoit Seigneur de cette Paroisse.

Anastase de Marcoucies.

Histoire de Charles VI.

Histoire des Presid. p. 233

Sauval T. 1 p. 583.

Charles Boucher Maître des Requêtes Intendant de Limoges & Seigneur d'Orcey est décédé en 1730, laissant de Louise-Marie de la Cropte de sainte Abre sa seconde femme

Charles-Isaac Boucher fils unique Capitaine de Cavalerie au Regiment d'Aumont qui décéda le 8 Janvier 1741 ; dont les héritiers ont été deux sœurs nées du premier mariage de M. Charles Boucher avec Catherine du Breuil.

Les descendans de MM. Boucher ont enfin vendu cette terre ; elle appartient aujourd'hui (1745) à M. Grimod du Fort Fermier général, Intendant des Postes, qui y fait travailler aux aggrandissement & embellissement du château & des avenues en applanissant la montagne. Il a déja obtenu que le cimetiere qui étoit contigu à l'Eglise Paroissiale voi-

Mercure Fevr. 1742.

sine de son Château, fut transféré dans le haut du Village. Il avoit épousé Dame Geneviéve-Florimonde Savalette qui est décédée le 16 Février 1742 : il ne lui a survecu que six ans. Son fils nommé Pierre-Gaspard Marie Grimod posséde cette terre. Le Château d'Orcey est construit en forme quarrée tout de pierres de gray, & n'a qu'un pavillon qui est sur l'entrée. Il est tout entouré de fossés très-profonds & pleins d'eau. Comme il est à mi côté la vûe en est belle, sans cependant dominer sur la montagne où est situé le Château de Cordeville. (a)

Les Ecarts de la Paroisse d'Orcey desquels j'ai trouvé quelque chose sont Launay, Cordeville, Maudetour, Viviers & Courtabeuf.

LAUNAY est un Château sur le rivage gauche de la riviere d'Ivette. On trouve des Lettres d'Henry III données à Paris

Huitiéme Volume des Bannieres du Châtelet fol. 218.

(a) M. Grimod du Fort l'un des quarante Fermiers Généraux, Directeur des Postes & Seigneur d'Orcé, en mourant a laissé sa femme enceinte de cinq ou six mois ; le fils posthume qui en est né est le Seigneur d'Orcé. La veuve s'appelloit Colincour.

au mois de Mars 1583 qui permettent à Pierre Poussepin Maître des Comptes, Secrétaire du Roy, de faire fermer de Fossés & de ponts-levis sa maison appellée Launay en la Paroisse d'Orçay. Et au mois d'Octobre de la même année il en fut expédié d'autres par lesquelles le Roy confirme au meunier du moulin de Launay appartenant au même sieur Poussepin le droit de chasser en la Prevôté de Montlhery & aux environs de ce moulin, excepté aux lieux où il y a moulin bannal. On ajoute dans le Volume du Chastelet, que dès l'an 1374 cela avoit été permis aux Religieux de Ste Catherine de Paris propriétaires de ce moulin. Il est encore fait mention de ce moulin d'Orçay, dit le moulin de Launay dans les Lettres Patentes d'Henry II de l'an 1549 qui contiennent la confirmation d'une rente de grain que l'Abbaye du Val de Grace y perçoit. Enfin d'autres Lettres Patentes registrées le 30 Août 1668 regardent le sieur François de Vallis Seigneur de Launay Auditeur en la Chambre des Comptes; elles lui confirment le droit de Banc & de Chapelle qu'il a en la Paroisse d'Orçay. Le Château de Launay bâti à l'Italienne a appartenu sur la fin du dernier siécle à M. de Vallis Auditeur des Comptes: & il appartient maintenant à M. Waymel Trésorier de la Vénerie & Fauconnerie. Ce Launay est appellé le Grand-Launay pour le distinguer du Petit-Launay qui est de la Paroisse de Bures.

Ibid. fol. 2..

Gall. Chr. nova T. 7 Instrum. pag. 197.

Reg. du Parlement.

MAUDETOUR est nommé Maudestor dans les anciens Titres, peut-être en mémoire de la déroute qui y arriva aux troupes d'Eudes Comte de Chartres au commencement du XI siécle. Un Hugues de Maudestor est mentionné dans un titre de l'an 1199. Les dixmes de ce lieu furent achetées

Preuv. de Montmorency p. 71.

du séculier qui les possedoit en 1205 par Eudes de Sully Evêque de Paris qui en gratifia les Religieuses de Gif. La mémoire de deux Seigneurs de ce lieu est conservée à Paris dans l'Eglise de S. Severin. On y voit dans la Chapelle de S. Clair l'épitaphe de Denis Rubentel Conseiller du Parlement, Seigneur de Maudetour & de Soisy mort en l'an 1501: & celle de Guillaume son fils qui posseda ces terres après lui. Sauval témoigne que la rue de Mondetour qui est vers la rue S. Denis & vers le quartier des Halles dans Paris, étoit appellée la rue de Maudestor ou de Maudestour durant tout le XIV siécle. La maison de Maudetour située au bout de la plaine qui commence à Roisy, n'a que l'air d'une ferme dont le clos étoit grand, ainsi qu'il paroît par les restes de l'enceinte. Ce lieu est entouré de bois ou bosquets du côté du grand chemin qui est dans le bas de la côte, & sur les côteaux de la descente qui sont roides & sablonneux.

Antiq. de Paris T. 1. p. 151.

Je ne dis un mot de Cordeville que parce que je le trouve nommé dans un livre historique du Diocèse. Ce Château est dit dans cet ouvrage, situé sur la Paroisse d'Orçay; mais il est mal appellé Corbeville. Toutes les Cartes des environs de Paris lui donnent le nom de Cordeville. On lit qu'il appartenoit il y a soixante ans à Madame de sainte Marthe: que Claude de sainte Marthe qui d'Avocat se fit Prêtre y demeura environ quarante ans, & y mourut le 10 Octobre 1690 âgé de 70 ans entre les mains de M. Burlugay Théologal de Sens. Ce Château appartient aujourd'hui à M. Dumas. Il est situé sur l'élevation qui commence après que l'on a passé la petite riviere d'Ivette du même côté que Launay.

Necrol. du Port-Royal.

VIVIERS qui n'est aujourd'hui qu'une ferme des Célestins de Marcoucis, (mais vaste & étendue) est presque dans le milieu de la plaine qui commence à Nozay du levant. Elle est à demie lieue d'Orcey & sur le territoire. Ce lieu qu'on appelloit *apud Vivarios* au X siécle, contenoit vingt menages, cultivant la terre pour l'Eglise de saint Merry de Linais. Au XII siécle Guillaume Seigneur d'Orcey étoit homme lige du Roy en partie pour des biens que quelques particuliers tenoient de lui à Viviers.

Voyez l'article de Linais

Chart. Phil. Aug. de Feud. Montlheri.

COURTABEUF dont on ignore le nom latin est un hameau relevant en partie de Montlhery, & en partie de Magny-l'Essart. Les Actes qui justifient la premiere mouvance sont connus depuis l'an 1398, 1402, 1498 & autres jusqu'en 1640. Ceux qui prouvent la mouvance de Magny commencent à l'an 1463; on en trouve jusqu'en 1638. Il faut recourir à un Factum imprimé vers 1650 pour un plus ample détail. Sous le regne de François I cette terre appartint à Anne de Mauze femme séparée de Jean de Femuchort Chevalier. Fiacre de Herville Seigneur de Palaiseau en fit d'elle l'acquisition vers l'an 1532; c'est pourquoi on lit que Philippe de Herville Ecuyer Seigneur de la Grange du Bois en paya les droits du rachat au Roy en 1533 comme tuteur des mineurs du défunt Fiacre de Herville. Un nommé Josias de Rouen étoit possesseur de cette terre vers l'an 1650, & plaidoit avec Charles d'Escoubleau Marquis de Sourdis Seigneur de Magny au sujet de l'hommage; ce qui produisit le Factum cité ci-dessus.

Cod. Putean. 746.

Compte de l'ordin. de Paris 1533. Sauv. T. 3. p. 616.

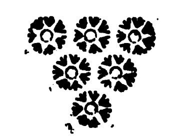
MACHECRU & RIBERNON sont de petits écarts d'Orcé situés au-delà de la riviere d'Ivette du même côté que Cordeville.

Je ne parle pas de Noisement. C'est seulement un canton de cette Paroisse qui tire son nom d'une forteresse qui a dû y être. J'en ai eu connoissance par une Métairie que la Léproserie de Châteaufort y possedoit en 1350 & par une autre ferme que l'Abbaye du Val de Grace y avoit autrefois & qu'elle obtint permission d'aliener en 1586.

Reg. Visit. Leprof. an. 1351.

Reg. Ep. Par. 20 Febr.

Il est aussi fait mention de *Grangia Monachorum de Vaus*, comme voisine d'Orcey dans le Cartulaire de Philippe-Auguste, mais il n'est pas dit qu'elle fut sur la Paroisse. Ce pouvoit être ce qu'on appelle Belair qu'on dit avoir appartenu à un Couvent dont on trouve des ruines proche Lozer.



GOMETZ-LE-CHATEAU,

AUTREMENT

SAINT CLAIR:

ET

GOMETZ-LA-VILLE.

CEs deux lieux portant le même nom & n'étant qu'à une legere distance l'un de l'autre m'ont paru ne devoir pas être séparés : d'autant qu'il y a grande apparence qu'ils ne formoient autrefois ensemble qu'un seul corps de Paroisse & une même terre. Il n'en est aucune mémoire dans l'antiquité avant le milieu du XI siécle : car quoiqu'on trouve un lieu nommé *Gomedus* en latin dans la vie du Roy Robert à l'occasion d'une Eglise qu'il y bâtit en l'honneur de S. Agnan, cela ne prouve rien pour Gometz, parce qu'il s'agit là du Village de Gambais situé au Diocèse de Chartres proche Houdan; dont l'Eglise est encore titrée de saint Agnan. M. de Valois sans examiner la chose a cru qu'il s'agissoit là de notre Gometz : mais on ne peut pas rémonter si haut.

Helgald. T. 4 Duchêne pag. 77.

Notit. Galliar. p. 419.

C'est donc par ses Seigneurs que Gometz peut procurer son ancienneté Un Guillaume de Gometz paroit dans un Acte de l'an 1068 & dans un autre de 1071. Voilà le plus haut point dont l'on puisse partir en traittant de ce lieu. Le premier titre porte *de Gomethiaco*; le second *de Gumetho*. Mais cela ne donne

aucune ouverture pour l'étymologie, qui probablement doit se tirer du langage Celtique ou du Franc. Aussi dans la plûpart des titres latins redigés au XII & XIII siécle le nom de ce lieu se trouve-t'il laissé en langage vulgaire, *Gumet* (a), *Gomet*, *Gomed*, *Gomez* (b).

Je commencerai par Gomets-le-Château qui paroît avoir été le plus fameux dans l'histoire quoiqu'il ne soit peut-être pas le plus ancien. C'est là qu'est le Prieuré de saint Clair qui a fait donner le nom au lieu.

Saint Clair ou Gomets-saint-Clair est à la distance de six lieues & demie ou environ de Paris vers le couchant d'hiver. Il est bâti au défaut d'une montagne assez roide, dont la pente regarde le levant. Le grand chemin de Chartres passe au nord & au couchant de ce Bourg qui a Palaiseau à son levant d'été, & Chevreuse pareillement au couchant d'été ; chacun à la distance de deux lieues ou approchant. Il y a quelques vignes à Gomets-le-Château. On y voit aussi des prairies, le reste est en labourages. Ce lieu a été fortifié autrefois. On y voyoit-il y a vingt ans des restes considérables de son enceinte, des murailles, des tours, des portes. Il y avoit un Château posé sur la cime d'une éminence qui commande sur le vallon & dont

(a) Dans un Cartulaire de Longpont fol. 12 sous le Prieur Henry qui siégea depuis 1086 jusqu'en 1125 paroît comme arbitre un *Arnulfus Frumentum de Gumets*.

Il y a aux environs de Montargis un forêt qu'on appelloit Goumez en 1292. Raoul d'Orleans en transporta cette année le droit d'usage au Roy Philippe le Bel. *Cod. MS. Sorbon. voce* Montargis.

(b) En 1207 Simon Seigneur de Montfort assigna à l'Abbaye d'Hieres soixante sols de rente *apud Gomez*. Chartul. Heder.

la vûe s'étend jusqu'à Montlhery. Ce Château est entierement ruiné. On y voit seulement quelques vestiges de murailles, & des marques d'un incendie par les pierres qui paroissent calcinées. En 1709 le denombrement de l'Election de Paris comptoit 53 feux dans ce Bourg. Celui qu'on tient du sieur Doisy imprimé en 1745 y en marque 50. Le Dictionnaire universel de la France qui parut en 1726 y marquoit 224 habitans.

L'Eglise de Gomets-le-Château est Paroissiale & Priorale. Elle existoit avant qu'on y appellât des Moines, non pas l'édifice qu'on voit aujourd'hui qui n'est pas fort ancien, mais un autre plus petit, tel qu'étoient les Eglises de campagne dans l'onziéme siécle. On apperçoit en entrant dans cette Eglise que le bâtiment n'est pas en droite ligne, mais va en tournant en espece de coude, situation qu'on a été obligé de lui donner, apparemment à cause des terres de la montagne qui auront écroulé. Elle est toute de pierre de grais; & on y monte par plusieurs dégrez. Elle manque d'une aîle du côté du septentrion. On n'y voit aucune épitaphe ni inscription. Saint Clair qui en est le Patron fournit matiere à discussion. Comme il y a au moins sept cens ans que cette Eglise porte son nom, le laps de temps & la perte des manuscrits ont fait oublier les actions de ce saint, de sorte qu'on ne sçait plus que dire de lui. Lorsque Guillaume Abbé de saint Florent eut demandé à Geoffroy Evêque de Paris vers l'an 1070 quelques Eglises de son Diocèse, le Prelat lui accorda les Eglises de Gomet *Ecclesias ad Castrum de Gomet pertinentes, videlicet Ecclesiam S. Germani & Ecclesiam S. Clari*. Calixte II confirmant la possession de ces Eglises à la même Abbaye l'an

Ex Tab. S. Flor.

1122 marque dans sa Bulle *Ecclesiam de Gometio-Villa cum Ecclesia S. Clari.*

Ibid. Il est bon d'observer que l'Eglise de saint Clair ne paroît qu'en second dans ces titres primordiaux (*a*). Il falloit qu'elle fût plus nouvelle que celle de Gometz-la-Ville, & qu'elle n'eut été bâtie que dans le temps ou depuis le temps de la construction du Château qui a pû n'être bâti que plusieurs siécles après l'ancien Village de Gometz ; car *Ville* ne signifie autre chose que Village lorsqu'il est opposé au terme de Château. Je vais essayer de tirer la vérité du chaos où elle est plongée par rapport à ce saint Titulaire de Gometz-le-Château. On l'a tantôt cru Evêque de Cologne & martyr, ainsi qu'il m'a paru par un Office recrit en 1726, & par des Images qu'on distribue, tantôt un simple Moine venu de la Province Britannique : je déclarerai naïvement que je pense qu'il n'est ni l'un ni l'autre ; mais qu'il peut bien être un saint Evêque ou Prêtre du nombre de ceux qui quitterent anciennement leur *siége* ou leur titre pour servir de Corévêque ou Prédicateur Evangelique à d'autres Evêques & passer le reste de leur temps dans la *solitude*. Saint Clair Patron de Gometz n'a jamais été Evêque de Cologne sur le Rhin. On ne l'a jamais vû dans aucun Catalogue des Evêques de cette Ville. Mais comme on appelloit autrefois du nom de Colons, Colonges, Colonges, Cognes, les Peuplades d'hommes qui s'occupoient à défricher les bois pour y labourer & cultiver la terre, il peut avoir été leur Prêtre, & comme une

Images & Histoire gravée à Paris chez Chiquet sans date d'année.

(*a*) Cependant dans la Bulle d'Urbain III de l'an 1186 il y a *Ecclesiam S. Clari de Gomet-Castello cum Ecclesiis S. Germani de Gomet-Villa & S. Mariæ de Begnivalle.*

espèce de Missionnaire leur avoit prêché la parole Divine dans la forêt d'Iveline. Cette forêt s'étendoit dans le Diocèse de Chartres & de Paris encore plus qu'elle ne fait aujourd'hui : Il y a dans l'ancienne étendue de cette forêt une montagne appellée dans une charte du VIII siécle *Mons Presbyteri*. Il y a de plus deux autres lieux qui conservent le nom de S. Clair. Je n'insisterai pas beaucoup sur le lieu dit Clair-Fontaine que l'usage fait écrire Claire Fontaine, tandis que c'étoit la Fontaine de S. Clair : mais à deux lieues de Clair-Fontaine & dans le Diocèse de Paris Paroisse de Pequeuse, est situé un hameau dit la Grange-saint-Clair : Ce lieu est fameux dans l'Histoire de l'Eglise de Paris par la contestation qu'eurent les Evêques de Paris & de Chartres, qui vouloient chacun qu'il fut de leur Diocèse. On ne l'appelloit point alors autrement que la Chapelle de saint Clair. La décision des arbitres qui attribuerent ce lieu au Diocèse de Paris en l'an 1212 ne fait rien à mon raisonnement : mais comme les Chanoines Reguliers de l'Abbaye de Clair Fontaine y avoient des prétentions ainsi que fait foi l'acte de la décision, c'est une preuve du rapport que le nom de leur Abbaye avoit avec celui du saint Titulaire de cette Chapelle. Tout cela insinue qu'un S. Clair avoit illustré ces lieux par sa présence, qu'il y étoit décédé, & qu'il avoit été inhumé dans celui où étoit la Chapelle de son nom. Ces sortes de Chapelles solitaires dans la campagne furent les plus exposées aux courses des Normans.

Chart. Caroli Magni an. 774. Diplom. lib. 6 p. 645.

Hist. Eccl. Par. T. 2. p. 255.

Alors sans doute, c'est à-dire au IX siécle, on refugia les Corps des Saints dans des Châteaux ou dans des Villes. Celui de S. Clair fut mis en dépôt dans la tour qui étoit à Go-

metz, mais soit qu'on ne l'y crût point en sureté, soit pour une autre raison, on le transporta par la suite dans un lieu plus enfoncé dans le Royaume, sçavoir à Souppes sur la riviere de Loüain (entre Nemours & Montargis) où nos Rois ont eu un Château. On l'y possede en effet encore actuellement à la reserve de quelques portions du chef, il est Patron de l'Eglise & on l'y croit abusivement Archevêque de Cologne, de même qu'on le divulguoit ci-devant à Gometz. Or comme la bienséance demandoit qu'en enlevant d'un lieu le corps d'un saint, on y laissât quelques ossemens, les Maîtres du Château obtinrent ce que l'on montre à Gometz de la tête de S. Clair. Cette relique donna depuis occasion de bâtir en ce lieu sous son invocation une Eglise, qui est devenu Paroissiale quand il y a eu un nombre suffisant d'habitans autour du Château. La même relique est aujourd'hui renfermée dans un chef d'argent, où il n'y a figure ni de mitre ni de crosse, qui est d'une fabrique récente. Mais le saint est représenté crossé & mitré au grand autel, & même avec une croix Archiépiscopale, comme s'il y en avoit eu de son temps. On célébre sa Fête le 18 Juillet avec cessation de travaux, & on croit à Gometz que c'est celui de sa Translation. Le 4 Novembre passe pour être celui de sa mort, & on en fait l'Office en cette Eglise le Dimanche suivant: mais il est à craindre que ce choix de jours ne fasse confondre ce saint Clair avec un saint Moine du Diocèse de Coutances, honoré le 18 Juillet en ce pays-là, ou avec un autre S. Clair Martyr dans le Vexin, dont Usuard a marqué le Natal au 4 Novembre en son Martyrologe composé avant que S. Clair du Cotentin fût mort. Le

Procès verbal de Visite 18 Avril 1744.

temps du grand concours à Gomets pour la devotion à S. Clair sont les Fêtes de Pentecôte. On m'a assuré que crainte de blesser la vérité on a cessé de chanter le 18 Juillet l'Office qui faisoit de S. Clair un Archevêque de Cologne, & qu'on chante celui du Commun. Il restoit aussi dans cette Eglise un bras de bois doré avec un os des phalanges du pied; mais comme il passoit pour être de S. Blaise sans qu'on en donnât de preuve, on ne l'expose plus. Je croirois que ceux qui donnerent le morceau du crane de S. Clair aux anciens Chastelains de Gometz y avoient joint ce petit ossement, & qu'il auroit été anciennement conservé dans une espèce de philactere gardé en cette Eglise. C'est un reliquaire quarré de cuivre avec émail, supporté par un pied de même matiere, sur lequel est représenté une multitude de peuple.

Ce qui se lit dans le Pouillé Parisien du XIII siécle, que la Cure *de Gomed Castro* est à la nomination *Sancti Florentii Salmuriensis*, a été expliqué depuis dans le sens que c'est le Prieur du lieu qui y présente, c'est-à-dire le Prieur de Gometz-le-Château, membre de l'Abbaye de saint Florent. Les Pouillés manuscrits du XV & XVI siécle & celui de 1626 le marquent aussi de même. Celui de 1648 a mis par erreur que c'est au Prieur de saint Remi: & celui de 1692 publié par le sieur Pelletier a commis une autre faute en marquant que c'est au Prieur de saint Martin des Champs. On conserve à saint Florent la copie d'une lettre que le Pape Adrien IV écrivit en 1156 à l'Evêque de Paris, lui remontrant qu'il ne devoit pas surcharger l'Eglise de Gometz. Selon le Pouillé du XV siécle le revenu de la Cure de Gometz le Château

Hist. MS. S. Flor.

étoit fort modique. Ce fut pour cela appa-
Reg. Ep. Par. 22 Jan.
remment qu'en 1488 l'Evêque de Paris uni les deux Cures de Gometz en faveur de Robert Breton nouveau Curé, mais pour sa vi[e] seulement.

PRIEURE' DE GOMETZ.

Les principaux points de l'Histoire de ce Prieuré ont été touchés ci-dessus en faisant celle de l'Eglise Paroissiale. On ne connoît point les fondateurs de ce Monastere; Mais on pense que ce sont été les Seigneurs de Gometz qui lui ont donné origine; & jamais il n'y a eu en ce lieu de Prieuré Royal de saint Agnan quoique M. de Valois l'a cru.

Not. Gall. p. 419.

Il paroît que lorsque Geoffroy Evêque de Paris donna l'Eglise de Gometz aux Religieux de saint Florent de Saumur en la personne de Guillaume qui en étoit Abbé vers l'an 1070, ce fut afin qu'ils y célébrassent annuellement l'Office Divin outre celui de la Paroisse dont le Prêtre étoit chargé les Fêtes & Dimanches. On l'appelloit l'Eglise de saint Clair, ainsi que s'exprime la Bulle des Papes Calixte II de l'an 1122, & indifféremment au XV siécle ce Prieuré de Gometz-le-Château ou de saint Clair de Gometz, le Pouillé de 1648 l'appelle le Prieuré de saint Clair de Gometz-le-Château. Le rolle des Décimes met simplement saint Clair de Gometz Prieuré. On trouve ce qui le regarde ainsi redigé dans le Catalogue des Prieurs du Doyenné de Châteaufort qui devoient du piment au Chapitre de Notre-Dame de Paris le jour de l'Assomption. *Prior de Gometi Castro solvit anno M CC XV. Item solvit anno M CCC VI. Solvit anno M CCC XLVI.* Et pour le droit de procuration

Pouillé pag. 77.

curation Episcopale il paya en 1384 la somme de dix livres dix sols. Suivant le Pouillé du siécle précédent il étoit placé au Doyenné de Macy; les Communautés ayant alors un autre Doyen que celui de Châteaufort. Il y est simplement appellé *Prioratus de Gomed.* Le Dictionnaire universel géographique de la France au lieu d'en parler à l'article de Gometz-le-Château en a fait un article particulier, sous le nom de Gaumet-le-Château, & ajoute que le Prieuré simple du titre de saint Clair vaut deux mille huit cent livres de rente. Il eut été bon d'ajouter qu'il est à la collation de l'Abbé de saint Florent de Saumur. *Litt. C. col. 24.*

J'ai découvert les noms de quelques anciens Prieurs Reguliers.

Pierre Prieur de Gomez est nommé dans une Sentence d'Etienne Archidiacre de Paris de l'an 1216 en faveur d'Eudes Curé de Châteaufort. Pierre de Roony étoit Prieur en 1386 suivant un Registre d'Officiers de Paris.

Zacarie Geoffroy l'étoit le 26 Avril 1414. Il est témoin à Paris en ce jour dans un accord avec le cellerier de saint Florent. *Hist. S. Flor. MS. p. 334.*

En 1479 Frere Richard Presalle Prieur de saint Clair de Gometz le-Château & Gomez-la-Ville, aliéna cent arpens de terre & six arpens de prés, s'en reservant & à ses successeurs six livres de rente suivant le Registre de Louis Abbé de saint Florent. *Ibid. f. 357.*

Noël David Prêtre séculier jouissoit de ce Prieuré en commande l'an 1495 suivant l'Acte de Visite par frere Pierre Pinan. *Ibid.*

Robert Raoul étoit Prieur de Gomez en 1505. Il prend cette qualité dans l'hommage qu'il rendit au nom de l'Abbé de saint Florent au Baron de Mortagne. Je parlerai ci- *Ibid. p. 387.*

après du Traité qu'il fit avec le Curé de Gometz-la-Ville.

Guillaume de Mainemart fut fait Prieur de Gometz en 1516 par permutation.

Jean Prestreau décédé en 1534.

Guillaume Gillart Benedictin 18 Septembre 1534.

SEIGNEURS DE GOMETZ. Je ne mettrai point à la tête des Seigneurs de Gometz Geoffroi de Gomet Chevalier qui est marqué avoir fait du bien à l'Abbaye de Marmoutier en 1065, parcequ'alors, comme on a vû ci-dessus, c'étoit un nommé Guillaume qui possedoit cette Terre, & qu'à l'égard de ce Geoffroi il s'agit de Gomet proche Houdan dit aujourd'hui Gambais.

Annal. Ben. T. 4 p. 658.

Le premier Seigneur connu de Gometz-le-Châtean est donc *Willelmus de Gomethiaco.* Il est ainsi désigné dans l'acte de la Dédicace de l'Eglise de saint Martin des Champs à Paris faite l'an 1068. Et à la fin d'une Charte en faveur du Chapitre de saint Spire de Corbeil donnée à Paris en 1071 il y a *Signum Willelmi de Gumetho.* Ce Seigneur a été mal-à-propos qualifié Comte de Gometz dans l'édition que le Pere du Bois a donné d'un Acte de l'Abbaye des Fossés de l'an 1043. Il falloit mettre simplement *Guillelmi de Gomez.* Ce Guillaume de Gometz eut une fille nommée Hodierne qui fut mariée à Guy Seigneur de Montlhery. Elle lui porta les terres de Gometz.

Prob. Hist. Montmor. p. 28.

Hist. Eccl. Paris. T. 1. p. 659.

Histoire de Montmorenci p. 688 & 689

Guillaume leur troisiéme fils fut Seigneur de Gomets, mais il mourut sans enfans.

Hugues, 2e fils de Gui le Rouge, & cousin germain de Guillaume eut ensuite cette terre, aussi-bien que Chateaufort & Crecy. On le connoissoit plus ordinairement sous le nom

Ibid. p. 695.

de Hugues de Crecy. Le Chroniqueur de l'Abbaye de Morigny proche Etampes qui vivoit alors, en fait une peinture affreuſe. *Vir audax & manu promptus, ſimilator & diſſimulator cujuſvis rei, oppreſſor pauperum, & agricolarum cupidus interemptor.* Il rapporte enſuite comment il étrangla lui-même pendant la nuit Milon de Montlhery ſon propre couſin dans une tour de bois de Châteaufort, & comment auſſi-tôt aprés l'enterrement de ce mort auquel le Roy Louis VI aſſiſta, tout le monde courut aux armes, & ſe tranſporta au Château de Gometz qui fut pris incontinent. Hugues penſa à ſe purger de ce meurtre par un duel; mais cela fut ſans exécution. Il prit le meilleur parti, qui fut de ſe jetter aux pieds du Roy, de lui demander ſa grace, lui remettre ſa terre & de ſe faire Moine. On place ce fait à l'an 1118.

Chron. Mauriniac. Duch. T. 4. p. 365 & 366.

Chartul Longip. f. 17.

Agnès de Garlande eſt dite enſuite Dame de Gometz. Elle fut mariée vers l'an 1120 à Amaury III du nom Seigneur de Rochefort. (*a*) Aprés quoi on ne trouve point les Seigneurs. On voit ſeulement qu'en 1284 la Prevôté de ce lieu devoit à Sedile de Chevreuſe trente livres de rente qui avoient été données à Guy ſon pere par Ioland Comteſſe de la Marche.

Hiſt. de Montmor p. 995.

Hiſt. des Gr. Off. T. 6 p. 31.

bid. 8 p 198.

On ignore les Seigneurs de Gometz juſques vers la fin du XV ſiécle. Louis Malet de Graville Amiral de France poſſeda cette Terre avec Marcoucies & autres. Il eſt qua-

(*a*) Le Gallia Chriſtiana fournit un Simon de Gomès dont la place ſeroit ici ſuppoſé qu'il eut été Seigneur de ce lieu. Lui & Herſade ſa femme ſont dits dans les Archives de Vaux de Cernay avoir fait du bien à cette Abbaye dans ſa naiſſance. *Gall. Chr. nova T. 7 col. 885.*

Cout. de Par. 1510. lifié Seigneur de Gometz dans le Procès-verbal de la Coutume de Paris de l'an 1510. Hist. des Gr. Off. T. 7. p. 870. Jeanne Malet sa fille porta cette Seigneurie en mariage à René d'Illiers. L'Auteur de l'Anastase de Marcoucies marque que leur Anast. de Marc. p. 90. Bailly à Gometz en 1523 fut Guillaume le Gentilhomme produit par François Adet Chevalier. Comme Jeanne Malet étoit fille de Marie de Balzac fille du Seigneur d'Entragues, cette Terre se trouva depuis entre les mains des Sieurs de Balzac. On trouve Thomas de Balzac Chevalier des Ordres du Roi qualifié Seigneur de Gometz-le-Châtel dans Coutume 1580. Edit. 1678. p. 662 la Coutume de Paris de 1580. Jean le Noir protesta pour lui comme chargé de la procuration, & remontra que la Baronie de Gometz ou saint Clair n'est aucunement sujette à la Châtellenie de Montlhery ni de Châteaufort. Livre sur la Fontaine de la Hacquenière. En 1620 cette Terre de saint Clair appartenoit à M. le Comte de Limours fils du Chancelier de Chiverny.

Il n'est pas extraordinaire qu'un Evêque signe dans un lieu particulier de son Diocèse des Actes importans, tels que la fondation d'une Abbaye. Celle d'Herivaux maison de Chanoines Réguliers proche Lusarches fut *Hist. Eccl. Paris. T. 1. p. 149.* arrêtée à Gometz l'an 1160 par Maurice de Sully Evêque de Paris, parce que ce fut en ce lieu que le vénérable vieillard Ascelin Hermite vint le trouver, pour lui déclarer qu'il souhaitoit remettre cet Hermitage à des Ecclésiastiques qui suivroient la régle de saint Augustin & l'usage de Paris dans les Offices Divins. Deux cens ans après on trouve le Roy Jean à saint Clair de Gometz le 5 Juin 1356, selon un Acte qui concerne saint Ouen-sur-Seine.

Le seul écart ou hameau qu'on m'a assu

tre de la Paroisse de Gometz-le-Château
u de saint Clair, se nomme Grivery. Il est
une demie lieue du Bourg vers l'orient.

Je n'ai trouvé de personnage mémorable
rtant le nom de Gometz que Philippe de
ometz Prêtre-Trésorier de l'Eglise de Poi-
rs qui est placé dans le Nécrologe de Notre- *Necr. Paris.*
ame de Paris pour avoir donné à cette Eglise *28 Martii.*
s l'an 1200 des vignes situées à Issy.

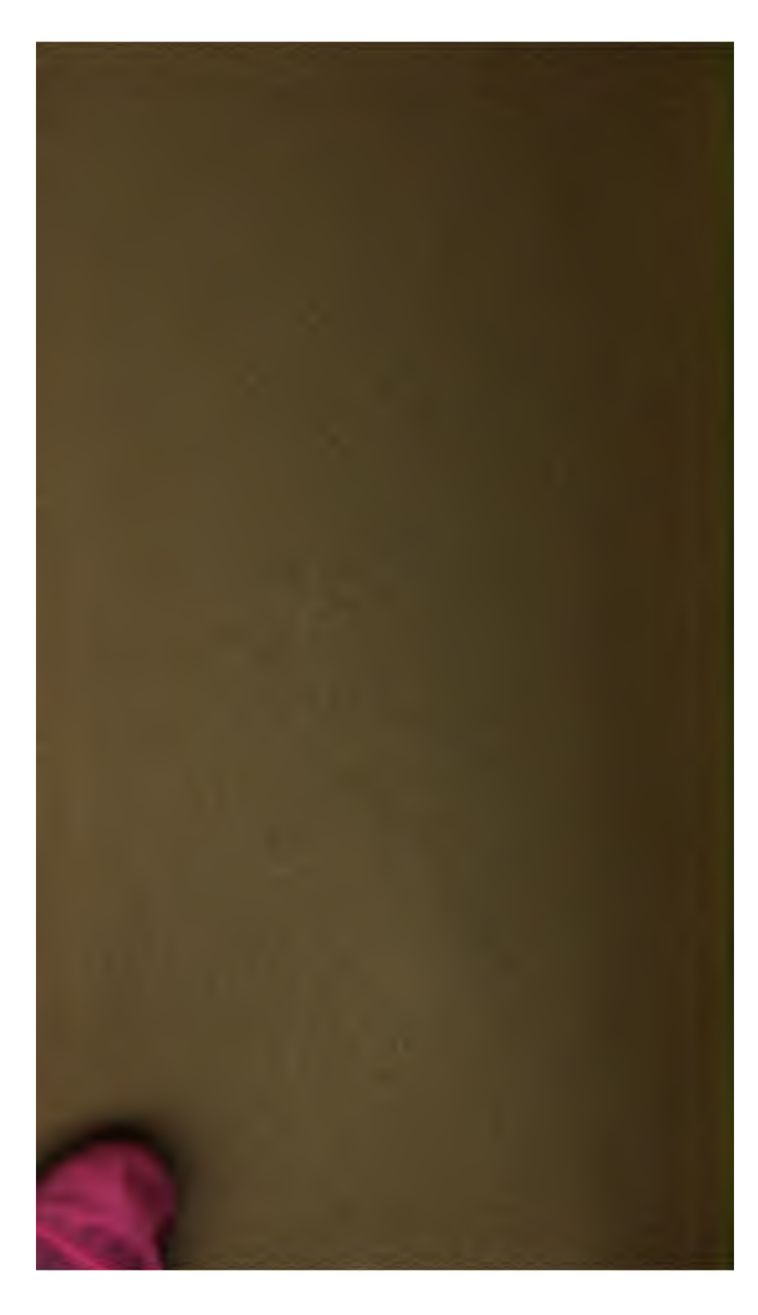
M. Lancelot marque dans un petit mémoire
ce Bourg, que sur les confins de son ter-
toire avec celui de Bure est une fontaine
S. Clair qu'un Curé du lieu a fait ensorte
e rendre célébre. Je ne lui donne point d'au-
e nom : mais ce n'est peut-être que la fon-
ne de la Hacquiniere sur laquelle il a paru
l'an 1620 un petit livre imprimé à Paris
z Isaac Mesnier sous ce titre : *Les mira-
leux Effets de la Fontaine nouvellement dé-
uverte au mois d'Avril 1620 proche saint
lér à six lieues de Paris, Fontaine dite la
Hacqueniere laquelle opére journellement des
racles sur les malades.* L'auteur de cette
ochure in 8-vo dit que cette fontaine sent
cuivre & le fer, que les aveugles y ont
couvré la vûe, que les impotens y ont été
nifiés, qu'elle a guéri les enflures, la pierre,
gravelle; la teigne, le tout en buvant de
te eau ou s'en frottant; qu'on a vû ceux
i en buvoient guéris des fiévres, & d'au-
s guéris en trois jours du tremblement de
rps. A l'égard des propriétés de cette eau,
joutent que les grenouilles n'y peuvent
ivre; que le pain qu'on y trempe devient
r bleuâtre; que la noix de galle y devient
ge comme du sang : une précaution qu'on
enoit alors d'observer, étoit de ne pas
ser à terre le vase ou tonneau dans les

quoi on renfermoit de cette eau, mais de le suspendre en l'air. L'auteur dit encore qu'on accouroit à cette fontaine de bien des pays éloignés, d'Orleans, de Blois, de Tours, du Perche & de la Normandie: qu'un Médecin tacha de la décrier la même année, pour exalter celle de Segray proche Pluviers.

Le concours suivi de l'expérience engagea en 1621 Antoine Charpentier à prendre pour sujet de sa Thèse de Medecine, *An Aquæ Hacquinienses medicamentosæ*. Elle débute par ces mots: *Scaturit fons in Hacquiniensi solo radiis patens orientalibus undequaque collibus montium obsitus*; il dit plus bas que les mélanges de ces eaux rendent cette fontaine différente de celles de Spa & de Forges: & vû le grand nombre d'expériences il conclut qu'elles sont médicinales.

Feuille imprimée en 1623.






JAN 1 1938